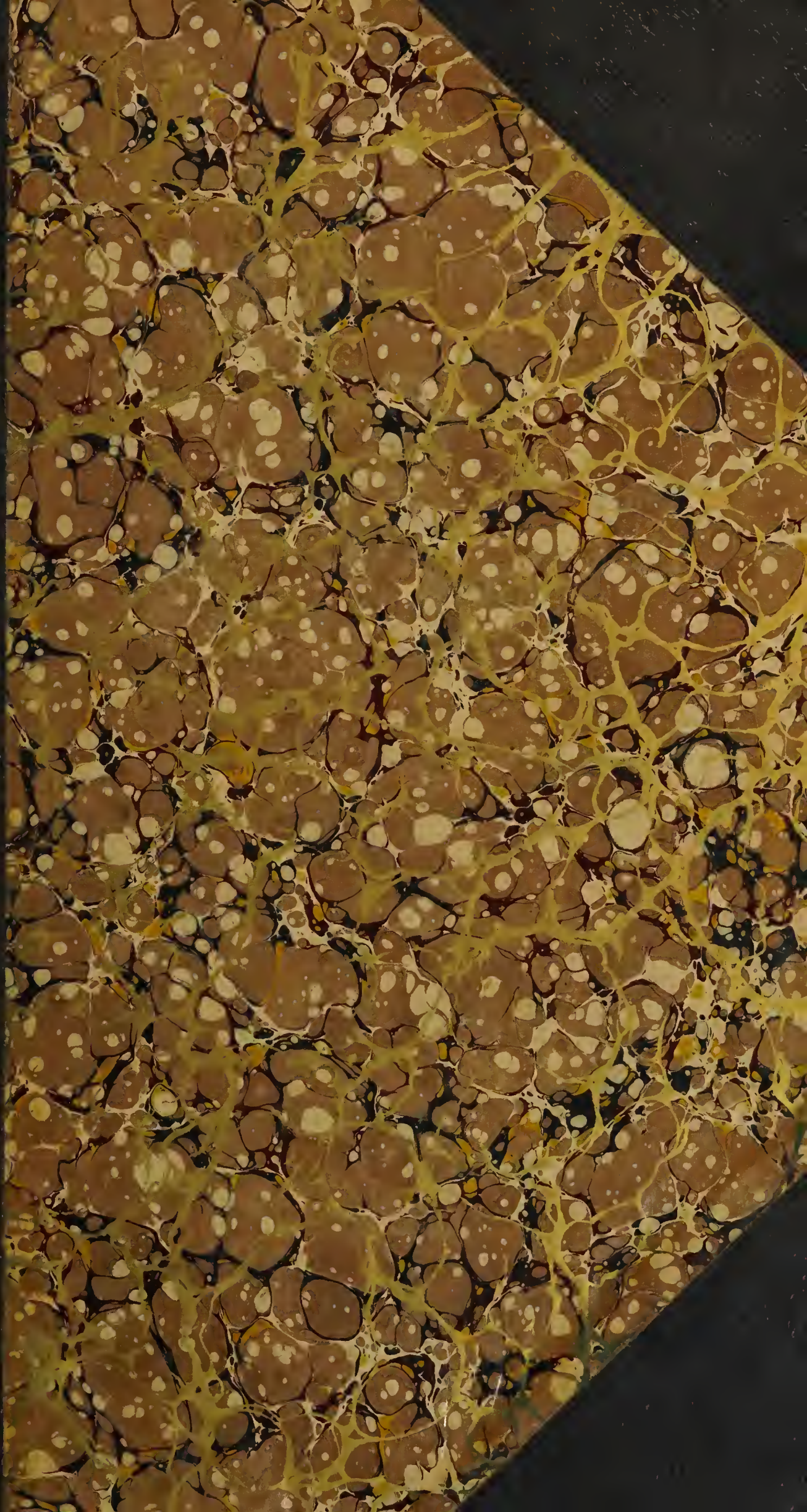

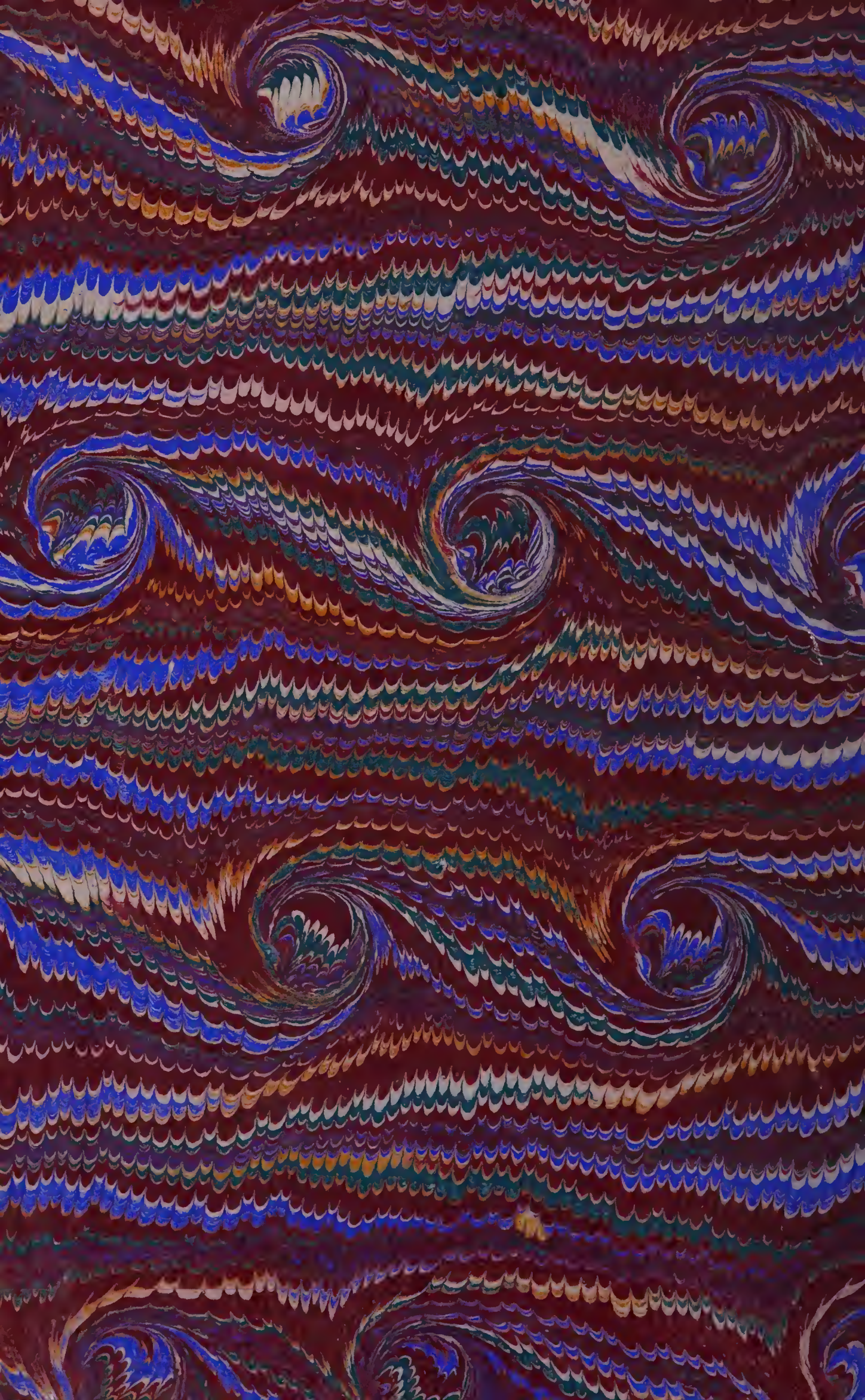

REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

17me Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1904

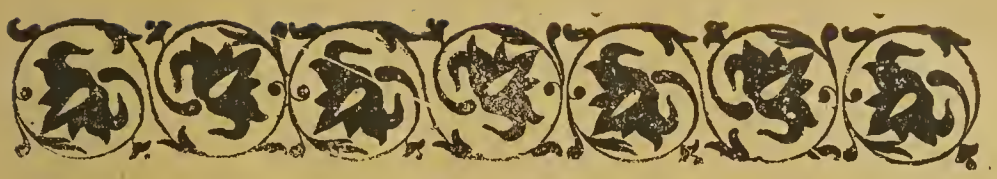

II

LA CRYPTE MÉROVINGIENNE

DE SAINT-HILAIRE DE POITIERS

Quand on entre dans cet édifice par la porte de l'ouest, on se trouve en face d'un chœur et d'un transept dont le niveau est notablement au-dessus du dallage des nefs ; la surélévation du chevet est si marquée qu'on se croirait en présence d'une église à double étage conçue en vue d'établir une crypte sous le chœur. Il n'en est rien. Le dernier architecte s'est trouvé pris entre un précipice et un coteau, de telle sorte que, pour édifier son sanctuaire,il a été obligé d'entamer le sol au lieu de le relever. Quand on fait le tour de l'église à l'extérieur, on s'aperçoit qu'elle est bâtie sur une déclivité qui descend rapidement vers le Clain, dans la direction de l'ouest, et que le sous-sol du chevet est un rocher naturel. Au point de vue esthétique, la perspective intérieure n'est pas trop déformée, la célébration des offices y gagne peut être un peu de majesté en dominant la foule, mais les fidèles qui de la nef se rendent à la table de communion ont trop de marches d'escalier à monter. Ceux qui sont placés au haut de la grande nef ont la vue masquée par un mur droit, que l'architecte eut pu éviter en abaissant davantage le sol à l'orient. Sa seule excuse est dans ce fait qu'il n'avait pas le choix de l'emplacement puisqu'il s'agissait de reconstruire un édifice ancien en l'agrandissant, et dans cette autre obligation

imposée par l'opinion d'orienter son église pour rester fidèle aux traditions. Aujourd'hui, nous tournerions la construction en sens contraire et nous ferions une crypte dans le défaut du terrain, si nous avions à réaliser un plan aussi long qu'était celui de Saint-Hilaire au XIIe siècle, puisqu'il se prolongeait au delà de la rue, dans les jardins du presbytère actuel, jusqu'à la chute du plateau.

La Révolution jugea que l'édifice était beaucoup trop considérable pour une ville qui était déjà pourvue de nombreuses églises, et, sans souci pour l'intérêt archéologique qu'elle présentait, elle renversa la presque totalité de la nef pour faire une place, une rue et un presbytère. La nef actuelle est toute moderne, c'est une reconstruction dirigée depuis 1869 par MM. Joly-Leterme et Formigé d'après les indications fournies par les bases conservées sous terre et par les deux dernières travées restées debout près du transept.

Les décombres des démolitions avaient servi à rehausser le terrain de la nef supprimée et à combler le vide béant entre la clôture et le transept, en sorte que personne, au XIXe siècle, ne soupçonnait l'aspect que présente aujourd'hui Saint-Hilaire-Le-Grand. On peut dire que ce fut une véritable résurrection lorsqu'en 1868 les ouvriers enlevèrent les remblais et montrèrent à tous les yeux le haut relief du chœur, le mur fermant la nef à l'orient et l'ouverture qui semblait annoncer la présence d'un passage souterrain sous le carré du transept.

On s'empressa de déblayer la cavité mystérieuse et d'appeler sur le chantier tout ce que la ville renfermait d'archéologues. En interrogeant les anciens plans, on acquit la certitude que les chanoines de la collégiale connaissaient ce caveau et qu'ils l'avaient fait disparaître, vers 1762, derrière un escalier monumental reliant directement la nef au chœur, escalier qui avait été remplacé, en 1805, par des remblais. Appelés à donner leur avis sur la date et la destination du caveau, les témoins se portèrent à juger ce qu'ils avaient sous les yeux sans examiner la question de savoir s'il se rattachait au sujet

intéressant de la *Memoria* de saint Hilaire (1). Pour les uns, c'était une crypte romane de la même époque que le chevet, pour M. de Cougny, il ne voyait là qu'un caveau du XIVe siècle sans développer les motifs de son opinion. Pour nous qui recherchons partout les conditions dans lesquelles les sépultures notables étaient exposées, nous croyons que ces fouilles nous offrent une excellente occasion de traiter la question de la sépulture de saint Hilaire et de voir s'il a partagé le même sort que les autres évêques célèbres de la Gaule chrétienne, si son tombeau a été entouré des mêmes honneurs que ceux de Bénigne de Dijon, de Séverin de Bordeaux, de Mellon de

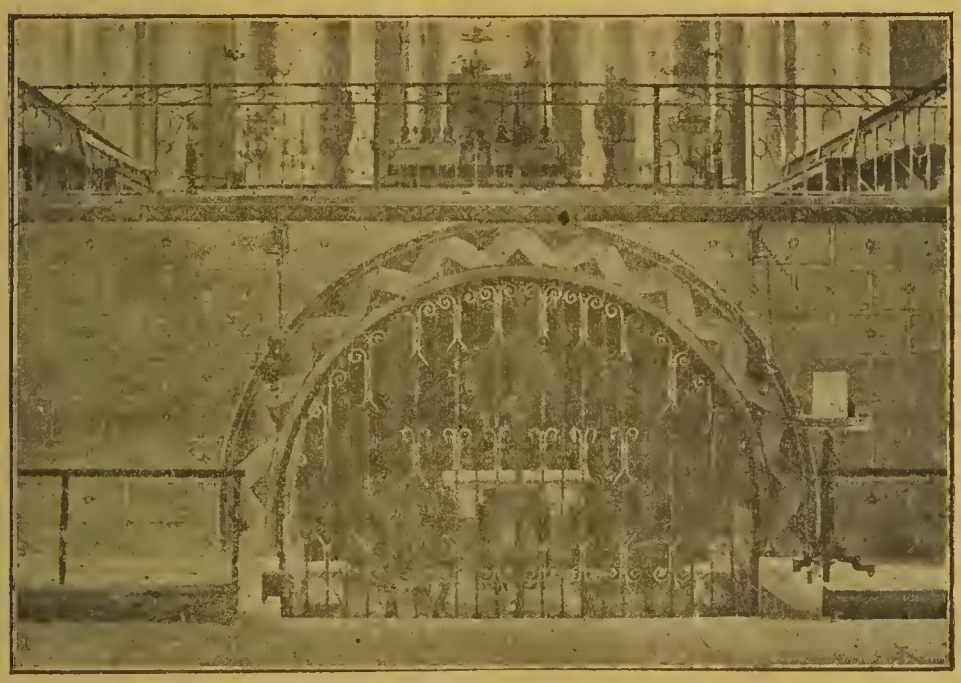

CRYPTE DE SAINT-HILAIRE DE POITIERS

Rouen, d'Honorat d'Arles. *A priori*, nous devons nous garder de toute prévention qui tendrait à nous faire croire que sa mémoire a été négligée.

Personne ne conteste que cet emplacement fut celui que choisit saint Hilaire pour bâtir une basilique en l'honneur des

(1) M. de la Bouralière présente la cavité comme la *Memoria de saint Hilaire*, mais sans raisonner son opinion. Voir saint Hilaire de Poitiers dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, par Robuchon, t. I.

saints Jean et Paul, martyrs des Ariens, dans laquelle il prépara sa sépulture à côté de celle de sa femme et de sainte Abre, sa fille. L'édifice n'était sans doute pas considérable, mais on peut être certain que le grand évêque de Poitiers n'avait négligé aucune des décorations usitées de son temps. Il n'est pas possible d'en douter, quand on a lu la relation des fouilles pratiquées dans la nef, les débris et les tombeaux qui ont été mis au jour. Il y avait là quatre couches de tombeaux superposées, les rangs inférieurs étaient composés de sarcophages pesants, creusés dans d'énormes blocs de pierre qui provenaient de corniches antiques, et qui ne pouvaient être postérieurs au Ve siècle. Comme ils étaient rangés en files parallèles aux murs et aux piliers, il paraît évident que les sépultures avaient été déposées là après l'érection du monument et non pas avant (1). De plus, on sait que les basiliques remplies de tombeaux sont celles qui contiennent un *martyrium*, le fait que nous signalons ne présente rien d'anormal, au contraire, il vient corroborer nos présomptions en faveur de la présence d'un tombeau insigne, centre d'attraction.

D'autre part, le plan de l'architecte signale la découverte, au milieu de la nef, de vestiges de mosaïques dont le caractère et la fabrication sont faciles à déterminer : ce sont des agencements de cubes multicolores dont les dessins et l'assemblage rappellent les travaux exécutés à l'époque gallo-romaine et sous les premiers Mérovingiens. Il n'en faut pas davantage pour attester que bien avant l'édifice roman, élevé au XIIe siècle il existait un autre monument déjà important qui servait à abriter de nombreuses sépultures dont la présence doit concorder avec une *memoria* célèbre.

L'existence de la basilique du IVe siècle fut de courte durée, elle s'élevait dans un faubourg, hors des murs d'enceinte, elle devait tomber sous les coups des premiers envahisseurs qui se présenteraient. C'est ce qui arriva quand les Vandales, en

(1) *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1868-70, p. 395.
(2) Archives des Monuments historiques : Plans de M. Joly-Leterme.

407, se ruèrent sur Poitiers avec leur rage habituelle de destruction. Le corps de saint Hilaire échappa aux profanations, mais ses admirateurs mirent peu de zèle à relever les ruines si nous en jugeons par la légende introduite dans la vie de Fridolin, chef de la communauté voisine. Saint Hilaire fut obligé, dit le texte, de se montrer lui-même dans une vision pour secouer la torpeur de ses serviteurs et leur commander de remettre les membres de son corps dans le sanctuaire de leur petite église sans tarder (1).

Le roi Clovis passe pour le second fondateur de la basilique et cette opinion a pour elle une grande vraisemblance quand on relit l'histoire des relations de ce prince avec Poitiers. Lorsqu'il vint combattre les Wisigoths, c'est-à-dire les suppôts de l'Arianisme, dans le voisinage de cette ville, il dut naturellement tourner sa pensée vers saint Hilaire, le grand adversaire des Ariens, et invoquer la puissance de son bras. La légende recueillie par Grégoire de Tours rapporte que, la veille de la bataille, un globe de feu partit, la nuit, de la basilique et se dirigea vers le camp de Clovis (2).

Le roi, témoin du prodige, le regarda comme un présage heureux pour lui et marcha avec confiance à l'ennemi. Sa reconnaissance envers saint Hilaire se traduisit par l'ordre de reconstruire avec magnificence la basilique où reposait le corps du grand évêque, et nous avons de bonnes raisons de croire que ses vœux furent suivis d'effet.

Dès qu'on entre dans la période mérovingienne, les confessions ou dépôts funéraires des grands personnages ne sont plus de simples caveaux obscurs et étroits ; les plans s'agrandissent, le sanctuaire s'élève en hauteur et le sous-sol qui le supporte se décore de colonnes et de mosaïques dans les murs et sous les pieds ; c'est pourquoi nous attribuons tous ces

(1) « Ut suum in hoc loco restaurares servitium et mei corpusculi artus in hujus ecclesiolae sanctiori parte collocare non tardares » (Bollandistes, *Acta S.S.* mense martio, 1, 431).

(2) *Historia eccl. Francorum* 11, 37.

caractères à la fondation contemporaine de Clovis. Sa longueur s'étendait du côté de l'orient jusqu'au milieu du carré du transept actuel, elle s'est révélée dans le cours des fouilles qui furent pratiquées vers 1868 avec des indications qu'on voudrait plus développées, quant aux niveaux observés (1). Les lignes relevées par M. Joly-Leterme nous figurent en plan un chevet rectangulaire allongé, en coupe, une dépression sur le milieu, semblable à une grande fosse qu'on aurait creusée, et, sur les flancs, des prolongements de murs qu'on prendrait pour des indices de transept, si cet appendice avait été en usage.

On regrette que l'apparition de ces amorces n'ait pas inspiré la pensée de poursuivre plus loin les vestiges de la basilique de Clovis pendant qu'on remuait les couches inférieures, on s'est borné à constater que le sous-sol du transept renfermait des fondations de murs antérieurs. C'est une indication dont nous userons pour délimiter le chevet et son sous-sol en appuyant sur ce fait que le caveau découvert ne représente pas une crypte complète mais plutôt un tronçon de crypte qui fut conservé en témoignage des suppressions et réductions opérées au XIIe siècle. Au moment de la découverte, l'aspect de l'arcade produisit l'impression d'une ouverture romane comme les débris de l'autel supporté par des colonnettes. Je n'en suis pas étonné, car la basilique du XIIe siècle n'a pas pu être édifiée sans qu'on bouleversât la structure du sous-sol et sans qu'on fût obligé de refaire une nouvelle entrée appropriée au style général. Il n'en est pas moins vrai qu'on n'a pas inventé alors le caveau et qu'il existait un sanctuaire à double étage dont la preuve est consignée dans un procès-verbal de l'époque. Cette pièce très importante cite un cénotaphe qu'elle appelle le sépulcre du saint, *sancti sepulcrume*, et qui ne peut être que le simulacre du tombeau du patron

(1) Archives des monuments historiques. — M. de la Bouralière dit qu'on a trouvé les assises de fortes constructions sur ce point. *(Paysages et Monuments du Poitou.)*

de l'église Saint-Hilaire exposé dans le sanctuaire derrière le maître-autel. La découverte eut lieu en creusant une fosse à côté *juxta sepulcrum* et la fouille fut profonde pour établir les fondations (1). Toutes ces expressions représentent d'une façon évidente une exploration souterraine. Que trouva-t-on dans la tranchée ? un mur percé d'une fenêtre qui portait les traces du feu et, au delà, des profondeurs inconnues qui éveillèrent la pensée qu'on touchait à la confession de saint Hilaire. Comme les témoins de la découverte redoutaient de sonder l'intérieur du souterrain par respect pour les cendres du saint confesseur, trois prêtres, armés d'une croix et d'eau bénite, revêtus d'habits sacerdotaux et porteurs de cierges, osèrent, après avoir fait la confession de leurs fautes, s'approcher de la fenêtre et plonger leurs regards dans le vide. Peu à peu ils s'enhardirent jusqu'à y mettre le pied et, en le visitant dans tous les sens, ils aperçurent, dit le procès-verbal, un très beau monument semblable au sépulcre exposé dans l'église supérieure et tout couvert de dorures. Sur le sol se trouvaient trois sarcophages de marbre, collés les uns contre les autres, ceux des extrémités étaient recouverts de tables plates, mais celui du milieu *était surmonté d'une pyramide*, il était retenu par trois chaînes de fer et portait des lettres accusant qu'il appartenait bien à saint Hilaire. Les noms des deux autres monuments ont été gardés sous silence : on peut croire qu'ils renfermaient le corps de sa femme et celui de sainte Apre, sa fille, dont il avait préparé la sépulture près de la sienne (2).

Les détails de ce rapport contiennent des enseignements

(1) « Effodientes fundamentum, accidit eos in altum fodere juxta sepulcrum. » (Bibl. nat. ms. lat. 5316. f° 35 ro).

(2) In sinistro latere fenestram inferius in parte invenerunt ipsumque parietem tanquam a foris.... combustum et fuscatum inspexerunt.... pulcherrimum edificium in specie superioris sepulcri auro depictum viderent cujus solo tres tumbe marmoree coherentes, duabus hinc inde extremis planis, media in piramidem erigebatur ». (Ibidem.)

Ce texte a été publié dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires*, 1868-70, p. 398.

précieux, ils nous font pénétrer à coup sûr dans les dispositions prises à l'époque mérovingienne pour honorer la sépulture de saint Hilaire. La pyramide et la dorure employés pour la décoration sont un indice que la crypte était accessible au public comme les autres cryptes mérovingiennes connues, et que le corps du grand évêque était vénéré avec empressement.

Nous avons de bonnes raisons pour affirmer que cette installation funéraire n'est pas aussi tardive que l'époque carolingienne, car nous tomberions alors dans la période où les chanoines perdirent la trace de l'enfeu où reposait le corps de saint Hilaire. La cachette qu'ils avaient pratiquée sans doute au moment de l'arrivée des Sarrasins (732) avait été si bien dissimulée et tenue si bien secrète, que les suppositions les plus diverses circulèrent dans le public et partagent encore aujourd'hui les auteurs. Les uns veulent que le corps de saint Hilaire ait été emporté à Saint-Denis par Dagobert avec les portes d'airain de sa basilique pour punir les Poitevins d'une rebellion ; d'après les autres, les reliques seraient allées jusqu'au Puy en Velay. Alenin, Pierre Damiens et Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* ne sont pas du même avis, et insinuent que la ville de Poitiers a toujours conservé le corps de son plus grand évêque (1).

Quand les Normands vinrent deux fois brûler les faubourgs de la ville, en 863 et en 865, il fallut bien prendre de nouvelles précautions. Quoi de plus naturel que de murer l'entrée de sa crypte comme on fit pour sainte Radegonde. Ils ont tous deux partagé le même sort jusqu'à la reconstruction de leurs églises et aux découvertes qui en ont été la conséquence. C'est pourquoi un auteur du XIe siècle a pu dire ingénûment que Poitiers ne possédait de saint Hilaire que des vêtements sacerdotaux (2). La stupéfaction que causa la découverte de la confession prouve bien que le tombeau était inaccessible depuis longtemps ; d'autre part, on a l'assurance que l'église

(1) *Acta Sanctorum* 13 janvier, 11, pp. 72-85.
(2) Bibl. Nationale, ms. f. latin n°s 196.

de Poitiers ne célébrait qu'une seule translation, celle du VIe siècle. Si le corps avait été déplacé au temps des Normands, il y aurait eu un retour et par conséquent une seconde fête.

L'état de l'opinion sur le tombeau et les reliques de saint Hilaire au XIe siècle est nettement exposé dans un sermon sur lequel je dois m'arrêter pour en faire ressortir une grande leçon. On célébrait, avec pompe, la fête de la translation des reliques de Saint-Hilaire, ce jour-là, les vertus du grand évêque étaient exaltées par quelque prédicateur extraordinaire. Pierre Damien fut invité à prendre la parole dans cette cérémonie, il se renseigna près des docteurs les mieux informés et composa un discours qui nous a été conservé dans la série de ses œuvres (1). Cette pièce est très importante pour notre sujet, car l'auteur ne fait pas la moindre allusion au départ des reliques et aux mesures qui auraient été prises pour les sauvegarder. Il parlait cent ans à peine après les terreurs causées par les Normands, il en aurait recueilli l'écho assurément de la même bouche qui lui raconta les visions de Fridolin. Son discours prouve qu'un grand silence enveloppait la question de la sépulture de saint Hilaire : « Dieu, dit-il, ensevelit lui-même le corps de Moïse et voulut que le lieu où il reposait demeurât caché. Est-il surprenant que le dépôt du tombeau de saint Hilaire soit ignoré. *Quid est ergo quod ille nescitur ?* L'orateur vante la puissance miraculeuse de son héros mais le morceau principal de son panégyrique est surtout dans le fait de la translation de son corps constatée au VIe siècle et inexplicable sans l'intervention des Anges.

Les circonstances qui accompagnent le récit semblent rapportées par un témoin oculaire tant elles sont précises. Fridolin, abbé du monastère de Saint-Hilaire, accompagné de l'évêque de Poitiers, se rendit à la cour du roi pour solliciter des secours en faveur d'une reconstruction d'édifice et quand

(1) Patrologie latine, vol. 144 de la coll. Migne.

les fonds du roi furent épuisés, ce fut le trésor épiscopal qui fournit les sommes nécessaires à l'achèvement. On tenait à ce que les travaux fussent terminés au-dedans comme au dehors, et on poussa si loin la décoration que les parois resplendissaient par l'éclat des mosaïques dont elles étaient revêtues, en dedans et en dehors (1).

C'est alors seulement qu'on prépara la cérémonie de la translation en démolissant l'ancien sépulcre, « où il était inhumé «, mais elle fut de courte durée puisque les Anges se chargèrent eux-mêmes, dans le silence de la nuit, de l'opération du déplacement.

En pesant les termes de cette narration, on arrive à cette conviction que la première sépulture fut une inhumation ordinaire, une fosse recouverte d'une petite voûte qui, dit le texte, fut perforée pour l'exhumation, et que la seconde fut une exposition honorable dans un sous-sol décoré somptueusement. Les découvertes faites successivement sont d'accord avec cette opinion, comme on l'a vu plus haut.

Quand on parle de translation de reliques, il ne faut pas en déduire que le corps et le tombeau ont été apportés d'un autre édifice dans celui que nous étudions ; cette expression signifie simplement que le tombeau a été levé de terre et installé d'une autre façon. Dans le cas présent, il y a lieu de croire que le sarcophage de saint Hilaire fut reporté contre l'extrémité du chevet, suivant l'usage, à l'endroit couvert par le transept, et qu'en mémoire de la confession on a établi le point central du chœur où il est aujourd'hui. Dans tous les cas, on ne peut pas supposer que la confession découverte au XIIe siècle est la même que le caveau, celui-ci est trop petit pour contenir un sarcophage surmonté d'une pyramide et accompagné de deux autres tombeaux.

Les travaux de raccordement qui furent exécutés pour comprendre la crypte inattendue dans le nouvel édifice sont mal

(1) « Hoc est intus et extrinsecus radiantis musivi decore vestirent « (*Ibidem*, ms lat. 5316).

connus, il est probable, cependant, que les chanoines ne négligèrent pas cette occasion de donner une place d'honneur au sarcophage de leur patron dans un moment où toutes les églises se paraient de cryptes élégantes.

Dans quelles conditions le culte fut-il installé ? L'autel découvert nous répond que le service religieux fut célébré dans le caveau actuel, mais nous ignorons si le vrai sarcophage fut exposé derrière le maître-autel à la place de l'ancien cénotaphe, par quels caractères il se distinguait des autres et quelle affluence il attirait. La rage avec laquelle les protestants se sont rués sur cette église et ont saccagé tous les tombeaux prouve bien qu'ils étaient exposés à la vénération publique et donnaient lieu à des manifestations de piété qui les exaspéraient. Le beau couvercle de marbre blanc qu'on a exposé dans la basse nef du sud et qui a toutes les apparences d'une œuvre du Ve siècle, est le seul débris qu'on ait pu sauver. A la suite de ces actes de vandalisme, les chanoines se désintéressèrent de leur crypte et la comblèrent. Il est heureux qu'elle soit redevenue apparente. Une vieille basilique, dont les fondations sont antérieures à la monarchie française, devait se distinguer des autres par une marque particulière et témoigner par un signe sensible que sa plus grande gloire fut dans la sépulture de son fondateur.

LÉON MAÎTRE.

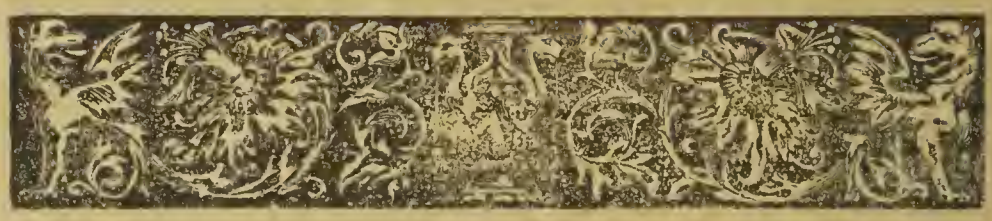

UNE PAGE D'HISTOIRE VENDÉENNE

LA

CHAMBRE DE LECTURE DE SAINT-GILLES-SUR-VIE

(1783)

La Révolution n'éclata pas comme un coup de foudre. Elle fut lentement et inconsciemment préparée par le désir, d'abord désintéressé, qu'eut la classe moyenne de restaurer la situation financière et politique de l'Etat, compromise par la faiblesse de Louis XVI et par l'insouciante incapacité des hautes classes.

Les mal dirigés ambitionnèrent, très honnêtement au début, de devenir les dirigeants, ce fut la première étape. Les résistances qu'ils rencontrèrent les portèrent à faire appel au bras brutal du peuple, à surexciter la passion d'égalité, les rancunes d'envie et de haine des déshérités, ce fut la seconde étape. La bête humaine une fois déchaînée, nul ne fut plus capable de la museler, et il fallut la laisser s'user elle-même et dévorer ses enfants, et ce fut la troisième phase, la Terreur. Rien de plus aisé que de marquer les dates précises de ces trois moments logiquement consécutifs, et voilà comment le « bloc » révolutionnaire tant vanté est justement ce qu'il y a au monde de moins bloc et de moins homogène.

Nous allons voir, dans une petite paroisse du Bas-Poitou, à

Saint-Gilles-sur-Vie, par quelle insensible évolution l'esprit de la classe moyenne, de la bourgeoisie, qui, sous Louis XIV et Louis XV, comme avant, ne s'occupait que de son métier ou de sa fonction, en vint à s'intéresser à la chose publique, et, s'y intéressant, à vouloir la conduire.

Quelques-uns ont vu dans la disette du terrible hiver de 1789 un des principaux facteurs de l'agitation révolutionnaire ; passe pour une coïncidence favorable, tout au plus. En réalité, ce fut la littérature qui tourna les esprits à la Révolution. Robespierre, assez expert en la matière, faisait honneur à Rousseau des inspirations de l'ère nouvelle.

Dès avant 1780, Rousseau d'un côté, Voltaire de l'autre, sans parler des comparses et de la presse volante, avaient ouvert dans le cœur plutôt sec de la bourgeoisie, celui-ci une source d'ironie sans respect, celui-là une source de sensibilité factice, qui ne demandèrent qu'à couler. Le génevois Rousseau surtout provoqua sur le sol français une génération touffue de philanthropes politiques, prêts à s'apitoyer sur le sort des malheureux, à la condition qu'on leur permît d'appliquer au malheur des remèdes politiques. Soulager un pauvre est de la vulgaire charité chrétienne, à la portée des plus simples ; émanciper la classe pauvre coûte moins cher et rapporte généralement davantage ; c'est de la philanthropie, de la sensibilité.

A Saint-Gilles, comme ailleurs, la philanthropie ambiante ne tarda pas à amollir l'égoïsme de race de la bourgeoisie, et à lui inspirer, à son profit bien entendu, des sentiments nouveaux de sociabilité et d'épanchement. La curiosité éveillée des affaires publiques obligeait les ambitieux les plus modestes à se tenir au courant ; les gazettes et les publications périodiques coûtaient cher ; les bourgeois de Saint-Gilles décidèrent alors de fonder une « Chambre de lecture », nous dirions aujourd'hui un « cercle », afin d'y recevoir des journaux à frais communs, d'y causer des événements, et de se donner de l'importance.

Le noyau de la « Chambre de lecture » fut constitué par

un certain nombre d'adhérents, liés par des statuts. On commença par la rédaction des statuts, qui furent méthodiquement divisés en trois titres : de la Constitution, de la Police, et de la Finance, précédés de ce préambule :

« Nous, soussignés, habitants de Saint-Gilles-sur-Vie, sommes convenus d'établir en cette ville une chambre de lecture qui sera choisie par nous à la pluralité des voix, dont l'abonnement commencera le 1er janvier prochain (1783), et dont l'ordre de constitution, de police et de finance, auquel nous nous soumettons, est réglé ci-après .... »

Dans le titre de la Constitution, l'administration de la Chambre fut assurée par deux commissaires syndics, un commissaire secrétaire, et un commissaire trésorier, élus pour un an, à la pluralité des voix, et rééligibles.

L'article 11 de ce titre premier mérite une mention spéciale :

« Pourvu qu'il reste un seul associé qui veuille soutenir l'établissement, la dissolution ne sera pas sensée totale ; mais, en cas de dissolution absolue de la chambre de lecture, dans n'importe quel temps ou par n'importe quelle cause, tous les meubles ou effets quelconques qui lui appartiendront seront vendus par les commissaires alors en charge, et l'argent en provenant sera appliqué à l'établissement d'une ou plusieurs filles vertueuses de la paroisse, à raison de 150 livres par chaque mariage. Et si la somme provenant de ladite vente n'allait pas à 150 livres, elle sera remise à l'Administrateur de la charité. Ce sera M. le curé qui indiquera les filles à marier, Nous nous ôtons à nous-mêmes et à toûte assemblée subséquente, quelqu'unanime qu'elle soit, la liberté de pouvoir jamais anéantir, changer ou altérer, dans la moindre chose, ce présent article »

Le titre II, de la Police, débute ainsi : « Article 1er : Les rédacteurs des présentes ont la plus haute idée de l'honnêteté, de la politesse des associés ; ils croient inutile de les recommander à des personnes qui s'estiment et se respectent assez pour ne rien se permettre dans les conversations et la con-

duite contraire à la décence, aux mœurs et à la religion. »

Les articles 4 et 5 prévoient des détails d'ordre intérieur qui rappellent que le courrier n'arrivait pas tous les jours à Saint-Gilles :

« Il ne sera jamais allumé de feu le matin que les jours et après l'arrivée du courrier, et, le même jour et le lendemain seulement, il pourra en être allumé à 2 h. de l'après-midi jusqu'à 8 h. et quand on jouera »

« Article 8 : Le concierge ira, les jours de courrier, retirer de la poste les feuilles périodiques de la chambre et les apportera de suite sur la table de la chambre de lecture, seul endroit où elles seront ouvertes. »

Défense aux associés d'emporter les feuilles ni les livres (art. 7) ; admission temporaire des étrangers, mais non des personnes qui habitent le bourg et qui ne font pas partie de la chambre.

Le titre III, de la Finance, fixe la cotisation annuelle à 18 livres, et le droit d'entrée, une fois payé, à 10 livres.

Dans la chambre de jeu il y aura un tronc, pour recevoir ce qu'on appelle aujourd'hui la cagnotte, dont le tarif est établi à raison de 30 sols pour chaque partie de cartes avec deux jeux neufs, de 18 sols avec un seul jeu neuf, de 10 sols avec deux jeux ayant servi. La liste non limitative des jeux prévoit le piquet, la bête ombrée, la luettte, la brisque.

Le concierge recevait pour appointements un prélèvement de 2 sols par livre sur le produit du tronc.

Toute acquisition de livres ou abonnement aux feuilles périodiques étaient voté à la pluralités des voix.

Ces statuts furent signés à Saint-Gilles, le 30 décembre 1782, par

Cadou, chef de division de canonier (*sic*),

A. Gratton, sous-officier de canonier,

Joubert,

Giron,

Dechazeaud,

Cavois,
J. S. H. Beneteau, capitaine de canonier,
Boisard fils,
J. Ingoult, directeur de la fabrique de garance du Poitou,
Hardy,
Mercereau,
Gaborit Hri,
Goujard, sénéchal,
Cadou, médecin,
Monbeau,
Doussau,
Jean Petit,
Benoit de la Grandière.

A la première assemblée, MM. Goujard et Giron furent élus commissaires syndics, Gratton commissaire secrétaire, et Benéteau commissaire trésorier.

On songea ensuite à se mettre en règle avec la loi, et à prévenir l'indiscrète curiosité, de la police. Giron, un des commissaires syndics, et, comme procureur fiscal, un des gros bonnets de l'endroit, fut chargé de notifier au procureur du roi du ressort la fondation de la Chambre de lecture, ce qu'il fit en ces termes :

« Monsieur,

« Les nouvelles publiques et périodiques devenues de plus en plus intéressantes par les circonstances, ont déterminé les gens de la classe la plus honnête et la plus éclairée du petit port de mer de Saint-Gilles, à former le dessein de faire venir ces nouvelles en commun, et de désigner à cet effet un lieu de dépôt pour les recevoir et les voir en société sans déplacer. Mais comme cette société, toute simple qu'elle est, pourrait vous être présentée au nombre de celles prohibées par les lois, ces particuliers m'ont chargé, Monsieur, de vous prier

de les recevoir sous votre protection, sans laquelle ils ne croient pas pouvoir avec confiance faire leur établissement qui n'a rien en lui-même que de très utile à la bonne société, ni de contraire au bon ordre.

« Je me suis chargé avec grand plaisir de vous porter leur supplique à cet égard : je désire qu'elle ait l'effet qu'ils en attendent, celui de votre agrément.

« J'ai l'honneur d'être...

GIRON. »

Le procureur du roi, M. Filleau, répondit, le 17 mars 1783, comme suit :

« Je réponds, Monsieur, à votre lettre du 20 février dernier, par laquelle vous me demandez à être autorisé, ainsi que les gens de mérite de votre ville, à former une société pour recevoir et voir en commun les nouvelles politiques et périodiques. Je ne m'opposerai jamais à ce que les personnes, de quel état et condition qu'elles puissent être, cherchent à s'instruire et à s'orner l'esprit, pourvu toutefois que dans ces assemblées on n'y reçoive que des livres autorisés par le gouvernement. Vous pouvez donc faire part de ma lettre aux parties intéressées.

« J'ai l'honneur d'être...

FILLEAU ».

Les membres de la Chambre de lecture n'avaient pas attendu pour s'installer l'autorisation du procureur du roi ; la première séance avait eu lieu le 9 janvier 1783, et avait été ouverte par un discours un peu long, mais caractéristique, de M. Benoit de la Grandière, et dont voici l'exorde :

« *Homo sum, humani nihil a me alienum puto.* Depuis longtemps ce beau distique est écrit en vos cœurs. *Homo sum*, disait chacun de vous, je suis homme et je ne veux rien en moi qui ne m'inspire l'amour de l'homme. C'est ce sentiment inné, c'est cet instinct de bienveillance, c'est ce besoin d'ai-

mer, qui, vous rendant industrieux dans la recherche d'un objet qui en soit digne, vous a fait concevoir le projet de nous rassembler tous pour trouver dans vos concitoyens cet ami que vous désirez.

« Heureux le siècle où la philosophie, débarrassée des sophismes métaphysiques et vains, n'est plus enfin que ce qu'elle eût dû toujours être : la sensibilité réglée par la raison ».

Suit un éloge de la philosophie, telle que la comprend M. Benoit, qui la différencie avec soin de la froide philosophie antique. L'éloge se termine ainsi : « O sensibilité délicieuse ! attrait chéri de l'union ! sentiment doux qui unit les époux, les familles, les concitoyens, les amis, qui porte dans le commerce des hommes la douceur et l'aménité, puisses-tu toujours resserrer de plus en plus les liens que nous formons aujourd'hui ; puisses-tu faire de nous autant de philosophes sensibles ! »

On était tendre, à Saint-Gilles, en l'an de grâce 1783.

Dans la seconde partie, l'orateur applique à la Chambre de lecture les principes de sensibilité et de socialité exposés précédemment «..... S'instruire réciproquement sans obstination, offrir sans orgueil dans sa propre conduite des leçons et des modèles, voir en nous nos propres défauts pour les corriger sans indulgence, nos talents pour les communiquer sans prétention, tels sont, si j'ai une bonne manière de voir, les effets que nous devons attendre de notre association.....

« Si l'honnête homme, le philosophe sensible est seul digne d'être admis parmi nous ; si cet homme sensible déteste et fuit l'occasion de mortifier un homme, à quelle terrible proscription ne doit pas s'attendre le mauvais plaisant qui ne saura pas sacrifier le dangereux mérite d'un bon mot à la crainte d'humilier ou d'offenser son ami.....

« C'est aujourd'hui que nous élevons un nouveau temple à l'Amitié, etc. »

La sensibilité de M. de le Grandière trouvait sans doute dans la fondation de la Chambre de lecture beaucoup de choses aux-

quelles les fondateurs n'avait jamais pensé : ces surprises ne sont pas rares. M. Gratton, sous-officier de canonniers et commissaire secrétaire, chargé de répondre à l'orateur, mit l'affaire au point ; il se contenta de demander sobrement « copie de l'ouvrage ; il n'est personne dans cette assemblée, ajouta-t-il, qui ne désire avoir journellement sous les yeux l'exposé des avantages dont va jouir notre Société, et que vous avez peint de la manière la plus intéressante. »

Malgré le programme alléchant tracé par M. Benoit de la Grandière, les adhésions n'affluèrent pas. Avec le temps, on reçut, au scrutin, MM. Sirier, Desloges, Merland médecin, et Dufaux.

Le bureau renouvelé pour 1784 fut composé de Cadou négociant et Goujard sénéchal comme commissaires syndics, Gratton commissaire secrétaire fut maintenu, et Mercereau passa commissaire trésorier. Le 18 novembre 1784, la Chambre décida que, pour 1785, on s'abonnerait au *Mercure de France* à la *Gazette de France*, à la *Gazette étrangère* et aux *Nouvelles et Affiches du Poitou*. On admit M. Chauviteau, le 19 décembre, et on s'abonna au *Journal de Paris* le 18 janvier 1785.

Le commissaire trésorier rendit ses comptes le 6 octobre 1785 :

Recettes.	232^{l}, 15^{s}
Dépenses	204^{l}, 3^{s}
Reste en caisse.	28^{l}, 12^{s}

Par délibération du 27 novembre 1785, on maintenait un abonnement au *Mercure*, à la *Gazette*, aux *Affiches du Poitou* et au *Journal de Paris* pour 1786 ; on substitua la *Gazette de Leyde* à *la Gazette étrangère*, et on souscrivit aux *Affiches de Bretagne*.

Un événement qui a son importance est inscrit à la date du 12 janvier 1786 : c'est l'admission dans la société du vénérable prieur de Saint-Gilles M. Lorteau. La fusion était à l'ordre du jour, et, comme on le verra plus haut, la Chambre de lec-

ture de Saint-Gilles donna l'exemple de la réunion des trois ordres, bien avant que la Constituante ait agité et résolu cet accord.

Par délibération du 14 décembre on ajouta aux publications reçues les *Délassements de l'homme sensible*, de Darnaud ; puis, le 8 janvier suivant, on souscrivit à *l'Encyclopédie*, grave symptôme, mais qui n'arrêta pourtant pas la demande ni l'admission de MM. Ténèbre, curé de Croix-de-Vie, Malescot notaire, du greffier Rozéro, un futur révolutionnaire plus qu'exalté, du vicaire Chauviteau, plus tard vicaire épiscopal constitutionnel, de M. Bouhier de la Davière, prieur-curé de Saint-Gilles, déporté en 1792 pour refus de serment, de M. Guerry de la Vergne, qui inaugura l'entrée de la noblesse dans la Société, de M. Lemoyne de Beaumarchais, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, de M. Guerry de Boisjoly, et de quelques autres seigneurs de moindre importance.

Comme en 1789 à Versailles, ce fut donc, à Saint-Gilles, le clergé qui se réunit le premier au tiers-état ; la noblesse ne fit qu'emboiter le pas ; l'histoire n'est qu'un recommencement.

Le 20 octobre 1788, on décida de cesser l'abonnement au *Journal de Paris* et aux *Affiches du Poitou*, pour recevoir le *Courrier de Versailles* ; la politique intérieure primait les autres préoccupations.

En novembre 1789, on admit à l'unanimité M. Cohade, curé de la Chaise-Giraud, qui, moins de trois ans après, devait payer de l'emprisonnement et de la déportation le refus du serment schismatique. On vivait toujours sur le crédit de sensibilité si largement ouvert par M. Benoit de la Grandière ; le greffier Rozéro ne prévoyait pas encore la loi des suspects, ni la manière de s'en servir.

On constate une lacune dans la tenue du registre des procès-verbaux, de décembre 1792 à novembre 1793 ; le règne de la philosophie était fini. Plus rien ensuite, de 1794 à 1802. Il ne faudrait par en conclure que la « jeune fille vertueuse que M. le curé devait indiquer », et dont la dislocation de la Chambre

de lecture devait former la dot promise *ne varietur* par l'article 11 des statuts, avait touché ses 150 livres. L'allocution prononcé par le commissaire trésorier, M. Benéteau, en frimaire an X (novembre 1802), laisse entrevoir les causes de ce long entracte :

« Citoyens collègues, dit le nouveau trésorier..... Si j'ai accepté l'honneur d'être nommé trésorier de la Chambre de lecture, c'est dans l'intention de pouvoir aider et contribuer à réintégrer ladite Chambre dans sa première dignité, oui, citoyens dans sa première dignité ; car les premiers fondateurs, à l'exemple des grandes villes, n'avaient pas en vue seulement de s'y procurer une récréation agréable, amusante et honnête, mais encore les avantages de l'instruction par la lecture des livres les plus savants, tels que l'Encyclopédie, et nombre d'autres qu'ils s'étaient procurés même au-delà du prix de l'abonnement. Mais le temps qui change tout, a fait éprouver à ladite Chambre les malheurs qu'a causés la Révolution, en bouleversant les plus avantageuses institutions.

« Comme le gouvernement nous donne l'exemple de vouloir rappeler tout au bon ordre, il est donc nécessaire que les amis de la paix, de l'union et de la concorde se réunissent pour rectifier les anciens règlements, et en ajoutent de nouveaux qui puissent contenir les esprits qui se rendraient violateurs des lois sociales....

« Comme la Chambre de lecture doit être une école de bonnes mœurs, il faudrait que tous les propos et les jurements les plus grossiers en seraient bannis, pour y faire succéder les expressions les plus honnêtes et les plus décentes ; car les étrangers n'ont pu s'empêcher de remarquer et de trouver à redire dans une société où tous les propos et les expressions devraient être les plus édifiants et agréables...

« Je vous observe encore, citoyens, que l'introduction des chiens dans la dite Chambre est non seulement très gênante, mais encore très puante....

« Il y en a encore qui se permettent de fumer la pipe de

tabac, et cela laisse une odeur dans ladite Chambre qui incommode ceux qui en sont susceptibles... »

Malgré le parallèle flatteur institué par M. le commissaire trésorier entre la restauration de l'ordre en France par le Premier Consul et la restauration de la Chambre de lecture à Saint-Gilles par M. Benéteau, il ne paraît pas que la fortune ait souri aux efforts de ce dernier autant qu'à ceux de son illustre modèle. Une institution fondée originairement sur la philosophie et sur la sensibilité avait peu de chances de reprendre vie au milieu des coups de force et des coups de canon du régime nouveau. Il n'y a pas trace que la tentative du citoyen Benéteau ait eu une suite quelconque. Les habitants de Saint-Gilles avaient d'autres chats à fouetter ; l'Anglais, l'éternel ennemi, se préparait à créer pour longtemps, aux villes du littoral, des diversions aux « amusements honnêtes » et aux « propos édifiants ».

EDGAR BOURLOTON.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES

GUERRES DE VENDÉE ET DES CHOUANNERIES

(1793-1815-1832)

Avec Notices sur les différentes insurrections.

(Suite.) (1)

Ouvrages généraux sur la grande guerre

54. Baguenier Desormeaux (H.), *La Noblesse de l'Ouest au moment de la Révolution.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1892, p. 202 à 211.)

Démontre que la noblesse de l'Ouest n'a pas suscité l'insurrection, qu'elle l'a seulement suivie et régularisée.

55. Beauchamp (Alphonse), *Histoire de la Guerre de la Vendée et des Chouans, depuis son origine jusqu'à la pacification de 1800.* Paris, Giguet et Michaud, 1806, 3 vol. in-8° avec carte.

L'auteur a dépouillé les archives du Ministère de la Guerre et celles de la Police générale ; il s'est aussi inspiré des souvenirs des contemporains et des traditions locales. On relève fréquemment des erreurs de date, mais l'ouvrage a été écrit dans un esprit d'impartialité et avec une connaissance approfondie des événements de la Vendée. La plupart des historiens

(1) Voir la *Revue du Bas-Poitou*, 1903, 3e livraison, p. 234 à 251.

se sont inspirés du livre de Beauchamp, même en le dénigrant. Nombreuses pièces justificatives à la fin de chaque volume.

56. Blanc (Louis), *Histoire de la Révolution française.* Paris, 1847-1862, 12 vol. in-8°.

L'auteur a eu communication d'un grand nombre de documents vendéens qu'il cite souvent *in extenso* (Mémoires de Mercier du Rocher, collection de Benjamin Fillon, etc.). — Voir sur la guerre de Vendée (1793 à 1796) les tomes VIII (p. 293 à 352), IX (p. 34 à 69, 327 à 375), X (p. 41 à 87), XI (p. 342 à 381), XII (p. 288 à 321, 369 à 436 et 437 à 453).

57. Bourniseaux (P. V. J.), *Histoire des guerres de la Vendée et des Chouans, depuis l'année 1792 jusqu'à 1815, précédé d'un abrégé de la statistique du territoire insurgé et suivie d'un recueil d'anecdotes et de pièces justificatives.* Paris, Brunot-Labbé, 1819, 3 vol. in-18.

Très connu, mais sans valeur historique. Pas d'indication de sources, nombreuses erreurs, style pénible à lire. L'ouvrage n'est à citer qu'en raison de sa notoriété.

58. Brem (A. de), *Histoire populaire de la Vendée.* Paris, librairie de la Société bibliographique 1872, in-12.

Un peu écourté mais clair, vibrant et basé sur des traditions scrupuleusement recueillies.

59. Brochet (Louis), *La Vendée à travers les âges.* Paris, Champion et Luçon, Pacteau, 1902, 2 vol. in-8°.

Cf. tome II, p. 322 à 509. La grande guerre vendéenne y est contée d'une façon attachante et impartiale. Ce sont plutôt des tableaux historiques bien liés entre eux qu'un ouvrage documenté.

60. Chamard (Dom Fr.). *Les Origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne.* Paris, Savaète, 1899, in-8°.

A paru d'abord en plusieurs articles dans la *Revue du monde catholique.* L'auteur y affirme la légitimité de l'insurrection re-

ligieuse, étayant sa thèse non seulement sur les faits notoires de persécution, mais sur la théorie des livres sacrés (saint Jean Chrysostome, etc.).

61. Chassin (Ch.-L.), *Études documentaires sur la Révolution française*. Paris, Dupont, 1892-1899, 11 vol. in-8°.

Les trois premiers volumes forment la *Préparation à la guerre de Vendée* (1789 à 1793) ; les quatre suivants sont groupés sous le titre : *La Vendée patriote* (1793-1795) ; les trois qui viennent ensuite sont intitulés *Les Pacifications de l'Ouest*, et le dernier est la *Table générale*. — Cet ouvrage considérable, le plus complet qui ait été publié sur les insurrections de l'Ouest, contient *in-extenso* un très grand nombre de documents provenant des archives de l'Etat, des départements ou des principales villes de l'Ouest, et de collections particulières, notamment celle de M. Dugast-Matifeux dont M. Chassin a eu communication longtemps avant qu'elle fût mise à la disposition du public, à la bibliothèque de Nantes. L'ouvrage de M. Chassin constitue plutôt un recueil de documents qu'une œuvre historique ; toutefois les extraits qu'il reproduit sont accompagnés d'appréciations où, sous une forme brève mais véhémente, l'auteur exprime sa sympathie pour les hommes de la Révolution et pour leurs œuvres ; il montre avec âpreté son antipathie pour leurs adversaires. — La table générale est un répertoire des plus complets et des plus précieux pour tous ceux qui étudient l'histoire de la Vendée militaire et des Chouanneries.

Le volume du même auteur, *Le général Hoche à Quiberon* (Paris, 1897, in-12), et son article sur la capitulation de la garnison républicaine de Quiberon dans *La Révolution française*, XXX, p. 308-319, ne sont que des extraits des *Pacifications de l'Ouest*.

62. Chateaubriand, *Œuvres complètes*, Paris, Ladvocat, 1827.

Le tome III (mélanges historiques) contient sur la Vendée 80 pages, écrites en 1819. A côté de renseignements qui ont

leur valeur et de belles descriptions, on doit constater des exagérations et des erreurs. Châteaubriand croit aux articles secrets du traité de la Jaunaye : promesse du rétablissement de la monarchie et de la remise des enfants royaux aux Vendéens, etc. M. de La Sicotière a fait justice de ces légendes.

63. Crétineau-Joly, (L.), *Histoire de la Vendée militaire.* Paris, Gosselin, 1843, 4 vol. in-12, carte.

La meilleure édition est la 4e, illustrée, annotée par le P. Drochon en 5 volumes, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1895, 5 vol. in-8°. Les deux premiers sont consacrés à la grande guerre en Vendée. — L'œuvre de Crétineau-Joly a les défauts de son époque, elle n'est pas suffisamment documentée et elle a été composée sur des souvenirs, parfois même sur des légendes. Aussi des erreurs y sont-elles aujourd'hui constatées, mais il convient de rappeler que cet auteur a su réunir d'innombrables témoignages, dont la plupart sont véridiques. La bonne foi de l'historien était entière ainsi que son impartialité. Royaliste, il a blâmé l'ingratitude de Louis XVIII pour les Vendéens.

64. Danican (Auguste), *Les Brigands démasqués ou Mémoires pour servir à l'histoire du temps présent.* Londres, 1796, in-8°.

Ouvrage médiocre écrit en Allemagne et en Angleterre après le 13 vendémiaire. Il y a cependant quelques appréciations assez exactes sur la manière de combattre des Vendéens et sur le caractère de certains chefs royalistes. L'auteur fut employé en Vendée comme général républicain en 1793 et 1794.

65. Deniau (L'abbé), *Histoire de la Vendée d'après des documents nouveaux et inédits*, Angers, Lachèse, 1878, 6 vol. in-8°.

Les quatre premiers volumes et la plus grande partie du cinquième sont consacrés à la grande guerre. — Œuvre des

plus consciencieuses, bien documentée, d'un grand intérêt, simplement et clairement écrite et révélant une connaissance approfondie de la tradition vendéenne. La constatation de quelques erreurs, notamment au point de vue des opérations militaires, a engagé le neveu de l'auteur également ecclésiastique à faire paraître, sous la direction de Dom Chamard, une nouvelle histoire de la Vendée dont la publication en fascicules est annoncée

66. Grille (F.), *La Vendée en 1793*. Angers, 1851, 3 vol. in-8°.

Mauvais livre à tous les points de vue, qui a joui d'une notoriété imméritée.

67. Johanet (Aug.), *La Vendée à trois époques*. Paris, Dentu, 1840, 2 vol. in-8°.

Consciencieux et bien écrit, mais sans indication suffisante des sources, trop négligé au point de vue des opérations militaires.

68. Legros (Hector), *Mes Rêves dans mon exil ou coup d'œil politique et militaire sur la Vendée*. Blois, Billault, an III, in-4°.

Ouvrage souvent cité ; son seul mérite est d'avoir été écrit par un contemporain.

69. Lequinio (Joseph-Marie), *Guerre de la Vendée et des Chouans*. Paris, an III, in-8°.

Livre écrit avec passion révolutionnaire et rempli d'inexactitudes.

70. Lescadieu (A.) et Laurent (Aug.), *Histoire de Nantes et des guerres de la Vendée*. Nantes, 1842, 2 vol. in-8°.

Renseignements peu connus et fournis pour la plupart par la tradition.

71. Muret (Théodore), *Histoire des guerres de l'Ouest, Vendée, Chouannerie (1792-1815)*. Paris, Dentu, 1848, 5 vol. in-8°.

Les documents ne sont presque jamais cités, aussi beaucoup de faits semblent-ils avancés d'une façon hasardée. Le ton général est plutôt celui d'un polémiste que d'un historien. Toutefois il y a beaucoup de détails intéressants et peu connus Les deux premiers volumes sont consacrés à la grande guerre. en Vendée.

72. Patu des Hautschamps (Lieutenant-Colonel), *Dix Années de guerre intestine présentant le tableau et l'examen raisonné des opérations des armées royalistes et républicaines dans les départements de l'Ouest, depuis le mois de mars 1793 1er août 1802*. Paris, Laguionie, 1840, in-8°.

Intéressant au point de vue militaire. Expose bien la tactique vendéenne et celle que lui opposaient les troupes républicaines.

73. Pitre-Chevalier (P.-M.-F.), *Histoire des guerres de la Vendée, comprenant l'histoire de la Révolution dans la Bretagne, l'Anjou, le Maine, et la Normandie, précédée des préliminaires de la Révolution en Bretagne (1650-1832)*, Paris, Didier, 1851, in-8°.

Ouvrage incomplet mais écrit dans un style clair et élégant sur des documents que l'auteur ne cite pas assez souvent. Il s'est inspiré de l'ouvrage de Savary et a eu communication d'une partie des mémoires de Lucas-Championnière.

74. Prouthaux (Maurice), *Les Origines de la guerre de Vendée*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1899, p. 457 à 458.)

Indique nettement que le peuple des campagnes a été le vrai promoteur de la guerre de Vendée.

75. Roguet (Fr.), *De la Vendée militaire*, Paris, Corréard, 1834, in-8°.

76. Roguet (Fr.), *Essai théorique sur les guerres d'insurrection ou suite à la Vendée militaire*. Paris, Corréard, 1836, in-8°.

Considérations militaires bien exposés.

77. Savary (Jean-Julien-Michel) [Sous le pseudonyme de : Un Officier supérieur des armées de la République, habitant dans la Vendée avant les troubles], *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française ou Annales des départements de l'Ouest pendant ces guerres*. Paris, Baudouin frères, 1821, 6 vol. in-8°, carte. (Dans la collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française)*.

Les six volumes sont divisés en un certain nombre de chapitres précédés de sommaires ; c'est en réalité un recueil de documents provenant des archives publiques. L'auteur, ancien adjudant-général en Vendée, devenu plus tard député aux Cinq-Cents, a surtout reproduit dans leur texte les ordres et rapports des états-majors républicains. Aujourd'hui le public obtient assez facilement communication des archives historiques du ministère de la Guerre et des archives nationales, l'ouvrage de Savary a perdu beaucoup de son importance, celui de Chassin est d'ailleurs, au point de vue documentaire, plus complet. Voici la répartition des volume des guerres des Vendéens et des Chouans. *T. Ier, de mars 1793 à juillet 1793*, débuts de l'insurrection en Vendée ; documents relatifs aux opérations de Boulard, Berruyer, Tuncq, etc. — *T. II, d'août 1793 à décembre 1793*, documents sur les opérations de Kléber, Léchelle, Rossignol, Marceau, Haxo, Jordy, etc. quelques pages sur les débuts de la Chouannerie. — *T. III, de janvier 1794 à juin 1794*, relatif à la Vendée et à la Chouannerie, surtout dans le Maine. — *T. IV, de juillet 1794 à avril 1795*, chaque chapitre divisé en deux parties, l'une pour la Vendée, l'autre pour les différentes Chouanneries. — *T. V, de mai 1795 à septembre 1795*, chaque mois

formant un chapitre avec la même division. Documents intéressants pour la reprise d'armes de Charette. — *T. VI*, très rare, *d'octobre 1795 à octobre 1796*, dont les trente premières pages sont consacrées à la fin de la « guerre de Charette » et de celle de Stofflet ; le reste de l'ouvrage contient de nombreux et intéressants documents sur la répression des Chouanneries jusqu'à la pacification.

78. Thiers (A.), *Histoire de la Révolution française*. Paris, Furne, 1845, 10 vol. in-8°.

La lecture de l'ouvrage de Thiers s'impose, malgré des erreurs inévitables. Voir les t. IV, V, VI, VII et VIII. Ce dernier volume traite de la pacification.

79. Veuillot (Eugène), *Les Guerres de la Vendée et de la Bretagne*. Paris Sagnier et Bray, 1853, in-12.

Résumé bien présenté des guerres de Vendée et de la chouannerie bretonne.

80. Wallon (E), *Les Représentants du peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements*. Paris, Hachette, 1888-1890, 5 vol. in-8°.

Grande valeur documentaire. Les tomes I et II ont trait : le I à la Vendée, le II aux autres départements de l'ouest et du sud-ouest.

Ouvrages sur certaines périodes de la grande guerre.

81. Audiat (Louis), *Le Procès d'un aide-de-camp de Charette, Chesnier du Chesne* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1888, p. 337 à 352).

Quelques détails intéressants sur le rôle militaire de l'aide-de-camp de Charette, qui fut surtout son émissaire en Angleterre.

82. Baguenier Desormaux (H.), *Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793*. (Dans la *Revue*

de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, p. 5-18, 114-134, 211-219, 241-256, 337-349 et 401-424.

83. Baguenier Desormaux (H)., *Anjou et Vendée, notes d'un curieux.* (Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 1899, p. 200-236 et 646-757 ; 1900, p- 85-96 et 398-410 ; 1901, p. 398-408 et 711-721.

84. Baguenier Desormaux (H.), *Notes et récits pour servir à l'histoire des guerres de Vendée. Les débuts de l'insurrection à Chemillé (19 mars-12 avril 1793).* (Dans la *Revue historique de l'Ouest,* 1892, p. 567-581 et 1893, p. 90-112).

Ces trois publications sont très sûrement documentées et d'un réel intérêt. Dans toutes ses études historiques, l'auteur affirme sa compétence avec une autorité indiscutable sur certains points mal connus de la partie angevine des guerres vendéennes.

85. Balleyguier-Loudun (Eugène), *La Vendée. Le pays, les mœurs, la guerre.* Paris, Périsse frères, 1849. [Ouvrage réédité par Régis Buffet, 1873, in-8°.]

Attachant au point de vue des mœurs vendéennes, belles descriptions du pays, récits colorés de certains combats, notamment de la bataille de Torfou. Malheureusement absence complète des sources ; aussi ouvrage à consulter avec précaution.

86. Bethuis (Germain), *Les Massacres de Machecoul et considérations générales sur la guerre de Vendée.* Nantes, Mangin et Giraud, 1873, in-4°.

Écrit dans un esprit visiblement hostile aux chefs vendéens et surtout à Charette. Animosité bien excusable, le père de l'auteur ayant été une victime de la réaction royaliste à Machecoul.

87. Bittard des Portes (René), *Charette et la de guerre Vendée (1793-1796)*. Paris, Emile-Paul, 1902, in-8°.

La « guerre de Charette » n'avait pas été écrite, si l'on excepte l'étude apologétique et beaucoup trop abrégée de Le Bouvier Desmortiers.

Cet ouvrage a été rédigé sur des documents d'archives, (dépôt de la guerre, collection Dugast-Matifeux, archives départementales, etc, et sur les mémoires contemporains alors inédits de chefs vendéens (Lucas-Championnière[1], abbé Remaud, etc.). Il a donc été possible de reconstituer le rôle de Charette et celui de ses lieutenants pendant la période de 1793 à la fin de mars 1796.

88. Bitton (A.), *Chroniques fontenaisiennes*. (Dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, année 1892, p. 110 à 130).

Étude sur les combats autour de Challans pendant le mois d'avril 1793. L'auteur cite souvent des documents intéressants qu'il a su découvrir.

89. Blachez (René), *Bonchamps et l'insurrection vendéenne d'après des documents originaux*. Paris, Perrin, 1902, in-8°.

Monographie consciencieuse, documentée surtout avec des mémoires. Retrace bien la physionomie pleine de dignité et de bonté du général Bonchamps. L'auteur aurait pu traiter avec plus de détails ce qui est relatif aux opérations militaires.

[1] Les mémoires de Lucas Championnière viennent d'être livrés à la publicité par les petits-fils de l'auteur, MM. Pierre, Just et Paul Lucas-Championnière, sous ce titre : « Lucas de la Championnière. *Mémoires sur la guerre de Vendée.* » (1 vol. in-8. 208 p. Paris, Plon, 1904.

C'est un récit plein d'ordre et de clarté où abondent, malgré la concision de la forme, des détails curieux et pitoresques. Les faits de guerre si nombreux auxquels a pris part l'armée de Charette sont retracés avec un souci absolu d'impartialité par l'auteur, qui appartenait à cette armée comme major de division. Un tel témoignage est indispensable à consulter pour étudier le rôle militaire et politique de Charette dont il reconnaît malgré quelques critiques de détail, les qualités exceptionnelles de chef de partisans et l'irréductible dévouement à la cause royaliste.

90. Bossard (l'Abbé Eugène), *Cathelineau généralissime de la grande armée catholique et royale (13 mars-14 juillet 1793)*. Paris, Lamulle et Poisson ; Niort, Clouzot, 1893, in-8°.

Démonstration irrécusable de l'élection du premier généralissime de la grande armée.

91. Bossard (l'Abbé Eug.), *La Révolution à l'île d'Yeu*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1900, p. 66 à 87 et 300 à 314).

Détails curieux sur les mœurs de la population et les difficultés des habitants avec le gouverneur M. de Verteuil.

92. Bossard (l'Abbé Eug.), *Un nouveau chapitre des actes des martyrs*. (Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 6e année, p. 851-893, et 7e année, p. 9-31, 213-230.)

Récit émouvant où il rend justice à d'humbles dévouements et notamment à celui de Marie Lourdais, la messagère des généraux vendéens.

93. Bourgeois (H.), *Mémoires d'un combattant de la grande guerre*. (Dans la *Vendée historique*, 1899, p. 415-417, 440-443, 460-464 et 483-486.)

94. Bourgeois (H.), *Etudes sur la Vendée militaire (Marie-Jeanne, etc.)*. Luçon, Bideaux, 1899, in-18.

95. Bourgeois (H.), *Histoires de la grande guerre*. Luçon, Bideaux, 1900, in-18.

96. Bourgeois (H.), *Zig-zags au pays des géants (Luçon, le Pont-Charron, Chantonnay, Pouzauges, Saint-Mesmin)*. Luçon, Bideaux, 1901, in-18.

Toutes ces études écrites dans un style alerte et attachant, basées sur des traditions locales sérieusement contrôlées, sont intéressantes à lire et instructives. L'auteur les a d'abord publiées dans la *Vendée historique*.

97. Bourloton (Edgar), *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou,* années 1897, 1898, 1899, 1900, 1901.)

Étude documentaire d'un très réel intérêt.

98. Boutin (l'Abbé H.), *Souvenirs de la Révolution dans la paroisse de Château-d'Olonne.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1894, p. 354 à 373 et 554 à 573.)

Tableau impressionnant, et d'après les sources les plus sûres, du drame révolutionnaire dans cette petite paroisse.

99. Boutin (l'Abbé H.), *Les Chroniques de la Gaubretière.* (Dans les *Archives du diocèse de Luçon*, 1897.)

Récits dramatiques d'après des témoignages oculaires.

100. Carou (J. F.), *Histoire de Pornic.* Nantes, 1859, in-8°, plan.

A consulter avec soin, notamment pour les deux attaques de Pornic en mars 1793, par La Roche Saint-André et par Charette.

101. Cavoleau (J. O.), *Description du département de la Vendée et considérations générales sur la guerre civile de 1793-1794-1795.* Nantes, Mangin, 1818, in-8°.

L'auteur connaissait bien la Vendée. Toutefois certains de ses jugements sont trop visiblement inspirés par ses sympathies politiques ; la partie relative aux événements de Noirmoutier nous semble des plus contestables.

102. Chabot (Comte de), *Vendéennes*, Paris, librairie des Saints-Pères, 1903.

Épisodes émouvants tout à la gloire des femmes de Vendée.

103. Charavay (Et.), *Les Commissaires parisiens à Saumur en 1793.* (Dans la *Révolution française*, 1881, II, p. 813-817.)

104. Charpentier (l'Abbé), *Cent ans après, souvenirs et épisodes de la Vendée militaire.* Poitiers, Imp. des jeunes Sourds-Muets, 1897, in-8°.

Récits d'après la tradition.

105. Chevas (J.), *Notes historiques et statistiques sur les communes du département de la Loire-Inférieure.* Nantes, 1852, in-8°.

Renseignements documentaires sur la guerre de Vendée.

106. Deniaú. (l'Abbé F.), *Les Grandes Journées de la Vendée militaire (les combats de la Châtaigneraie et de Fontenay).* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1899, p. 49 à 68 et 344 à 373) ; *(la bataille de Torfou).* (Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 1899, p. 169-182.)

Intéressant et bien documenté.

107. Desmé de Chavigny (O), *Histoire de Saumur pendant la Révolution.* Vannes, 1892, in-8° de 356 p.

108. Després (Françoise). *Détails historiques sur les services de François Desprès, employée dans les armées royales de la Vendée depuis 1793 jusqu'en 1815, écrits par elle-même.* Paris, Michaud, 1817, in-8°.

109. Du Chatellier (A.), *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne.* Nantes, Mellinet, 1836, 6 vol. in-8°.

Récit clair et documenté avec des pièces, justificatives d'un réel intérêt. Voir notamment dans le tome III le siège de Nantes, les succès et les revers de la grande armée et dans le tome VI la fin de la résistance de Charette et de Stofflet.

110. Dumaine (l'Abbé L. V.), *Tinchebray et sa région au bocage normand.* Paris, Champion, 1882, 3 vol. in-8°

Etude d'histoire locale des plus consciencieuses.

111. Elbée (Marquis d'), *Une signature du brevet de Cathelineau.* (Dans l'*Anjou historique*, 1903, livraison de septembre).

Eclaircissement sur l'élection du premier généralissime.

112. Elbée (Marquis d'), *La mort de d'Elbée à Noirmoutier (janvier 1794).* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1897, p. 276-289 et 1898, p. 5-16 et 257-269.)

Les documents relatifs à la mort du général d'Elbée sont reproduits et analysés. C'est une page d'histoire véritablement empoignante.

113. Fièvre (l'Abbé E.), *La mort du général Haxo.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1892, p. 128 à 139.)

Rappelons que les cirsconstances dans lesquelles Haxo trouva la mort au combat des Clouzeau sont encore discutées.

114. Gourcuff (G. de), *L'Election de d'Elbée. D'Elbée généralissime.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1893, p. 59 à 80 ; 1894, p. 153 à 159.)

L'auteur dont l'érudition est bien connue rend justice aux qualités de d'Elbée.

115. Grimaud (Emile), *Récits vendéens, avec introduction par* V. de Laprade. Paris, Lecoffre, 1879, in-12.

Constatons le choix judicieux qui a été fait dans les innombrables légendes locales.

116. Guépin (A.), *Histoire de Nantes.* Nantes, Lebire, 1839, in-8°.

Quelques pages bien écrites consacrées à l'attaque de Nantes. Il n'est point question des autres faits d'armes concernant la guerre de Vendée.

117. Lallié (Alfred), *Le District de Machecoul, 1788-1793, études sur les origines et les débuts de l'insurrection vendéenne*

dans le pays de Retz. Nantes, Forest et Grimaud, 1869, in-12.

Ouvrage remarquable par la sûreté des informations et l'intérêt du récit ; tend à diminuer la responsabilité de Souchu dans les massacres de Machecoul.

118. Lallié (Alfred), *Etude sur l'insurrection vendéenne, la commune de Bouguenais.* (Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée.* 1882, p. 169-200, 325-343 et 422-428.)

119. Lallié (Alfred), *Les Fusillades de Nantes.* (Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* 1882, p. 54-59, 85-102).

120. Lallié (Alfred), *Les cent trente-deux Nantais.* Angers, Germain et Grassin, 1894, in-8°.

Récit impressionnant des tribulations qu'ont subies ces malheureux otages.

121. Lallié (Alfred), *Les Commissions militaires de Noirmoutier en 1794.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1895, p. 29 à 49.)

122. Lallié (Alfred), *La Justice révolutionnaire à Nantes, et dans la Loire-Inférieure.* Nantes, Le Chevalier, 1896, in-8°.

Dans toutes les études de M. Alfred Lallié, l'exposition et la documentation défient toute critique.

123. Lallié (Alfred), *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution.* Nantes, Cier, 1893, 2 vol. in-18°.

Beaucoup de faits scrupuleusement documentés et bien présentés.

124. Lallié (Alfred), *Etudes sur la Terreur à Nantes; la compagnie Marat et autres auxiliaires du Comité révolutionnaire.* Vannes, Lafolye, 1897, in-8°.

Tout cela est à consulter pour la période révolutionnaire.

125. La Rochère (Comtesse Eugénie de), *Héros et martyrs. Episodes des guerres de l'Ouest sous la Terreur.* Paris, Julien, 1856, in-8°.

Sous une forme attrayante, récits épisodiques sur Marie Vandangeon, sur Mlle des Mesliers dont le véritable sauveur aurait été non pas Marceau, comme on le croit généralement, mais l'adjudant-général Savary, sur M. de Fromental, sur la famille Boguais, etc.

126. La Sicotière (Louis de), *La Mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité.* Mamers, Fleury et Dangin, 1877, in-8°. (Dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, 1877, p. 551-584.)

Point intéressant d'histoire locale.

(*A suivre*) René Bittard des Portes.

LES SIMULACRES

LE RÊVE DU BŒUF

à M. R. Vallette.

Sous le joug familier du frêne qui se ploie
S'avancent les bœufs lourds unis pour le sillon ;
Les yeux des animaux clignent à l'aiguillon,
Et leur échine en arc fait gémir la courroie.

Le soc a déchiré la terre qui rougeoie
Sous les huit pieds fourchus qu'embourbe le limon,
Et tant que les fronts roux s'accotent au timon,
Le champ du laboureur semble semer la joie.

Le chemin est couvert ; l'attelage s'arrête,
L'homme vide sa gourde en renversant la tête,
Puis nomme un de ses bœufs, dont il touche le flanc,

Et qui songe courbant le cou sous l'anathème
Que son aïeul au moins portait le diadème
En charriant l'évêque et le roi fainéant.

LES PÊCHEURS

Par les soirs blancs et morts d'écumes et de vagues
S'en revient la flottille où gisent les butins,
Et les voiles dehors, comme des palanquins
Planent sur les reflets où scintillent des dagues.

Et les pêcheurs bronzés et lourds de songes vagues
Fument tranquillement des tabacs clandestins,
Et s'accoudent muets dans les peaux de requins
Que semblent leurs surois brunis aux nuits des dragues.

Mais soudain a jailli l'éclair des temps passés ;
Chaque barque contient des hommes cuirassés,
Un rêve d'écumeurs au pays de cocagne.

Les pêcheurs sont barbus comme les conquérants,
Les flèches sont aux arcs, les boucliers en rangs,
Et l'on entend gémir l'empereur Charlemagne.

AUTOMNE

Ne marche pas, veux-tu, sur le sable qui pleure,
Sur les rameaux tombés, les feuilles et les glands,
Car ce sont les témoins au pied des rosiers blancs
Des adieux de l'été qui mourra tout à l'heure.

Ne sors pas. Une faux, dans l'invisible, éfleure
Déjà la vie éparse aux arbustes tremblants
Et pourrait de son vol en un éclair sanglant
Te frôler d'assez près pour que ton âme en meure.

Mais qu'aux vitres du seuil ton regard soit pensif
Vers la bêche debout au sol las du massif
Comme un pressentiment d'une tombe creusée,

Et vers l'urne de grès qu'hier tu laissas choir
D'où, semblable aux objets de notre pauvre espoir
Fait goutte à goutte l'eau que tes mains ont puisée.

AUX MARAIS SALANTS

à Etienne Port.

Sur la lagune ingrate où la flore est éteinte,
Les saulniers ont criblé leur sel blanc le plus fin,
Et leurs meulons semés sans nombre au sol salin
Font de la plaine un camp pacifique et sans crainte.

Et le soir qui descend calme sur cette enceinte
Se souvient de l'exode et du désert de Sin,
Où dans les environs de leurs tentes de lin
Des Hébreux attardés rentrent la manne sainte.

L'effluve du pays a ce parfum du miel
Dont la manne enchantait les enfants d'Israël ;
Le désert dort, et rien n'y tressaille et n'y bouge

Si ce n'est près d'un puits Jokebed ou Sarah,
Tandis qu'à l'occident de la mer toute rouge,
Se ferme satisfait l'œil du grand Jéhovah.

DÉPART

Nous vécûmes, hier, la derniere soirée,
Et nous n'entendrons plus à l'aube la marée
Bruissante, chanter le retour de ses eaux,
Et déjà les courlis jettent, amers oiseaux,
Vers la maison fermée à notre double vie
L'avant coureur écho de notre nostalgie.
Je ne vois plus ceux qui m'ont tant vu veiller,
La lampe, le fauteuil, les cendres du foyer,
Qu'un logis où la voix tarde à se reconnaître,
Où tu mets ta ceinture, où je lace ma guêtre,
Qu'une chambre sans joie où nous n'aurons laissé
Qu'un hôte agonisant et doux, notre passé.
Qui déjà se fait peur d'être seul, et s'affole
Jusqu'à te retenir au bois de la console.
Sois courageuse ; il faut que ses sanglots soient vains,
Sans lui faire de mal desserre-lui les mains.
N'entends-tu pas au seuil un grincement de roue,
Et les piétinements du cheval qui s'ébroue ?
Que ta clé, brusquement, fasse son dernier tour,
Partons et sache, hélas ! qu'il suffira d'un jour
Pour qu'aux circuits des chars nombreux qui s'entrelacent
Disparaisse l'ornière où les départs s'effacent.
Mais j'emporte en secret fragment endolori,
Le silex que j'ai pris à l'être refroidi
Afin qu'en approchant l'oreille de la pierre
J'entende, comme à la coquille où, prisonnière
J'entends l'âme des flots lente à se résigner,
Le pas lourd et lointain de notre prisonnier,

LE PAS DU LOUP

Le soleil meurt — voici l'automne
Ce bêl automne au manteau roux,
Dans la forêt l'arbre frissonne,
Et tremble la branche du houx
En entendant le pas du loup.

Et la lune dans le branchage
S'en vient fidèle au rendez-vous,
Mais prend le voile d'un nuage
Et s'entoure d'un cercle roux
En entendant le pas du loup.

Ce cri, qui troublait la feuillée,
C'était la plainte du hibou,
Mais il interrompt sa veillée
Et se blottit au fond d'un trou
En entendant le pas du loup.

Mais la louve, hors de son alcôve
S'avance sur les gazons mous,
Et soudain lustre son poil fauve,
Car elle a reconnu l'époux
En entendant le pas du loup.

A. DE CHATEAUBRIAND.

L'HÉBERGEMENT-ENTHIER

ET LA

SEIGNEURIE DU BOIS-CHOLLET

(Honoré d'une plaquette d'argent au Concours des Conférences populaires 1902.)

Suite (1)

René Henry de Chevigné, « chevallier seigneur du Bois-de-Cholet, L'Herbergement-Enthier, le fief Cantetière », épousa, le 24 juillet 1736, Magdeleine Françoise Paris de Soulanges, fille de Augustin, chevalier seigneur de la Begaudière, et de Françoise de Gastinayre.

Vers 1730 ses sujets de L'Herbergement-Enthier, à propos des *Marches*, adressèrent aux Président et Lieutenant Conseillers du roy en l'élection de « Chatillon-sur-Sayvre » (2) la requête suivante que nous publions presque en entier, tant elle offre d'intérêt au point de vue de l'histoire locale et des privilèges attachés à la qualité de *Marcheton* (3) :

« Les habitans de L'Herbergement n'arguent point contre larest du Conseil, au contraire, ils en demandent l'exécution.

(1) Voir la première livraison 1903.

(2) Autrefois Mauléon. L'Herbergement faisait partie de l'élection de Mauléon qui devint celle de Châtillon, quand, en 1736, elle fut érigée en duché pairie en faveur d'un comte de Châtillon.

(3) Cette pièce malheureusement ne porte aucune signature ni date, si ce n'est celle contenue daus le corps de la requête, mais un acte du 28 juin 1740 signé Berriau notaire Royal est d'une écriture absolument identique.

Jean Fonteneau avance mal propos que ses domaines n'ont point payé la taille entre les mains de ses mandeurs, ce qui est faux ; ils ont été taxé de tous les temps et pour preuve il n'y a qu'à voir les rolles qui sont à l'intendance depuis 30 et 40 ans et plus. On les trouvera taxé et ce réitère que Fonteneau n'a pu acheter la qualité de *breton* et encore moins les prétendus privillèges et on soutient qu'il n'a aucune qualité présenté par larest, qu'il ne jouist point par ses mains, ses biens ont été taxés de tous les temps et doivent l'estre comme il avance.....

« Leurs supositions (aux habitants) ne sont point sans fondement, elles sont justes, la preuve en est convinquante et incontestable ; *il sufit de voir la lizière du Poitou délabrée et dégradée, on n'y voit que mazures ; des métayries et des vilages entiers qu'on a transférés en Bretagne ou vous voyez des logements superbe qui n'ont souvent qu'un morceau de jardin* (1) et leurs terres à Fonteneau et autres propriétaires) sont toute en Poitou. Il n'est donc pas impossible que le *seigneur du Bois de-Chollet*, Fonteneau et d'autres ne fassent la mesme chose et encore Fonteneau plus facilement que tout autre qui peut agrandir ses métayries de Bretagne des domaines qu'il a sur la lizière du Poitou.....

« *Nous sommes actuellement écrasés d'impôts et il n'y a point de particulier propriétaire qui ne paye en impositions la valeur de son domaine et plus, ce qui n'est pas difficile à comprendre. Ainsi en 1732 nous avions 600 livres de taille et aujourd'hui 1020 l.*

« Puisque le roi demande la taille en Poitou, par conséquent toutes les terres du Poitou la doivent, n'étant pas l'intention du prince de nous faire plus d'injustice que ses autres provinces....

(1) Pour avoir droit aux privilèges attachés à la qualité d'*ancien breton*, c'est-à-dire habitant les *Marches* communes, de Bretagne et de Poitou, certains propriétaires faisaient inscrire leurs biens de Poitou aux rôles de Bretagne et souvent ils ne possédaient en cette dernière province qu'un morceau de jardin. C'est ce que veut dire la requête ci-dessus dont la clarté n'est pas le principal mérite.

« Les prétendus privilèges de l'exemption des tailles n'est point attaché au domaine du Poitou, mais à la *personne* et à la *qualité d'ancien breton*, suivant larest et il ne sufit point à Fonteneau d'engranger ses fruits en Bretagne : il n'est point *entien Breton*. Il ne paye point *fouage* (1) en Bretagne, et ne fait point valoir par ses mains comme l'explique larest du conseil, de sorte que faisant droit aux moyens cy-dessous expliqués, le dit Fonteneau doit être débouté de sa demande et le rolle exécuté selon sa forme et teneur.....

« La *noblesse* qui doit avoir autant de privilèges que le *Rôturier de Bretagne* et qui a celui de ne *payer point d'impositions*, et faisant valoir par ses mains ses domaines s'il y place un *colan* ses privilèges n'influent point sur le colon. Et s'il étoit fermier, il seroit imposable luy mesme. Et s'il vend sa terre à un rôturier, il ne peut luy vandre ses qualités ny ses privilèges. Ainsy Jean Fonteneau n'a aucune des qualités requises par larest et quand il en jouiroit par ses mains, il seroit imposable, par conséquent ses colons doivent l'estre. Et si le dit Fonteneau jouissoit de ces privilèges prétendus, il a beaucoup de biens en Poitou sur la lizière de la Bretagne, dans quelques temps il pourroit faire transporter ses maisons et granges dans ses terres de Bretagne et jouiroit de l'exemption des tailles. Le *seigneur du Bois-de-Chollet* qui a deux métayries sur la lizière qui payent près de 300 l. au roy, tous les ans pourroit faire la mesme chose et plusieurs autres seigneurs et rôturiers qui sont dans le mesme cas, mais au terme de larest, *il faut être ancien breton et faire valoir ses héritages par ses mains*.. (2) »

Suzanne Sire, veuve André Renaud et Jean Merlet étaient dans le cas de Fonteneau.

« Quant à Jean Merlet, disait la supplique, nous avons ignoré que Anselme Taveneau ne jouissait plus des domaines jusqu'au jour qu'il la fait notifier par le sieur Curé à la messe paroissiale il y a quinze jours et pour ne l'avoir pas fait dans

(1) Droit du seigneur sur chaque feu, d'après Ducange.
(2) *Papiers de Mme Echassérieau*.

les temps nous requerons à Votre grandeur qu'il luy soit ordonné de payer ce qui est taxé ».

Cette question des Marches était fort importante au point de vue des tailles. Quelle que fut leur origine, les habitants des Marches avaient les mêmes privilèges, celui de ne point payer d'impositions. En venant demeurer hors des Marches, le Marcheton était assujetti à la loi commune : « La Baronnie de Montaigu ne comprenait aucun territoire en Marches communes ; nous croyons qu'il en était de même de la seigneurie *du Bois-de-Chollet*..... Les marches communes de Bretagne et de Poitou se divisaient en Hautes et Basses-Marches. Les paroisses de Gétigné et Boussay en Loire-Inférieure, et de Cugand et de la Buffrère en Vendée constituaient les Hautes-Marches.

Les Basses-Marches comprenaient le bourg commun de Legé, le bourg propre de Legé, le territoire de la Boesse, La Censive, le village du Retail (enclave de la paroisse du Grand Luc), St-Etienne de Corcoué Grand-Landes, St-Etienne-du-Bois ; St-Colombain, Bois-de-Cené, la Garnache, la Trinité de Machecoul, Paulx. Bouin. — Le Retail, Grand-Landes, S. Etienne du Bois font actuellement partie du département de la Vendée ; les autres lieux ont été attribués au département de la Loire-Inférieure. — D'après Claude Pocquet de Livonnière, Bouin aurait fait partie des Marches avantagères du Poitou sur la Bretagne et non des Marches communes à ces deux provinces (Coutumes du Pays et Duché d'Anjou, t. II. col. 1429-1725) Ajoutons enfin que de la seigneurie du *Bois-de Chollet* relevaient certains fiefs situés dans la paroisse de *Mormaison* et de *St-Sulpice*, lesquelles faisaient parties des Marches avantagères au Poitou sur la Bretagne et aussi quelques fiefs situés dans la paroisse de *St-André-13-Voies*, qui faisaient partie des Marches avantagères à la Bretagne sur le Poitou (1) ». V.

(1) Réponse à une question posée par nous dans l'*Intermédiaire nantais*. La première maxime concernant les Marches est que le fond des Marches est réputé commun à deux provinces par indivis; et le caractère distinctif

le même auteur t. et col. id.) Dr Mignen. — *Intermédiaire nantais* du 18 février 1901).

Le 28 avril, maître Robin Brusnellière, sieur de la Thébline, pour un corps de logis situé au bourg de l'Herbergement rendit un aveu à René-Henry de Chevigné par lequel il reconnaissait qu' « il vous est deub par chacun an au dit terme de Noël, deux sols et un chapon de cens et devoir féodal et rendable à votre recepte le *biain* (corvée) d'une personne avec une fourche pour ayder conjoinctement avecque vous et autres teneurs qui y sont subjects, à rendre secq votre fouin de votre prée entienne (1). »

Le 15 mai 1744, il reçut d'Elisabeth Guitter, veuve Jacques Douillard un aveu pour les terres qu'elle détenait en son nom

des Marches est que les héritages qui y sont situés relèvent moitié par indivis du seigneur d'une province et moitié par indivis du seigneur d'une autre province .... Nous reconnaissons 3 sortes de Marches : les communes, les avantagères et les conthrostées. Les communes sont celles qui relèvent de deux seigneurs par indivis, tant pour le fief que pour la justice. Les avantagères sont celles qui sont communes pour la féodalité, relevant par indivis de deux seigneurs ; mais pour la juridiction et pour tout le reste sont d'une province exclusivement à l'autre, et sujettes à la justice d'un seul seigneur et de son suzerain *privativement* aux autres. Les conthrostées sont celles qui sont communes à deux provinces et à deux seigneurs pour la juridiction et ne relèvent néanmoins que d'un seul seigneur.

Par lettres patentes du 11 mai 1606 et arrest de son Conseil du 1er août 1606, Henri IV déclara les habitants des Marches déchargés de toutes tailles, fouage et autres impositions mises ou à mettre même du joyeux avènement des rois à la couronne en payant par chacun an par forme d'abonnement de tous les dits droits, la somme de 600 livres d'une part et de 128 livres d'autre part.

(*D'après Claude Pocquet de Livonnière*).

Louis XIII, par arrêt de son Conseil du 30 juillet 1626 ordonne « que les paroisses des Marches et enclaves demeureront exemptes de toutes tailles, fouage, impôts, huitième, traites foraines et domaniales et autres impositions pour les marchandises et denrées qui croîtraient dans l'étendue des dites paroisses et enclaves, et pour celles qui seraient transportées pour y être consommées en payant la dite prestation annuelle (voir plus haut). L'arrêt fut confirmé par Louis XIV (*id*).

(1) Aveu à Haut et puissant seigneur Messire René Henri de Chevigné chevallier seigneur du Blois-de-Chollet, L'Herbergement Entier, le fief Cantetière, L'Esviaud et autres lieux... (Archives de L'Hôpital de Montaigu, liasse B 17, communiqué par M. Mignen). En 1773, René Henri est titré chevalier seigneur de L'Herbergement, Bois-Macé et autres lieux.

et en celui de ses enfants au tennement du Chaillou, paroisse des Brouzils « sur tous lesquels tennements, disait l'aveu, je vous dois mon dit seigneur conjointement avec tous les autres teneurs dudit tennement par chacun an la rente noble féodalle et fontière de quatre chapons et cinq sols en argent au terme de Noël et rendable à votre recette du *Bois-de-Chollet*. Plus est deubs sur le dit lieu la rente fontière de trante deux boisseaux de bled seigle, mesure de Montaigu au *chapelain* de la chapelle des *Testards*, à la *cure* des Brouzils, deux boisseaux de bled seigle pour droit de boisselage requerable à Monsieur *Millet* quatre boisseaux de bled seigle, à la *Chabotterie* huit boisseaux seigle, six boisseaux seigle au sieur *doyen* de Montaigu, plus six boisseaux au sieur *prieur* de Saint-Jacques de Montaigu, à Monsieur du *Tréhand* quatre boisseaux, neuf boisseaux à la *cure* de L'Herbergement (1) requérable, deux boisseaux seigle à *fabrice* (*sic*) de L'Herbergement aussy requérable, au sieur *doyen* de Montaigu six boisseaux de froment, au sieur *prieur* de Saint-Jacques de Montaigu six boisseaux, seize boisseaux d'avoine à la maison de la *Chabotterie*, au dit sieur *Millet* cinq boisseaux d'avoine, au sieur du *Tréhand* cinq boisseaux, à *Laurand Pichaud* six boisseaux d'avoine, au sieur *doyen* de Montaigu quatre boisseaux, au sieur *prieur* de Saint-Jacques, quatre boisseaux d'avoine le tout mesure de Montaigu et payable au terme de my aoust, plus en argent deux livres à la chapelle des *Testards*, plus à la seigneurie de la *Parnière*, savoir cinquante sols pour les biens et quatre sols six deniers d'autre le tout à cause de la *grande Cour* de Montaigu, plus au *prieuré* des Brouzils cinq sols, plus à la *cure* de L'Herbergement trois sols, plus à *Laurand Pichaud* quatre sols, plus à la maison de la *Chabottrie* quatre sols, plus à notre Recette du *Bois de-Chollet* dix sols payable, l'argent à Noël (2).

(1) Joseph-Marie Ollivé était curé en 1737. Raymond Goupil mort le 19 février 1753 l'était en 1740, Rouzeau le 25 septembre 1753 et Caillaud le 24 août 1764.

(2) Aveu à Messire Henry René de Chevigné chevallier seigneur du Bois-du-Chollet, L'Herbergement-Entier, Leviaud, Le Pressoüer *aliàs* Goyer (Papiers de M. Amiaud).

René-Henry de Chevigné eut plusieurs enfants. « *Augustin, Christophe, René*, titré comte, naquit le 11 juillet 1737, fut nommé lieutenant de dragons au régiment de Beauffremont en 1756, capitaine en 1759, eut le rang de colonel d'infanterie en 1770 et devint colonel au régiment provincial de Senlis en 1771. Il épousa en 1773 Adélaïde-Marie-Louise Titon de Ville-Genon, dame d'Ognon, veuve du marquis de Bragelogne qui désira être présentée au roi, et ce fut à cette occasion que fut dressé le *Mémoire* qui nous a servi de guide. En 1785 Chérin, paraît-il, en rédigea un autre que nous n'avons pu consulter. » (Beauchet-Filleau). Augustin Christophe René avait pour régisseur Dominique Gouraud demeurant au Château de Bois-Chollet (30 juin 1774).

En 1787 fut passé le contrat de mariage de Esprit Benjamin René de Chevigné avec Marie Darry Jaillard de la Marronnière, 1787, 12 février. Voici cette pièce : « Par devant les notaires royaux de la sénéchaussée de Poitiers, héréditaires en Poitou soussignés, furent présents Haut et puissant seigneur *Esprit Benjamin René de Chevigné*, chevalier capitaine au Régiment d'Armagnac, fils majeur de Haut et puissant Joseph Christophe Alexandre de Chevigné chevalier seigneur de la Grassière, ancien capitaine de grenadiers royaux chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feue haute et puissante dame Louise Claire Thomasset, demeurant au chasteau de la Grassière paroisse de Chavagnes d'une part :

« Et Haute Puissante demoiselle Mademoiselle *Marie Darry Jaillard de la Marronnière*, fille majeure de Haut et puissant Louis-François Jaillard de la Marronnière, chevalier seigneur de la Marronnière et de Haute et puissante dame Françoise-Jeanne-Antoinette-Roberte Ferron de la Ferronnay, dame douairière de la Marronnière, de Remouillé, L'Ardraire et autres lieux, demeurant au quartier des Rochettes près la ville de Montaigu, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay d'autre part

Lequel dit seigneur Esprit-Benjamin-René de Chevigné et la ditte demoiselle Marie-Dary Jaillard de la Marronnière se sont par ses présantes promis la foy du mariage et de se prendre à mary et femme légitime époux, épouze à la première réquisition de l'un d'eux les solemnités de l'Église catholique préalablement gardées et observées et ce de l'aveu, consentement et authorité sçavoir de la part du seigneur futur époux, de Haut et puissant Joseph-Christophle-Alexandre de Chevigné, seigneur de la Grassière son père,

Haut et puissant Louis-Augustin-Antoine-Marie de Chevigné chevalier seigneur de l'Ecorce, Civetière, ancien officier au régiment du Royale Lanzarine,

Haut et puissant Isaac Joseph de Chevigné, chevalier,

Haut et puissant, Louis-Jean-Marie de Chevigné, officier du corps royal au Génie,

Haute et puissante demoiselle Marie-Claire-Thérèse-Françoise-Charlotte de Chevigné, ses frères et sœurs germains.

Haute et puissante dame Marie-Henriette-Pélagie du Chaffaut, sa belle-sœur,

Haute et puissante dame Pélagie du Chaffaut, veuve de Haut et puissant Louis de Lécorce, chevalier seigneur dudit lieu sa tante par alliance,

Haut et puissant Charles-Aimé de Royrand ancien chef de bataillon au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis,

Haut et puissant Charles-Augustin de Royrand chevalier et colonel retiré et chevalier de Saint-Louis,

Haut et puissant Joseph de Royrand chevalier capitaine au Régiment de Navarre et chevalier de Saint-Louis.

Ses oncles à la mode de Bretagne au maternel,

Et de la part de la demoiselle futur épouze de

Haut et puissante dame Françoise-Jeanne-Antoinette-Roberte Ferron de la Ferronnay, sa mère.

Haute et puissante demoiselle Marie-Elisabeth-Julie Jaillard des Chateigniers sa sœur germaine.

Et autres les parents et amis soussignés.

En faveur et contemplation duquel mariage qui autrement n'eut esté fait ny accomply, a esté expressément convenu et accordé ce qui suit :

1° Que les futurs conjoints seront communs en bien le jour de la bénédiction nuptiale conformément à la disposition de la coutume de cette province de Poitou sous la disposition de laquelle ils veulent que leurs personnes et leurs biens soient régis et gouvernés quand mesme ils habiteroient toutes autres provinces dérogeant à cet effet à touttes lois et coutumes contraires à celles du Poitou.

2° Que les seigneur et demoiselle futurs époux se prennent respectivement avec touz leurs droits échus et à échoir généralement quelconques ;

3° En cas de survie de la demoiselle future épouze à son futur époux, elle prélèvera sur leur communauté avant aucun partage pour ses habits de deuil. ceux de ses domestiques a pour sa chambre garnie la somme 4 milles livres, elle en aura en outre, par prélèvement ses bagues, bijoux et joyaux et générallement toutes ses hardes et linges servants à sa personne, ainsi que le carrosse et les chevaux ;

4° Aura la demoiselle future épouze douaire coutumier, le cas y avenant par hipotéque de ce jour ;

5° En cas de dissolution de communauté par mort ou autrement, il sera libre à la demoiselle future épouze de l'accepter ou d'y renoncer et en cas de renonciation de reprendre. franc et quitte de debpte tout ce qu'elle justifiera y avoir porté quand mesme elle y auroit parlé et consenti et dont en tout cas elle sera garantie par le seigneur époux et sa succession.

Qui est tout ce qui a été ainsi et de la manière voulu, consenty, stipullé et accepté par les parties, à l'entretien elles ont obligé et hipotéqué tous et chascuns leurs biens meubles et immeubles présents et futurs dont, nous notaires de leur consentement, volonté et requeste les avons jugés et condamnés du jugement et condamnation de notre Cour au pouvoir et juridiction de laquelle elles se sont soumises en leurs dits biens

fait et passé en l'hôtel de la dite dame de la Marronnière douarière, ce jourdhuy, douze du mois de février mil sept cent quatre-vingt-sept ; lecture faite aux parties, elles y ont persisté et signé avec nous.

Esprits-Benjamin-René de Chevigné — Marie-Darie-Jaillard Joseph-Christophe-Alexandre de Chevigné — Ferron de la Maronnière — Louis Augustin-Antoine-Marie de Chevigné — Louis-Jean-Marie de Chevigné — Du Chaffault de Chevigné — Julie Jaillard — De Royrand — Joseph de Royrand — Isaac-Joseph de Chevigné — Charles-Augustin de Royrand — Le comte Du Chaffault — Du Chaffault de Lecorce — Françoise-Clère-Thérèse de Chevigné — Royrand de Landerneau — De Landerneau, chanoine de Luçon, Gouraud notaire royal — Lorin notaire royal pour registre.

Controllé et insinué à Montaigu, le 15 février 1787 par Goupilleau qui a reçu 150 livres *(Minutes Sorin, étude Duchategnier Montaigu. communiqué par M. le Dr Mignen.)*

L'ondoiement de *René-Henri-François*, fils de René-Henry de Chevigné, se fit le 8 mars 1744 à L'Herbergement où il fut baptisé le 30 octobre 1749 *(Communication de M. Mignen).*

Un autre fils de René Henry, messire *Hillarion François*, fut baptisé, le 6 juin 1746.

Le parrain fut Messire Hillarion de Paris-Soulanges, bachelier en théologie à Paris et la marraine damoiselle Ozille de Chevigné aux lieu et place de dame Françoise Paris de Soulanges, gouvernante de Madame Louise de France *(communiqué par M. Mignen.)* Devenu prêtre, archidiacre, vicaire général, chanoine etc, il fut détenu un moment à la prison de Picpus du 18 germinal an II (6 avril 1794) au 4 brumaire an III (25 octobre 1794). Mis en liberté il revint à Nantes et devint évêque de Séez en 1802. Exilé de son diocèse par Napoléon en 1811, il mourut à Nantes le 18 février 1812 (1).

(A suivre.) JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) Voir Lallié, *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, tome II, p. 81 (communication de M. l'Abbé P. Boutin).

A PROPOS D'UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

RECHERCHES SUR LE FOSSÉ DES SARRAZINS

ET

SUR LES ORIGINES DE LA MOTHE-ACHARD [1]

Nous donnons, ci-après, le résultat de l'analyse des scories faite par les soins obligeants de M. Charbonneau-Lassay, le savant collaborateur de cette Revue. La densité de l'échantillon est de 3,326. Il était formé de : 1° gangue 36°/°. 2° Minerai pur 64°/° se décomposant ainsi : Fer 30, alumine (2) 18, nickel 6, magnésium 4, zinc 2 et manganèse 4.

Dans le canton même qui nous intéresse, il existe une source d'eau minérale révélant un sous-sol à base de fer et divers lieux dits les Forges, etc.... Mais ces points sont tous distants de plusieurs kilomètres de l'emplacement du four, et, comme nous l'avons dit, il est peu probable que le minerai exploité provienne d'aussi loin. Il est plus simple d'admettre qu'il a été ramassé à la surface du sol, ou peut-être a-t-il été mis à découvert lors de la construction du Fossé. Il devait former une masse de $0^{m}350$ environ, mais ce n'est qu'une donnée approximative, puisqu'on ignore jusqu'à quel degré la

(1) Voir la 4e livraison de 1903.

(2) Représentant 8. 4°/° d'aluminium.

combustion du minerai a été poussée, ainsi que sa richesse en métal.

Afin de pouvoir, par comparaison, préciser autant que possible la provenance du minerai, il aurait fallu connaître quelques analyses d'échantillons extraits des territoires voisins ; nous n'avons pu nous en procurer.

*
* *

Si on admet la proposition de M. Bitton, on est naturellement amené à interroger l'histoire pour connaître le nom du peuple dont ce Fossé a pu être la limite. Mais, pour y arriver, on ne peut remonter au-delà de la conquête romaine. car les documents écrits, antérieurs à cette époque, sont muets sur ce point.

César atteste, dans ses *Commentarii*, l'existence des Ambiliates. Il les mentionne parmi ceux qui entrèrent dans la ligne maritime, formée par le peuple du pays de Vannes, pour combattre les Romains. Il paraît les placer sous le peuple nantais. Socios sibi ad id bellum... Namnetes. *Ambiliatos*, Morinos... adsciscunt (1) ».

Nous ferons remarquer, toutefois, que certaines éditions des commentaires donnent *Ambianos* pour Ambiliatos, ce qui est cependant bien différent, ceux-ci habitant en-dessous des Nantais et ceux-là vers Amiens. Il paraît même que le plus ancien manuscrit porte bien *Ambianos*, et que toute autre appellation proviendrait d'une erreur de copiste En somme, si l'on n'avait que les Commentaires pour fixer, d'une manière sûre et définitive, la position de ce peuple, ce point resterait sans doute encore très obscur. Mais il y a, pour tirer un peu d'embarras, le témoignage d'une autre grave autorité. En effet, Pline, donne dans une énumération bien connue, les noms de trois petits peuples différents et distincts qui occupaient la partie du territoire dénommé depuis *Bas-Poitou*. Ce sont les

(1) Lib. III, IX.

Ambiliates ou Ambilatres, les Anagnutes appelés autrement Agnutes, ou Agnotes, ou encore Agnates, et les Agésinates. Aquitaniæ sunt *Ambilatri*, *Anagnutes*, Pictones,... Combolectri *Agesinates* Pictonibus juncti.

Tel est, du moins, l'avis de M. de la Fontenelle dans ses *Recherches sur les peuples qui habitaient le Nord de l'ancien Poitou sur la Loire et la Mer, lors de la conquête des Romains et l'introduction du Christianisme.* Notons en passant que cet auteur cite, dans son ouvrage, un passage soi-disant tiré du livre I, III, des Commentaires : « Ambiliates jungit cum Nannetibus ». C'est vainement qu'on le chercherait dans ce livre. La Fontenelle a traduit ainsi semble-t-il, la conclusion qui, selon lui, s'impose à la lecture du texte de J. César cité plus haut. Cette conclusion est quelque peu aventurée et elle ne serait pas applicable, par exemple, si, au lieu des Ambiliates, il s'agissait des Morins qui pourtant sont appelés immédiatement après, alors qu'ils habitaient le Pas-de-Calais.

De ces trois petits peuples, quel est celui dont le territoire aurait pu avoir pour limite le Fossé en question ? D'après Dom Bouquet, les Ambiliates ainsi que les Anagnutes étaient placés entre le pays Nantais et le Poitou. Theodwaldum (Doué) était la capitale des Ambiliates. Les Anagnutes occupaient la contrée appelée depuis le pays de Retz, Montaigu, le pays de Paillé, les environs de Saint-Laurent-sur-Sèvre, le pays de Pareds et jusqu'à Fontenay. Quant aux Agésinates, ils occupaient bien la partie maritime. Ils avaient pour capitale Asianensis (Aizenay). Leur territoire était grand. Il était compris entre la Vie, le Lay et même la Sèvre Nantaise, la Sèvre Niortaise et l'Océan.

Le Fossé dit des Sarrazins étant loin d'embrasser un aussi vaste périmètre, il est évident qu'il ne fut la limite frontière, ni des Ambiliates, ni des Anagnutes, ni des Agésinates. D'ailleurs, l'abbé Joussemet, auteur cité, dit bien qu'il coupe le territoire des Agésinates.

Le respect dû à la vérité oblige d'ajouter que la situation

géographique attribuée, par beaucoup d'historiens, à ces peuples, est très sérieusement contestée. Ainsi, pour ne parler que des Agésinates, M. Fillon affirme, d'après l'interprétation même du texte de Pline, qu'on doit plutôt les placer dans la Haute-Charente, et nous croyons savoir que M. Richard, l'éminent Archiviste de la Vienne, partagerait cette opinion.

Un intéressant débat est donc ouvert. Il est néanmoins regrettable, qu'après avoir cru reconnaître dans l'antique nom d'*Agésinate* celui de ses aieux, de se voir contraint d'avouer l'incertitude de cette paternité.

Certains vont plus loin, car ils prétendent que Pline s'est trompé, ce qui après tout est bien possible. Mais alors, où gît la vérité si on en vient à suspecter les sources de l'Histoire ?

Quoi qu'il en soit, nous continuerons, jusqu'à preuve du contraire bien établie, à nous considérer les descendants des Agésinates (1).

Après la conquête romaine, peut-être vers le milieu du IIIe siècle, le christianisme fit son apparition en Gaule. Les divisions civiles furent alors remplacées par les divisions ecclésiastiques. Or, il est admis, que ces nouvelles divisions conservèrent les limites des territoires primitifs. Chacune forma un *pagus*, lequel fut subdivisé en doyennés.

Le Fossé aurait-il été la limite d'une de ces subdivisions? Pas davantage. Le doyenné de Talmont qui renfermait dans son enclave le canton actuel de la Mothe-Achard, sauf cependant la Chapelle-Hermier (*capella airemari*) qui dépendait du doyenné d'Aizenay, n'est pas du tout circonscrit, tant s'en faut, par ce fossé. Bref, si cet ouvrage est d'origine gauloise, il faut convenir que l'on est, présentement, dans l'impossibilité de savoir quel petit peuple l'eut pour frontière.

(1) La *Genétouze* ou peut-être l'*Agenétouze* et le surnom de *Genot* — et même d'*Agenot* — donné aux habitants du Poiré, ne seraient-ils pas une réminiscence du nom d'*Agésinate* défiguré par le caprice du langage à travers les siècles.

*
* *

Une opinion différente de la précédente nous a été suggérée. Quoique reposant sur certains fondements jugés assez sérieux, elle ne résout cependant point le problème d'une manière décisive. Nous avertissons le lecteur que, dans le développement suivant, il ne doit y voir qu'un effort tenté pour faire jaillir la lumière ; heureux si, en appelant l'attention des chercheurs sur cette opinion, nous pouvons y contribuer.

En suivant pas à pas le Fossé en question et en l'examinant attentivement, on acquiert, pour les motifs donnés plus haut, la certitude qu'il a bien été élevé par la nécessité de se protéger d'un danger venant de l'Est. On est donc amené à se poser cette question : aurait-il été creusé par un peuple acculé aux confins de ses possessions ou par un envahisseur préoccupé de défendre sa position ? Car, et cela paraît plausible, la date probable de cette construction doit correspondre à une invasion dans la contrée. Or, comme il a été dit, on ne possède de renseignements positifs que sur celle des Romains. Les Agésinates auraient-ils alors élevé ce retranchement pour s'en faire un abri contre eux ? On ne saurait l'affirmer, d'autant moins qu'il semble avéré, d'après les auteurs de l'antiquité, que les Gaulois, en général, utilisaient peu, en ce temps-là, ce mode de retranchement. Ils ne savaient pas profiter des avantages du terrain, ni fortifier leurs camps, que protégeait seulement une barrière mobile formée de plusieurs rangées de chariots.

On connaît pourtant certaines enceintes défendues par des fossés doubles, mais elles n'occupaient qu'une très faible superficie, quelques centaines de mètres, sur chaque face, tout au plus. C'était dans ces lieux, toujours très retirés, qu'on mettait en sécurité les familles et les subsistances de toute nature.

Les villes importantes, les centres populeux seuls étaient

bien fortifiés au moyen de fossés, de rocs énormes et de solides palissades.

Le récit, que Strabon (1) fait des mœurs des habitants de l'Ardenne et des Bretons, peut assurément s'étendre, sans crainte de se tromper, aux peuples de l'Ouest séparés des hautes terres par des marais bourbeux et d'immenses forêts. « Pendant les guerres d'invasions, les habitants, entrelaçant, « les branches des arbustes qui sont pareils à des buissons, « en obstruaient les passages. Il y a même des endroits où ils « enfonçaient des pieux ; après quoi ils se cachaient dans les « profondeurs de la forêt avec leurs familles entières, occu- « pant de petites îles dans les marais. Ils avaient là, durant « la saison des pluies, des refuges assurés, mais dans les temps « secs on les y prenait aisément. »

Braves jusqu'à la folie, ils ne peuvent se résoudre, en rase campagne, à rester inactifs à l'abri d'un retranchement pendant que l'ennemi s'avance vers eux. Ils n'estiment que le corps à corps. C'est pour eux la lutte par excellence, la seule digne de leur courage. Leur manière même de combattre explique le peu de cas qu'ils font de ces ouvrages en terre. Méprisant les armes qui frappent de loin, ils délaissent la fronde et l'arc pour combattre avec leurs armes favorites qui sont le sabre, le gai sorte d'épieu, et la lance dont le fer long et large, droit vers la pointe et recourbé à la base en replis sinueux fait d'affreuses blessures.

Tous les historiens citent, comme une preuve de l'ascendant que Vercingétorix a su exercer sur ses concitoyens, le fait d'assujettir ceux-ci aux rudes travaux destinés à fortifier Gergovie. Ce n'est qu'après avoir reconnu, à leurs dépens, l'incontestable supériorité de la tactique romaine, que les Gaulois se décidèrent à l'adopter.

D'autre part, les peuplades maritimes, situées au-dessous de la Loire, ne paraissent pas avoir lutté contre les légions envahissantes.

(1) Traduction Cougny, I, 129.

Lorsque César, après la défaite des Nerviens et des Aduatikes, peuples de la Belgique, envoya dans l'Ouest un de ses lieutenants, P. Crassus, celui-ci réussit à soumettre, avec une seule légion, toutes les cités de cette région. *Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione* (1) *una .....omnes eas civitates in ditionem potestatemque populi romani esse redactas.* A la vérité, César ne nomme, parmi ces cités, aucune de celles situées sous la Loire, il est cependant permis de croire que Crassus ne s'arrêta pas sur la rive droite de ce fleuve, car, à ce moment, toute la Gaule fut pacifiée, du moins, parut l'être.

Peu de temps après, l'an 56 avant J.-C., les Venètes, qui venaient de se soumettre, se révoltèrent et suscitèrent la formation d'une ligue pour se débarrasser des Romains. César résolut de marcher contre eux, mais craignant un soulèvement général, il répartit auparavant ses forces dans la Gaule. S'il envoya P. Crassus en Aquitaine avec douze cohortes de légionnaires et un grand nombre de cavaliers, c'est sans doute que ce lieutenant se trouvait déjà rapproché de cette contrée qui alors commençait à la Garonne. Celui-ci aurait donc traversé le pays des Pictons *sans éprouver aucune résistance.* On est même fondé à croire que les populations maritimes placées entre la Loire et la Charente, bien loin de s'opposer à la marche des Romains, les accueillirent avec une secrète satisfaction, soit parce que leur arrivée mettait fin à un perpétuel état de guerre régnant entre ces peuplades voisines d'humeur si belliqueuses ; soit parce que César leur ait promis de ruiner le commerce maritime des Armoricains, dont la suprématie sur l'Océan excitait la jalousie des autres peuples.

Personne n'ignore que nos pères fournirent à César leurs vaisseaux et sans nul doute leurs marins, pour l'aider à combattre les Venètes. *Ils étaient donc ses alliés.*

(1) Lib. II, XXXIV. Au temps de César la légion était de 6000 hommes répartis en 10 cohortes.

On connaît le sort des Venètes. Le sénat fut mis à mort et tout le peuple vendu *sub corona.*

Dans son *Précis des guerres de Jules César*, Napoléon fait remarquer qu'on ne peut que détester la conduite que tint César contre le sénat de Vannes. Il aurait pu ajouter, que la conduite de nos ancêtres, dans cette circonstance, doit aussi être sévèrement traitée. L'aide qu'ils fournirent contre leurs malheureux voisins ne constitue-t-elle pas une infamie ? Ils voulurent la racheter, mais malheureusement trop tard, lorsqu'un homme aux vues généreuses et hardies tenta, cinq ans après, de former l'unité nationale pour repousser l'oppresseur commun.

En résumé, on serait amené à croire que le Fossé en question pourrait bien ne pas être une œuvre gauloise.

(A suivre.) E. W.

QUATRE CADETS DE FAMILLE EN BAS-POITOU

AU XVIIIe SIÈCLE

(Suite).

Le chevalier DU PÉRÉ. — Le chevalier DE LA LOGE. — Le général comte de GRIMOARD. — L'amiral comte de GRIMOÜARD.

Sur un tout autre théâtre[1], le chevalier du Péré et le chevalier de la Loge, tous deux émigrés, faisaient campagne à l'armée des princes dans la coalition du Poitou contre la Révolution triomphante. Les mauvais jours arrivèrent vite, le corps fut dissous ; les pauvres émigrés, réduits à une existence plus que précaire, durent travailler pour vivre. Ceux qui, plus tard, purent revoir la patrie n'aimaient guère à rappeler ces heures de tristesse où un si grand nombre d'entre eux, nés pourtant dans l'opulence, maintenant chassés de leurs foyers, erraient alors à l'aventure souvent sans un morceau de pain pour se rassasier, ni une pierre pour reposer leur tête !... Le chevalier de la Loge connut-il un pareil dénuement ? quand rentra-t-il en France ? Pas une seule note de sa main ne nous rappelle ce qu'il fit en ces temps malheureux, c'est d'un mauvais augure. Le chevalier du Péré,

[1] Voir l'article précédent *Revue du Bas-Poitou*, 16e année, 3e livraison.

guidé par sa bonne étoile, qui à douze ans l'avait sauvé du désastre de Rosbach, fut sans doute moins éprouvé dans sa disgrâce, du moins il a jugé bon de nous rappeler ses aventures : il passa en Angleterre, de là s'embarqua avec le comte d'Artois sur la flotte Anglaise et vint avec ce prince à l'île d'Yeu. Il fut plusieurs fois chargé de porter les dépêches au général de Charette, qui tenait campagne dans le marais vendéen. Le chevalier du Péré, comme Kersabiec, la Bassetière, Serrent, de Chastaignier, la Béraudière, Mercier-la-Vendée et tant d'autres, se glissait de ferme en ferme et circulait, sans peur, de la flotte anglaise à l'armée vendéenne. Par malheur pour leur cause, ces braves ne purent entraîner leur prince dans leurs aventureuses escapades ! La seule présence du frère de Louis XVI en Vendée eût changé la face des choses ! Au lieu de cela, le 18 novembre 1795, le comte d'Artois, découragé, rentrait en Angleterre ; avant de partir il écrivait à Charette cette dernière lettre :

« J'essaierais en vain de vous exprimer, Monsieur, tout ce que j'ai souffert depuis que je suis ici (à l'île d'Yeu). Messieurs de Grimoüard et de Chastaignier, qui vous remettront les lettres que je vous écrivais le 5 octobre, mois passé, et les instructions que j'y avais ajoutées depuis, seront en état de vous informer de tout ce que j'ai fait et tenté pour parvenir à vous donner de mes nouvelles, et surtout à en recevoir des vôtres ; mais tout a été inutile, et mes efforts ont été infructueux, puisque je n'ai pu apprendre que par une voix indirecte que les forces des ennemis vous avaient obligé à rentrer dans l'intérieur de votre pays, sans que votre brave armée ait éprouvé d'échecs considérables... M. de la Béraudière, qui vous remettra cette lettre, vous expliquera les motifs qui ont décidé les Anglais à évacuer l'île d'Yeu : je n'avais aucun moyen pour conserver ce poste et je m'embarquerai sous peu de jours, avec le petit nombre de français qui sont auprès de moi, pour me porter le plus promptement possible aux îles de Jersey et de Guernesey. Ce séjour m'a été offert par les

LE CHEVALIER DE LA LOGE

ministres Britanniques comme étant le plus propre pour entretenir des correspondances avec les royalistes et pour les rejoindre partout où je le jugerais convenable ».

Après avoir accompli avec bonheur sa pénible mission, le chevalier du Péré, décidé à rester en Vendée, rejoignit l'armée de Stofflet.

Comme seigneur d'une partie de la terre de Villefort (paroisse d'Yzernay, Maine-et-Loire), il avait dû connaître le garde-chasse du comte de Maulevrier, son suzerain, et préféra servir sous ses ordres plutôt que de s'attacher à la fortune du général de Charette. Il fit ainsi la campagne de 1796. Mais, Stofflet fut pris et exécuté à Angers, Charette subit le même sort à Nantes ; leurs derniers compagnons survivants, privés de leurs chefs, erraient par bandes, traqués dans les bois : le chevalier du Péré mena alors la vie de partisan. En 1799, le général de Suzannet réussit à grouper sous ses ordres une petite armée : Abel-Joseph se hâta de la rejoindre et servit dans la division de M. Bacher ; mais, peu de mois après, la troupe se dispersa et le chevalier du Péré reprit la vie de proscrit... C'est alors qu'il fut recueilli avec plusieurs autres gentilshommes et caché dans la maison de deux femmes dévouées : Angélique Baudoin, veuve de Messire Toussaint-Pierre Barre, ancien garde-des-sceaux de la chancellerie près le parlement de Bretagne, et sa fille unique, Victoire Barre.

Les réfugiés, au moment de quitter cette maison hospitalière, ne sachant comment témoigner leur reconnaissance à celles qui s'étaient compromises pour leur sauver la vie, eurent l'idée originale de tirer au sort pour savoir lequel d'entre eux serait chargé d'offrir son cœur et sa main à la fille de la maison !.. Ce fut le chevalier du Péré qui fut désigné ! Il épousa, en effet la demoiselle, qui, baptisée le 8 juillet 1749, devait alors (1799) approcher de la cinquantaine. Le fiancé, il est vrai, avait lui-même 56 ans ! Le culte n'était pas rétabli et le mariage religieux fut célébré en cachette, comme le rapporte l'acte suivant :

« Acte de mariage de la paroisse de Saint-Laurent de Nantes pour l'année mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf.

Le jeudi, onzième jour du mois d'avril 1799, Nous prêtre catholique soussigné, en vertu des pouvoirs obtenus de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Eutrope de la Laurencie, évêque de Nantes, transmis et manifestés par M. Chevigné de Bois-Chotel, l'un de ses vicaires-généraux ; avons dispensé des trois publications canoniques, (à raison des troubles existants en France depuis plusieurs années) fiancés et de suite mariés solennellement, en face de notre Sainte Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, Messire Abel-Joseph Grimoüard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de la Thimarière et autres lieux, fils majeur de feu Messire Jacques-Geoffroy Grimoüard, chevalier, seigneur du Péré, Vagne et autres lieux, et de dame Anne-Bénigne Camus, natif de la paroisse de Coulonges-les-Royaux, en Bas-Poitou, et domicilié de celle de Saint-Clément de Nantes d'une part ; et demoiselle Anne-Monique-Victoire-Jeanne Barre, fille majeure de deffunct Messire Toussaint-Pierre Barre, ancien garde-des-sceaux près le parlement de Bretagne et avocat général de la chambre des comptes de la même province, et de dame Angélique Beaudouin sa veuve, consentante. La dite demoiselle, native de la paroisse de Saint-Germain, au diocèse et ville de Rennes et domiciliée de celle de Saint-Laurent au diocèse et ville du susdit Nantes, d'autre part. La cérémonie a été faite en présence[1] de Messire Isaac-Florent-Daniel de Guinebauld de la Millière, de Messire Joachim-Antoine de Lauzon, seigneur de la Roulière, des Rigaudaux, Péré et autres lieux, capitaine conservateur des chasses de Son Altesse Royale Monseigneur le comte d'Artois, de Jean Voillet, de Jean Guillet et de plusieurs autres dont suivent les signatures : après celles des deux contractants, Victoire Barre, Abel Joseph Grimoüard, ont signé : Florant de

(1) Ce sont sans doute les autres gentilshommes réfugiés chez Madame Barre.

Guinebauld, Jean Voillet, J. A. de Lauzon, J. Guillet, Jacquine Angélique Baudoin veuve Barre et J. Martin, Recteur de Saint-Vincent. »

Cette pièce est curieuse par l'énumération affectée de tous les anciens titres des époux et des assistants. Ils n'étaient pourtant plus alors seigneurs de quoi que ce soit ; mais, vivant en dehors de la nouvelle société, ils prenaient plaisir sans doute à énumérer ces qualificatifs d'antan, le seul patrimoine qui leur restât ! Les nouveaux époux se passèrent de toute autre cérémonie ; cette abstention était prudente, étant donnée la situation du chevalier du Péré dont le nom ne devait pas encore avoir été rayé de la liste des émigrés. Mais les mesures pacificatrices, prises par le 1er Consul à la suite du 18 brumaire, rassurèrent les esprits et ramenèrent un peu de paix dans nos provinces bouleversées ; les deux époux, désormais sûrs de ne plus être inquiétés, voulurent faire régulariser leur situation et consentirent à un mariage civil le 20 pluviôse an VIII (février 1800).

Les registres de mariage du canton de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure) nous en donnent la preuve : « Devant Arthur Thomas, président de l'administration municipale du canton, comparut en la salle des séances publiques pour contracter mariage Abel-Joseph Grimoüard, natif de la commune de Coulonges, département des Deux-Sèvres, domicilé de la commune de Lucé, canton de la Chapelle-sur-Erdre, âgé de 56 ans, étant né le 24 décembre 1744 du légitime mariage d'entre Jacques-Geoffroy Grimoüard et d'Anne-Bénigne Camus d'une part et Anne-Monique-Victoire-Jeanne Barre, native de Rennes, dent d'Ille-et-Vilaine, domiciliaire de la commune de Lucé, âgée de 51 ans, étant née le 8 juillet 1749, du légitime mariage d'entre Toussaint-Pierre Barre et d'Angélique Baudouin ; aussi Arthur Thomas, en vertu des pouvoirs délégués par la loi du 13 fructidor an VI, a prononcé qu'Abel-Joseph Grimoüard et Anne-Monique-Victoire-Jeanne Barre sont unis en mariage ».

Au mariage civil, célébré dix mois après la cérémonie religieuse, il n'était plus désormais question de noms de terre, ni de qualifications nobiliaires.

Abel-Joseph habita dès lors chez sa femme dans la Loire-Inférieure. Puis à la fin de l'Empire, désireux de revoir les siens, il voulut rejoindre son foyer de famille ; il n'y trouva que des ruines ! Mais il rencontra son frère, M. du Péré revenu d'émigration pour être emprisonné pendant dix ans, n'ayant guère conservé de sa fortune passée que ses principes et son honneur ! Il vivait à Niort avec leur sœur Thérèse, la vieille fille active et diligente, qui, se mettant résolument à la tête des affaires pendant l'émigration de ses frères, avait sauvé de la débâcle les quelques bribes qui restaient de la fortune d'autrefois ! Abel-Joseph et sa femme vinrent se fixer près d'eux. De son côté, le chevalier de la Loge, profitant de la pacification, était rentré en France, et, vers le même temps avait dû rejoindre sa femme. Elle avait pu conserver ses biens, ils allèrent habiter Poitiers, où ils vécurent dans une aisance relative ; d'ailleurs Charles-Louis-Marie continua, comme dans le passé, à réaliser des héritages.

On se représente l'existence calme et sereine de ces vieillards ; chassés de leurs demeures rurales, où ils avaient mené une large existence dans leur jeunesse, ils s'étaient réfugiés en ville où ils passaient, heureux et fiers, sans regrets du passé ni soucis de l'avenir, les dernières années de leur vie, semblant se reposer après l'orage et encore étourdis du grand coup qui venait d'abattre leur puissance sociale ! Aussi quelle joie ce fut pour eux, qui avaient tant souffert pour la défense du trône et de l'autel, de voir la restauration des Bourbons ! Un malheur domestique, la perte de sa femme vint attrister Abel-Joseph en ce moment de réjouissance publique, mais la corde sensible devait être émoussée dans ces cœurs qui avaient connu de si dures angoisses !.. L'horizon politique était éclairci, cela suffisait à dissiper toutes les douleurs. Souhaitant la bonne année au chevalier de la Loge, le 31 dé-

cembre 1814, « Nous avons, écrivait Thérèse, plus d'espoir que jamais de passer gaiement les années qui nous restent à vivre : après la pluie vient le beau temps ! » Eux pourtant, pauvres et ignorés au fond de leur province, ne pouvaient guère espérer quelque faveur du nouveau pouvoir, sollicité de toutes parts ! Il n'en était pas de même du général de Grimoard.

Beaucoup moins âgé, il n'avait pas souffert comme ses deux cousins : il n'avait pas eu à perdre une situation territoriale qu'il n'avait jamais connue, et n'avait subi ni l'exil, ni les privations du partisan vendéen proscrit. Ses principes politiques le portaient à acclamer la charte et le nouveau régime parlementaire. Sa carrière n'était pas terminée et s'annonçait brillante encore : de Paris, le vendredi 5 août 1814, il écrivait à sa femme Mademoiselle Mahé de la Bourdonnais, Comtesse de Grimoard, demeurant en son château de Corbrandes, par Blois, département de Loir-et-Cher : « Enfin, ma chère Victorine, j'espère que voici la dernière lettre que je t'écrirai d'ici. Je tâcherai de partir mardi ou mercredi parce que je remettrai lundi les derniers papiers que le Roi a désiré avoir avant mon départ.

Le Roi continue à me traiter avec la plus touchante bonté et son ministre paraît prendre de l'amitié pour moi. Je ne sais si nos amis d'Aligre seront revenus avant mon départ. J'irai lundi leur faire mes adieux, s'ils sont de retour. Je soupçonne que je ne tarderai pas à être rappelé ici : alors tu serais de la partie, mais seulement autant que cela te conviendrait ; dans le cas contraire, je suis décidé à rester à Corbrandes avec ma femme que je préférerai toujours à tout, parce que je l'aime aussi sincèrement que tendrement. Adieu, ma chère amie, je t'embrasse de tout mon cœur ».

Le chemin des honneurs allait donc se rouvrir devant lui et il s'y engageait gaiement de nouveau, quand la mort vint le surprendre à la fin des Cent-jours le 27 juin 1815, pendant qu'il formait les plus brillants projets d'avenir !...

Des quatre cadets, le chevalier du Péré et celui de la Loge

furent donc les seuls à survivre sous la Restauration ; leur âge ne leur permettait plus de chercher à reprendre du service. Toutefois en 1814, le chevalier du Péré était désigné pour recevoir chevalier de saint Louis Mr de Chebrou ; en 1815 il reçut Mr de Boscal de Réal de Mornac et, en 1816, Mr de Béchillon. D'autre part, le ministre de la guerre, le 15 décembre 1814, envoyait au chevalier de la Loge, connu désormais sous le nom de Vicomte de Grimoüard[1] une commission pour recevoir chevalier de saint Louis le comte de Villemort, neveu de sa femme.

Désormais les relations de famille suffirent à occuper la vie des deux vieillards. Le 3 juillet 1820, le chevalier du Péré était aux Places chez son neveu Amand et assistait à Faymoreau au mariage de Jean Morin et de Marie Dieumegard, sans doute fils de domestiques. L'acte de mariage est rédigé et écrit sur le registre de l'Etat civil de la main de « Messire Abel-Joseph de Grimoüard, chevalier de Saint-Louis » qui le signait avec le maire de la commune, M. Panou de Faymoreau.

De Niort, en 1822, le chevalier du Péré écrivait au chevalier de la Loge, alors à Fontenay :

« Monsieur de Fayole ayant prié monsieur de Boisgrolier de lui faire passer par vous, mon cher cousin, de l'argent et des lettres et de remettre le tout à Madame d'Ambreuil, cette dame a donné le dépôt à ma sœur pour vous éviter, en cas que vous fussiez pressé, la peine d'aller chez elle ; elle me charge de vous dire de sa part les choses les plus aimables. Me Achille[2] n'est pas encore revenue de chez M. de Lauzon qui est pourtant un peu mieux.

Nous nous réunissons tous pour vous dire les choses les

[1] Depuis la Révolution le chevalier de la Loge et celui du Péré ne portèrent plus leur nom de terre. Sous la Restauration ils portaient leur nom patronymique, mais avec la particule précédée, pour l'un, du titre de vicomte, pour l'autre de celui de chevalier.

[2] Marie-Luce Coutocheau de Saint-Hilaire, qui avait épousé Achille-Jacques de Grimoüard, alors conseiller de préfecture à Niort, fils aîné de M. du Péré.

plus honnêtes ainsi qu'à votre neveu[1] et à votre nièce sans oublier Amand[2] et sa femme, dites-leur qu'Henriette[3] se porte bien. Si vous voyez M. et Me de Montreuil, rappelez-moi à leur souvenir.

Votre bon ami et cousin,

Le Chcr DE GRIMOÜARD.

En 1825 il informait M. de Saint-Laurent de la maladie de « sa tante la religieuse », Bonne-Prudence-Hélène de la Loge. Religieuse du Calvaire à Poitiers avant la Révolution, elle avait été chassée de son couvent et était alors grande pensionnaire chez les Ursulines de Bressuire où elle était connue sous le nom de Mme Saint-Benoît.

On voit par sa correspondance les bons sentiments de famille de ce vieil oncle qui entrenait des relations suivies avec tous les siens. Cependant son style épistolaire avait une certaine raideur rappelant un homme qui avait été dur à lui-même et qui semblait, quoique très bon, rude avec tous. Ce caractère ressort d'une lettre à son petit neveu, Georges, le second fils d'Amand :

Niort, 6 février 1829

« En conséquence des bons renseignements que nous avons reçus à ton égard, mon bon ami, nous t'envoyons cinquante francs, ma sœur et moi, en témoignage de notre satisfaction en te recommandant de vivre toujours en honnête garçon, à mériter l'amitié de tes chefs et à éviter les mauvaises compagnies c'est le moyen de mériter les bontés de ta famille.

Ton bon oncle,

Le chr DE GRIMOUARD.

[1] Henri-Jacques comte de Grimoüard de Saint-Laurent et sa femme Coricie Dubois de la Véronnière.

[2] Amand de Grimoüard, 4e fils de M. du Péré, avait épousé Esther Baudry d'Asson de la Véquière et habitait Fontenay.

[3] Henriette de Grimoüard, fille d'Amand, épousa Charles Palustre de Virsay.

A ce style bref et sec, opposons les lettres plus longues et plus aimables du chevalier de la Loge. En 1822, il écrivait à son neveu de Saint-Laurent, après la mort de sa sœur, Julie-Henriette de Saint-Laurent ; on y retrouve son esprit pratique et sa vieille habitude de régler les successions. « Vous ne m'avez point parlé, mon cher neveu, dans votre dernière lettre, ni de ma procuration, ni du scellé qui étaient les choses importantes ; à l'égard du testament, je n'en dis rien comme vous, étant la maîtresse elle pouvait aller plus loin ; à l'égard du don qu'elle me fait je n'en veux pas, puisque j'en ai la moitié et que le reste serait pris sur vous, d'ailleurs elle ne connaissait pas l'article 919 du code, je crains bien que l'arrangement avec Mademoiselle de Régné ne soit très difficile, ce sera un combat de générosité et, dans ce cas, je suis presque toujours le plus généreux ; ceci je vous prie entre vous et moi. J'ai vu ce matin sa sœur qui ignore si elle viendra bientôt ici, restant chemin faisant à Saint-Maixent quelque temps.

Je crois, mon cher ami, que nous serons obligés de vendre tous les petits objets, car je n'ai point d'argent ni vous non plus pour payer les droits de succession, ni d'autres moyens pour en avoir et que je ne suis pas dans l'usage d'être sans, depuis longtemps. A l'égard de la maison que vous désirez, toute laide qu'elle est, cela est terminé ; mais vous serez obligé d'y bâtir une écurie pour quatre chevaux le long de celle de la Voute ou ailleurs, car c'est la plus grande utilité ayant des prés. Les biens qu'on peut vendre sont les deux jardins dits Miraclin, la pré de l'Orberie et la borderie du Marchiou, ces quatre objets pourraient suffire pour payer les droits, le blé se prendra sur Guinefolle et les 400 francs sur le reste, il paraît que le mobilier tel qu'il est ne suffira pas pour satisfaire les dons, celui de la cuisinière est celui qui m'étonne le plus après deux ans de service, telles sont les opinions de parti, quand elle sera à Chollet son pays, nous lui enverrons des fagots. etc. etc...

Votre maman[1] m'a écrit lundi qu'elle voulait être ici le 6, mais ce ne sera que le 7 à cause de la voiture ; j'ai déjà écrit à Loudun à votre cousin pour qu'il la prévienne.....

J'espère que le mois d'août ne finira pas sans que je sois à Fontenay je vous préviendrai du moment ; je souhaite que le petit[2] continue d'être mieux c'est le soutien de notre branche, auquel je prends grand intérêt. Je vous embrasse tous, respects à Mme Dubois et aux autres dames de la famille, tâchez si cela se peut de démêler les comptes des fermiers... adieu. » Le 2 juillet 1829 il écrivait encore au même d'une main tremblante : « J'ai été bien contrarié, mon cher neveu, de ne pouvoir aller vous voir mais je craignais que la maudite goutte ne me prit plus fort, j'en ai été quitte à grand marché jusqu'à revoir et va bien encore ; Benjamain[3] m'a remis votre lettre et ce qu'elle contenait je vous remercie mon cher neveu de tous vos soins pour moi je joins ici une procuration qui vous donne carte blanche pour faire tout, pour le mieux, pressez la réparation de Jamagne puisqu'elle presse et regardez le bien comme à vous dont je payrai toute réparation, si elles sont utiles surtout. Mes yeux déclinent de plus en plus mais il faut se soumettre, bonjour, comptez toujours sur mon amitié qui ne finira qu'avec moi. Respects et amitiés à Mme Dubois, à sa fille[4] que j'aime et à Mme Justine à qui j'ose le dire encore.

CHARLES.

Neveu[5] et nièce[6] qui me gouvernent très bien vous offrent à tous mille choses aimables et respects. Mme de Villedieu

[1] Marie-Antoinette-Pauline Aubert du Petit Thouars.

[2] Henri-Julien comte de Grimouard, de St-Laurent commandeur de l'ordre de Pie, auteur du « guide de l'Art chrétien » et de nombreux opuscules et articles de revue sur des matières d'art et d'archéologie, mort au château de la Loge en 1885.

[3] Benjamin de Couhé de Lusignan, neveu de sa femme.

[4] Coricie Dubois de la Véronnière, épouse de Henri-Jacques de Saint-Laurent.

[5] Benjamin de Lusignan.

[6] Aimée de Lusignan, sœur de Benjamin.

est morte dimanche soir. Quand vous voudrez venir ici vous pouvez être surs de me faire très grand plaisir et aux miens l'...aîné étant gêné, je lui ai offert de lui prêter trois mille francs sur son billet et sa femme à ma volonté, et, comme vous pouvez croire, gratis.

Bonjour, adieu, je crains de ne pouvoir plus écrire mais les neveux y suppléeront, j'embrasse vos enfants.

Aimée et son frère vous offrent respects et amitiés. »

Plein de bonhomie et de finesse, le vieux chevalier de la Loge finissait ses jours à Poitiers, entouré de la considération de toute la société. De même tous connaissaient à Niort la simplicité et la modestie du « bon vieux chevalier de Grimoüard », comme il aimait à s'intituler lui-même. Les deux vieillards, avant de mourir, virent une nouvelle révolution : ils vivaient encore en 1830, mais les événements touchèrent peu leur sensibilité émoussée, d'ailleurs à côté de ceux de 1789 ils n'étaient qu'un jeu d'enfants. Peu après, le 3 mars 1832, le Vte de Grimoüard mourait à Poitiers, à l'âge de 89 ans. Le chevalier de Grimoüard lui survécut peu : il succombait à Niort le 5 mars 1836 : il avait 92 ans et était le doyen des chevaliers de Saint-Louis. Ni l'un ni l'autre ne laissaient d'enfants. Leurs neveux, fils du frère aîné, en tenaient lieu. En ce temps-là les cadets de famille, quand ils se mariaient, le faisaient sur le tard et n'avaient point le souci de laisser une progéniture pour continuer le nom, ce soin incombait aux aînés. Le général également n'eût pas d'enfants ; de nos quatre cadets, l'amiral seul laissa postérité.

On ne sait qu'admirer davantage entre l'existence peut-être moins remarquable, bien qu'héroïque à ses heures, des chevaliers de la Loge et du Péré et celle des deux autres : le général et l'amiral, qui ont ajouté de si belles pages à l'histoire de leur famille !

Tous deux, fils de leurs œuvres, ils s'élevèrent à de hautes situations militaires par des voies différentes. L'un à la Cour, par son esprit insinuant et chercheur, son intelligence des

idées du temps et ses ouvrages de critique d'art militaire ; on lui a reproché de n'avoir pas fait la guerre, c'était plutôt un bon officier d'état-major, un théoricien, un habile instructeur, apte à devenir, si les circonstances l'avaient permis, un ministre parlementaire, ou un général politicien à la manière de la Fayette. L'autre était un homme d'action : il passa sa vie au service de la patrie à combattre l'Angleterre, la grande ennemie traditionnelle. Elevé loin de la Cour, il ne comprit jamais les intrigues de la politique. La guerre de course avec ses coups d'audace et de surprise, voilà son affaire. Si ces mots : habileté, hardiesse, résument la vie de ces deux hommes, et la gloire attachée à leur nom au XVIIIme siècle, on peut rappeler, par ces autres, le caractère de leurs deux cousins, les chevaliers de la Loge et du Péré ; leur devise devrait être : honneur, franchise et loyauté.

Vte Henri de Grimoüard.

MÉLUSINE EN POITOU ET EN VENDÉE

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

A M. L'ABBÉ E. RIPAULT,
curé-doyen de Lusignan.

AVANT-PROPOS

Il n'est pas un coin de notre France qui ne possède sa légende, mais c'est surtout en Bretagne et en Vendée qu'elle a fait élection de domicile, dans la profondeur des bois, sous les roches, au bord des étangs, le long des grèves. Elle surgit de chaque chaumière. On la surprend sur les sentes ravinées, dans les venelles. Les feuilles des grands arbres agitées par le vent, le murmure de la mer, le froissement des roseaux, l'éclair qui luit, le tonnerre qui gronde, tout fait cadre à ces contes extraordinaires que s'assimile l'existence campagnarde.

La légende est la poésie de l'histoire.

Sans les farfadets et les loups-garous, les feux-follets et les ondines, sans les Korrigans, sans la Mélusine, nos provinces de l'Ouest ne sauraient vivre.

Ces récits fantastiques ont vraisemblablement pris leur source à des faits réels, de teinte mystérieuse, que l'imagination populaire s'est ingéniée à grossir, et que les générations successives ont progressivement dénaturés, pour la plus grande joie des veillées autour de l'âtre, mais non pour celle des historiographes dont les recherches s'égarent dans un labyrinthe de contradictions.

Certes, il est peut-être téméraire d'aborder un sujet qui a été maintes fois traité par des plumes expertes. Ne nous accusera-t-on pas d'avoir pillé le bien d'autrui, de noircir des pages dans le seul but de répéter ce que d'autres ont déjà écrit ? Tentative inutile, nous objectera-t-on sans doute.

Notre réponse est prête.

L'histoire et la légende appartenant à tout le monde, ce n'est point piller que de rééditer les hauts faits des âges disparus, et citer les auteurs, leur emprunter la plus belle part de leur œuvre pour convaincre et édifier, est un droit acquis à chaque écrivain. Nous ne dérogerons donc point à l'usage.

Ce que nous désirons, ce que nous voulons, c'est d'offrir au lecteur un travail aussi clair que facile, un résumé dans lequel seront coordonnées les différentes versions parues jusqu'à ce jour, et dégager, d'après la meilleure, — c'est-à-dire d'après celle qui se rapproche le plus de la vérité, — ce qu'il peut y avoir d'obscur dans la célèbre fable mélusienne, tout en réservant notre opinion personnelle.

Le nom de la fée étant indissolublement lié à celui de Lusignan, nous ne pourrons moins faire que de consacrer quelques lignes à la ville aux glorieux souvenirs, ainsi qu'à sa vieille et remarquable église. Nous parlerons également de Geoffroy à *la Grande Dent*, fils de Mélusine, — car tout s'enchaîne, — et, lorsque notre étude sera terminée, nous nous déclarerons satisfait si elle a pu intéresser et instruire.

C'est là toute notre ambition.

I

Après avoir quitté Poitiers, le train se dirigeant vers Niort s'arrête à Saint-Benoît, et Coulombiers, puis parvient à Lusignan en moins d'une heure.

La première chose qui frappe le regard du voyageur est la porte de la gare, sur laquelle se détache une Mélusine en relief. Désormais, cette figure le suivra constamment, attachée à ses pas, hantera son cerveau, et, véritable obsession, ne l'abandonnera que lorsque la vapeur l'aura éloigné de ce pays fidèle au souvenir de l'immortelle femme-serpent. L'un ne va pas sans l'autre ; ils font corps et n'ont qu'une âme.

L'idée de cette union séculaire, ville et femme, s'empare de l'esprit dès qu'on traverse le magnifique viaduc, avec ses vingt-deux arches, orné, lui aussi, d'une gigantesque Mélusine et qui franchit la vallée de la Vonne, œuvre monumentale datant d'une cinquantaine d'années, et d'où l'on aperçoit l'an-

tique cité dont les ruines féodales éveillent « tout un monde de légendes et d'exploits héroïques ».

Voici la description qu'en fait M. Bélisaire Ledain, de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* :

« De la gare de Lusignan, la distance n'est pas longue. « Après avoir laissé à droite le faubourg d'Enjambes, le tou- « riste entre en ville par une porte dont la voûte n'existe plus « et qu'on nommait jadis Porte Marchande. Il peut encore « apercevoir la profonde coupure pratiquée à une époque bien « reculée, pour isoler le promontoire du plateau, et qui formait « le fossé le long du mur de ville. L'église, qu'il ne tarde pas « à rencontrer attirera naturellement son attention. C'est le « seul monument de Lusignan qui ait survécu à sa gloire. Pas- « sant ensuite devant les halles, il gagne bien vite la place du « Bail, d'où il pénètre sur la promenade solitaire qui recouvre « les fondations du château. C'est de là qu'il pourra se rendre « compte de l'admirable situation et de la puissance de cette « forteresse historique qui occupait tout le promontoire entre « deux profondes vallées, et dont les tours et les vigoureuses « murailles, assises au pied même du rocher, s'élevaient en « droite ligne le long de ses flancs pour dominer et envelopper « le plateau de leurs défenses. Tout cela a disparu, mais la « nature survit à tout. Considérez plutôt cette belle vallée où « coule la Vonne, en décrivant une courbe gracieuse entre le « promontoire de Lusignan et le côteau occupé par le parc. « Née dans le département des Deux-Sèvres, cette rivière « arrive à Lusignan en dessinant de nombreux méandres sur « son passage à Sanxay, Curzay, Jazeneuil, et s'en éloigne « pour arroser Cloué, Celle-l'Evécault, Marigny et Vivonne, « jusqu'au Clain où elle se jette. De l'autre côté s'ouvre la « vallée de la Font-de-Cé, fontaine limpide et abondante. La « basse ville de Lusignan, composée d'une rue unique mais « très longue, l'occupe tout entière au pied du promontoire. « C'est la grande route de Poitiers qui, en quittant Lusignan, « traverse la Vonne sur le pont de Pranzay. La population

« de la ville est d'environ 2150 habitants, dont 1850 catho-
« liques et 300 protestants (1). »

Certes, l'explorateur qui s'aventure en des contrées lointaines, avide de spectacles nouveaux et de paysages merveilleux, ne se doute guère de ce qu'il laisse derrière lui : toute une France inconnue, à peine soupçonnée, offrant ses richesses à qui veut les prendre.

Le Poitou n'est-il pas, à lui seul, une révélation ? Nulle part on ne trouve une suite de panoramas plus riants, plus frais, plus heureux, traversés par des rivières larges, sinueuses, profondes, courant entre de grands arbres, au milieu de plaines verdoyantes, entre deux collines boisées, décor toujours changeant...

« On descend rapidement dans la vallée d'une fraîcheur
« exquise, où la rivière semble dormir sous un tapis de nénu-
« phars. Les pentes des coteaux sont couverts de noyers ;
« plus haut, les chataigniers étendent leur vaste ramure...
« Curzay, si gai avec ses façades ornées de vignes et de rosiers
« fleuris... Au coin des maisons, sont des jardinets... La
« campagne est charmante. Dans les haies sont plantés de
« grands cormiers... Ces arbres, les noyers, les haies d'au-
« bépine fleurie, une délicieuse odeur de foin coupé et d'églan-
« tine, font de cette descente dans la vallée une course ex-
« quise. Voici la rivière ; un pont la franchit et, désormais, la
« côtoie. La Vonne coule lentement au pied de berges ro-
« cheuses, entre les frênes, les ormes, les saules argentés et
« les prairies opulentes. Jusqu'à Sanxay, dont on aperçoit
« les maisons au flanc et au sommet d'un promontoire, on se
« croirait dans un beau parc... » (2)

Ainsi s'exprime un écrivain voyageur.

Et ce n'est là qu'un coin du Poitou. Lusignan en est un autre. Il évoque tout un monde endormi dans la nuit des temps : fées et troubadours, châtelaines puissantes attendant,

(1) B. Ledain, *Paysages et Monuments du Poitou.*
(2) Ardouin, *Dumazet. — Voyage en France.*

blotties dans l'épaisse embrasure des fenêtres, leurs époux ou leurs frères partis pour la Croisade, Rois de Chypre et de Jérusalem, cris de triomphe et de gloire sous les murs d'un altier castel, étendards fleurdelisés miroitant au sol, soleil chocs d'épées, tournois, chevauchées fougueuses le long de la Vonne, couleuvre glissant avec paresse sous les ombres des saules... Il est le berceau de la légende mélusienne, il lui appartient, et en donne les preuves par de multiples vestiges : châteaux construits par la dame et que les guerres de religion ont presque totalement détruits, tours éventrées émergeant des fourrés, pans de murs, souterrains, vieilles masures pantelantes, couvertes de lierre et de broussailles, portes écussonnées... tout chante les exploits de la noble ancêtre et perpétue son souvenir, souvenir charmant et terrible à la fois, poétiquement peuplé de preux du moyen-âge.

Mais tout ceci n'est qu'un faible rayon de la gloire de Lusignan. Si l'on considère l'immense église qui date du XIIe siècle, et le terrain qu'occupait autrefois le château, aujourd'hui remplacé par une école, l'imagination remonte les siècles et, malgré elle, s'identifie à une époque étrangement suggestive par ses croyances et ses actes.

Comme l'a écrit Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême : « Lusignan est une petite ville et un « grand nom ».

Nous pouvons ajouter que l'église et le château ont, seuls, fait le grand nom de cette petite ville.

« Notre-Dame, fondée en 1025 par Hugues IV le Brun, est « un vaste édifice de style roman en forme de croix latine. » C'est ainsi que commence le très intéressant article que M. Bélisaire Ledain a consacré au célèbre sanctuaire; il continue par la description détaillée de la coupole, du clocher, de l'abside, des bas-côtés, des colonnes et des chapiteaux sculptés, des absidioles, de la crypte, des tourelles, et termine en rendant hommage à M. le curé J. Fradin, lequel sauva ce superbe monument des dégradations commises par la secte révolutionnaire, le fit restaurer en 1810,

et eut le bonheur de le rendre à l'exercice du culte (1).

Mgr Cousseau, déjà cité, dit que Hugues VI, échappé au désastre de Ramula, revint à Lusignan en 1103, prit le nom de Hugues de Jérusalem, et fit bâtir Notre-Dame, ainsi que l'atteste la curieuse charte ci-dessous (2).

L'écart des dates entre les deux érivains est donc d'environ quatre-vingts ans; mais il ne s'agit là que d'une légère confusion, car tout porte à croire que, des deux Hugues, l'un fut le fondateur de l'église, l'autre le continuateur. Ils ont évidemment droit au même titre, bien que le mérite réel d'avoir conçu le plan de l'œuvre revienne à Hugues le Brun.

Quoi qu'il en soit, ce remarquable édifice frappe les yeux du visiteur par sa masse imposante et la sévère beauté de son architecture; il peut, sans conteste, être comparé à l'admirable cathédrale de Poitiers, sa voisine, sinon dans son ensemble, au moins dans ses détails, et demeure un des principaux monuments artistiques de la province poitevine. « Les « Mélusins ne l'ont jamais vu rempli, même aux jours des « plus grandes solennités », écrit l'évêque d'Angoulême.

L'histoire a conservé la liste des visites royales et princières qui contribuèrent à propager le renom de l'antique basilique.

C'est, en 1140, celle de Geoffroy de Loroux, archevêque de

(1) *Paysages et Monuments du Poitou.*

(2) « Moi, Hugues de Jérusalem, j'ai fait une église sur le terrain de Notre-Dame et de Saint-Junien, auprès du château de Lusignan, et cette église je la remets au monastère de Nouaillé, qui est bâti en l'honneur de Notre-Dame, de saint Hilaire et de saint Junien, pour le soulagement de mon âme et de celles de mes parents, cela du consentement du seigneur Isembert de Poitiers, et aussi de Hugues et de son frère Rorgon et des autres seigneurs du château, à la condition que j'aurai la moitié des offrandes de ce lieu, et que l'autre moitié sera la propriété dudit lieu; mais que personne ne puisse donner cette moitié, et que ma portion soit toujours mise à part et demeure entière; que le prêtre rende fidélité à l'abbé et aux moines; que si le prêtre fait tort à l'abbé et aux moines, que l'abbé y envoie qui il voudra et qui il jugera lui devoir être fidèle. Quiconque voudra rompre cette convention, qu'il soit tenu de payer mille sous d'or, et qu'en outre il soit excommunié de la part de Dieu tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, et de la sainte Vierge et de tous les saints de Dieu, et du Seigneur évêque Isembert. » (*Fasciculus antiquit. nobiliac*).

Bordeaux, et de Geoffroy de Chartres, légat du pape Innocent II. En 1241, c'est Louis IX qui se rend à Lusignan et déconcerte son ennemi, le comte de la Marche, par sa seule présence. C'est Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui, vers l'année 1305, reçoit l'annonce de son élection au trône pontifical et quitte l'église Notre-Dame pour se faire couronner sous le nom de Clément V. C'est encore, au XVe siècle, Marie d'Anjou et son époux le roi Charles VII. Plus tard, c'est enfin Louis XI, François Ier, Charles Quint.... (1)

Mais alors, la Réforme provoque la ruine et la désolation en brisant les autels, les tombeaux, les statues, aux cris d'*Idolâtrie ! Superstition !* et jette les ossements des saints dans la flamme des bûchers, avec les missels et les confessionnaux.

« Pendant quinze ans, la grande église de Notre-Dame, jadis « si brillante lorsque les rois venaient avec leur cour relever « l'éclat de ses fêtes, fut laissée dans le plus complet abandon. « Profanée d'abord par le schisme constitutionnel et les plus « déplorables scandales, elle devint bientôt, et tour à tour, la « demeure des animaux et une hôtellerie de forçats. Tel était « son état lors de l'ouverture des églises, en 1802, qu'on pût « à peine espérer de la rendre jamais à l'exercice du culte.

. . . . . .

« Bâtie sur le roc, au sommet d'une colline, exposée à tous « les regards ; battue par tous les vents contraires, et oppo- « sant à tous leurs efforts sa masse indestructible ; marquée « çà et là de nombreuses cicatrices que lui ont faites les siècles; « belle encore et forte de sa vénérable antiquité, elle a vu tour « à tour ses enfants la mutiler avec fureur et la restaurer avec « amour ; ses ministres la glorifier par leurs vertus et leurs « saints exemples, et quelquefois la déshonorer par d'affreux

(1) Charles-Quint... « Qui traversant la France et s'arrêtant à Lusignan, écoutait avec complaisance les légendes de Mélusine, la Fabuleuse fondatrice».

BRANTÔME.

« scandales. Longtemps elle n'entendit que des chants joyeux « ou les pieux gémissements de la prière ; puis, après un triste « silence, ses voûtes retentirent de cris sauvages et de paroles « de blasphème. Mais la prière qui, dans ces tristes jours, n'y « pénétrait que furtivement et avec des soupirs étouffés, y est « rentrée solennellement et y a repris son ancienne liberté. « Jadis les enfants des rois vinrent chercher dans son en- « ceinte, avec les enfants du peuple, la naissance spirituelle, « l'aliment divin et les enseignements de la vérité. Les géné- « reux chevaliers, les puissants seigneurs, les nobles dames, « remplirent souvent alors sa vaste nef, refoulant dans les « étroites galeries latérales les flots pressés de la foule de leurs « vassaux. Depuis, cette foule inconnue l'a remplie tout en- « tière sous le nom de peuple, avec une puissance nouvelle ; « les pompes de la chevalerie ont disparu ; l'épée des croi- « sades s'est émoussée ; les trônes conquis en Orient se sont « écroulés l'un après l'autre ; le château même qui avait été « le berceau de tant de rois, cette forteresse si solide qu'on la « croyait à peine bâtie de main d'homme, est tombée ; tandis « que la maison de Dieu, toujours debout à côté de ces ruines, « recevant dans ses nefs ce peuple nouveau qui songe main- « tenant à réparer ses désastres, élevant ses voûtes et sa « vieille tour au-dessus des habitations anciennes et nouvelles, « et les couvrant de son ombre, semble dire à celui qui la con- « temple : Dieu seul est grand, et ici-bas son Eglise seule est « immortelle » (1).

Le sanctuaire de Notre-Dame de Lusignan s'élève au-dessus d'une crypte et est éclairé par cinq vitraux avec deux fausses baies, complément du nombre sacré. Son transept s'allonge, les bras en croix, surmonté d'une haute coupole que domine une énorme tour carrée. La nef principale compte sept travées, accompagnée de bas-côtés tout étroits. Aux piliers, dont la coupe offre une croix grecque flanquée sur trois de ses

(1) Mgr Cousseau, *Mémoire historique sur Notre-Dame de Lusignan.*

faces de colonnes couplées supportant des arcs-doubleaux, s'adaptent des chapiteaux à la corbeille écrasée, ornés de feuillages ou de monstres hideux, entre lesquels paraissent les deux colombes buvant au calice. Il est rare de rencontrer, dans les autres églises de nos provinces de l'Ouest, un assemblage de détails aux proportions aussi grandioses. La longueur de l'édifice est de cinquante-sept mètres, et sa largeur de vingt-neuf au transept. La voûte de la grande nef est haute de près de seize mètres, et la coupole de plus de vingt mètres. La tour carrée s'élève à trente mètres au-dessus du sol, non compris la toiture en ardoises qui la couronne, adjonction moderne d'un effet trop disgracieux.

Quand on contemple, ému, le plus pur joyau de l'écrin mélusin, l'esprit songe à Huysmans, décrivant la cathédrale de Chartres.

« Qu'il y ait de la pénitence, de la coulpe, de la peur, sous « ces voûtes obscures, sous ces lourds piliers, dans cette for- « teresse où l'élu s'enferme pour résister aux assauts du « monde, cela est sûr — mais cette mystique romane nous « suggère aussi l'idée d'une foi solide, d'une patience virile, « d'une piété robuste, telle que ses murs. S'il n'a pas les « flamboyantes extases de la mystique gothique qui s'exté- « riorise dans toutes les fusées de ses pierres, le roman vit au « moins, concentré, sur lui-même, en une ferveur recueillie, « couvant au plus profond de l'âme. Il se résume dans cette « phrase de saint Isaac : *In mansuetudine et in tranquillitate,* « *simplifica animam tuam* (1) »

Oui, c'est bien là, d'après la préface de la Dédicace, l'édifice visible qui représente la véritable maison de prière, l'Eglise même de Jésus-Christ, le siège immuable de sa vérité, le temple de sa gloire, le sanctuaire de l'éternelle charité. Nulle part, cette représentation de l'Eglise n'est plus fidèlement

(1) « Dans la mansuétude et dans la paix, donnez à mon âme la simplicité. » (J. K. Huysmans, *La Cathédrale.*)

définie, et l'on peut adresser aux enfants de Lusignan ces vers de notre doux poète :

« Vos ancêtres et vous, avez mis dans ces pierres
« Un don surnaturel par vos saintes prières ;
« Sous cette voûte, à tous les angles du granit,
« Divins oiseaux de l'âme, elles ont fait leur nid (3). »

L'abbé F. Charpentier.

(A suivre.)

(3) François Coppée, *Dans la prière et dans la lutte.*

PETITS TABLEAUX BAS-POITEVINS

LE " CHANSONNEUX "

Il était de taille moyenne, portant allègrement une veste de droguet au col droit, un peu plus longue que celles de ses contemporains, ce qui était déjà un signe de supériorité. Tête assez intelligente, avec des favoris bruns se rejoignant en collier sous le menton, la bouche moqueuse, le nez légèrement retroussé, de petits yeux fureteurs, le front relevé et une magnifique chevelure à peine grisonnante, naturellement bouclée.

Sa petite instruction, très élémentaire, avait cependant développé en lui un goût inné des arts, de la poésie, du beau populaire enfin. J'ignore si, comme au tambourinaire de Daudet, « ça lui était venu en écoutant le rossignol », mais il lui arriva, plus d'une fois, de trousser des couplets que n'eussent pas, pour le fonds, dédaignés les maîtres de la chanson. Dame ! il ne fallait point lui demander du dessin selon les règles, des vers irréprochables sous le rapport de la métrique ou de la rime suffisante : l'assonance, même approximative, le satisfaisait. Ses couplets étaient vite dans toutes les mémoires : il avait soin de les « composer » sur des airs connus, réunissait chez lui les « beaux chanteurs » du lieu et leur serinait lui-même ses œuvres, qui, recopiées par l'un et par l'autre, franchissaient souvent les limites de la commune.

Tout enfant, je restais en admiration devant un Napoléon Ier à cheval, éclatant de couleurs à deux sous la boîte — peut-

être son chef-d'œuvre, — soigneusement encadré et placé au-dessus de la cheminée de sa famille.

Tisserand de son état, Jean Brondy (ainsi s'appelait le « chansonneux ») comprenait le progrès, et ce fut une procession de curieux, lorsqu'un jour il installa, aux lieu et place de la primitive machine, un superbe métier » à la volante ». Voyant revenir au pays, en 1871, un lieutenant blessé à Borny et fait chevalier de la Légion d'honneur, il s'écria : « vingt-cinq millions de m... ! — son juron favori — nous avions déjà, dans la commune, deux sergents décorés, mais nous compterons un officier, maintenant. » Et il fallut bien fêter sans retard et questionner longuement le blessé.

Depuis quelques années, le curé l'avait choisi pour succéder, comme chantre à l'église de S..., au défunt maître d'école, qui, s'il n'était guère ferré en grammaire, possédait du moins la plus belle voix de baryton qu'on eût jamais entendue à plus de vingt lieues à la ronde. Lui, le nouveau chantre, n'avait qu'un filet de voix ténorinante, mais très juste et aussi agréable que sa personne.

Comme « Lou barlet » de Jasmin, le poète-coiffeur agenais, plus d'un ivrogne d'alors dut passer sous le fouet du *chansounou* ; mais il satirisait, de préférence, ces milles riens journaliers qui sont les travers habituels de nos bons campagnards. L'*Histoire d'un pot de rasinet* est un échantillon de son genre préféré. Vers cette date, il ne supposait guère, sans doute, le joyeux garçon, devenir chantre un jour, et il s'attaque au sacristain de l'endroit.

« Habitants de la commune,
Venez pour écouter
Une drôle de *tournure*
Que je vas vous conter.
C'est d'un homme d'église
Qui, par un *mépris*,
A fait une sottise
Que tout le monde en rit.
Sur l'air du tra, la la la, etc.

« Un beau jour sa fillette
Du pain demandait
A sa tendre mère
Avec du *rasinet* :
« Du rasinet, ma fille ?
Un bonhomme *a* passé,
Monté sur sa bourrique,
Et l'a tout emporté.
Sur l'air du tra, la la la, etc. »....

« Victor » (le mari), qui est « aux écoutes », a entendu ces derniers mots par l'huis entre-baillé, prend la chose au sérieux, se plaint en passant chez l'adjoint au maire, court après le ravisseur, ne rencontre que des gens qu'il interroge à ce sujet et qui voient bien qu'on l'a mystifié. Il rentre bientôt chez lui ; « Rose » lui confesse qu'elle a voulu, par ce petit manège, apaiser la faim des enfants tout en conservant pour le Carême le pot de raisiné. Notre homme se fâche d'abord, puis il comprend, un peu tard, qu'il vaut mieux rire de la « tournure ». C'était bien innocent ; mais le bourg en fait déjà des gorges-chaudes, et le naïf bedeau est chansonné.

Parfois la morale de l'auteur peut sembler terre à terre ; ce n'est que dans la forme, et ceci est sauvé par cela :

« Fallait-il être bête,
Ah ! pauvre ignorant,
De s'amuser à croire
Ce qu'on dit aux enfants,
Et fair' tant de tapage
Pour une chos' de rien.
Celui qui écoute aux portes
N'entend pas toujours bien.
Sur l'air du tra, etc.

Le tisserand-poète savait trouver, quand le sujet s'y prêtait, la note sentimentale, comme le prouve sa romance du *gendarme*, où il chante l'amour fidèle et inaltérable de la promise condamnée à soupirer pendant sept ans avant de s'unir à « celui qui l'a charmée ».

Quand sonne l'heure du départ des conscrits, elle ne peut cacher certaines appréhensions :

« Auprès de ces cantinières
Tu banniras ton chagrin ;
Moi je s'rai dans ma chambrette
A pleurer soir et matin. »

Sur quoi le futur gendarme, attendri, proteste :

« Quand je s'rai sur la frontière,
Malgré le bruit du canon,
Je pens'rai *dans* ma Rosette
Qui est sur le vert gazon. »

La maisonnette de la « mie » est située au milieu des champs ; aussi s'adresse-t-elle, en terminant, à l'hôte ailé de nos guérets :

« Alouette de la plaine,
J'aime aussi ton joli chant ;
Reviens donc sur ma chaumière
Pour remplacer mon amant. »

Au retour de « l'amant », on se marie, en effet, et le survivant de l'heureux couple, le gendarme en retraite, est décédé ces dernières années, à Niort, gardien d'un cimetière.

Notre chansonneux revenait cependant, comme d'instinct, aux couplets satiriques et égrillards, écrits en un langage mi-patois, mi-français.

Certain garçon meunier galant — ils l'étaient tous, en ce temps-là, —

« S'en va de bourg en ville (bis)
Pour la *pochée* chercher,
O gai ! Lon la la... »

Il réclame donc la pochée à une luronne, servante de ferme. Le grain n'est pas *grellé* ; les jeunes gens montent l'échelle du grenier, la fille la première, pour procéder au nettoyage. L'ascension découvre une jarretière « bien astiquée, ô gai ! »,

qui tente notre gars ; mais au moment où le trop entreprenant meunier allait juger d'un joli tour de jambe, un maître coup de sabot lui casse deux dents.

« Que dira-t-o mon maître (bis)
De m'voir tout ébreché,
O gai ! Lon la la,
De m'voir tout ébreché,
Ma don dé ?

« Te li diras, mon drôle, (bis)
Que la mule a rué,
O gai ! Lon la la,
Que la mule *a* rué,
Ma don dé.

« N'est point la mule grise (bis)
Est la mule à deux pieds,
O gai ! Lon la la,
Est la mule à deux pieds,
Ma don dé. »

Cette chanson est assez connue en Vendée et figure, plus ou moins modifiée, dans quelques recueils de chants populaires.

Ernestine ou la belle Religieuse, thème connu, célèbre un de ces événements qui se produisent fréquemment, à la ville comme dans les campagnes : une jeune fille prenant le voile pour se consoler d'un amour incompris.

« Adieu aux crinolines,
A la *claque* (1), aux jupons ;
Plus rien pour Ernestine
Que l' couvent d' Mormaison.
. . . . . .

« Tout' seule en ta chambrette,
Dans tes bell's oraisons
N'oublie pas le poète
Au couvent d'Mormaison. »

(1) Coiffe dite *cabanière*.

Je ne m'étendrai pas au sujet de quelques autres *succès* de notre héros *(La Pomponière (?) au bosquet*, etc.), succès qui s'expliquent particulièrement par l'attrait du sous-entendu et du mot grivois, trop fréquents dans beaucoup de chansonnettes, aussi bien en français qu'en patois.

Dans *le Marteau magique*, il s'agit encore d'un garçon meunier. A cette époque, les modernes minoteries n'avaient pas encore enlevé leurs ailes aux innombrables moulins à vent qui égayaient la Plaine (1). Le dit meunier emporte « sous son bras », mystérieusement caché au fond d'un sac, le marteau destiné à *pier*, c'est-à-dire à « rhabiller » la meule et que tout habile forgeron sait aiguiser :

« Que portes-tu là, sous ton bras ?
Ça n'a pas l'air bien leste... »

Mais en route, comme Samson roulé par Dalila, le meunier a le tort de satisfaire la curiosité d'une insinuante voisine ; et, remise en place, malédiction ! la meule refuse de tourner... Etonnement, puis colère du patron : il se voit sous le coup d'une influence occulte ; son moulin est *enjaminé*.

Le « poète » s'essayait aussi à la « chanson patriotique » ; sa dernière avait pour titre : *Adieux de M. Thiers à la France*. En voici le premier et le dernier couplet :

« De notre belle France
Contemplons la douleur
De voir dans les souffrances
Son ancien serviteur.
Si cette tendre mère
Eprouve du chagrin,
C'est de voir dans la bière
Son vieux républicain.
. . . . . .

(1) D'après un touriste anversois — Paul de Gheyn, — cité par Benjamin Fillon, la seule banlieue de Fontenay comptait, au XVIIe siècle, plus de *soixante* moulins à vent.

« Sur la rive étrangère
Je vais donc m'embarquer
Dans la barque *à* saint Pierre,
Pour joindre Béranger.
Je la vois qui s'avance,
Ah ! plus de lendemain...
Conserve, ô belle France !
Tes bons républicains. »

Nous l'avons vu, pour son malheur Brondy occupa les fonctions de chantre. La répétition journalière des chants lithurgiques paraît bien dessécher un peu le gosier ; les vignes s'en allaient : il s'éprit de passion pour le petit verre, devint rapidement alcoolique et s'éteignit, le 26 mars 1878, à l'âge de 60 ans, en train d'ébaucher un soi-disant *cantique* où Bacchus frayait avec plusieurs saints et saintes du calendrier.

Il n'a pas même son nom sur la pierre du cimetière. Les rangs de ceux qui l'ont connu s'éclaircissent d'année en année, mais il aura égayé son village natal, et quelques-uns de ses refrains ne sont pas encore oubliés.

« Que la terre lui soit légère ! »

A. Métay.

L'ABBAYE DE RÉ

Suite (1).

CHAPITRE IX.

Biographie de Jacques de Billy, célèbre théologien, abbé de Ré, (1535-1581) et de Saint-Michel en l'Herm.

Jacques de Billy, abbé de Ré, laissa un nom célèbre comme théologien et par ses nombreux travaux sur les Pères de l'Eglise.

Il naquit à Guises en 1535, ville forte d'Artois dont son père Louis de Billy était gouverneur sous le règne de François 1er.

Ses goûts le portèrent tout d'abord vers la poésie, plus tard il s'adonna à la littérature, à la philosophie où il eut des succès et surtout à la théologie.

Il devint érudit dans les langues latine, grecque et hébraïque.

Il fut favorisé dans ses études par son frère aîné, Jehan de Billy, abbé des deux plus riches abbayes du Poitou, celle de l'île de Ré et celle de Saint-Michel en l'Herm (2).

Pris un jour du dégoût des choses humaines et désireux de mener une vie plus austère encore que celle d'un mo-

(1) Voir la 3e livraison 1903.

(2) *Histoire de l'Abbaye de Saint-Michel-en-Herm*, grand in-8° par Brochet Annexe, pages VI.

nastère, Jehan de Billy résolut de quitter le monde et de se faire chartreux.

En se retirant il abdiqua en faveur de son jeune frère Jacques, à qui il légua ses biens et ses deux abbayes.

Le recueil des chartes de Gaignères, conservé à la bibliothèque nationale, reproduit une lettre de quittance scellée provenant de Jehan de Billy et relative à l'abbaye de Ré (1).

Il est aussi question de Jehan de Billy en 1559 dans « *Coutumes générales* » de Charles Dumoulin, avec additions de Gabriel Michel Audin, T. II, Paris, 1664.

Enrichi en même temps qu'enhardi par la générosité de son frère aîné, le jeune Jacques de Billy s'adonna dans la retraite à ses études favorites, sur les pères de l'Eglise dont il traduisit brillamment et commenta les travaux, en particulier les œuvres de saint Jean Damascène (in f° 1577) de saint Jean Chrysostome (in-f° 1581) de saint Basile, et surtout celles du célèbre théologien saint Grégoire de Naziance.

Il composa en fait d'œuvres de son propre génie l'*Anthologia sacra*. Malgré son savoir et son talent, il brillait toujours par sa modestie ; quand, dans sa jeunesse, il s'adonna à la poésie, ses sujets furent toujours puisés dans sa piété ou la religion.

Son caractère était grand et généreux ; en dehors de ses sujets d'études théologiques, il méprisait les choses humaines, comme vaines et périssables. Il inaugura à l'abbaye de Ré la règle et les statuts déjà inaugurés à l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm par l'abbé Bertrand de Moussy, prédécesseur de son frère Jehan (1519-1535).

De son vivant, le monastère de Saint-Michel en l'Herm, quoique fortifié, fut détruit (1569) par Pierre de Villates, seigneur de Champagné (2) qui le battit en brèche à coups de canon et en fit l'assaut à la tête d'une armée protes-

(1) Manuscrit 20, 897, fonds français.
(2) Commune du Bas-Poitou voisine de Luçon.

tante ; les moines furent chassés, les bâtiments pillés et laissés en ruines tels qu'ils sont aujourd'hui ou à peu près.

Jacques de Billy, abbé de l'abbaye de Ré et de celle de Saint-Michel en l'Herm au XVIe siècle.

L'abbé de Saint-Michel en l'Herm depuis 1250 était seigneur des îles d'Ars et de Loix et percevait les droits féodaux de ces deux îles, alors séparées de l'île de Ré sauf à marée basse (1).

(1) Voir la note à la fin du chapitre.

Nous trouvons à ce sujet le passage suivant (1) : « Révérend père en Dieu, Jacques de Billy (1568), abbé de Saint-Michel en Lair, dit et déclare que la plus grande partie des revenus de l'abbaye susdite estoit en l'isle de Rey, consistant en terrages, complants et dixmes amassés en deux maisons (Ars et Loix) garnies de granges pressoirs etc.... brûlées et détruites par les huguenots » (lors des guerres de religion vers 1574.)

D'après les lettres de frère Nicolas Le Comte, prieur de Saint-Sauveur et de Saint-Etienne d'Ars en Ré, le siège abbatial de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm demeura assez longtemps vacant après Jacques de Billy.

Vers l'âge de quarante-cinq ans Jacques de Billy préparait une nouvelle édition des œuvres de saint Grégoire de Naziance revue et corrigée lorsque sa santé s'altéra ; il se retira à Paris chez son ami Gilbert Génébrard, savant bénédictin, professeur d'hébreu.

Atteint de phthisie, il mourut à 46 ans le 25 décembre 1581 à Paris.

Sa célébrité lui valut d'être inhumé dans le chœur de l'église du faubourg Saint-Séverin où l'on vit longtemps son tombeau orné d'une épitaphe rédigée par les savants du temps ; il n'en reste plus trace ni souvenir aujourd'hui dans les archives de cette paroisse.

Son oraison funèbre fut faite en latin par Scévole de Sainte-Marthe qui la publia dans le livre III de ses Éloges et dont ce chapitre est en partie la traduction ou l'expression (2).

Le *Gallia Christiana* (3) a publié également en latin une note sur les deux abbés de Billy, dont la traduction a contribué aussi à la présente notice.

Enfin Thevet publia une notice et un portrait gravé, de

(1) *Dom Fontenau*, p. 616. T. XXIII, Manuscrit bibl. Poitiers.
(2) *Scevolæ Samarthani Poemata et Elogia* in f°- 1606, 2 p^te^, liv. III, p. 126.
(3) *Gallia Christiana*, t. II. p. 1422, grand in-f°

Jacques de Billy (1), l'un in-f°, l'autre in-8° dont le portrait ci-dessus est la reproduction.

Ici se terminent les quelques documents historiques que nous avons pu glaner jusqu'à présent sur l'Abbaye de Ré de part et d'autre.

En traduisant les uns, en transcrivant les autres, nous

RUINES DE L'ÉGLISE ABBATIALE, vues du côté opposé à la mer

avons voulu faire revivre les souvenirs de ce monument antique dont l'histoire et même le véritable nom étaient depuis longtemps tombés dans l'oubli pour la plupart des habitants du pays.

Les documents obtenus jusqu'à ce jour sur l'abbaye n'ont pas été suffisants pour pouvoir en faire une histoire proprement dite, elle serait cependant bien intéressante car cette abbaye fut très mouvementée pendant toute la

(1) *Vie des hommes illustres*, par Thevet, liv. III, chap. 83.

durée du Moyen-Age. Cette étude servira de jalons à une histoire un jour.

Quant aux conditions de la vie monastique de ce temps, il eût été encore difficile de les retracer ici, elles ont d'ailleurs été traitées d'une façon toute magistrale et dans les plus intéressants détails dans l'histoire des abbayes voisines de la Grâce-Dieu, en Aunis et de Saint-Jean d'Angély dont les cartulaires ont été si brillamment publiés par notre sympathique et savant collègue de la Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis, M. G. Musset, paléographe et directeur de la bibliothèque de la ville de la Rochelle (1).

Nota. — Les îles d'Ars et de Loix constituaient les trois quarts des possessions de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm, sous le nom de seigneurie d'Ars et Loix, de 1250 à 1789.

La séparation de cette seigneurie de celle de Ré avait eu lieu en 1250 (2) par Raoul IV de Mauléon, seigneur de l'île de Ré, du fond de sa prison de Damiette où il fit son testament après la croisade.

Entre autres dons il légua la seigneurie d'Ars et celle de Saint-Michel en l'Herm à l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm, où il avait choisi sa sépulture auprès de celle du célèbre Savary de Mauléon, son père.

En 1218, en partant en croisade celui-ci avait en effet engagé (et non échangé comme il est dit ailleurs) (3), Ars et Loix auprès de l'abbé de Saint-Michel, contre une somme destinée aux frais de son départ en Terre-Sainte.

Cette somme n'ayant jamais pu être remboursée audit abbé, Raoul, en mourant, lui légua définitivement les terres engagées de puis plus de trente ans par son père.

(1) *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, 2 vol. in-8°, 1901 et 1902, par Georges Musset. Librairie Picard, Paris.

L'Abbaye de la Grâce-Dieu, 1 vol. in-8°, par Georges Musset. 1898. id.

(2) *Layeste du trésor des chartes*, par J. Laborde, t. III. p. 120 n° 3926 (Testament de Raoul III de Mauléon en vieux français du XIII° siècle.

(3) *Les Sires de Mauléon, seigneurs de l'Ile de Ré*, Dr Atgier, in-8°, 1898, p. 18.

(*A suivre.*) Dr Atgier.

A TRAVERS LES LIVRES.

Abbé F. Charpentier. — *Monseigneur Freppel*, grand in 8° avec portrait. Siraudeau, éditeur, Angers.

Combien de Français, dans cinquante ans, en visitant nombre de villes de France, les rues et les jardins de Paris, se demanderont avec une anxiété peut-être patriotique, mais qui du moins n'aura rien de simulé : « Tiens, qu'a donc fait le titulaire de cette statue ? A quoi rime ce buste ? » tant on taille le marbre à présent et on fond le bronze avec une inquiétante prodigalité. La politique y est pour beaucoup, pour presque tout, le mérite et la reconnaissance pour peu de chose. Le promoteur d'un monument à qui que ce soit étant généralement décoré le jour de l'inauguration, fût-ce du mérite agricole, il n'en faut pas davantage pour expliquer le flot de grands hommes.... posthumes qui nous envahit.

Eclipsés par ces héros de square, les vrais grands hommes seraient exposés à partir inaperçus et à être vite oubliés, tant est fragile la mémoire des hommes ! si des mains pieuses ne leur élevaient un monument, moins tapageur sans doute, mais plus digne, en revanche, de fixer l'inconstance des souvenirs.

C'est ainsi que M. l'abbé F. Charpentier vient de publier, en un beau volume grand in-8°, la vie du grand évêque d'Angers, du vaillant orateur, du patriote ardent que fut Mgr Freppel.

D'une plume alerte et entraînante, avec un souci de sincérité trop rare surtout dans les études biographiques contemporaines, l'auteur suit pas à pas, depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'enfant quelque peu indiscipliné, le prêtre savant, le prélat illustre, l'intrépide député. Il ne dissimule rien des infirmités de l'humaine nature, dont il eut lui aussi sa part ; il ne nous initie pas à cette existence si active et

si pleine par des réflexions ou des appréciations d'auteur, mais seulement par les faits et les événements qui en ont constitué la trame. Rien de subjectif dans cette étude, rien que Mgr Freppel toujours en scène, toujours en vue. Avec un désintéressement peu commun, avec une probité de narrateur qui donne à l'ouvrage une saveur spéciale, l'auteur raconte la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, et n'intervient que pour nous dire : « Lisez et jugez. »

On ne peut se permettre cette méthode originale et assez neuve, qu'en s'appuyant sur une abondance de renseignements qui ne laisse aucun point obscur. Ce labeur, cette conscience documentaire nous ont toujours paru être le premier devoir de l'historien ; car, ce qui m'intéresse dans la vie d'un grand homme, ce n'est pas l'opinion qu'à pu s'en faire tel ou tel auteur, c'est l'opinion que j'en puis avoir moi-même quand on m'aura mis en mesure de connaître le grand homme à fond, sous tous ses aspects.

Les admirateurs de Mgr Freppel, et ils sont nombreux, sauront gré à M. l'abbé Charpentier de leur avoir fait mieux connaître et mieux aimer encore l'éminent évêque, et d'avoir à jamais placé sa mémoire sur ce haut piédestal de justice et de vérité.

E. B.

*
* *

Enquêtes campanaires, notes, études et documents sur les cloches et les fondeurs de cloches, du VIIIe au XXe siècles, par Jos. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, Lauréat de l'Institut, Correspondant du Ministère, etc. — Un fort volume, in-8°, raisin de XVI-758 pages, orné de 48 gravures.

Il y a quelque trente ans, les cloches n'étaient inscrites au programme des études archéologiques et historiques, qu'à un double titre : comme une branche du *Mobilier ecclésiastique* et comme une branche de l'*Epigraphie*. Les archéologues ne s'y intéressaient, sauf rares exceptions, que si elles remontaient au moyen-âge ou, dernière limite, au XVIe siècle. Les épigraphistes les transcrivaient à la condition qu'elles fussent antérieures à la razzia de 1792-1793, et encore y cherchaient-ils presque exclusivement des informations de biographie locale, des souvenirs de fiefs disparus, des noms de personnages oubliés.

A la suite de la publication, en 1884, par M. Henri Jadart, de l'histoire du célèbre bourdon de Reims, plusieurs archéologues —

MM. Léon Germain de Maidy et notre excellent ami Jos. Berthelé, notamment, — se sont efforcés de montrer quel intérêt ont réellement les cloches pour l'*histoire de l'Art industriel* et quelle attention doit être accordée à ces modestes artisans ambulants, qui ont peuplé de leurs œuvres nos clochers et nos beffrois, et dont beaucoup ont été de véritables artistes.

Le Comité des Travaux historiques a aidé ces efforts. Des recueils autorisés, la *Revue de l'Art Chrétien*, le *Bulletin Monumental*, etc. se sont associés à ce mouvement, et il existe aujourd'hui des spécialistes pour l'étude de l'art campanaire, comme il en existe pour l'étude de l'orfèvrerie, de la verrerie, de la céramique, de la tapisserie, de la broderie, de la glyptique, etc.

Pour aider les travailleurs dans ce genre de recherches, M. Jos. Berthelé, — qui s'est fait depuis quinze ans (en dehors de ses publications professionnelles d'inventaires et de documents) une spécialité de toutes les questions se rattachant à l'épigraphie campanaire, — vient de réunir en volume, avec d'abondantes et instructives illustrations, une série de notices variées, les unes entièrement inédites, les autres reproduisant des plaquettes *épuisées*, toutes exclusivement consacrées à l'histoire des cloches et des fondeurs de cloches ou à l'examen des problèmes que soulèvent certaines inscriptions campanaires anciennes.

Ce recueil, dont les érudits apprécieront l'utilité — et qui ne représente cependant, dans sa rédaction condensée, qu'une très minime partie des informations personnellement recueillies par l'auteur au cours de nombreux voyages, — a sa place indiquée dans les dépôts publics et dans les bibliothèques des Sociétés savantes, non moins que dans les bibliothèques particulières des amateurs instruits et des archéologues.

Le volume s'ouvre par une étude générale, à la fois historique, technique et pittoresque, intitulée : *Coup d'œil d'ensemble sur la fonte des cloches avant l'époque actuelle*, et subdivisée en trois chapitres : 1° *l'entreprise commerciale*, 2° *l'opération industrielle*, 3° *le règlement des comptes*.

Viennent ensuite, groupés par ordre géographique, cinquante et quelques articles de genres très divers : listes d'anciens fondeurs, discussions épigraphiques, monographies, dépouillement bibliographiques, documents, inscriptions, etc., concernant particulièrement les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Vendée, de la Somme, de l'Oise, de l'Eure, du Jura, de la Nièvre, de la Loire, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de la Haute-Marne, des Vosges, du

Loiret, du Gers, de la Meuse, de l'Aisne, de la Marne, des Ardennes, du Rhône, de la Côte-d'Or, de l'Yonne, etc.

Nous nous bornerons à citer ici les chapitres suivants qui intéressent plus particulièrement notre région :

Deux-Sèvres, Vienne, Vendée, etc. — Anciens fondeurs de cloches poitevins ou ayant travaillé en Poitou. — L'art campanaire en Poitou du XIIIe au XIXe siècle. — Inscriptions et documents campanaires de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, du XIIIe au XVIIIe siècle. — Inscriptions et documents campanaires des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure, du XVe au XIXe siècle. — Les cloches de Melle. — Cloches diverses des environs de Melle. — Cloches diverses de la Vienne. — Quelques cloches inédites de Poitiers. — Les cloches de Fontenay-le-Comte. — Les cloches de Luçon. — Cloches diverses de la Vendée. — Cloches du Poitou et de l'Anjou refondues à Orléans en 1895.

Les *Enquêtes Campanaires*, tirées à petit nombre, sont en vente à Montpellier, librairie Valat, place de la Préfecture, et chez l'auteur, 11, impasse Pagès. Prix, 20 francs.

*
* *

1849. — L'Expédition française de Rome sous la deuxième république, d'après des documents inédits, par René Bittard des Portes. — Un volume in-8° de 432 pages, avec une carte. Prix : 5 francs. Paris, 1904. (Librairie Ch. Douniol. P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe.)

Les catholiques, comme d'ailleurs tous ceux qu'émeuvent les récits de nos gloires nationales, liront avec un constant intérêt la dernière œuvre de notre excellent collaborateur et ami, M. Bittard des Portes, l'historien militaire bien connu qu'a couronné l'Académie française, l'auteur de l'*Histoire des Zouaves pontificaux*, de l'*Armée de Condé pendant la Révolution*, des *Campagnes de la Restauration* et, tout récemment, de *Charette et la guerre de Vendée*, qui a obtenu un incontestable succès.

Son nouveau livre est à la fois religieux et patriotique, puisqu'il retrace la glorieuse expédition qui chassa de la Ville Éternelle la Révolution jusqu'alors victorieuse et rétablit sur le trône de saint Pierre le doux et bon Pie IX.

M. Bittard des Portes s'est documenté aux sources les plus sûres restées cependant inédites en grande partie : papiers personnels

d'officiers généraux, souvenirs ou carnets de campagnes d'officiers d'état-major, etc. Il les a contrôlés avec les nombreux rapports du général en chef et les historiques de plus de vingt de nos régiments, en y joignant encore les ouvrages militaires italiens, notamment l'histoire toute récente de la légion Garibaldi, ce qui lui a permis de fixer la vérité sur bien des points obscurs et de donner de l'expédition une histoire d'ensemble impartiale, précise et nette. Les difficultés parlementaires et diplomatiques, le conflit Oudinot de Lesseps si mal connu, et enfin la partie épisodique militaire très variée, très intéressante rendent la lecture de cet important ouvrage aussi instructive qu'attrayante.

R. V.

CHRONIQUE

Beaux-Arts. — L'excellent peintre soullandais, M. Charles Milcendeau, avait exposé à Londres quelques-unes de ses plus jolies œuvres. *The Art Journal,* la grande revue londonienne, a publié dans son numéro de février, page 50, la reproduction d'un joli pastel de M. Milcendeau, exposé sous le numéro 54 et intitulé : *La Toilette.* Dans un intérieur de Saint-Gilles-sur-Vie, deux dames que l'on reconnaît aisément, portent l'ancien costume national à la 1830. La scène, charmante de simplicité et toute pleine de vie, est traitée avec le même talent que les autres pastels du jeune maître.

Un cas intéressant est celui du jeune Guyon, de Soullans, qui s'est présenté dernièrement au tirage au sort à Saint-Jean-de-Monts : il est l'aîné des garçons d'une famille qui compte 14 enfants, dont le plus âgé est une fille.

Ajoutons que M. Charles Milcendeau a représenté cette belle famille à table, dans un pastel qui, après avoir été exposé au Salon d'automne, vient d'être acquis par l'Etat.

Une autre revue anglaise très appréciée, The Studio, a donné cinq reproductions — dont une en couleurs — des pastels exposés à Londres par notre jeune compatriote sous les titres de *Vieillards, Vieille paysanne*, *Enfants*, *Mère et Enfant* et *La Fileuse.*

Depuis quelques jours, dit l'ami Barrau, le jeune peintre est dans notre Marais, où il travaille pour le Salon prochain. Nous lui souhaitons bon courage.

— A l'*Exposition Mensuelle* de l'Académie Julian, au concours des Ateliers réunis, M. René Rousseau-Decelle a obtenu une *deuxième fois*, le prix de 150 francs et médaille. Le premier concours était une étude de femme, le second, un torse d'homme. Le journal l'*Acadé-*

mie Julian dit : « Que le buste, énergique, est d'une saisissante vérité de dessin comme de couleur ; les difficultés ne sont pas esquivées, elles sont recherchées, tant l'auteur sait les vaincre. »

Nous sommes d'autant plus heureux de ce succès, que le jeune artiste, subventionné par le Conseil général de la Vendée, fait honneur aux représentants du département qui le favorisent et l'ont encouragé.

— Parmi les lauréats au *Concours de façades*, dont faisaient partie : MM. Bouvard, directeur des services d'architecture ; Sanger, architecte-voyer en chef de la ville de Paris ; Pascal et Charles Girault, membres de l'Institut, etc., nous trouvons M. Delaage, architecte.

M. Delaage est presque un de nos compatriotes. Depuis longtemps, lui et sa famille passent chaque année plusieurs mois à Fontenay. Aussi sommes-nous heureux du succès qu'il vient de remporter, au sujet duquel nous lui adressons toutes nos félicitations.

La Société Préhistorique de France. — Tel est le titre de la nouvelle Société que notre savant et infatigable ami, M. le docteur Marcel Baudouin, vient de fonder à Paris. Elle a pour but principal d'encourager les fouilles et les travaux relatifs à la Préhistoire et d'aider à la conservation des monuments mégalithiques.

Nos meilleurs vœux de succès.

— L'Union régionaliste bretonne, dont le but est le développement du sentiment breton sous toutes ses formes, a tenu ses assises d'hiver à Nantes. Elle a débuté le 30 janvier par une séance solennelle présidée par notre excellent ami, le marquis Régis de l'Estourbeillon, député du Morbihan, qui a prononcé un remarquable discours, dont nous sommes heureux de reproduire ici les dernières et éloquentes phrases :

» Nous le disions hautement à Lesneven. Fils d'anciens Bretons, pieux, braves, rêveurs, sachons rêver, sachons aimer et sachons croire.

» Mais sachons aussi surtout demeurer nous-mêmes et mettre largement en œuvre ce vieil esprit celtique qui fait vibrer nos âmes, aussi bien, sinon mieux en Bretagne que dans maintes régions de la France où il constitua toujours la meilleure partie du tempérament français avant son altération par les idées latines. Or, c'est par la seule décentralisation que nous récupérerons non pas une sorte d'autonomie de fait, qu'il serait aussi chimérique d'espérer que coupable de vouloir, mais cette autonomie morale constituée par un respect plus équitable de nos traditions et de nos libertés auquel nous avons d'indéniables droits. Telle est la règle immuable qui a toujours commandé aux Bretons leur loyalisme intangible envers notre chère grande

Patrie la France. Et il ne saurait être pour nous de plus noble désir que de vouloir hautement, en la faisant nôtre, la célèbre doctrine de l'Américain Monroë : *La Plus grande Bretagne dans la plus glorieuse France.*

» En agissant ainsi, nous agirons en vrais patriotes bretons et en bons citoyens français, car la grandeur de la France est faite de l'appoint d'honneur et des forces vives, largement développées, que lui apporte chacune de nos provinces, et c'est l'ensemble de ces richesses traditionnelles et morales qui constituent en somme le meilleur patrimoine de la Patrie, en assurant sa marche glorieuse dans le sillon que lui trace le Temps ».

Nos Compatriotes. — M. Le Ghait qui doit remplacer à Paris le baron d'Anethan, en qualité de ministre de Belgique, est attendu très prochainement à la légation de la rue du Colisée.

Ce diplomate qui remplissait auprès du tsar les fonctions dont le roi des Belges vient de le charger auprès de la République française, a présenté, avant les fêtes du premier de l'an orthodoxe, ses lettres de rappel à Nicolas II.

Il demandera audience au Président de la République, pour lui remettre des lettres de Léopold II l'accréditant auprès du gouvernement français en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

M. Le Ghait est le frère de Mme de Tardy de Rossy, épouse de notre compatriote M. de Tardy de Rossy qui habite le château de la Rochette-l'Etang, près la Roche-sur-Yon.

— Notre collaborateur et ami Jehan de la Chesnaye vient d'obtenir, aux *Jeux floraux du Languedoc*, une médaille de bronze pour son *Vieux Bocage qui s'en va*, étude intéressante et documentée, que la *Revue du Bas-Poitou* doit publier prochainement.

Nous adressons à Jehan de la Chesnaye nos félicitations bien vives et nous attendons impatiemment la *Méthode élémentaire de composition française*, à laquelle il met la dernière main.

Décorations et Récompenses. — M. Tahon, sous-préfet de Fontenay, a reçu à l'occasion du premier de l'an, la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Nos sincères félicitations.

— Le dévoué secrétaire général des Vendéens de Paris, M. Letenneur, chef de bureau au Ministère des finances, vient de recevoir les palmes académiques. Nous l'en complimentons de même très vivement.

Au Sénat. — Notre très distingué et très dévoué sénateur, M. Paul Le Roux, a été élu secrétaire de la Haute Assemblée.

Cette élection témoigne de la grande sympathie et de la haute

estime que le sénateur de la Vendée a su conquérir au Parlement. Il voudra bien agréer nos sincères et respectueux compliments.

Conférences. — Le 17 janvier, M. Mercier, avocat à Niort, a fait, au théâtre de Fontenay, une conférence aussi littéraire qu'ardemment patriotique sur *Les Mobiles de la Vendée pendant la guerre 1870-71*.

— Le 7 février, au même théâtre, M. Ceccaldi, professeur du Collège de Fontenay, a fait une conférence sur : *Le Sonnet dans la Littérature Française*.

— Le dimanche 28 février 1904 et dans le même local, notre excellent ami, le bon poète Francis Eon, a donné une charmante conférence sur le sujet suivant : *Le Poète Paul Verlaine*.

— Le 6 mars, a été fait dans les locaux de l'Université Populaire de Fontenay une causerie sur : *Fontenay-le-Comte pendant la Révolution* (Histoire anecdotique), par M. Bocquier, professeur à l'Ecole primaire supérieure annexée au Collège.

Les Vendéens de Paris. — L'Association des Vendéens de Paris s'est réunie le 6 janvier dernier et a constitué son Bureau pour l'année 1904.

Ont été nommés :

Président : le Docteur Chevallereau.

Vice-présidents : l'abbé Bordron, Boucher (François), le docteur Mounier, comte de la Poëze.

Secrétaire-général : Letenneur.

Secrétaire-adjoint : Balquet (Antonin).

Trésorier : Vincent.

Trésorier-adjoint : Charbonnier.

Après un vote, il est décidé que les réunions de l'Association auraient lieu au Café Marengo, et que le siège social serait transféré au Secrétariat général, 204, boulevard Raspail.

Courrier musical. — L'orphéon de la Roche-sur-Yon a donné, le 6 février, un fort joli concert à ses membres honoraires.

Le chœur et l'orchestre étaient dirigés avec son talent accoutumé par notre sympathique compatriote M. Eug. Guyonnet.

Concours d'Œuvres dramatiques en Patois Poitevin. — Un concours est ouvert par le comité du Théâtre populaire de La Mothe-Saint-Héray, pour Œuvres dramatiques écrites en patois Poitevin.

Les manuscrits devront être envoyés sous pli recommandé, et avant le 1er mai 1904, à M. Chartier, secrétaire du Théâtre populaire, à la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres). Il en sera accusé réception.

Les manuscrits ne seront pas signés. — Chaque manuscrit sera porteur d'une devise et accompagné d'une enveloppe fermée portant en suscription la devise du manuscrit et renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Un Explorateur Vendéen. — Notre intrépide compatriote, M. Eugène Robuchon, en mission dans le bassin du Haut-Amazone, vient de donner des nouvelles de ses premières explorations et de faire un envoi de documents et de clichés au Muséum.

Nos félicitations et encouragements.

CARNET MONDAIN

Le mariage de notre excellent collaborateur et ami Jehan de la Chesnaye et de Mlle Juliette Lecomte, directrice de l'école de filles de Soullans, a été célébré le 31 décembre 1903, à Soullans.

A l'église, le distingué compositeur Yonnais, M. Eug. Guyonnet, a exécuté magistralement sur le violon *Méditation* et *Invocation*, deux fantaisies écrites spécialement pour les jeunes époux, et il a accompagné à l'harmonium un *O Salutaris* — dont il nous offrait la première audition — superbement chanté par Mlles Guéry.

Un excellent déjeûner avait été servi aux invités dans une des classes de l'école. Au dessert, le maitre E. Guyonnet, avec beaucoup de goût, chanta *Tes baisers*, sur des paroles du bon poète A. Barrau, romance dédiée à Jehan de la Chesnaye ; le poète Edmond Bocquier lui succéda et dit avec sentiment deux belles pièces qu'il avait écrites pour notre ami.

M. Joinaud nous chanta de même deux exquis couplets de son savoureux *Vin de Bourgogne*, et le directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, en quelques phrases que l'heure du train rendit malgré lui hâtives, célèbra l'esprit aimablement érudit de l'heureux marié et la grâce charmante de la jeune épousée.

Nous offrons de nouveau à l'un et à l'autre nos meilleurs vœux de bonheur.

— Le 4 février, a été célébré en l'église Saint-Clément de Nantes, le mariage de Mlle de Buor avec M. du Chambon. La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Frescinet, cousin du marié.

— Le 11 février 1904, se réunissaient, dans la charmante et coquette petite église de la Copechagnière, une foule nombreuse de parents et d'amis, qui avaient tenu, malgré le mauvais temps, à venir apporter à M. et Mme Théophile de Tinguy toutes leurs marques de sympathie et de profonde estime, en assistant au mariage de leur fille, Mlle Félicie de Tinguy, avec M. Georges du Ponceau.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Félix du Ponceau et Henri de Buor de Villeneuve, chef des gares à Saint-Malo, frère et cousin

Pour la mariée, MM. Henri Jacobsen, maire de Beaufou et Emile de l'Espinay, ses oncles.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le R. P. Alexandre de Gouë, capucin de la résidence de Fontenay-le-Comte qui, dans une vibrante et charmante allocution, a retracé les devoirs chrétiens des jeunes époux.

— On annonce le mariage de Mlle Marie de Brem avec le comte Savelli, lieutenant au 10e cuirassiers.

Mlle de Brem est fille de l'écrivain distingué, auquel nous devons une *Histoire populaire des guerres de Vendée* et de charmants récits se rattachant tous à la grande épopée vendéenne.

— En la chapelle du château de Meslien (Morbihan) a été béni le mariage de M. Jean-Ogier de Baulny, lieutenant d'infanterie, avec Mlle Marthe Huchet de Cintré. Témoins du marié : le colonel Bedel et M. Hervier du Mée, son oncle ; de la mariée : le vicomte Félix de Cintré, son oncle, et M. de Saint-Chéreau, son beau-frère.

— Le 16 février a eu lieu à Poitiers, chez la Ctesse L. de la Boutetière, une charmante soirée artistique et charitable.

Au programme : *Monsieur Tranquille*, saynète de Tristan Bernard ; l'*Ane et le Ruisseau*, proverbe de Musset.

L'interprétation a été parfaite et la quête très fructueuse.

— Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, les fiançailles de Mlle Marie-Thérèse Merland de Chaillé avec M. Charles Auvinet de Légé.

— On annonce de même le prochain mariage de Mlle Madeleine de Boisfleury, avec M. Yves de Guilbert, lieutenant au 64e d'infanterie ; et celui de Mlle de Gourjault, de Tours, avec M. Yves de Monti de Rezé, fils de notre excellent ami, M. le Cte Claude de Monti de Rezé, conseiller d'arrondissement de Pouzauges.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé GIRAUD, prêtre habitué aux Lucs-sur-Boulogne, décédé le 7 janvier dans sa 57e année.

M. l'abbé BOUCHARD, prêtre habitué à Saint-Laurent-sur-Sèvre, décédé le 11 janvier dans sa 32e année.

M. Paul PERREAU de LAUNAY, décédé en son château de Launay, près Sigournais (Vendée), le 14 janvier 1904, à l'âge de 63 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 18 en l'église de Sigournais, en présence d'une foule énorme de parents et d'amis, de paysans et d'ouvriers qui témoignaient des sympathies unanimes dont était justement entouré le regretté défunt.

M. le Mis de Lespinay, député, portait le cierge d'honneur.

Les cordons de poële étaient tenus par M. le chevalier Armand de Béjarry, MM. Stanislas de la Débutrie, Blampain de Saint-Mars, et René de Lépinay.

Nous offrons de nouveau à Mme Perreau de Launay et à ses fils l'hommage de nos plus douloureuses sympathies.

M. l'abbé Clément GUITTON, prêtre habitué, décédé à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, le 19 janvier 1904, dans sa 56e année.

M. le marquis de TINGUY, de Nesmy, décédé le 18 janvier à l'âge de 63 ans.

Nos sincères condoléances aux familles de Tinguy, de Saint-Meleuc et de Rochefort.

Mme Eugène GILLAIZEAU, décédée à l'âge de 80 ans, le 5 février 1904.

Ses obsèques ont en lieu le 7, en l'église de Talmont.

La vénérable défunte, providence des pauvres de Talmont durant sa vie, était la dernière représentante d'une ancienne famille vendéenne du nom de Grelier de Mauny, dont sept de ses membres périrent sur l'échafaud pendant la Révolution. Cette mort met en deuil les familles Gillaizeau, de Sourdeval, Chappot de la Chanonie, de la Vrignais auxquelles nous adressons nos respectueuses sympathies.

M. Vincent DAVIN, chanoine titulaire de Versailles, décédé le 15 février 1904, dans sa 79e année.

Le T. R. Frère HUBERT, Supérieur Général de la Congrégation de Saint-Gabriel, de 1883 à 1898, décédé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 15 février 1904, dans sa 73e année.

Mme Henri AUVYNET, décédée à Versailles le 18 février 1904.

Cette mort met en deuil les familles Auvynet, de Villedieu, etc., auxquelles nous offrons nos plus sincères condoléances.

Le R. P. Jean Pierre de la CROIX, ancien supérieur des Passionnistes de la Roche-sur-Yon et de Melay, décédé à Courtray (Belgique), en février 1904.

— Nous avons également le regret d'apprendre la mort de M. Xavier PERRY, marquis de NIEUIL, décédé à Poitiers à l'âge de 61 ans.

Le défunt, apparenté aux meilleures familles du Poitou, de la Charente et du Limousin, était le gendre de M. Gustave Merveilleux du Vignaux.

Mme Maurice MORAND, née Orillard, est également décédée à Poitiers en pleine jeunesse.

Nous offrons à notre confrère M. Morand, avocat de la Cour, si douloureusement éprouvé, nos plus vives condoléances.

— Enfin nous avons appris, avec une profonde tristesse, la mort, de M. Pierre ADRIEN, fils aîné de M. Adrien-Dubé, l'éminent directeur de l'*Etoile*.

Depuis de longs mois, une maladie implacable minait l'ancien officier de la milice coloniale, le vaillant soldat qui, au Congo français, avait servi sa patrie avec un zèle et une énergie auxquels ses chefs s'étaient plu souvent à rendre hommage.

Dévoré par les fièvres de l'Afrique, il était revenu en France, espérant y refaire sa santé compromise.

Les soins les plus éclairés de la science et la tendresse attentive des siens ont été impuissants, hélas ! à conjurer le mal.

Il s'est éteint, âgé de 42 ans à peine, en bon chrétien qu'il n'avait jamais cessé d'être, entre les bras de sa mère et de son père, dont nous renonçons à peindre la douleur.

Il y a quelques mois à peine, M. et Mme Adrien-Dubé avaient le cœur brisé par une épreuve non moins cruelle.

Nous ne pouvons songer à les consoler. Nous nous bornons à les plaindre et à les assurer de la part très large que nous prenons à leur deuil.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu trois volumes dont l'intérêt considérable est signalé d'autre part comme il convient ; mais dont nous rappelons ici le titre avec plaisir : une étude très consciencieuse de notre distingué collaborateur M. l'abbé Charpentier, sur *Mgr Freppel* ; un ouvrage de haute érudition de notre ami Jos. Berthelé intitulé *Enquêtes Campanaires* et où sont savamment condensés tous les travaux antérieurs de l'érudit archiviste de l'Hérault sur les anciennes cloches de nos églises ; et enfin une histoire très-heureusement documentée de l'*Expédition française de Rome sous la deuxième république*, par notre si apprécié collaborateur, M. René Bittard des Portes, déjà lauréat de l'Institut.

— Dans le n° de la *Plume* du 1er mars, contenant les poèmes qu'a retenus l'examen sévère de MM. de Régnier, Moréas, et Verhaeren, nous relevons avec plaisir deux charmants poèmes de nos bons collaborateurs MM. Henri Martineau et Francis Eon : *Les Roses* et *Un Jour*.

— Dans la *Quinzaine*, du 1er septembre 1903, nous avons retrouvé le joli poème de M. Francis Eon, dont nos lecteurs ont eu la primeur : *Les Vendanges*.

— A signaler : Du *Gil Blas* (5 février 1904) un article de M. Georges Casella, intitulé *Où est Louis XVII ? — Chez Jean III de Bourbon*. Interview intéressant pour les partisans de la survivance. A noter également dans le même ordre d'idées : *La Correspondance de Louis XVII*, que publie M. Otto Friedrich, et sur laquelle nous reviendrons dans un prochain fascicule.

— Dans la *Gazette Médicale de Paris*, nos du 16 et du 30 janvier 1904, une étude originale sur *Le Maraîchinage*, par notre savant ami M. le Dr Marcel Baudouin.

Les cartes postales illustrées du Poitou. — Notre ami, M. Jules Robuchon, poursuit toujours, avec l'activité que nous lui con-

naissons, la publication de sa très artistique collection poitevine des cartes postales. Depuis un an il a publié, malgré la mauvaise saison d'été qui fut si peu favorable à la photographie, plus de cent cinquante nouveaux sujets sur l'ensemble des trois départements, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée, en monuments, paysages et les costumes dont il reconstitue les modèles disparus.

M. Jules Robuchon continue ainsi sa courageuse œuvre de vulgarisation de notre trop peu connue province de Poitou, œuvre qu'il a si grandiosement exécutée par les « Paysages et Monuments du Poitou » dont les monographies, se vendant séparément, forment ainsi de très beaux et savants albums dignes des bibliothèques d'amateurs.

Nous ne saurions trop encourager les travaux de notre vaillant compatriote.

Toute la collection de cartes postales illustrées du Poitou est visible et en vente chez M. Jules Robuchon 3, rue du Moulin-à-Vent, à Poitiers.

— La librairie du *Phare de la Loire* met en vente l'année 1903 de *l'Intermédiaire Nantais* au prix de 2 fr. 75.

L'année 1902 est en vente au même prix.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt exceptionnel de ce recueil qui, vu le petit nombre de son tirage, sera un jour introuvable et constituera avec le temps une mine précieuse de documents sur les hommes et les choses de jadis ayant trait à la Bretagne et à la Vendée.

Errata. — L'auteur des *Recherches sur le fossé des Sarrazins* etc... nous prie de signaler deux errata qui se sont glissés dans ce travail :

4e Livraison de 1903, page 335, ligne 21 : au lieu d'*antérieur*, mettre *antérieure* ; ligne 27-28 : au lieu de *contemporaine ou postérieure*, mettre *ou antérieure ou contemporaine*.

— *Une signature du Brevet de Cathelineau*, tel est le titre de la très intéressante brochure que notre excellent collaborateur et ami M. le Mis d'Elbée vient de faire paraître chez Siraudeau, éditeur à Angers (Ext. de l'*Anjou historique*).

Nous avons dit dans le temps qu'il s'agissait de la signature de Leviel de la Marsonnière, un des plus vaillants officiers de l'artillerie vendéenne, dont la biographie fut naguère publiée dans cette *Revue*.

— De M. C. Ponsonailhe, dans le *Panache* du 5 janvier 1904 : *La Tradition. — Les Grands Serviteurs de la France. — Jacques Cathelineau.*

VICTIMES VENDÉENNES DE LA RÉVOLUTION. — L'*Anjou Historique* (N° de mars 1904) nous conte la tragique odyssée de deux victimes Vendéennes de la Révolution : *Joseph-Etienne Morinière*, desservant de la Chapelle de Coubourreau, en Torfou, âgé de 39 ans, né à Mortagne et domicilié à Tiffauges, guillotiné le 5 janvier 1794 à Angers ; et *Marie Ripaud*, de *Fontenay-le-Comte*, fille de Pierre Ripaud, tisserand, et de Jeanne Pasquereau, âgée de 19 ans, fusillée le 18 janvier 1794, au Champ-des-Martyrs, près Angers.

Justement effrayés par les exactions des troupes républicaines, ils avaient fui la Vendée à la suite de l'armée catholique : tel était leur seul crime.

— De notre distingué collaborateur M. le Vte P. de Chasteigner-la-Rochepozay : *Le Sang de Robert Le Fort, de Saint-Louis et de Marie-Thérèse. France, Autriche, Espagne* (866-1903). Bayonne, imp. Lamaignère, 1903, in-8° 20 p. et fig.

— A lire : dans les Annales de Géographie (15 janvier 1904), un article de M. Sorre, sur le *Régime Pluviométrique de la Vendée.*

— Dans le *Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne :* Une conférence du docteur Tachard sur les Côtes de Vendée et de Bretagne.

— Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1er janvier 1904) : *Pourquoi le Comte d'Artois n'a pas rejoint Charette*, par P. Lemonnier.

— Dans la *Revue du Monde Catholique* (N° du 15 janvier 1904) : L'*Histoire de l'Abbaye Royale et de l'Ordre des Chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, par D. Fourrier Bonnard, ancien chanoine de Latran, de l'abbaye de Beauchêne, qui a laissé en Poitou et en Vendée le souvenir d'un religieux aussi érudit qu'aimable.

— Dans la *Gazette de France : Henri Meister et Mme de Staël* (4 janvier 1904) ; *Répertoire historique et Biographique* (20 janvier), par M. Edmond Biré.

Dans l'*Univers et le Monde : Pierre d'Espagnat*, par le même.

— Au moment de mettre la dernière main à ce fascicule, nous recevons *Les Mémoires sur la Guerre de Vendée*, de Lucas de la Championnière, qui viennent de paraître chez Plon.

Notre très distingué collaborateur, M. Bittard des Portes se propose de rendre compte de ce très intéressant volume dans notre prochaine livraison.

— De nos collaborateurs et amis MM. G. Lacouloumère et Marcel Baudouin, une savante étude sur *Les Mégalithes de Brétignolles*, 1 vol. in-8°, avec 19 figures dans le texte et 4 planches hors texte. —

Prix : 3 fr. 50. — C. Reinwald-Scheilcher frères et Cie, éditeurs, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

Paysages et Monuments du Poitou. — M. Jules Robuchon vient de faire imprimer un prospectus-programme de ce grand et très artistique ouvrage de librairie qui permettra à ses anciens souscripteurs de faire relier en onze beaux volumes les monographies publiées et dont les textes géographiques, historiques et archéologiques, sont dus à la savante collaboration des membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

La souscription est toujours ouverte pour les exemplaires encore disponibles. Les ichnographies et les artistiques gravures de cette publication sont toujours vendues séparément au choix des amateurs.

Ce prospectus-programme est envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M. Jules Robuchon, 3, rue du Moulin-à-Vent, à Poitiers.

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

Suite (1).

CHAUCHÉ

LEBOUC *(Jean-Henri)* curé.

CHARBONNEL (*Pierre)* vicaire.

Après la mort de M. Forestier, curé de Chauché, survenue le 7 juillet 1787, M. Paillaud (*Voyez Nieuil-le-Dolent*) le remplaça. Mais il ne resta que cinq mois dans cette paroisse, qu'il quitta par permutation avec M. Lebouc, né en 1747 à Saint-Saturnin, « paroisse de la ville et bourgeoisie d'Avranches, en Basse Normandie ». M. Lebouc fut installé à Chauché le 20 janvier 1788. Sans attaches dans le pays, et importé de loin pour des motifs que nous ne savons pas, le curé de Chauché ne fit aucune difficulté à prêter le serment schismatique, faiblesse qui ne lui permit pas de rester dans sa paroisse. Il ne prit que le temps de se ménager une retraite lucrative, et se déroba, le 5 juillet 1791, pour aller prendre possession de la cure de Mauves, dans la Loire-Inférieure, où il avait été élu curé constitutionnel par 57 voix sur 58 votants. Il y fit son entrée le 24 juillet suivant.

Une lettre de M. Goupilleau, alors procureur syndic de Montaigu, en date du 30 juillet, relate cet événement :

(1) Voir la 4e livraison 1903.

« M. Lebouc, curé de Chauché, a jugé à propos de laisser sa cure de Chauché pour accepter celle de Mauves qui lui a été offerte par les électeurs du département de la Loire-Inférieure (Arch. Dugast-Matifeux, à Nantes). Depuis, nous perdons les traces de M. Lebouc.

M. Charbonnel, vicaire, était Bas-Normand lui aussi, et du même âge que son curé :

« Extrait des registres des Baptêmes de la paroisse de Saint-Martin-de-Landelles, canton de saint Hilaire-de-Harcouet, département de la Manche, pour l'année 1747 :

« Pierre Charbonnel, fils de François et de Perrine Bindet, né d'hier, a été nommé et tenu sur les fonds du Baptême par Pierre Bouthemy et Françoise Cahu, et baptisé dans cette église par moi vicaire soussigné, le 30 juillet 1747.

« LEMIRITRANT »

Si l'on défalquait du clergé assermenté de la Vendée en 1791 les prêtres non originaires du diocèse, on verrait combien petit fut le nombre des Vendéens défaillants, sans parler de l'influence néfaste du voisinage et de l'exemple sur les esprits faibles et indécis.

M. Charbonnel ne pouvait faire moins que son compatriote et curé ; il prêta le serment schismatique, mais il n'eut pas besoin de se déplacer. Le 1er août 1791, l'assemblée électorale du district de Montaigu l'élu curé constitutionnel de Chauché.

Par prudence ou par pudeur, il ne s'installa que deux mois après, le 2 octobre, et s'occupa de faire fixer son traitement, en observant avec raison que la paroisse de Chauché comptait plus de 1000 âmes. En conséquence, le directoire du département, dans sa séance du 26 novembre 1791, fixa ses émoluments à 1500 fr.

Une fois pourvu, M. Charbonnel prêta tous les serments qu'on exigea de lui, ce qui lui permit, le 12 brumaire an IX, d'obtenir de la municipalité de Chauché l'acte de notoriété nécessaire à l'octroi d'une pension, acte qui relate le serment

de « liberté et d'égalité qu'il avait prêté en son temps, mais qui s'était perdu par l'incendie, du temps de la guerre de Vendée ».

Lorsque le culte fut supprimé, en mars 1793, M. Charbonnel se trouva fort désemparé ; l'armée vendéenne occupa Chauché et pilla la maison du curé constitutionnel, qui venait d'être fait prisonnier à Montaigu, lors de la défaite des Républicains, le 13 mars 1793. Le 6 messidor an VI, il déclarait, devant l'administration municipale de Saint-Michel en l'Herm « qu'il lui était impossible de fournir certaines pièces qui lui étaient demandées en vue de sa pension, attendu que tout ce qu'il avait de plus précieux a été pris, pillé et lacéré en son domicile de Chauché lors de l'irruption des rebelles en cette commune » *(Arch. dép. de la Vendée)*.

Prisonnier, il avait eu la bonne fortune d'être sous la garde d'un gendarme, nommé Dupin, qui le traita avec beaucoup d'humanité, et qui, pour des faits répétés de ce genre, et pour avoir accepté des Vendéens, contraint et forcé, le poste de commandant à Montaigu après l'affaire du 13 mars 1793, fut traduit plus tard devant une commission militaire à Fontenay, le 20 février 1794. Devant ce tribunal, M. Charbonnel rendit de l'accusé le meilleur témoignage ; il dit « qu'il le conduisit, lui et les autres prisonniers, de Montaigu à l'Echasserie, qu'il leur a épargné des mauvais traitements, et qu'il lui a en particulier sauvé la vie. Pendant les trois ou quatre jours de détention à l'Echasserie, ledit Dupin a pris tous les moyens pour apaiser la fureur des scélérats qui les surveillaient. Ils étaient 265 prisonniers ; ils furent sur le point de regagner le territoire de la Liberté en forçant la garde ; mais un départ précipité dérangea leur projet. »

Il va sans dire que le gendarme Dupin fut condamné à mort séance tenante, et guillotiné le lendemain.

Le « départ précipité » s'effectuait sur Montaigu, d'où les prisonniers furent évacués sur Baupréau et sur Saint-Florent *(Arch. Matifeux, à Nantes)*. Là, ils furent délivrés à la suprême prière de l'héroïque Bonchamps, et ils se hâtèrent

de gagner « le territoire de la liberté », c'est-à-dire la Loire-Inférieure, où ils racontèrent leur délivrance à leur manière.

« Le 2 brumaire an II (23 octobre 1793) comparaissent devant le directoire du département de la Loire-Inférieure réuni en séance et présidé par l'évêque Minée, les citoyens Charles-Mathurin Jagueneau, curé constitutionnel de N. D. des Herbiers, et Pierre Charbonnel, aussi curé constitutionnel de Chauché, tous les deux du district de Montaigu, *délivrés par les troupes de la République des mains des brigands qui les retenaient en captivité,* lesquels ont présenté leurs requêtes tendantes à ce qu'ayant égard à leurs positions, le département leur fasse compter par forme de secours provisoire une somme quelconque.

« Le directoire, ouï le procureur général syndic, considérant « que les pétitionnaires ont été dépouillés de tout par les brigands, qu'ils ont besoin de subsister, et voulant venir au secours de ces infortunés patriotes,

« Arrête que les citoyens Jagueneau, prisonnier depuis le 17 mars, et Charbonnel aussi prisonnier depuis le 13 mars, recevront chacun un secours provisoire de 200 livres, parce que les pétitionnaires seront solidairement responsables l'un pour l'autre de leurs déclarations et des sommes reçues, lesquelles leurs seront comptées par le receveur du district de Nantes qui en fera l'avance sur les fonds affectés aux dépenses imprévues de l'administration, et en aura remboursement, lors de la cessation des troubles et du rétablissement des communications, par le département de la Vendée sur les fonds qui seront versés dans la caisse pour les frais du culte, ledit receveur reportant au directoire de ce département l'expédition du présent et les quittances comptables des parties prenantes.

« Fait en directoire à Nantes, le 2 brumaire 1773, l'an II de la République une, indivible.

P. Grelier, *secrétaire général,*
(Arch. Vendée.)

En avril 1795, le citoyen Charbonnel était réfugié à Luçon. En octobre précédent (28 vendémiaire), il avait déclaré à la municipalité luçonnaise qu'il choisissait le district de Fontenay pour sa résidence.

Mais ses déclarations n'étaient pas plus sûres que ses serments, dont les prestations successives permettent précisément de suivre ses traces.

Le 4 vendémiaire an VI, domicilié à l'Aiguillon, il comparut devant la municipalité de Saint-Michel en l'Herm pour remplir une de ces formalités : « Je jure, dit-il, haine à la royauté et à l'anarchie et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. »

Six mois plus tard, il était installé à Triaize comme ministre du culte catholique, comme on le voit par sa déclaration devant la municipalité de Triaize à la séance du 19 messidor an VI :

« Je n'ai point rétracté le serment à la Liberté et à l'Égalité, ni la soumission à la République que j'ai faite dans les temps et à laquelle j'ai toujours été fidèle. »

Là, il se reposa un peu, car on l'y retrouve encore le 12 brumaire an IX, au témoignage d'une pièce officielle qui le qualifie « ministre actuellement officiant en la commune de Triaize ».

M. Paillou, de retour en Vendée, en informa Mgr de Mercy, qui répondit de Lilienfeld le 14 mars 1801 : « Si M. le curé de Chauché est sincère dans ses négations, son affaire sera facile à terminer ; mais il faut qu'il donne des preuves de ce qu'il avance, et vous ferez bien, auparavant que de vous arrêter à aucun parti avec lui, de prendre les plus sures informations sur son compte. »

On en peut conclure que M. Charbonnel, plus opportuniste que jamais, essayait de se justifier auprès de M. Paillou pour garder sa place.

Après le Concordat, M. Paillou avait reçu avis de l'évêque de la Rochelle de « glisser sur les lisières quelques anciens

constitutionnels repentants », comme le Pape en donnait l'autorisation. Le grand vicaire, après rétractation publique et absolution des censures, glissa donc M. Charbonnel, et le nomma desservant à Longeville, paroisse assez éloignée du théâtre de ses précédents exploits.

En 1803, M. Menanteau, sous-préfet des Sables, adressa à la préfecture une note particulière sur chacun des prêtres de son arrondissement.

Celle concernant le curé de Longeville est ainsi conçue : « a demeuré dans la Vendée pendant la déportation, curé dans la même commune avant la Révolution ; n'a pris aucune part à la guerre de Vendée ; est estimé dans sa commune, se montre soumis au gouvernement. »

Ce certificat d'estime locale semble réduit à sa juste valeur par une autre lettre du sous-préfet des Sables au préfet de la Vendée, en date du 8 avril 1806, relative aux réclamations faites par M. Charbonnel au sujet de son traitement.

« Le sous-préfet du premier arrondissement du département de la Vendée à M. le Préfet.

3 avril 1806.

Monsieur le Préfet,

« Depuis trois mois je suis en correspondance avec le maire de Longeville pour le déterminer à délivrer au desservant de cette commune, le sieur Charbonnel, le certificat d'existence dont il a besoin pour toucher son traitement. Ce maire exige impérieusement la présentation de l'acte de naissance du desservant, que celui-ci se dit dans l'impossibilité de se procurer par l'éloignement où il est de son lieu natal, et dont il observe avoir fait part à la préfecture avec les pièces qui ont servi à la fixation de son traitement, le seul extrait de cet acte dont il était possesseur. J'ai reconnu dans cette discussion qu'il y avait de la part du maire plus que de l'indisposition contre le desservant. Je lui ai en vain représenté que c'était la première fois

que je voyais opposer une semblable difficulté de la délivrance d'un acte aussi simple ; que, quoique le maire soit censé le rédacteur de l'acte et puisse sous ce rapport être considéré comme certifiant tous les faits qu'il contient, il n'atteste dans le fait que l'existence et l'identité du requérant et la présence des deux témoins. Le surplus de l'acte, jusqu'à la mention de l'âge du requérant, étant une déclaration de la part de ce dernier et dont il doit par conséquent répondre seul.

« Le maire persista dans son refus en me déclarant qu'il ne pouvait consacrer un faux par sa signature. J'insistai en lui observant que quelque grave que fût le motif du refus qu'il alléguait, il ne suffisait pas de l'exprimer verbalement, qu'un pareil refus équivalait à un déni de justice, et qu'il ne pouvait se dispenser de le notifier par écrit, afin de laisser à la partie le moyen de se pourvoir autrement, s'il y avait lieu. J'ajoutai que, s'il lui répugnait trop de revenir sur un premier avis, il pouvait commettre son adjoint pour délivrer le certificat ; d'un autre côté, j'invitai le desservant à se présenter de nouveau en personne avec ses témoins devant le maire, et j'avais espoir qu'en offrant à la fois tant de moyens de terminer une affaire d'humeur, j'y aurais réussi. Mais non seulement le maire, mais l'adjoint avec lui ont refusé de signer ce certificat d'existence, à défaut de présentation de l'acte de naissance, et ont consigné leur refus ainsi motivé au dos du certificat que je vous transmets.

« Vous verrez en outre, par la lettre que le maire m'a adressée, qu'il laisse entrevoir des motifs bien plus graves de son refus que ceux qu'il a exprimés. Mais je puis vous assurer que toutes les recherches que j'ai faites ne m'ont donné que des renseignements on ne peut plus satisfaisants sur le compte du bon vieillard qui est l'objet de cette tracasserie, et en même temps je dois rendre à M. le maire de Longeville ce témoignage trop vrai qu'en toute occasion il est toujours plus près du refus que de l'exécution. Prière de commettre le maire du Bernard ou celui de Jard pour délivrer cet acte. Je connais trop leurs

principes et leur obligeance pour craindre qu'ils feraient pareille difficulté.

J'ai l'honneur..... « MENANTEAU ».

Le Préfet, s'appuyant sur l'acte de naissance retrouvé en effet dans le dossier de M. Charbonnel, en envoya copie au maire de Longeville, en lui mandant de le certifier, ce qui fut fait.

M. Charbonnel mourut à Longeville en 1811.

CHAVAGNES-EN-PAILLERS

REMAUD (*Pierre-Marie*) curé.

REMAUD *(Pierre-François)* vicaire.

M. Pierre-Marie Remaud, originaire de Chavagnes, fut nommé curé de cette paroisse à la fin de novembre 1783, en remplacement de M. Pierre Chervy mort le 14 du même mois. Il refusa le serment constitutionnel, et il inscrivit, le 11 juillet 1792, sur les registres paroissiaux cette mention : « Clos et arrêté le dit registre, le 11 juillet 1792, jour où je me suis absenté de la paroisse. » Son « absence » était motivée par l'arrêté du département, en date du 30 juin 1792, enjoignant à tous les prêtres insermentés de se rendre à Fontenay. M. Remaud préféra se cacher chez ses sœurs, dans le bourg, avec son frère, qui était son vicaire, et plusieurs autres prêtres voisins.

La loi de déportation du 26 avril suivant rendit leur situation des plus précaires. Leur retraite fut cernée un jour par deux cents gardes nationaux des Herbiers ; ils purent échapper en fuyant deux par deux, sous des déguisements, et ils se cachèrent dans les bois, sous des huttes de feuillages, qu'il leur fallut quitter peu après, par la crainte d'être découverts par des chasseurs.

Les proscrits se séparèrent. M. Remaud et son cousin, du même nom, curé des Clouzeaux, demeurèrent sur le territoire de la paroisse, changeant souvent de retraite, déguisés en

paysans. Le curé de Chavagnes avait au moins la consolation de rester à portée de son troupeau.

Chavagnes fut dévasté à plusieurs reprises par les troupes républicaines ; l'église fut incendiée dans les premiers jours d'octobre 93, ainsi qu'une partie du bourg, et nombre d'habitants furent tués. Le dimanche de la Quinquagésime, 23 février 1894, est encore appelé aujourd'hui le « jour du grand massacre ».

M. Remaud avait dit la messe ce jour-là dans une grange de la métairie de la Trottinière, et y avait donné la communion à beaucoup de ceux qui furent massacrés dans cette journée. Au village de l'Anjouinière, les Bleus surprirent une douzaine de femmes qui venaient d'entendre la messe ; ils les firent aligner sur une aire, au sud-est du village, et, à coups de fusil tirés à chaque bout de la ligne, les tuèrent successivement.

Au village de Chiron, les Républicains enfermèrent dans une maison trois femmes et quatre enfants de moins de dix ans, et les y brûlèrent vivants : c'étaient Marie Herbreteau veuve Charrier, 73 ans ; Marie Charrier, femme Rabriaud ; 72 ans ; Jean Rabriaud, 9 ans ; Louise Bolleteau, femme Charrier, 42 ans ; Marie Charrier, 8 ans ; Louise Charrier, 6 ans ; Rose Charrier, 3 ans.

Dans le champ d'Avant, près la Bonnelière, les Bleus rencontrèrent un habitant qu'ils prirent pour un prêtre déguisé, et lui arrachèrent la langue. Un registre conservé à la mairie porte les noms de 57 personnes de la paroisse qui furent massacrées ce jour-là ; mais il y en eut beaucoup d'autres, puisqu'au village seul de la Morinière deux charrettes ramassèrent 32 cadavres.

Ce fut au milieu de ces horreurs de la guerre civile que M. Remaud poursuivit son œuvre pastorale ; son zèle préserva du moins Chavagnes d'un curé jureur ; il se cacha le plus souvent, avec d'autres prêtres, dans la maison de la Roustière.

La liberté ayant été rendue au culte après la pacification de la Jaunaye, le calme semblait devoir revenir, quand survint

le coup d'état de fructidor. Plutôt que de prêter le nouveau serment exigé, M. Remaud préféra renoncer à l'exercice public du culte. La prieure des Cerisiers écrivait à ce propos à Mgr de Mercy, que « le curé de Chavagnes avait fermé boutique, encore qu'il travaillait caché, et qu'elle n'avait que beaucoup de bien à en dire ».

Cette prudente conduite ne faisait pas l'affaire du commissaire du Directoire exécutif près l'administration cantonale de Saint-Fulgent; il accusa M. Remaud d'avoir contribué à « corrompre l'esprit public dans le canton, dont les habitants très fanatisés ne sont rien moins que disposés à se rallier au gouvernement. »

Sur quoi, le Directoire exécutif prit, le 8 frimaire an VI, un arrêté de déportation contre le curé de Chavagnes. Celui-ci échappa à toutes les recherches, et l'arrêté resta sans effet.

M. Remaud, ayant refusé tant de serments au péril de sa vie, se crut le droit d'être aussi circonspect à l'égard du serment imposé par le gouvernement du Premier Consul, serment que Mgr de Mercy au contraire engageait vivement les prêtres de son diocèse à prêter. C'est de la résistance de M. Remaud, et de quelques autres, qu'il est question dans la lettre du prélat à M. Paillou, en date de 20 juillet 1801 :

« Au fond, je crois M. Remaud très estimable, vertueux et zélé, et je suis fâché de le voir dans le parti de l'opposition, quoique, suivant ce que vous m'en dites, il soit un modéré. Je ne doute pas que ce soit Mme Sainton (la prieure des Cerisiers) qui le retient dans ce parti auquel elle s'est si imprudemment vouée. »

M. Remaud mourut peu de temps après, des suites d'une saignée faite mal à propos. L'auteur de *Vie du P. Baudouin* raconte qu'il exprima en mourant le désir d'avoir M. Baudoin comme successeur. M. Baudoin était à cette époque l'un des opposants les plus en vue contre « la promesse », et ce fut vraisemblablement cette communauté de sentiments qui dicta au curé de Chavagnes son dernier vœu, qui fut exaucé.

(A suivre) EDGAR BOURLOTON.

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

L'AFFIQUE DE LA GRÈVE

Notes pour servir à l'histoire de la CABALE en Vendée

I

Dans le dernier fascicule de 1903 la *Revue du Bas-Poitou* offrait à ses lecteurs une intéressante étude de MM. Lacouloumère et Baudouin sur les agrafes cordiformes et les affiques vendéennes.

A propos de cet article M. le Vicomte de Rougé, des Essarts, a bien voulu me commmuniquer une superbe affique trouvée dans les anciennes douves de sa ferme de la Grève, vieille gentilhommière située en Saint-Martin-des-Noyers près les Essarts (Vendée). C'est un bijou gothique, en or, assez massif et dont la facture semble accuser la dernière partie du XIVe siècle (fig I). D'un côté ces deux mots sont inscrits en devise :

AVRAY . IOIE

de l'autre, les lettres :

CE : ARA A (ou N) ENT

Ces caractères sont en relief ainsi que les cercles formant les rebords du plat de l'affique, le champ ayant été creusé au moyen du burin.

La première inscription « auray joie » ne demande aucune explication, la seconde reste une énigme : M. de Rougé, pour

en pénétrer le mystère, a eu recours à plusieurs des membres de la Société des Antiquaires de France qui ont déclaré ces lettres inexplicables. Il faut bien que cela soit, puisqu'ils l'ont dit ! et je me garderais bien d'avoir la fatuité de penser le contraire, mais je voudrais bien savoir au moins pourquoi le sens de ces lettres nous reste impénétrable.

L'affique si remarquable de M. de Rougé n'est pas unique en son genre : sans sortir du Poitou les exemples d'agrafes du moyen-âge, avec inscriptions, ne manquent pas : à signaler d'abord les deux qui sont figurées dans l'article Baudouin-Lacouloumère et qui portent aussi des caractères dont les sens nous échappe.

Parenteau dans son *Inventaire Archéologique* figure une fort belle série de ces affiques ; parmi celles qui sont de provenance poitevine j'en remarque quelques-unes dont les exergues sont très facilement compréhensibles :

1) Affique au nom d'une illustre famille Poitevine, XIII. s.

A IANE RVELT PORTE ME

(à Jeanne Rouault porte mon souvenir !) (1)

2) Grande affique ciselée et niellée, Poitiers, XII s.

AMOR OMNIA VINCIT ! (2)

3) Autre affique provenant aussi de Poitiers, XIII. s.

BIEN AÏT QVI ME PORTE. (3)

Les affiques à légendes énigmatiques sont bien plus nombreuses :

4) L'une de forme hexagonale provenant de Corps. (Vendée) porte des initiales de noms propres : M. A. puis les lettres.

I. V. O. I. V.

répétés six fois. (4)

(1) F. Parenteau, *Inventaire Archéologique.* (Nantes, V. Forest, 1878) page 91, Pl. 45

(2) *Id.* p. 91 Pl. 45.

(3) *Id.* p. 91 Pl. 45.

(4) *Id.* p. 90 Pl. 45.

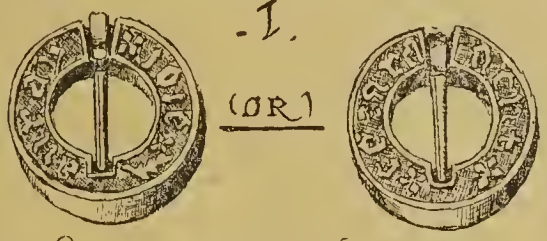

-1.

(OR)

Affiche trouvée à la Grève. - St Martin des Noyers — Vendée -

-2-

(Bronze)

-3-

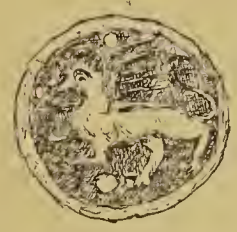

(Bronze)

-4-

Bronze

-5-

(Plomb.)

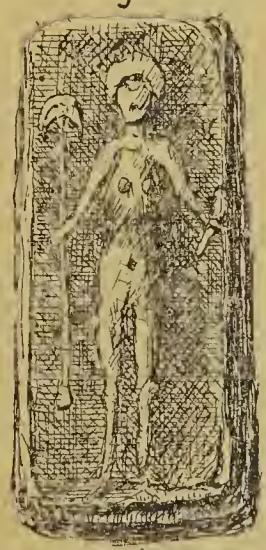

-7-

(argent)

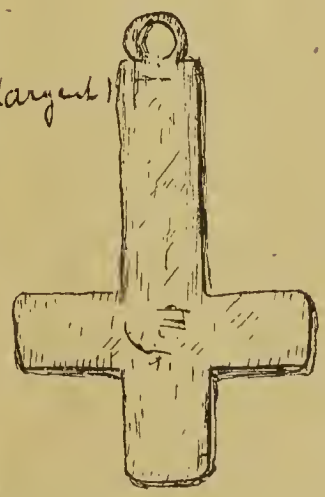

6

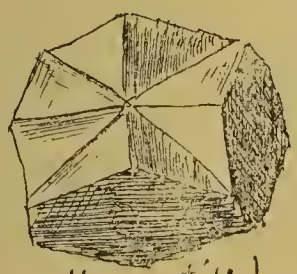

(Hématite)

Amulettes et médailles cabalistiques (St Amand s. Sèvre - St Sèvre —)

L. Chf

5) Une autre affique, provenant aussi de Corps, porte, si j'en crois la gravure de l'album Parenteau :

N. GOVNIO

puis la lettre N répétée sept fois. (5)

6) Enfin une affique d'argent, XIV s. provenant de Luçon, porte les lettres :

A. M. R. H. V. N. A. G. V. R. M. V. A. D. M. (6)

A propos du n° 6 Parenteau écrit : « *Toutes les lettres sont li-* « *sibles, mais le sens nous échappe* EN SUPPOSANT QU'IL EN AIT « UN.

Au n° 5 il précise encore son opinion : « *Sept N qui se suivent* « *prouvent que souvent les lettres sur nos bijoux* NE SERVENT QU'A L'ORNEMENTATION.

Qu'elles soient un motif d'ornementation cela est bien ; mais qu'elles aient été prises au hasard, sans une signification quelconque, selon le pur caprice de l'ouvrier, cela semble bien improbable. Je n'ai certainement aucune compétence pour traiter une question d'orfèvrerie moyen-âge, mais je reste persuadé, malgré Parenteau, que ces lettres ont un sens... lequel ? Dans plusieurs cas des hypothèses bien sérieuses se présentent d'elles-mêmes à l'esprit, ainsi, au n° 5, dans N. GOVNIO, je verrais volontiers l'abréviation d'un prénom et d'un nom de famille, par exemple « *Nicolas Gounieau* » (1) et dans les sept N. la répétition purement ornementale, de l'initiale du prénom.

Pour le N° 6, absolument comme pour l'affique de M. de Rougé le sens échappe totalement : Parenteau met en doute qu'il y ait un ; il paraît pourtant bien difficile d'admettre que les orfèvres de ce moyen-âge, si féconds dans l'invention des motifs décoratifs aient employé sans raison des lettres prises au hasard ! ne serait-on pas plus près du vrai en admet-

(1) Cette substitution de la finale *o* à la place de *eau* ou *aud* est fréquente en épigraphie ; par exemple la pique fleurdelisée du capitaine *Deniaud* porte gravé : « Vive le Roi, vive la Paix, vive *Denio* capitaine 1793. Musée de Nantes. — Deniaud était capitaine de la Paroisse de Montournais, Vendée, Parenteau : *Inventaire*, p. 101, pl. 48.

tant que chaque lettre soit l'initiale d'un mot dont l'ensemble donne une phrase française ou latine : devise héraldique ou légende superstitieuse ?...

On sait combien fréquent était au moyen âge l'usage des devises héraldiques : elles n'ornaient pas seulement la banderolle de la lance ou l'écu du baron, mais encore l'écritoire l' « escholier » tapageur et l'enseigne de l'hôtelier jovial ; on en plaçait partout : sur les bijoux, les harnois de guerre, les épées, les médailles et les brocs d'étain etc... et, quand elles étaient trop longues, on se contentait de la première lettre de chaque mot.

Sur les monnaies de Frédéric III d'Allemagne par exemple (XIII. s.) figuraient seulement les fameuses initiales :

A. E. I. O. V.

que Charles-Quint, sur ses médailles, interprète par : (1)

Austriæ Est Imperare Orbi Universo (2)

Nos monuments de l'Ouest, ceux de la Renaissance surtout, nous offrent de curieux et multiples exemples de ces devises abrégées : c'est ainsi qu'on les remarque en grand nombre sur les murs du château des Gouffier, à Oiron (Deux-Sèvres) ; princière demeure sur laquelle la Renaissance et le XVII s. ont jeté à profusion les splendeurs de leurs merveilleux décors.

Les médailles religieuses de nos pères portent aussi très souvent de ces initiales dont il est presque toujours impossible de trouver de soi-même l'interprétation. Je n'en veux comme preuve que la médaille de Saint Benoît, très connue en Vendée et qui est fort ancienne : sur la croix centrale se trouvent les lettres :

(1) Des héraldistes admettent cette autre traduction :

Aquila Ejus juste omnia vincit

les deux ont été employées par les empereurs.

(2) A citer comme exemple de devise énigmatique celle que la maison de Lorraine avait choisie durant la Ligne : des A dans des O, ce qui, pour les initiés, se traduisait par « Chacun son tour » et symbolisait la grande ambition des Guises : remplacer les Valois sur le trône de France.

C. S. S. M. L. N. D. S. M. D.

Crux sacra sit mihi lux ! *Non Draco sit mihi Dux !*

Que la Croix sacrée soit ma lumière. Que le Dragon ne soit pas mon chef.

Tout autour de la médaille quatorze autres lettres sont rangées en orle.

La superstition, aussi, gravait autrefois ses légendes abrégées ou ses invocations autour des bijoux, médailles, talismans etc. J'ai vu souvent dans l'ancienne collection L. Merle, de Loudun, une bague de laiton dont le châton état formé d'un trèfle à quatre feuilles, avec, sur chaque foliole, une des initiales

I. P. L. B.

que l'on pourrait peut-être sans trop de témérité traduire par :

Je porte le Bonheur (2).

Autour, sur le cercle :

A. B. R. A. C. A.

première partie — à une ou deux lettres près — de l'abracadabra des sorciers.

Avec un peu de recherches il serait facile aux folkloristes de retrouver dans l'Ouest des séries de ces bijoux à initiales ou formules cabalistiques.

Je ne crois donc pas trop errer en gardant l'opinion que, si les lettres de nos bagues et agrafes du moyen-âge et notamment celles de l'affique de la Grève ne sont pas intelligibles, ce n'est pas qu'elles aient été gravées au hasard mais parce que la phrase dont elles sont l'abréviation a été trouvée trop longue pour être inscrite en entier.

II

Je parlais, dans les lignes qui précèdent, des médailles et des bijoux ou amulettes cabalistiques : durant mon séjour à Saint-Amand-sur-Sèvre (D.-S.) paroisse limitrophe de la Vendée, j'en ai recueilli un certain nombre qui se rattachent indirectement, et par leur seule provenance, à un fait connu

de l'histoire du grand Missionnaire Vendéen, Louis-Marie Grignon de Monfort.

Tous ses historiens nous disent qu'en 1715, lorsqu'il vint prêcher une mission à Saint-Amand-sur-Sèvre, il dut tout d'abord combattre une foule de préjugés superstitieux.

Tous les accidents, pertes, maladies etc, étaient fatalement regardés comme l'effet d'un sortilège. De prétendus devins désignaient même, selon le caprice de leurs inimitiés personnelles ou de leurs intérêts, les auteurs de ces maléfices ; de là des haines et des vengeances sans fin !

Malgré les prédications de l'ardent apôtre, malgré les années écoulées et les changements qu'elles ont apportés dans les idées, ces croyances et les pratiques occultes qui en sont la conséquence ne sont point encore toutes abandonnées.

Dans la région de Châtillon, Pouzauges, les Herbiers il y a encore des sorciers qui font à leurs dupes des prescriptions parfois plus méchantes encore que stupides. Il n'y a pas encore six ans, le cimetière de Pouzauges n'a t-il pas été le théâtre d'un de ces actes de véritable barbarie..? sur le conseil d'un sorcier guérisseur et pour se fabriquer un horrible remède, un malheureux n'a pas craint de troubler nuitamment le repos d'une morte, de violer sa tombe, de briser son cercueil à seule fin de se procurer... . *de la chair humaine! !.....*

Si de nos jours les croyances et les pratiques occultes conduisent encore à de tels actes, combien vives devaient être autrefois ces croyances et fréquentes les pratiques qu'elles autorisaient. Les objets que j'ai pu recueillir à Saint-Amand et dans les environs prouvent bien qu'aux XVIe et XVIIe siècles, l'occultisme devait avoir dans la vallée vendéenne de la Sèvre Nantaise de fervents et nombreux adeptes. Au n° 2 de la planche j'ai figuré une très singulière médaille trouvée précisément dans le jardin de la maison que la tradition désigne comme ayant été habitée par le P. de Montfort durant son séjour à Saint-Amand.

Face. —

A droite : un homme nu, orné d'une sorte de queue de renard, dans sa main droite un compas ; dans l'autre, une équerre, un fil à plomb — *à gauche* un autre personnage très ventru, - une sorcière probablement — tenant d'une main la baguette magique à double courbe et de l'autre le grimoire.

Entre les deux personnages une main sort d'un nuage et tient une balance dans laquelle une tête de mort et une cornue l'emportent en poids sur la Loi ou les Vertus Chrétiennes figurées dans l'autre plateau par un petit personnage auréolé d'une gloire et tenant une croix dans sa main. Sous la balance un chien cherche à terre.

Puis les lettres G..... MACH.. .. SCHA..... PSA. X....

Revers. —

Un homme enveloppé d'un ample vêtement, coiffé d'un feutre à larges rebords et le col serré dans la caractéristique collerette à fraise Henri III ; sa main droite tient un ciboire et un chapelet, l'autre main, un calice de forme tulipe-renaissance et une sorte de bourse. A ses pieds un scorpion (?) et deux écuelles, puis des lettres reproduites sur le dessin aussi fidèlement que l'usure de la médaille le permet, un bon nombre demeurent indéchiffrables (1).

N° 3 — *Face.*.

Ici, saluez ! c'est messire le diable en personne. Très stylisé du reste et en dernière analyse peu séduisant, il s'appuie sur un sceptre épineux et semble vouloir grâcieusement esquisser un pas d'infernal menuet, sa main gauche domine un petit animal assez peu facile à déterminer, roquet ou lion, peut-être sphinx ?

Revers

Griffon crête nimbé et ailé, espèce de lion de Venise contre-

(1) Le XVIe siècle nous a laissé un certain nombre de ces médailles à grandes scènes mystérieuses : une des plus remarquables est celle qui se trouve en double à la Bibliothèque nationale et qui est connue sous la désignation de « Talisman de Catherine de Médicis » ; d'après le P. Ménestrier elle avait été offerte à la Reine par son médecin Jean Fernel d'Amiens ; l'idée religieuse, le satanisme hermétique ne s'y accusent point avec autant d'intensité que sur la médaille de Saint-Amand.

fait dont les pattes de devant reposent sur un objet vaguement indiqué. On dirait un travail italien.

N° 4 — A côté de ces deux médailles, et à simple titre de rapprochement, j'ai cru pouvoir figurer aussi une petite pièce de frappe très moderne, trouvée à la Pommeraye-sur-Sèvre (Vendée)

Est-ce une médaille superstitieuse ?..... peut-être... Est-ce une imitation fantaisiste de ces pièces bizares produites par les XIVe et XVe siècles : plombs historiés, jetons, méreaux, monnaies des « *Evêques*, des *Innocents* » des « *Prince des Sots* », « *Papes des Fous* », « *Roys des Anes* », « *Roys des Ribauds* », etc.. sur lesquelles régnaient le calembour, le rébus, la gauloiserie fortement épicée et même l'inconvenance absolue ?...

Je le croirais volontiers !

Face :

Une pique séparant deux motifs dont le dessin seul peut donner idée et qui se rapprochent, me semble-t-il, du « style » adopté pour l'ornementation des cartes du jeu dit de « Luette » si populaire dans le Marais vendéen. — Le revers de cette pièce est totalement oxydé, impossible d'y rien distinguer !

Le n° 5 nous reporte en pleine sorcellerie, j'allais dire en plein paganisme Renaissance.

En 1897 des maçons démolisaient dans le bourg de Saint-Amand une vieille maison, XVIe siècle. Dans l'épaisseur de la maçonnerie, tout à la base, près du seuil, ils trouvèrent cet objet qui sans nul doute y avait été placé, soit comme un préservatif, un talisman, par le constructeur, soit dans un but opposé, par la main de quelque ennemi :

C'est une tablette de plomb ou d'étain portant en relief un personnage nu, coiffé d'un croissant renversé ; ce même attribut décore aussi l'extrémité d'un sceptre que tient la main droite. Dans la main gauche un objet qui *pourrait être pris* pour un flambeau.

N° 6. — *Cristal de staurotite.*

La staurotite est un minéral composé surtout de silice, de

fer et d'alumine et qui se cristallise le plus ordinairement en prismes croisés, soit en roue, soit en croix. Les cristaux cruciformes de staurotite vulgairement appelés « *pierres de Croix* » ont été et sont encore des talismans très appréciés. On les portait jadis beaucoup sur soi, comme préservatifs contre les naufrages, les sorts, les chiens enragés et les épidémies (1). En Espagne, beaucoup de vieux chapelets sont munis d'une pierre de croix et, en Bretagne, cette amulette est encore fort recherchée des dévotes vieux style et même de prétendus « intellectuels » ! j'en possède plusieurs recueillies dans les environs de Clisson ; celle que j'ai figurée au n° 6 me vient d'une métairie de la commune de Châtelliers-Châteaumur (Vendée).

La staurotite ne se trouve pas dans notre région granitique mais on la rencontre dans les micaschistes du Nantais et dans les schistes de l'Anjou.

N° 7. —

Dessin d'une croix d'argent, XVII ou XVIIImes siècles. La bélière de suspension est placée d'une façon telle que la croix soit portée la tête en bas. Je n'ai aucune donnée précise sur l'idée qui a motivé cette singulière disposition mais je soupçonne fort une croix destinée à être ainsi portée de n'être pas absolument « *secundum Lucam* » et d'avoir très proche parenté avec les « messes à rebours et les prières dites à l'envers en usage dans la cabale (2). Elle a été recueillie dans un hameau de Saint-Mesmin par feu M^r l'abbé Châtry qui me l'a montrée avec quelques belles médailles en 1892. Le centre de la croix porte les traces d'une gravure à peu près totalement effacées.

A ces objets provenant tous de la vallée vendéenne de la

(1) *La Société, l'Ecole et le Laboratoire d'Anthropologie à l'Exposition Universelle de 1889*, page 323. Paris, Imprimeries Réunies, 1889.

(2) Je m'étais demandé si cette croix n'se portait pas renversée par dévotion pour saint Pierre crucifié, comme l'on sait, la tête en bas. Je ne me suis pas arrêté à cette idée parce qu'il me semble que, si cette croix était orthodoxe, elle serait plus répandue et mieux connue.

Sèvre-Nantaise, je pourrais ajouter un fragment de moule destiné sans doute à couler des plombs (Saint-Laurent-sur-Sèvre) et plusieurs hachettes néolithiques en silex et diorite, préservatifs contre la foudre, la grêle et les tempêtes ; elles proviennent de Saint-Amand, Châtaumur et Mallièvre (Vendée) et se trouvaient dans les murs de vieilles constructions ; celle de Saint-Amand était accompagnée de monnaies d'argent de Ferdinand et Isabelle, de Charles IX et de Henri III.

Plusieurs de ces superstitions, et d'autres simplement affreuses, nous viennent en droite ligne des anciens paganismes romain, gaulois ou germain : certains rochers de nos sommets granitiques sont encore l'objet de vénération et le but de pèlerinages clandestins qui ne répondent pas toujours à de bien avouables intentions. Et d'où viennent ces sacrifices de poules noires ou de chats blancs qui dans certaines parties des deux-Sèvres se font encore la nuit, près de certaines fontaines et qui sont regardés comme des secrets de famille dont la révélation entacherait l'honneur ! Tout cela nous permet donc bien de croire qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce que les historiens du P. de Monfort nous disent des difficultés qu'il rencontra aux débuts de sa mission de Saint-Amand.

Et maintenant, les lecteurs de la « Revue » voudront-ils excuser cette trop longue excursion au pays du démonisme ?.. Monsieur de Rougé me pardonnera-t-il d'avoir associé sa très gracieuse affique à toutes ces infernales horreurs ?... En sortant pour la première fois du monde préhistorique et de l'étude des armes je me suis échappé de mon habituel terrain ; j'y rentrerai peut-être dans le prochain fascicule de la « Revue » et n'en sortirai plus facilement.

Sous le bénéfice de cet engagement j'ose espérer qu'on me pardonnera pour une fois !

L. Charbonneau-Lassay.

Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), mars 1904.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES

GUERRES DE VENDÉE ET DES CHOUANNERIES

(1793-1815-1832)

Avec Notices sur les différentes insurrections.

(Suite) (1)

Ouvrages sur certaines périodes de la grande guerre

127. La Sicotière (Louis de), *L'Évasion du fort de Joux, janvier 1805 (Frotté, Girod, Allié de Haute Roche et Moulin).* Nantes, Forest et Grimaud, 1883, in-8° de 13 p. (Extr. de la *Revue de la Révolution*, 1883.)

128. La Sicotière (Louis de), *Louis XVII en Vendée.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou,* 1895, p. 5 à 24, 178 à 192, 268 à 272.)

Il y est fait justice d'une légende qui trouve cependant encore des croyants.

129. La Sicotière (Louis de), *Les Articles secrets de la pacification de la Vendée en 1795.* (Dans la *Revue des Questions historiques*, 1881 [15e année, t. XXI], p. 186 à 245.)

130. La Sicotière (Louis de), *Les Soumissions dans l'Ouest (janvier-février 1800).* Mamers. Fleury et Dangin, 1885, in-8°. (Dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XVII, 1885, 1er semestre, p. 27-65.)

Sous une forme concise, études historiques d'une très grande valeur.

(1) Voir la *Revue du Bas-Poitou*, 1903, 3e livraison, et 1904, 1re livraison.

131. La Trémoïlle (Duc de), *Bonaparte et Bourmont, pacification de la Vendée.* (Dans l'*Anjou historique*, 1902, p. 255-270.)

132. Launay (Jules), *Histoire du siège de Granville (Manche).* Granville, Goachet, 1893, in-8°.

Récit des événements qui se sont accomplis dans cette ville les 24 et 25 brumaire an II de la République, d'après la tradition granvillaise, les archives municipales, les documents officiels et les historiens des guerres de la Vendée. Appréciations virulentes mais inspirées par une évidente bonne foi. Erreurs de noms propres assez nombreuses. Peu de sources. Quelques détails d'ordre militaire intéressants.

133. *La Vendée en juin 1793 ; lettre adressée par Goupilleau et Jard-Pauvillier, représentants en mission (18 juin 1793) au Comité de Salut Public.* (Dans la *Révolution française*, XXI, 1891, p. 455-466).

134. Le Bouvier-Desmortiers (Urbain-René-Thomas), *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette, commandant en chef des armées catholiques et royales dans la Vendée.* Paris, (chez les marchands de nouveautés), 1809, 3 vol. in-8°.

Le même ouvrage a été réédité sous ce titre : *Vie du général Charette*, Nantes, Mellinet, 1823, 3 vol. Le dernier, intitulé *Supplément*, est composé de digressions sans intérêt. L'ouvrage, qui doit être réduit aux deux premiers volumes, est inspiré par un désir d'apologie outrée envers Charette. Cette préoccupation entraîne l'auteur à des appréciations passionnées et injustes vis-à-vis de plusieurs généraux vendéens. Toutefois il a vu par lui-même la guerre du Bas-Poitou, il a connu personnellement Charette et quelques-uns de ses lieutenants. Enfin Le Bouvier-Desmortiers a été en relations suivies avec la sœur du général jusqu'à la mort de cette dernière.

Son livre contient, malgré de nombreuses inexactitudes, des renseignements intéressants.

135. Lemas (T.), *Les Commissions militaires dans l'Ille-et-Vilaine*. Paris, Fischbacher, s. d. [1833], in-8°.

136. Leroux-Cesbron, *Une Enquête sur les généraux révolutionnaires en Vendée en 1794*. Vannes, Lafolye, 1897.

Exposé très lucide des accusations trop justifiées qui ont été formulées contre Carrier et les généraux révolutionnaires Turreau, Grignon, Huché, etc. Pièces justificatives curieuses.

137. Leroux-Cesbron, *Les Prisonniers vendéens et la réaction thermidorienne*. (Dans la *Revue Historique de l'Ouest*, 1896, p. 361-406).

138. Martel (Comte de), *Les Historiens fantaisistes et la pacification de l'Ouest, d'après des documents inédits*. Paris, Dentu, 1885, 3 vol. in-32.

Polémique très acerbe contre l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers. On ne peut nier que la documentation de M. de Martel ne justifie parfois ses rectifications relatives aux *Pacifications de l'Ouest*.

139. Mellinet (Camille), *La Commune et la Milice de Nantes*. Nantes, Mellinet, 1842. 12 vol. in-8°.

Beaucoup d'impartialité dans les appréciations ; renseignements d'histoire locale peu ou même point connus ; jugements d'ensemble toujours modérés. Le tome VI relate les premiers troubles dès 1792, le tome VII mentionne avec détails la guerre dans le pays de Retz et dans l'ancien comté Nantais, le tome VIII l'arrivée des Mayençais en Vendée, leurs victoires, la défaite de Torfou, puis la Terreur à Nantes avec Carrier, le tome IX les négociations de la Jaunaye, les reprises d'armes de Charette et de Stofflet, le tome X la fin de la résistance de ces deux chefs, la soumission de

Sapinaud et la pacification générale de la Vendée. A la fin de ce volume, il est question des troubles de 1799, de la seconde attaque de Nantes, etc.

140. Monbrun (Mme Renée), *Deux grandes dames fontenaisiennes, Mmes de Grimouard.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1895, p. 12 à 28, 257 à 272).

Épisodes de la vie à Fontenay de deux femmes courageuses qui, après avoir sauvé des prisonniers républicains des vengeances royalistes, n'en furent pas moins persécutées. Etude très soigneusement documentée avec les archives de Fontenay.

141. Monbrun (Mme Renée), *Une amie de Charette ; Mme de la Rochefoucauld.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou,* 1897, p. 19-31).

Article délicatement écrit et qui met bien en lumière le caractère audacieux de la belle châtelaine de Puy-Rousseau.

142. Perrin (l'Abbé), *Les Martyrs du Maine, épisodes de l'histoire de l'Église pendant la Révolution française.* Laval, 1884, 2 vol. in-12.

Récit émouvant, écrit sur des sources authentiques.

143. Piolin (Dom Paul), *Souvenirs de la Révolution dans les départements de l'Ouest. Conspiration des Bazinistes, épisode de la lutte entre la Gironde et la Montagne.* Paris, Willem, 1870, in-12.

Complément des mémoires de René Levasseur et de ceux de Garnier (de Saintes), tous deux représentants. Rédigé sur des pièces authentiques, l'ouvrage contient en outre un certain nombre de documents inédits.

144. Pitre-Chevalier, *La Bretagne moderne, depuis sa réunion à la France jusqu'à nos jours.* Paris, Didier, 1860, in-8°.

La plus grande partie du volume est consacrée aux guerres de Vendée. Intéressant, manquant un peu de clarté dans la composition.

145. Port (Célestin), *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*. Angers, Lachèze, 1874-1879, 3 vol. in-8°.

Ouvrage très considérable, véritable répertoire de la Vendée angevine. L'auteur n'y dissimule pas ses sympathies politiques; toutefois les travailleurs trouveront dans le dictionnaire de M. Port, des renseignements intéressants.

146. Port (Célestin), *La Vendée angevine ; les origines, l'insurrection (janvier 1789-31 mars 1793)*. Paris, Hachette, 1888, 2 vol. in-8°.

Ouvrage écrit dans un esprit favorable à la Révolution, sur des sources documentaires. L'auteur y rappelle les débuts de la Révolution, il constate les déceptions et les inquiétudes des populations angevines et décrit la prise d'armes, les premières semaines de guerre civile etc.

147. Port (Célestin), *La Légende de Cathelineau, ses débuts, son brevet de généralissime, son élection, sa mort (mars-juillet 1793), avec nouveaux documents inédits et inconnus*. Paris, Alcan, 1893, in-8°.

L'élection de Cathelineau comme généralissime y est contestée. Sur ce livre, voir les réfutations de M. Baguenier Desormeaux dans la *Revue Historique de l'Ouest*, 1893, p. 55-68, de l'abbé Eug. Bossard dans la *Revue des facultés catholiques de l'Ouest*, 9e année, p. 760-790 et de M. Henri Bourgeois, Nantes, Libaros, 1893.

148. Prunier (l'Abbé), *La Vendée militaire*. Saint-Laurent-sur-Sèvre, Institution des Frères de Saint-Gabriel, 1899, in-12.

Épisodes intéressants sur les débuts de l'insurrection, les colonnes infernales, etc.

149. PRUNIER (l'Abbé), *Le Martyre de la Vendée*. Luçon, Pacteau, 1902, in-8°.

Démontre que l'insurrection fut surtout une insurrection religieuse. Curieux extraits du journal de l'abbé Herbert, curé de Maillé.

150. PUICHAUD (C.), *L'Insurrection vendéenne à Moncoutant, Châtillon et Bressuire*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1898, p. 321-342.)

151. QUATREBARBES (de), *Une Paroisse vendéenne sous la Terreur*. Paris, Périsse, 1838, in-8°.

Monographie intéressante sur la paroisse de Chanzeaux (Maine-et-Loire.)

152. RENAUD (H.). *Une Femme politique de la Vendée militaire ; Mme de Lespinay de la Roche d'Avau*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1902, p. 213-237 et 322-344).

Etude bien documentée, qui montre que Madame de Lespinay fut, au début de l'insurrection, un véritable *chef* vendéen au cœur intrépide.

153. ROUSSE (Joseph), *Le Cimetière de Legé, épisodes d'insurrection*. (Dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1897, p. 37-43).

Détails curieux sur Pineau. Couvreur etc.

154. STOFFLET (Edmond), *Stofflet et la Vendée*. Paris, Plon, 1875, in-12.

Malgré son format résumé, histoire très complète de la guerre de Stofflet par son petit neveu, écrivain de valeur. Le rôle de l'abbé Bernier y est apprécié avec une juste sévérité.

155. SYLVANECTE (Mme Georges GRAUX), *Profils Vendéens, avec préface de* JULES SIMON. Paris, Plon, 1887, in-18.

Elégamment écrit. Jolies descriptions. Quelques souvenirs historiques bien présentés, notamment sur d'Elbée et Bonchamps.

La préface de Jules Simon est pleine de sympathie pour les Vendéens.

156. Tressay (Abbé du), *Puitesson, souvenirs de l'émigration et des guerres de la Vendée.* Paris, Lecoffre, 1873, in-8°.

Ces récits ont l'intérêt de véritables mémoires et paraissent d'une grande exactitude.

157. Trévédy (Jules), *Histoire du comité révolutionnaire de Quimper, avec la liste des détenus.* Vannes, Lafolye, 1897-1898, in-8°.

Tristement instructif.

René Bittard des Portes.

(A suivre.)

L'HERBERGEMENT ENTHIER

ET LA

SEIGNEURIE DU BOIS-CHOLLET

(Honoré d'une plaquette d'argent au Concours des Conférences populaires 1902)

SUITE (1)

Le 8 novembre 1751 naquit *Louis Marie Joseph Félicité* fils des mêmes (René Henry et Magdeleine Françoise Paris de Soulanges), baptisé à L'Herbergement le 1er août 1752. Le 14 septembre 1754 naquit *Louis-Marie*, mort le 2 septembre 1754.

« En 1761 plusieurs teneurs de jardins dressèrent le mémoire suivant relatant les rentes dues au Bois-de-Chollet.

1761 — Mémoire de ce que chaque teneur doit de Rantes sur le jardin *Mäbit* en *Lerbergement*, due à Monsieur du *Bois-de-Chollet*, au terme de..... premier *Monsieur Jarrie* (2) en le grand jardin Mabit en plusieurs endrois quarante deux gaulle qui doit de rante par ans un sol un deniez et demie deniez ; *Guillaume Nicolleau* en grand jardin Mabit en plusieurs androis vingt-trois gaulles qui doit de rente par ans huit deniez ; *Cristofle Tesier* en grand jardin Mabit en plusieurs endrois vingt-neuf gaulles qui doit de rantes par ans dix deniez et demi deniez : *Jean Piveteau*, en jardin Mabit en plusieurs androis cent vingt sept gaulles qui doit de rantes par an trois sol six deniez avec les doue compris ; *Jacques Guibert* en grand jardin, Mabit en

(1) Voir la 1re livraison 1904.

(2) Il était prêtre chapelain de l'Herbergement-Enthier.

plusieurs endrois douze gaulles qui doit de rantes par an quatre deniez ; *François Nicolleau* en grand jardin Mabit en plusieurs endroits traize gaulle qui doit de rantes quatre deniez ; La *Veuve Faveroux* en grand jardin Mabit, treize gaulle qui doit de rantes par an quatre deniers.

— Mémoire de ce que le petit jardin et Mazuraud appartenant à Cristofle Tesier et la Faveroux et Piveteau doive de rantes sur le jardin et mazuraud premier *Christofle Tesier* doit pour les parts en le petit jardin près le jardin Mabit avec son mazuraud contenant ou environ six gaulle et demi qui doit de rantes par ans un sol deux deniez et demi-deniez ; *Jean Piveteau* en le petit jardin, près le jardin Mabit aveque son mazuraud contenant ou environ douze gaulle et demie qui doive de rante par an deux sols trois deniez ; la *veuve Faveroux* en le petit jardin et mazuraud près le jardin Mabit aveque son mazuraud contenant ou environ dix sept gaule doive de rante par an un sol et un deniez.

— Mémoire de ce qui doit Jean Piveteau, et Cristofle Tesier sur le jardin appelée le jardin des *Gas* : premier *Jean Piveteau*, en jardin des *Gas* trantes sept gaulles et demie qui doive de rantes trois deniez et demi deniez ; *Cristofle Tesier*, en le jardin des Gas huit Gaulles qui doit de rantes un deniez par an.

— Mémoire de ce que chaque teneur doive de rantes sur le jardin *Michelon* ; *Monsieur Jarrie*, en jardin Michelon trente gaulle et demie qui doive de rantes par an un sol six deniez ; *François Nicolleau* en jardin Michelin en plusieurs endrois cen vingt gaulle et demie doive de rantes par an sept sol cinq deniez *Guillaume Chapleau*, en le jardin Michelon, quarante six gaulle qui doive de rantes deux sols dix deniez ; Mathurin *Bourcier* en le jardin Michelon neuf gaulle et demie qui doive de rantes par an sept deniez ; *Renée Douillard* en le jardin Michelon vingt-quatre gaulle qui doive de rante par ans un sol six deniez ; *Charles Valin*, en jardin Michelon dix gaulle et demie qui doive de rantes par an sept deniez ; *Jean Piveteau*, en jardin Michelon en plusieurs endrois trente neuf gaulle un quart qui doive de

rante deux sols quatre deniez ; *la veuve Gouraud* en le grand jardin Mabit en plusieurs endrois traize gaulle et demie qui doit de rantes quatre deniez et demi deniez. Au dos de l'acte est écrit :

« Sur le jardin Mabit est due à *M. du Bois de Chollet* sept sol par an pour 29 année fait la somme de 16 # 3 sol. Sur le jardin Michelon est dû par an seize sol, fait pour 29 ans 23 # 9 sol — 1761 » *(Papiers de Mme Echassérieau).*

En 1773 (1) le 16 novembre *René Henry de Chevigné* reçut les déclarations des frères Laurent Fonteneau de la Citadelle et André Fonteneau pour les fiefs de la Boisselière, La Guibondelière, Le Cerizier, la Gaudinière. Aux terres de ces tennements s'ajoutaient celles « dans l'étendue et la mouvance des fiefs du Pressouer *allias* Goyère (2) et du Bois-de-Chollet (3) ».

De ce document, nous allons citer les passages principaux :

Fief du Bois-Chollet, village de la Boisselière (4). « Sur lequel dit village et tennement, il vous est dub, mon dit mon seigneur onze sols de Cens et de devoirs nobles, féodal indivisible et rendable à la recepte de vos devoirs chacun an audit terme de mars ou que ce soit une fois l'an ainsy qu'il est porté

(1) Caillaud était curé de l'Herbergement (20 janvier 1773). — Archives du département de la Vienne. En 1767, le 9 août « Messire Jacques Jarric » était « prestre chapplain de Lherbergement entier ».

(2) Aujourd'hui la Guerche.

(3) Aveu à Haut et Puissant Messire René Henry de Chevigné, chevallier seigneur du Bois-de-Chollet, L'Herbergement-Entier, Bois-Macé et autres lieux (Papiers de Mme Echassérieau).

(4) Du 4 octobre 1741. Par acte de Payraudeau et Voullet notaires, plusieurs propriétaires du tennement de la Boisselière reconnaissaient devoir à « Maistre Charles Thibaudeau procureur fiscal dudit Marquisat (Montaigu) demeurant en la ville du dit lieu à cause de damoiselle Girard son espouse la rante fontière annuelle perpétuelle et randable par chascun an au jour et feste de Notre-Dame d'aoust de six boisseaux de bled froment, mezure de cette dite cour ». (Papiers de Mme Dabreteau de la Souvétrière). Du 21 janvier 1771. Divers « teneurs, propriétaires et détempteurs en tout ou partye du village et tenement de la Boisselière en la susdite paroisse des Brouzils » devaient « par chacun an et chacun jour et feste de Mi-août à Maître Jean Leloup, sieur du Parc, maître chirurgien demeurant au bourg et paroisse de Saint-Fulgent la rante fontière annuelle perpétuelle de six boisseaux froment mesure de cette cour (Montaigu) rendable en l'étendue d'icelle » signé Begaud et Luneau notaires (*id*).

par différents articles de votre papier censaire : Plus vous avez droict mon dit seigneur de faire prendre et couper fournilles pour l'usage de votre four banal de L'Herbergement par tout celluy dit tennement la réserve de *l'épine blanche qui est l'ébaupine* ; plus sont les couchants et levants du dit village et tennement tenus de faire *moudre leurs blé et grains à votre moullin* au désir de sa coutume ;

« Et sont encore les dits couchants et levants tenus à *trois bians d'hommes* par chaique feu à votre semonce chacun an : plus et est encore dub sur le dit lieu les rentes simples fontières et non féodalles qui suivent trente six boisseaux d'avoine au seigneurs de la *Grellière* (1) appelée rente surgère, à la chapelaine des *Gestruds* (2) cinquante six boisseaux seigle, à la cure des *Brouzils* huits boisseaux aussy seigle, aux héritiers *Marguerite Legay* six boisseaux froment apartenant à présant à..... Le tout mezure de Montaigu. Ce payable au terme de mi-août ; à la *cure* dudit L'Herbergement, cinq sols et au prieuré de *Saint-Jacques* dudit Montaigu dix sols au susdit terme de Noël » (L. Fonteneau).

Fief du Pressouer allias Goyère. — Le *Grand Cormier*, en la paroisse dudit L'Herbergemet formé autrefois de 2 pièces, était situé dans le fief *du Pressouër*. Son propriétaire (André Fonteneau) devait au seigneur du *Bois-de-Chollet* « quatre deniers au terme de Noël de devoirs nobles, plus en outre sujette (la dite terre) à la *dixme au treze* à la dite cure de L'Herbergement ».

Tennement du Guibondelière. — « Sur lequel dit tennement et village, il vous est dub mon dit seigneur soixante-huit boissseaux seigle et huit boisseaux d'avoine, mesure de Montaigu au terme de Notre-Dame d'Aoust et quarante trois sols deux deniers en argent au terme de Noël, plus en outre les rentes simples fontière qui suivent au sieur de la *Guiarche*

(1) Commune de Saint-André-13-Voies.
(2) Montaigu.

Druays (1) à cause de dame Marie de la Rainu, son épouse vingt-quatre boisseaux seigle et lune de froment susduitte mesure ; à l'*Aumônerie* de Montaigu un boisseaux seigle et cinq sols en argent ; à la *cure* des Brouzils trois boisseaux seigle et deux de froment pour gros de *dixme abonné* ; à la *cour* de Montaigu, quinze sols pour avoir l'usage dans le landié des *Corperais* (2) ; à la seigneurie de la *Lourie* (3) cinq sols, et à celle de *La Roche* (4) deux sols six deniers, à la seigneurie des *Boutières* (5) vingt sols. » *(Laurent Fonteneau)*

Tennement du Cérizier. — « Sur lequel dit tennement il vous est dub mon dit seigneur saize sols de rente noble et féodalle et fontière, plus il vous est encore dub deux sols six deniers de rentes simples fontières à cause de votre fief de *Leviaud* payables les dits deux sols six deniers au terme de Noël, plus encore les rentes simples fontière qui suivent aux héritiers de *Monsieur de la Michelière* quarante huit boisseaux seigles et trente deux d'avoine ditte mesure de Montaigu plus à la ditte *Cour de Montaigu*, trois sols quatre deniers, payable au terme de Noël. » (id)

Tennement de la Gaudinière. — « Sur lequel dit tennement, il vous est dub mon dit seigneur trois chapons au terme de Noël, plus des rentes simples fontière aux *Messieurs de Goué* (6) vingt huit boisseaux seigles susdite mesure de Montaigu, plus trois sols à la ditte *seigneurie de Montaigu* plus deux boisseaux seigle susditte mesure de Montaigu à la *cure de Brouzils* payable au terme de Notre-Dame en août » (id).

Tennement du Chaillou. — « Sur lequel dit tennement, il vous est dub mon dit seigneur cinq sols et quatre chapons ainsy de devoirs nobles et féodaux au terme de Noël ; plus

(1) (2) Ce nom doit être mal orthographié. C'est probablement de *Ruais de la Guerche* qu'il faudrait lire. Voir le nom de ce seigneur à propos de la sépulture Claude Chevigny, p. 21.

(2) Commune des Brouzils. — (3) En Vieillevigne. — (4) En Saint-André-13-Voies. — (5) Mormaison.

(6) La Chabotterie. En 1757, messire Joseph de Goué était chevallier seigneur de Marchay (acte du 3 janvier 1754. Bouffard et Jagueneau notaires royaux).

il est encore dub les rentes simples fontières qui suivent ; premièrement trente deux boisseaux de bled seigle, mesure de Montaigu au chapelain de la chapelaine des *Testards* (1), plus à la *cure* des Brouzils deux boisseaux aussy seigle pour droit de boissellage abonné et requérable plus quatre boisseaux au *sieur Millet*, plus huit boisseaux seigle à la *Chabautterie* (Chabotterie) plus six boisseaux au *sieur prieur* de Saint-Jacque, du dit Montaigu, plus quatre boisseaux au sieur du *Tréhand* (2), plus neuf boisseaux à *la cure* de l'Hebergement requerable, plus deux boisseaux seigle à la *fabrique* dud. L'Herbergement aussy requérable plus un boisseaux froment au sieur *prieur* de Saint-Jacques de Montaigu, plus à la *Chabautrie* (Chabotterie) seize boisseaux d'avoine ; plus au sieur *Millet* cinq boisseaux, à M. *du Tréhand* cinq boisseaux, à *Laurent Pichaud* (3) six boisseaux, au sieur *doyen* de Montaigu quatre boisseaux, audit sieur *prieur* de Saint-Jacques de Montaigu quatre boisseaux, toutes lesquelles dittes rentes sont à la mesure de Montaigu et sont payables au terme demie-août, plus à la chapelaine des *Testards* deux livres, à la seigneurie de la *Parnière* (4) cinquante quatre sols six deniers, savoir cinquante sols pour les biens et quatre sols six deniers d'autre, le tout à cause de la *Grand-Cour* de Montaigu ; plus au *prieuré* des Brouzils cinq sols, plus cinq sols à la *cure* dudit L'herbergement plus audit *Laurent Pichaud* ou héritiers quatre sols, à la *Chabautrie* (Chabottrie) aussy quatre sols, plus à votre seigneurie *du Bois de Chollet* et à cause dicelluy fief dix sols, lesquels dix sols sont dubs sur un petit tennement nommé le *Prè de la Court* et enclavé dans le susdit tennement *du Chaillou*, lesquels devoir et argent sont dubs et sont payables au-dit terme de Noël » (A. Fonteneau).

(1) Montaigu.

(2) Le 13 Septembre 1742 un *du Tréhand* habitait le Hallay.

(3) Il était doyen de Montaigu et fut exilé à Saint-Michel, en l'Herm, à cause de ses opinions jansénistes (Voir Dr Mignen. *Paroisses, église et cures de Montaigu*).

(4) En Chauché.

Pour toutes leurs terres, les frères Fonteneau reconnaissaient que « vous sont dubs (au seigneur de Bois-de-Chollet) les cens, rentes nobles féodaux fontière sollidaires indivisible et rendable à la recepte de vos devoirs cy-devant expliqué; reconnaissons en outre que vous avez sur toutes les dites choses droit de percevoir *Lods et ventes* qu'en (sic) le cas y advient, fief juridiction moyenne et basses fontière et tout autres droits conneus esmoluments de fief appartenant par la coutume de cette province à Seigneur bail fontier ».

« La famille Fonteneau, qui possédait un avoir immobilier de plus 20.000 livres, somme considérable pour l'époque, semble avoir été par sa fortune une des premières de L'Herbergement. Nous avons été assez heureux de trouver, dans les papiers de Madame Echassérieau, la généalogie de cette famille. Le père de Laurent et d'André Fonteneau était Jean Fonteneau, époux de Jeanne Brossaud.

« Jean Fonteneau et Jeanne Brossaud sa femme, dit un acte, marièrent le 3 février 1743 *Jeanne* leur fille avec Jacques Renaudin (1) laquelle ils dotèrent de la somme de 200# en argent et quelques petits meubles le tout en.... sur leur succession et par le même contrat de mariage, ils ont promis l'égalité entre tous leurs enfants sans pouvoir les avantager es uns au préjudice des autres ». (Papiers de Mme Echassérieau.

« Par autre contrat de mariage du 21 février 1745 les mêmes Jean Fonteneau et Brossaud marièrent Jean leur fils avec Marguerite Chaillou et les admirent tous les deux pour une neufvième partie chascun en leur communauté, eux deu pour une égalle portion et leurs autres enfants qu'estoient pour lors au nombre de cinq pour pareille portion, la Chaillou ne fut

(1) « Jay reçu de *Jacques Renodin* et Denis Vinet cinq livres douze sols par avence pour l'intérêt qui courera jusqu'au jour de la Saint-Georges prochain de la rente de six livres huict sols qui sera éteint et amortie au dit jour de la Saint-George au moyen des domaines qu'ils m'ont aujourd'hui vendu par acte de ce jour. Je les quitte tant du fond que des intérêts de la ditte rente et les subroge en tous mes droits par les exercer envers leurs co-débiteurs. Au Hallay, ce treze décembre mil sept cent quarante deux ». *Du Trehand.*

dotée que d'une somme de 100# et quelques petits meubles ». (id).

Jean Fonteneau fut avec Louis Vinet, Jacques Grellier, Anselme Pasté et Louis Lucas ses consorts collecteurs, accusé d'indélicatesse dans la confection des rôles de taille pour l'année 1759. Nous avons publié autrefois, ce document dans *la Gazette de l'Ouest*. Il était adressé par René Graslpois et Pierre Bouteau de la paroisse des Brouzils à *Messieurs les présidant, lieutenant, conseillers du Roy et élus en l'élection de Chatillon-sur-Sayvre* (autrefois Mauléon).

« Jean Fonteneau (1), y était-il dit, estoit taxé l'année dernière, mil sept cent cinquante huit, conjointement avec *André Fonteneau* son frère à la mestairie de la Guibondelière à une somme de cent trente huict livres dix sols et l'année précédente le dit Jean Fonteneau a divisé leur taux et il en a prix soixante dix livres et en a donné audit André son frère quarante quatre livres, lesquels deux taux avec les exploits pour raison desquels ils sont taxés ne se montent qu'à cent trente deux livres ce qui fait qu'il y a six livres dix sols de diminution de l'année dernière sur laquelle somme les dits cinq deniers et le quart d'un denier sur le montant de l'imposition de mil sept cent cinquante huit revenant à deux livres dix sols neuf deniers, la ditte somme de six livres dix sols se trouve réduitte à celle de trente livres douze sols trois deniers de laquelle ledit Jean Fonteneau a *abusé* tant dans son taux que dans celluy dudit André Fonteneau, son frère cy 3 # 12 s. 3 d. »

(Papiers de Mme Echassérieau — 22 mai 1759.)

« Par contrat de mariage du 11 novembre 1756, les dits Jean Fonteneau et la Brossaud, sa femme, marièrent encore *Mathurin* leur fils avec Jeanne Faverou et les admirent en

(1) Les demandeurs, prenant prétexte de ce que malgré une diminution de 150 livres accordées aux habitants de la paroisse des Brouzils leurs impôts avaient augmenté de 30 livres, demandaient que les collecteurs des tailles fussent tenus de rembourser la somme de 15 livres qui avait servi à diminuer leurs propres impositions.

leur communauté pour chascun une dixiesme partie, moyennant une somme de 100 # que la Faverou fut dottée.

« Par autre du 22 décembre 1756, les dits Jean Fonteneau et la Brossaud marièrent encore *Pierre* l'un de leurs enfants avec Louise Renaudin et les admirent pour une onzième partie chascun en leurs communauté, moyennant la somme de 200 # dont la Renaudin fut dotée.

« Enfin par autre contrat de mariage du 3 janvier 1757, les mêmes Jean Fonteneau et Brosseau marièrent *André Fonteneau* leur fils avec Jeanne Guybert qu'ils admirent ainsi en leur communauté, pour une douzième partie chascun, moyennant la somme de 200 # que la Guybert fut dottée. » (*Papiers de Mme Echassérieau*). André Fonteneau, bordier, épousa, dit le contrat de mariage « très sage et très honnestes fille Jeanne Guybert fille de Jacques Guybert et de Marie Guibert ».

Furent présents à ce mariage Jean Fonteneau et la Brossaud sa femme père et mère de l'époux ; Mathurin et Pierre Fonteneau ses frères ; André Fonteneau oncle paternel et parrain tous de la Guybondelière, Nicolas Brosseau oncle maternel a l'Andoussière ; René Bernard oncle maternel à cause de sa femme Françoise Brossaud, demeurant au Temple, commune de Saint-André-13-Voies ; Jean Renaudin, beau-frère à cause de Jeanne Fonteneau sa femme, Jean Chaillou cousin portant le germain du côté paternel tous deux du Chaillou. Du côté de la mariée :

Jacques Guybert, Marie Guybert son père et mère ; Jacquette-Elizabet Guybert ; Magdeleine Guybert, Marie-Thérèse Guybert, Marianne Guybert, femme Dubois (il signe Du Boy), Marie-Thérèse Guybert épouse Jean Chapleau ses sœurs de Lherbergement : M. François Guybert boucher ; Jean Guibert tanneur au village du Chaigne ; Marie Guibert tante maternelle ; M. Guillaume Chapleau portant le germain du côté maternel, (Bouffard et Jagueneau notaires).

La dot était de 200 livres, dont 160 devaient être fournies par « Messire Joseph Degoué (*sic*) chevallier seigneur du

Marchay », sur ce qu'il devait aux Guybert. Jean Fonteneau et Jeanne Brossaud eurent deux autres enfants : *Laurent* et *Alexix* (*acte du 9 octobre 1787*).

Une fille de André Fonteneau et de Jeanne Guybert, *Jeanne* fut baptisée par Caillaud curé de L'Herbergement, le 20 janvier 1773. Le parrain fut Jean Fonteneau, la marraine Bénigne Fonteneau

Un des fils des mêmes mourut à Nantes au *Temple de L'Humanité,* dirigé par Augustin-César Texier. L'acte de décès fut dressé par Pierre Haudaudine le 19 fructidor an III de la République, le défunt étant décédé le 21 thermidor précédent.

(*Papiers de Mme Echassérieau.*)

(*A suivre.*) JEHAN DE LA CHESNAYE.

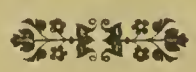

PHILIPPE ET LOUIS LEFÈBRE

(Noirmoutier 1793 et 1795).

En 1902, la *Revue du Bas-Poitou* a publié la mort glorieuse, de deux officiers républicains de Noirmoutier, François-Christophe Richer et son fils François-Florent.

Je viens aujourd'hui raconter celle de deux officiers du parti opposé, *Pierre-Philippe* et *Louis-François Lefèbre*, son frère.

Les Lefèbre étaient originaires de la Flandre française, où leur nom est encore honorablement porté. Ils furent appelés à Noirmoutier, au milieu du XVIIIe siècle, par Cornil-Guislain Jacobs ou Jacobsen, fils de Cornil Jacobs, échevin de la ville et de la chastellenie de Bourbourg. Il en fit les principaux collaborateurs de ses dessèchements, leur donnant la direction de ses travailleurs.

Prirent-ils part au polder de la Lyde ? je ne le crois pas. Quoique parents de Cornil-Guislain, leurs signatures se figurent pas sur l'acte de son mariage avec Suzanne-Elisabeth Cormerye, fille de Gabriel-Germain Cormerye, major de la Capitainerie générale de Noirmoutier (13 mai 1743). Ils jouèrent au contraire un rôle actif dans les travaux de la Crosnière, qui firent surgir des eaux, en 1767, 226 hectares de terres productives, et furent chargés de mettre celles-ci en valeur.

En arrivant dans le Bas-Poitou, ils trouvèrent établie à Beauvoir-sur-mer, une famille de leur nom, ne paraissant pas avoir, avec eux, de liens de parenté, mais avec laquelle ils ne tardèrent pas à contracter une alliance. Elle avait pour chef

François-André, docteur en médecine, fils de François Lefèbre des Sables et de Florence Vidard, et époux de Jeanne Dugast, fille de Jacques, sieur des Nonneries, sénéchal de Bouin.

Il sera parlé des filles François-André à propos du mariage de l'une d'elles avec un des Lefèbvre de la Crosnière.

Pierre, le premier de ceux-ci, qui vient de Bourbourg s'établir, avec sa femme Jeanne-Thérèse-Louise Lauwerse, à la Crosnière, où il mourut en 1784, avait trois fils : *Jacques*, *Philippe* et *Louis*.

Jacques succéda à son père comme régisseur de la Crosnière, du vivant même de celui-ci. Il avait épousé Jeanne-Thérèse Lefèbvre de Beauvoir, après le décès de laquelle, il convola en secondes noces avec Anne Bouchot, veuve du chirurgien Funel. Il paraît n'avoir vécu qu'un mois avec cette dernière et mourut sans enfant en mai 1787, quand rien ne pouvait faire présager les terribles événements dont ses frères et les deux sœurs de sa première femme allaient être victimes.

Beauvoir comptait alors une bourgeoisie nombreuse et riche, en général hostile à la Révolution, qui la décima.

Céleste Lefèbvre, sœur de Jeanne, avait épousé Pierre Lebreton de la Joucalière. Ils habitaient la maison de la Butte, à laquelle Beauvoir doit, paraît-il, son nom.

Au mois de fructidor an II, soit en 1793, cette dame fut violemment dénoncée au district de Challans (1) comme femme dangereuse.

(1) J'avais recueilli, dans un grenier de la maison du district, au milieu de papiers destinés à allumer le feu, le registre des délibérations, années 1793 et 1794. Je l'ai communiqué à M. Merland pour son travail publié dans les annales de la Société académique de la Loire-Inférieure. J'ai confié depuis ce précieux registre à un libraire de Nantes, pour le cartonner à nouveau. Quand je le lui ai réclamé, il m'a dit d'abord l'avoir probablement envoyé par erreur à un correspondant, à la place d'un paquet de plantes, et, plus tard, ne pas l'avoir reçu. Toutes mes recherches pour le retrouver ont été inutiles.

« En venant à Beauvoir, écrivait le citoyen M. j'ai été surpris de voir profiter du bénéfice de la proclamation de la commission de l'agriculture et des arts, la femme Le Fèvre veuve Lebreton, dite la Joucalière. Je ne comprends pas, ayant habité moi-même Beauvoir, qu'une femme de cette espèce puisse jouir tranquillement du fruit de ses forfaits. Aristocrate par principe, protectrice des brigands, elle a favorisé l'émigration de plusieurs ci-devant nobles et autres, dont quelques-uns de ses parents, en frétant, particulièrement et pour leur compte, un bâtiment qu'elle avait chargé de sel destiné à être expédié pour l'Angleterre. La dite Lebreton cachait par cette expédition simulée l'évasion de 12 à 13 émigrés, qui ont été arrêtés dans la rade de Fromentine, d'après la connaissance des employés de la douane, qui en donnèrent avis à la municipalité de Beauvoir, dont le déclarant était alors maire. La femme Lebreton, au commencement de la révolte, a paru être à la tête des gens de la campagne révoltés, dirigeant leurs opérations dans le comité qu'ils avaient formé à Beauvoir ; elle faisait travailler les brigands pour les retenir au lieu de la révolte ; elle les a suivis, partout, particulièrement à l'île de la Montagne. Elle a eu deux neveux aides de camp de Charette, l'un deux guillotiné à Nantes depuis peu, sa sœur l'ayant été aux Sables. Elle s'est honorée du titre d'aristocrate en présence de l'Administration du district, où elle avait été conduite par suite du frétement du bâtiment destiné à l'Angleterre, dont il a été parlé ; en outre elle était la protectrice des prêtres réfractaires ; enfin elle a donné les preuves de l'aristocratie la plus prononcée..... Sa présence à Beauvoir, où il existe encore des malveillants, pourrait devenir dangereuse pour la tranquillité publique. »

Le district arrêta que la femme Le Fèvre, veuve Lebreton, serait appréhendée et conduite de suite au tribunal révolutionnaire siégeant à Nantes.

Au retour de la paix, elle revint à Beauvoir presque entièrement ruinée. Son fils, modeste employé d'une administration,

y vint aussi, à l'heure de la retraite, s'y livrant à la culture des fleurs.

La seconde sœur de Mme Jacques Lefèbre, Florence-Marguerite, avait épousé Messire O'Byrne, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du régiment irlandais de Berwich (1).

Florence-Marguerite, veuve en 1786, avait un fils, aide de camp de Charette, pris et fusillé à Noirmoutier, en janvier 1794 ; elle-même, traduite devant le tribunal révolutionnaire des Sables avait été exécutée une dizaine de jours auparavant.

Philippe Lefèbvre (Pierre-Joseph-Philippe), second fils de Pierre Lefèbvre et de Jeanne Lauwerse, est appelé à la mort, de son frère Jacques, *Lefèbvre aîné* par opposition à Louis dit *Lefèbvre jeune*.

Né à Saint-Omer, il fut baptisé dans l'église du Saint-Sépulcre à la gracieuse flèche gothique.

Lors de son mariage, à Noirmoutier, le 28 mai 1775, avec Marie-Anne Viaud, fille d'André Viaud et de Jeanne Favreau, il est dit négociant et âgé, d'environ 27 ans.

Domicilié de fait à Noirmoutier, il l'était de droit à la Crosnière. Rodrigue, curé de cette paroisse, ayant eu plus tard le triste courage de briguer, puis d'accepter le titre d'évêque constitutionel de la Vendée, délivra le certificat constatant que les bans n'avaient donné lieu à aucune opposition.

Le père et la mère de Philippe assistaient à son mariage; ses témoins furent son frère aîné et son parent Jean-Corneille Jacobs (2), fils de Cornil-Guislain ; ceux de sa femme, André Viaud son frère et Jacques Ganachaud son beau-frère.

De nombreuses signatures précèdent sur le registre celle du curé Jacques Guyard, entre autres celles de Mourain de l'Her-

(1) Il y avait, à la même époque, un curé de Saint-Urbain du même nom.

(2) Jean-Corneille continua les travaux de son père ; il dessécha de 1812 à 1814, à l'entrée du port de Noirmoutier, le grand et le petit Müllenbourg (61 hect.) ; son fils Auguste Jacobsen, la Nouvelle-Brille et la Tresson (208 hect.)

baudière subdélégué, de Françoise Ganachaud, de Duhoux, de Hauterive lieutenant du roy et commandant de Noirmoutier, d'écuyer Charles de Grandcourt son fils, de Marguerite Duhoux, plus tard Madame Delbée, et du chevalier Duhoux, aussi ses enfants. Si Dieu, qui, dans sa bonté, nous cache l'avenir, l'eût fait entrevoir à cette société se livrant à la joie, de quelle terreur n'eut-elle pas été saisie ! Mourain de l'Herbaudière, depuis maire de Noirmoutier, devait être exécuté, en 1793, sur la plage des Sables d'Olonne ; sa femme, Elisabeth Jacobs en être fusillée avec Madame Delbée sur la place d'Armes de Noirmoutier ; le chevalier Duhoux, capitaine du régiment de Cambrésis, y subir le même sort ; le marié mourir en prison aux Sables ; Françoise Ganachaud, femme de son beau frère, à Nantes ; celui-ci tomber les armes à la main. La mariée seule leur survécut mais au prix de quelles épreuves ! Philippe, officier des canonniers de la garde-côte, était un des plus riches de l'île ; ses concitoyens allaient l'élire officier municipal ; il devait se considérer comme un homme heureux.

Mais les événements se précipitaient, déroutant les prévisions des amis de la véritable liberté.

Le curé Jacques Guyard, sur le conseil de dom Graux, prieur de la Blanche et docteur en Sorbonne, crut devoir prêter le serment. Dès qu'il reçut la lettre de Mgr de la Mercy, il monta en chaire pour le rétracter ; son exemple fut suivi par les prêtres des deux paroisses de l'île, sauf par un seul.

Ce fut le signal de la persécution. Leurs paroissiens les disputèrent pied à pied, demandant qu'on leur laissât au moins le curé de Noirmoutier, Mr Bousseau, curé de Barbâtre, et Mr Payrault, remplissant les fonctions de desservant de l'Epine.

La municipalité en fut pour ses protestations, quoiqu'elle eût fait remarquer que le départ des prêtres jetterait dans l'insurrection la moitié des habitants.

Le 30 août 1792, Mr Bousseau, Mr Delahaye son vicaire, et

Mr Payrault se laissèrent conduire à Fontenay pour obéir à la loi.

Mr Guyard, vieux, infirme, incapable de voyager, se tint caché chez de bonnes paroissiennes, en particulier chez Madame Lefèvre.

Dans la maison qu'elle habitait, occupée naguère par les dames de Chavagnes, était un magasin, où, à l'aide d'un faux mur, on avait ménagé une cachette. Elle servit de refuge au proscrit, qui d'après la tradition y confessait et même y aurait dit la messe. De vieux meubles et des fatras masquaient la porte (1).

Les ordres de l'Administration devinrent de plus en plus impératifs ; la municipalité préféra recourir à un conte que livrer son curé.

« Noirmoutier, 31 août 1792, an IV de la liberté.

Par notre lettre du 21 dernier, vous avez dû voir l'annonce du départ du curé de cette paroisse, sans que nous ayons pu vous dire absolument la route qu'il avait prise. Par le courrier dernier nous venons de recevoir une lettre de lui, qui nous annonce qu'il est à Nantes et qu'il compte y rester ignoré, jusqu'à ce que sa santé le mette en état de se rendre à son département.... etc. »

Il n'avait pas quitté Noirmoutier, où Madame Lefèbvre soignait avec le plus grand dévouement ses jambes enflées et couvertes d'ulcères.

Trop de personnes le savaient pour que la chose restât secrète. Philippe Lefèbvre prit le parti de faire sa déclaration à la municipalité, puis au district.

On lit dans les registres du district de Challans en date du 21 septembre 1792.

(1) Je connaissais cette cachette ; elle fut, il y a quelque temps, détruite, pour l'établissement de classes nouvelles. Une autre cachette se voit dans la maison de Madame Raison, ayant aussi appartenue à Philippe Lefèbre. Elle consiste dans un placard à double fond, où un homme peut se tenir debout. D'autres cachettes exsitent encore à Noirmoutier. Celle de Banzeau passe pour avoir servi à un prêtre.

« Rapport fait d'un extrait des registres du conseil général de la Commune de Noirmoutier du 20 de ce mois, par lequel il appert que le sieur Lefèbvre, officier municipal a fait au conseil général de la Commune sa déclaration d'avoir reçu chez lui, il y a 8 à 10 jours, le sieur Guyard, ancien curé de Noirmoutier, à la sollicitation des demoiselles Bouhier et de son épouse; que ce prêtre se présenta chez lui, environ vers 10 heures du soir, accompagné d'un homme, et lui demanda avec instance un lit en attendant une occasion favorable pour se rendre au département; que le sieur Lefèbvre accéda à sa demande et l'a logé jusqu'au dit jour, à cause de son grand âge et de sa maladie; que la municipalité ne sait quel parti prendre dans la circonstance et a envoyé un exprès à cette Administration pour lui demander la marche à suivre; qu'attendant sa réponse, le dit Lefèbvre répondra personnellement du sieur Guyard.

Le Conseil, vu le dit procès-verbal, la lettre écrite ce jour par la municipalité de Noirmoutier qui fait passer le dit procès-verbal et réitère la demande de la marche à suivre, et, entendu le rapport du d. Lefèvre présent à la séance, qui a déclaré n'avoir pris chez lui Guyard que par humanité, parce que celui-ci se trouve dans un état pitoyable et hors d'état de se rendre au département, en exécution de la loi du 26 août, présentant à l'appui de son assertion un certificat délivré par le sieur Péraux-Lavrignais médecin et visé le 20 septembre par la municipalité de Noirmoutier, lequel certificat atteste l'état critique où se trouve le dit Guyard.

Considérant que le sieur Lefèbvre, comme officier municipal, ne devait pas méconnaître les lois, que l'article 8 de l'arrêté du département du 8 de ce mois porte que les personnes qui seront convaincues d'avoir recélé quelques prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion seront contraintes aux frais de déplacement de la force armée qui conduira les prêtres à leur destination; que Lefèbvre se trouve dans le cas porté par cet article pour n'avoir pas fait sa déclaration sitôt qu'il a reçu chez le dit Guyard... Après en avoir délibéré et ouï le procureur, le

syndic, arrête que le dit Guyard, comme plus que septuagénaire, sitôt que sa santé le lui permettra de voyager, sera conduit par la force armée au chef-lieu du département, pour y demeurer dans une maison commune, sous l'inspection de la municipalité, conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 26 août, et que les frais occasionnés par le déplacement de la force armée pour la conduite du dit Guyard seront supportés par Lefèbvre ainsi que ceux de l'exprès porteur de la dépêche de la municipalité de Noirmoutier, qui ont été liquidés à la somme de quinze livres.

Le Conseil rappelle au surplus le dit Lefèbvre, en sa qualité d'officier municipal à l'exécution stricte des lois, lui enjoint d'être à l'avenir plus circonspect dans sa conduite et lui fait défense de récidiver sans plus amples peines ; arrête, qu'expédition du présent sera adressée à la municipalité de Noirmoutier pour en suivre les dispositions et le faire afficher dans le lieu ordinaire de ses séances. Elle demeure d'ailleurs chargée de s'assurer chaque jour de la personne du dit Guyard, dont elle reste responsable jusqu'à son départ au département. »

Lors de la déclaration faite par Lefèbvre à la municipalité, celle-ci, *sans blâmer l'humanité* qui l'a fait agir, dit qu'elle désapprouve la conduite de cet officier public.

Huit jours après, le pauvre prêtre succombait et Madame Lefèbvre envoyait sa bonne, Marie Baudry (1) à la maison commune pour faire la déclaration du décès. Elle fut reçue par des imprécations et sa maîtresse se vît forcée de se présenter elle même.

Elle fut encore plus mal accueillie ; les officiers municipaux dégaînèrent leurs sabres et la menacèrent de mort. Elle fit mander le chirurgien Pierre Maublanc et son frère Joseph, curé constitutionnel, et les pria de se charger de l'affaire.

(1) Marie Baudry était une fille dévouée n'ayant peur de rien ; elle allait visiter les prisonniers avec son amie Renée Québaud, la sage-femme, sans souci de l'épidémie et sans crainte d'être arrêtée comme suspecte. Elle leur portait des secours de la part de sa maîtresse.

Voici l'acte d'inhumation rédigé pour le second.

« L'an IV de la liberté et le samedi 29 septembre 1792, le corps de Jacques Guyard, prêtre ancien curé de cette paroisse, décédé hier, âgé de 62 ans ou environ, natif du bourg de Parcé, ci-devant Anjou, fils du défunt Jacques Guyard et de Marthe Taillé, autant que je puis m'en rappeler, personne ne pouvant m'en instruire et ne me le rappelant que parce que j'ai été son élève et son ami depuis plus de trente ans, a été inhumé au cimetière de cette paroisse, par moi desservant soussigné, en présence de Pierre Maublanc aussi son élève et son ami, chirurgien, et de Jean Commailleau chantre ». Signent : Maublanc, J. Commailleau, et J. Maublanc desservant.

Cet acte de courage de l'abbé Maublanc sauva Madame Lefèbvre. Puisse Dieu lui en avoir tenu compte ! Quant à Philippe, il avait disparu.

Il revint dans l'île au mois de mars 1793, avec les troupes royalistes de Guéry-Fortinière, comme capitaine de la première compagnie.

Dr Viaud-Grand-Marais.

(A suivre.)

FLEURS D'AME

I

LE RÊVE DE JEHANNE

FLEUR D'ADOLESCENCE :

« Ah ! les premières fleurs, qu'elles sont parfumées ! »

PAUL VERLAINE, *Nevermore*.

Pour petite Jehanne Fallourd.

La froide bise au murmure plaintif
Soufflait dehors sur la terre neigeuse ;
Triste et glacé, plus d'un oiseau craintif
Fuyait la mort dans cette nuit affreuse.

Sous mes draps blancs glissant mes mains frileuses,
Moi, je craignais que le Père Noël
Ne voulût point, par ces bises neigeuses,
Risquer aux vents ses fins bonbons au miel.

Depuis longtemps, je dormais doucement...
Quand, tout-à-coup, j'entr'ouvris ma paupière :
Oh ! Quel miracle ! en un pur firmament,
Père Noël volait, la tête fière.

Il descendait ; une étoile brillante
Etincelait sur son front glorieux,
Et son manteau bordé de frange ardente
Jetait au loin des rayons et des feux.

Deux angelots, rêve divin, douce ombre,
Beaux cœurs ailés des purs enfants des cieux,
Vers mon berceau volant dans la nuit sombre,
De mille feux éblouirent mes yeux.

L'un d'eux me dit : « Oh ! charmante fillette,
Tu vis heureuse et toujours tu souris,
Car tes parents, que l'avenir inquiète,
Sèment de fleurs le sillon que tu suis. »

« Ils ne songent point à toi sans trembler :
Et chaque jour leur semble plein d'alarmes ;
Oh ! quand du nid, il faudra t'envoler,
Sur ce berceau, tu verseras des larmes ! »

« Mais songe aussi qu'il est des malheureux,
Des désolés que le chagrin tourmente ;
Montre pour eux un cœur affectueux ;
Pour la Détresse, ô, sois toujours clémente ! »

L'autre ange dit : « Puisse la vertu sainte
Grandir ton cœur pour un puissant essor !
Va, chère enfant, sans faiblesse et sans crainte,
Dans l'âpre lutte, et n'y crains pas le Sort ! »

Le vieillard dit : « Plus tard, ton âme ardente
Dominera toujours sans s'émouvoir
Les passions, comme une aile puissante
Palpitant haut sur un océan noir.

« Le cœur souvent, jusqu'à l'azur du ciel,
Doit s'envoler ; que ton âme croyante
Ne traîne pas dans le doute et le fiel :
Sois tout amour, et tu seras contente... »

Quand il eut dit, tous les trois s'envolèrent
Et leur blancheur se fondit dans les cieux
Au firmament, les point d'or s'effacèrent
Et tout devint sombre et silencieux.

Et je songeai, dès l'aube, à ces doux anges,
Au vieux Noël : je les compris un peu,
Car je tremblai pour les bébés sans langes,
Pour les oiseaux et les pauvres sans feu.

Ecole normale de la Roche-sur-Yon, 24 décembre 1897.

On me pardonnera d'ajouter à ces vers la pièce suivante, dont la facture est loin d'être impeccable, mais qui ne manque pas de sentiment. Le lecteur aura pour elle, je l'espère, beaucoup d'indulgence quand il saura qu'elle est l'œuvre personnelle d'une fillette de huit ans, Jehanne Fallourd, dont l'âme artistique s'est déjà révélée dans un curieux recueil de croquis d'une naïveté charmante. Petite Jehanne a cru devoir ajouter à sa poésie un peu de musique : nous reproduisons l'une et l'autre, en respectant jusqu'aux fautes. E. B.

SABOTS DE NOEL

A mon papa et à ma maman.

Les noirs sapins de nos montagnes
Ce soir ont pris leurs blancs manteaux,
Et par les chemins, les Rois Mages
Vont, doux aux anges des berceaux.

Mais, chut ! Voici l'heure venue
Du bon dodo, petits enfants !
Dormons : Noël vient de la nue
Et riez, heureux sabots blans.

Soyez joyeux, dans le silence,
Sabots des pauvres gémissants,
Tous, riez, car Noël s'avance
Vers vous, dans le ciel frémissant.

Paroles et Musique de JEHANNE.

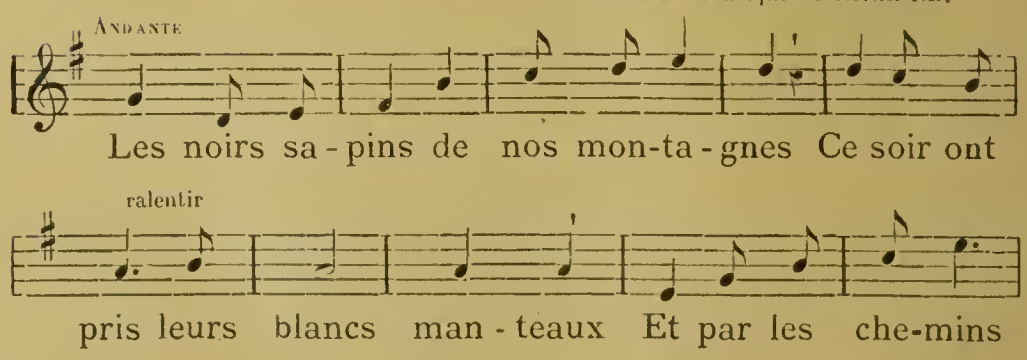

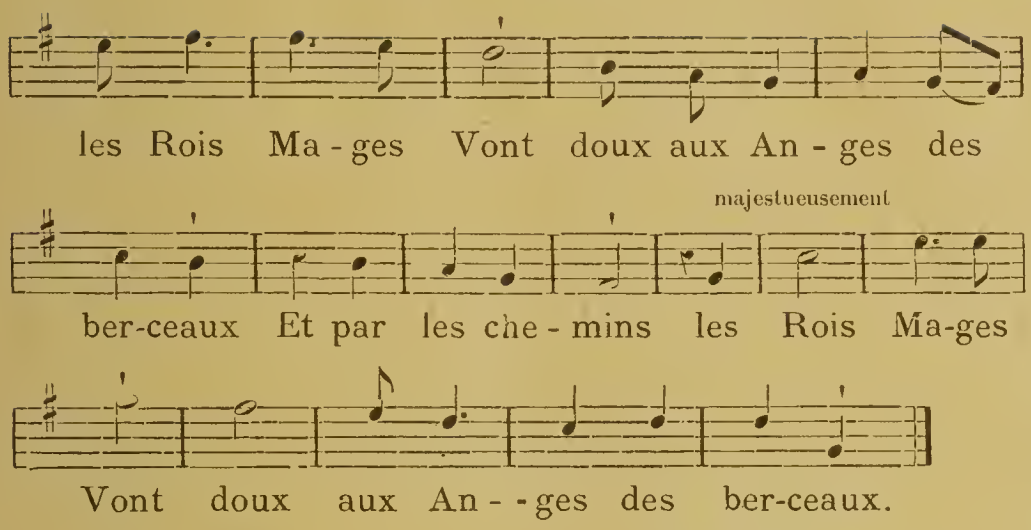

JEHANNE
Née le 27 juin 1896 à Luçon.

Luçon, 14 février 1904.

II

A NOIRMOUTIER.

A mes bons amis de l'île, une fleur de mer.

Sur la terre de Noirmoutier,
L'air est âpre comme la race
Des vigoureux gars de mer,
Et le vent que l'Océan chasse
Répand sur tout son sel amer
En la terre de Noirmoutier.

Les chênes verts aux troncs tordus,
Vont s'inclinant jusqu'à la vague
Comme la toison du rocher ;
Dans des lamentos éperdus,
Les pins pleurent dans le vent largue
Sur la terre de Noirmoutier.

Sous le bois au tapis moelleux
La bruyère à fleur frémissante
Saigne encore au long du sentier ;
Et l'âme des landiers pierreux
Tressaille, austère et palpitante,
Sur la terre de Noirmoutier.

La mer parfois, aux jours de deuil,
Pousse en hurlant sa grosse houle
Sur les rochers noirs du Pilier ;
Mais l'orage se brise au seuil,
Et les mimosas sont en foule,
Sur la terre de Noirmoutier.

Beaux mimosas aux lents frolis,
Vous rêvez des lointaines brousses ;
Mais votre exil vous est léger,
Car l'air à de chauds friselis
A travers les fleurs et les pousses
Sur la terre de Noirmoutier.

Là-bas, le cœur songe à l'amour,
Sous la caresse du large,
En écoutant sur le galet
Le rythme chantant du flot lourd,
Et dans le bleu serein il nage
Sous le grand ciel de Noirmoutier.

Parfois, le poète rêveur
Ose trouver la mer féline,
Cette mer qui fait tant pleurer
Après avoir, d'un flot rieur,
Donné sa caresse d'ondine
Même à l'île de Noirmoutier.

Et l'amour serait-il un leurre,
Pareil à ces flots décevants
Où le ciel bleu vint miroiter,
Aux mouvantes flammes d'une heure.
Qu'efface le frisson des vents
Tout au large de Noirmoutier ?

Jamais ! car si la grande gueuse,
Clamant l'effroi certain jour noir,
Sur le môle, m'a fait pleurer,
Ce soir, sur la vague rieuse,
Mon cœur encor chante l'espoir
Avec le flot de Noirmoutier.

Crayonné à bord du *Bellilois*, entre Noirmoutier et Pornic, le 17e de septembre 1903.

III

LA FÊTE DU MIL

A mon Père, une fleur rustique.
Pour une carte postale

Tous les millets sont mûrs, et l'ivoire des grains,
Fendant leur corset d'or, rutile à la lumière.
Sous le ciel qui s'allume, on les étend sur l'aire,
Et tout tressaille aux champs de bonheurs surhumains.

Car la moisson du mil, c'est fête pour la terre :
Lourds charrois dès l'aurore en le jour incertain,
Longs froissements d'épis, tel un frôlis lointain,
Aire d'ivoire et d'or, comme en un vieux mystère.

Midi tombe des cieux. Lancés avec ardeur,
Les grands fléaux alors frémissent en cadence,
Et leur rude frisson, rythmant le fort labeur,

Halète et siffle en l'air où la main les balance.
Les yeux suivent les grains dans leurs jets, et le cœur
Va rire avec le mil, qui — dans la clarté — danse....

Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 23e de septembre 1903

IV

POUR DEUX AMES SŒURS.

Fleur de Légende

Du mystique jardin des tant douces Légendes
Où la fleur d'or du rêve éclôt sous des ciels bleus
J'ai franchi le seuil pur, et, de mes doigts pieux,
Pour vous deux, j'ai tressé ces naïves guirlandes...

C'était par un matin où la brume légère,
Flottant sur le rivage et couvrant l'avant-port,
Etendait sur les flots son manteau de mystère.

Or, comme un oiseau blanc qui croit en son essor,
Un beau vaisseau parut, déployant toutes voiles,
Et qui fendait la mer de sa carène d'or.

Il courait sous la brise enflant toutes ses toiles ;
Sa hune palpitait au souffle matinal,
Et l'eau, sous son étrave, avait des jets d'étoiles.

Le navire aux flancs d'or glissa dans le chenal ;
Et, ses voiles tombant, dans sa robe de rêve,
Alors, il passa, lent, comme un vaisseau royal.

Mais, quand il fut plus près des berges de la grève,
On vous vit tous les deux par dessus le haut bord,
Marins heureux poussés par des zéphirs sans trêve.

Comme le beau vaisseau jetait son ancre au port,
Le soleil se leva, puis l'immense lumière
Ruissela jusqu'à vous, sur la mer, en flots d'or.

Lors, la vague fleurit en un divin parterre ;
Votre vaisseau d'amour flotta dans la clarté,
Et quand, enfin, il eut, vers les grands quais de pierre,

Tourné sa poupe d'or, on lut : « Félicité »

Avesne-sur-Helpe, 6e d'octobre 1903.

V

LES FILS DE LA BONNE TERRE

Pour René Bazin, de l'Académie Française.

« Le métayer, en buvant l'air où flottait l'âme de sa Vendée, sentit frémir en lui-même l'amour qui n'avait point faibli, qu'il n'aurait pas su exprimer, dont il était cependant pénétré jusqu'à la moelle des os. »

René Bazin, *La Terre qui Meurt*, p. 40.

En mon cœur nostalgique, ou rêve encor l'amour
Des terres de granit et du souffle des vagues,
Se réveillent parfois, en un bruit de chants vagues,
Les cœurs des paysans, mes ayeux sans détour.

Ils sont là dix enfants dans l'ombre du chemin,
Dix petits paysans aux mines souriantes,
Et qui, tout en chantant des ballades vibrantes,
S'en vont, l'âme sereine, en se donnant la main.

Ils vont, la joie au cœur, vers leur logis lointain,
Dans le soir attristé d'octobre déjà sombre,
Et leur rire tout franc va s'égrenant dans l'ombre
Lorsqu'ils passent gaiment en se donnant la main.

Ils vont, debout au vent, par l'âpre et long chemin,
Qui court, bordé d'ajoncs, sous la voûte des chênes ;
Mais les dix petits gars ne disent point leurs peines,
Car ils montent la côte en se donnant la main.

Ils vont, dans la grand'nuit, dressant leur front mutin ;
Dans la brume du soir qui les drape de rêve
Petits lutins rieurs, ils vont, chantant sans trêve,
Car c'est si bon d'aller en se donnant la main.

Heureux de leur gilet qu'on tissa de gros lin,
Et de leur sabarons bravant la froide pluie,
Et de leurs bons sabots qu'ils ont peints à la suie,
Ils vont, fiers de leur sort, en se donnant la main.

Ils vont, et si parfois les plus jeunes ont faim,
Vite, les plus grand gars, de quelque panetière,
Tirent le pain gris bon comme la bonne Terre,
Et tous encor s'en vont en se donnant la main.

Pour cadencer le pas, quelque petit gamin
Fait résonner bien fort ses lourds sabots de frêne,
Et pour braver l'effroi qui tombe du grand chêne,
Tous songent à leur mère en se donnant la main.

Humant l'air des guérets labourés du matin,
L'air qui mord la narine et met au cœur l'ivresse,
Ils vont, l'âme plus forte, et, dans l'âpre liesse,
Ils vont, fils de la Terre, en se donnant la main.

Et leur âme devine, au contour incertain
Des choses dans la nuit, les vastes champs qu'elle aime,
Et dans leur cœur de rustre éclot un fort poème
Pendant qu'ils vont encore en se donnant la main.

C'est un poème obscur, comme un hymne au Destin
Qui les fixe au bon sol ; mais, dans leur âme bonne,
En un troublant cantique, il tressaille et résonne
Quand ils vont dans le soir en se donnant la main.

La Terre chante en eux et vibre dans leur sein,
La bonne et forte Terre aux robustes entrailles ;
Et, gonflant leur poitrine et redressant leurs tailles,
Les dix petits s'en vont en se donnant la main.

Ils marchent vers la ferme et les meules de foin,
Vers l'étable aux murs noirs où s'élève l'haleine
Des grands bœufs accroupis, leurs compagnons de peine,
Et dans leur rêve, ils vont, en se donnant la main.

Ils pensent au gros soc qu'allume le matin
De gais éclairs d'acier, puis à la moisson blonde,
Au sol ferme de l'aire où l'on danse la ronde,
Les soirs de la métive, en se donnant la main.

Ils vont vers les hauts ceps, blonds dans le soir serein,
Vers la vigne au vin fort, et, caressant leurs gourdes,
Ils songent au pressoir rempli de grappes lourdes
Qu'on écrase en septembre en se donnant la main.

Ils vont vers l'abreuvoir qui dort près du jardin,
Car c'est bientôt l'heure où, sifflant des chansonnettes
Dans la paix du grand soir, petits gars et fillettes
Font boire les troupeaux en se donnant la main.

Ils vont vers le four bas comme un trou de lutin.
Vers le pétrin profond qu'on fit de grosses planches,
Où l'on rit si gaîment, quand sous les pâtes blanches,
Les petits à l'œil pur vont se chercher la main.

Puis, les yeux grand ouverts dans le soir qui s'éteint,
Ils ont la vision du foyer qui flamboie ;
Aussi, fuyant l'angoisse où la terre se noie,
Ils vont vers la lueur en se donnant la main,

Là-bas, c'est le bon toit où le cœur est serein ;
Alors, pieux, comme si dans la pénombre sainte
Repassaient les défunts, les petits, l'âme étreinte,
Vont, le front plus austère, en se serrant la main.

Ils vont vers l'âtre chaud aux lourds landiers d'airain,
Vers le fauteuil massif, où, pendant la veillée,
L'aïeule aux blancs cheveux file sa quenouillée :
Ils vont vers cet amour en se donnant la main.

Et vers la grande chambre et vers la huche au pain,
Et vers le lit en chêne où la Mort prit les pères,
Et vers le Christ en croix qu'ont prié les grand'mères,
Ils vont, l'âme naïve, en se donnant la main.

. . . . . .

Et ce chant des sabots claquant sur le chemin,
Ces rires et ces voix, c'est du bonheur qui passe
Dans un frisson du soir : ce sont, sortant de classe,
Dix petits gars qui vont en se donnant la main.

Nuit du 12e au 13e d'octobre, Fontenay-le-Comte.
Observé le samedi 10e d'Octobre, dans la majesté du jour mourant, à Chaillé, un coin du bocage Vendéen.

EDMOND BOCQUIER.

(A suivre.)

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

DE LA RÉVOLUTION

(suite) (1)

B

Beauregard (N.), femme Lebœuf de Saint-Mars, 41 ans, décédée dans les prisons du Mans.

Belleau (Jacques), 36 ans, charron à Saint-Cyr-des-Gâts, qualifié de « brigand » et accusé d'avoir été un des premiers à engager à courir après les patriotes, d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, et d'avoir lié des patriotes pour les mener en prison », fut condamné à mort, par la commission militaire de Fontenay, le *13 pluviôse an II.*

Belleau (Jean), 43 ans, charron, de la même localité, « suspect et brigand, ayant porté les armes contre la république, pillé les patriotes », fut condamné à mort, le même jour par la même commission.

Belleau (Pierre), également de Saint-Cyr-des-Gâts, figure sur la liste Chapelain, citée par B. Fillon, comme ayant été condamné à mort par la commission militaire de Fontenay. (13 décembre 1793 — 15 avril 1794).

(1) Voir la 4e livraison 1903.

BELLET (*alias* BESSET) DE LA VOUTE, (Louise-Marguerite), 71 ans, née à Saint-Mars-des-Prés et domiciliée à Tiffauges, fusillée au champ des Martyrs, à Angers, le 10 février 1794.

BELLION (Marthe), de Pouzauges, 40 ans, décédée dans les prisons de Fontenay, le *24 pluviôse an II* (1).

BELOIN (Pierre-Jacques), domicilié à la Pommeraye, commune de la Châtaigneraie (*sic*), condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (2).

BENETEAU ou BENÉTEAU, de Réaumur, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la même commission et le même jour.

BÉNÉTEAU (Jacques) dit le *Prince*, laboureur, domicilié à Saint-Hilaire-de-Riez, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire des Sables, le 17 avril 1793, et exécuté près le Remblai, le 19 à 4 heures du soir (3).

BENÉTEAU (Jean), charpentier, âgé de 38 ans, demeurant a Chantonnay, était au dire des plus fervents « patriotes » de l'endroit (4) « dans les plus mauvais principes ». C'est ainsi que depuis le départ du curé insermenté, « il tenait chez lui tous les soirs des assemblées d'aristocrates », que quand il fallait battre la cloche, il montait lui-même dans le clocher et sonnait le tocsin ; enfin lors de la levée de 300 000 hommes, il n'avait pas craint de refuser le service de la garde nationale, et d'accepter le grade de sergent dans l'armée vendéenne.

(1) *Registre de décès de Fontenay.*
(2) Prudhom.
(3) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(4) Déposit. Clavel et Delisle.
Il résulte de la déposition de ce dernier que, depuis le départ du curé insermenté, le plus grand nombre des habitants de Chantonnay avait abandonné la garde nationale. (*Archives du Greffe de la Rochelle.*)

Arrêté dans son lit, le 1er décembre 1793, il fut envoyé avec force dénonciations, à la commission militaire de La Rochelle, qui s'empressa de le condamner à mort (15 décembre).

Benéteau (Julie), 11 mois, fille de Marie Tallu, épouse de Jean Benéteau, des Herbiers, également détenue, décédée à l'abbaye de Celles transformée en prison, le *25 germinal an II* (1).

Benéteau (Mathurin), 36 ans, de Réaumur, mort dans les prisons de Niort, le 17 mars 1794.

Bénétion (Jacques), de Treizevents, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (2).

Benétot (Pierre), domicilié à Mouilleron, canton de la Châtaigneraie, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Nantes, le *16 nivôse an II* (3).

Benoist (Michel), domicilié à la Châtaigneraie, condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la même commission, le *15 nivôse an II* (4).

Benoni, fils de *Jacques Dubois*, domicilié à Talmont âgé de 8 jours, mort dans la prison de Rosnay, aux Sables d'Olonnes, où sa mère était également détenue, le *25 pluviôse an II* (5).

Béranger (Jean), domicilié à la Roche-sur-Yon, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (6).

(1) *Registre des décès de la commune de Celles.*
(2) Idem.
(3) Prudhom.
(4) Id.
(5) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(6) Prudhom.

Bercon (Louis), domicilié au Tablier, canton de la Roche-sur-Yon, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (1).

Béreau du Vignault (Placide), de Mouilleron-en-Pareds, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Fontenay, (13 décembre 1793. — 15 avril 1794) (2).

Bérenger (Louis), domicilié à Saint-Georges de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes, le *15 nivôse an II* (3).

Berger (François), sabotier, à la Mignonnière, de Saint Pierre du-Chemin, fut fusillé dans un champ voisin de son domicile par des soldats républicains (4).

Un autre membre de cette famille, *Henri Berger* figure sur l'*Etat nominatif des rebelles faits prisonniers à la bataille de Luçon*, et envoyés aux prisons de La Rochelle. (*Archives du greffe de cette ville.*)

Bergère (Pierre), de la Gaubretière, tué à la première attaque de l'église de cette paroisse, en 1793.

Bergeron (N.) de Sigournais, décédé dans les prisons de Niort (14 décembre 1793) (5).

Bériau (Jean), laboureur, 53 ans, de la Grézaudière, paroisse du Grand-Luc, massacré par les Républicains, le 28 février 1794 (6).

Bernard (Jacques), 20 ans, laboureur, domicilié à Port-de-Beauvoir, canton de Challans (*sic*), condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission

(1) Prudhon.
(2) *Liste Chapelain citée par Fillon.*
(3) Prudhon.
(4) *Témoignage de Marie Guignard, veuve Giraud, de la Mignonnière.*
(5) A Proust. *Loc. cit.*
(6) *Martyrologe Barbedette.*

militaire des Sables d'Olonne et exécuté le même jour, 14 janvier 1794 (1).

BERNARD (Louis), 40 ans, meunier à Cheffois, « pris armé de fusil, sabre, pistolet, et convaincu d'avoir toujours été dans l'armée des « *brigands* », fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le *17 pluviôse an II.*

BERNARD (Jeanne-Aimée), née à Cheffois, femme de Coussot, marchand à Fontenay, décédée à la maison de réclusion, en 1793 (2).

BERNARD (Marie), fille de Jean Bernard, âgée de 3 ans, de la Jarrie, paroisse du Grand-Luc, massacrée par les Républicains, le 28 février 1794 (3).

BERNARD (Marie), fille de Jean-Louis Bernard, âgée de 33 ans de la Jarrie, passage du Grand-Luc, massacrée le même jour par les Républicains.

BERNARD (Nicolas), né à Fontenay-le-Comte, 65 ans, cordelier d'Ancenis, arrêté pour refus de serment et emprisonné d'abord au *Séminaire* de Nantes, il fut ensuite transféré, le 6 juin 1792, à la communauté de Saint-Clément, et le 14 août au *Château.*

Ayant déclaré le 8 septembre, suivant la notification qui avait été faite, le 6, aux prêtres détenus, qu'à raison de son âge il resterait en France, il fut exempté de la déportation et entra aux *Carmélites*, avec quatre vingt et quelques autres vieux ecclésiastiques, (du 10 au 14 septembre).

(1) *Archives du Greffe du Tribunal des Sables.*
(2) L. de la Boutetière, *La Justice révolutionnaire à Fontenay en 1793*, p. 9.
(3) *Martyrologe des Lucs par Barbedette.*
(4) Id.

« Depuis plusieurs mois déjà, dit M. Alfred Lallié (1), on leur avait enlevé tous les ornements nécessaires à la célébration du culte. Une prison plus étroite les attendait, et, dans la nuit du 5 juillet 1793, on les avait conduits sur le navire la *Thérèse*, ancré devant Chantenay. C'est là que, sur les ordres de Beysser, on leur avait enlevé les derniers objets qui pouvaient leur rappeler leur caractère sacré; les soutanes elle-mêmes n'avaient été laissées qu'à ceux qui n'avaient pas d'autres vêtements. Une pareille prison était une torture en été; le Conseil de la Commune eut pitié d'eux.

C'est alors que M. Bernard, et ses malheureux compagnons de captivité furent placés aux *Petits Capucins* où les avanies de toutes sortes ne leur furent point épargnées.

Enfin, le 25 octobre 1793, le comité révolutionnaire ordonna leur transfert à bord du navire *La Gloire*. Il eut lieu trois jours après.

Dans la nuit du 16 au 17 novembre, tous sauf trois, furent précipités dans la Loire. »

Bernard (Pierre), domicilié à Pouzauges, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes (*29 nivôse an II*).

Bernié (Louis), domicilié aux Essarts, condamné à mort pour le même motif, par la commission militaire de Savenay (*3 nivôse an II*).

Bernier (Louis), domicilié à « Champbroulet » (*sic*) (probablement Chambretaud) condamné à mort par la commission militaire de Nantes (*16 nivôse an II*) (2).

Bernon (Augustin), 19 ans, de Saint-Christophe, tué par l'ennemi, le 5 mars 1794.

(1) *Les Noyades de Nantes*, p. 12.
(2) Prudhom...

Berthelot (Pierre), domicilié à Saint-Mesmin, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée » par la commission de Savenay *(3 nivôse an II)* (1).

Berthet (Sophie), 61 ans, de Sainte-Florence, décédée dans l'abbaye de Celles transformée en prison, le *29 floréal an II* (2).

Bertin (Jean), marchand, âgé de 32 ans, demeurant au Boupère, accusé d'avoir été, suivant les uns *courrier des brigands* (3) ou suivant d'autres, *un des chefs brigands de la paroisse* (4) ; d'avoir en cette qualité, dans le courant du mois d'avril 1793, pénétré, dans Saint-Hermant aux cris de *Vive Louis XVII !* avec l'armée vendéenne forte de 8000 hommes et commandée par Baudry d'Asson, de Béjarry Royrand, Séguy, du Puybelliard et Gaultier, de Saint-Fulgent ; d'y avoir pris chez la femme d'André Sasse, aubergiste, trois chevaux et de l'avoine, en compagnie de Loué, de Challans, de Pierre Biret, de Féole et de Blanchard, de la Réorthe, et d'avoir réquisitionné chez cette même femme une chambre pour loger les 36 hommes, qu'il commandait (5), fut arrêté chez lui, traduit devant la commission militaire de la Rochelle, qui après l'avoir trois fois interrogé l'envoya à la mort. *(27 brumaire an II.)* (6).

Bertrand (Jacques), domicilié aux Herbiers, condamné à mort, comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes. *(11 nivôse, an II.)* (7).

Bertrand (Jacques), 30 ans, de Saint-Fulgent, décédé dans les prisons de Niort, le 7 avril 1794.

(1) Prudhom.
(2) *Registres de décès de Celles.*
(3) Déposition de la femme Clavel, de Chantonnay.
(4) Dénonciation au district de la Châtaigneraie.
(5) Déposition de Marie Guillotin, épouse d'André Sasse devant l'administration du département de la Vendée.
(6) *Archives du Greffe de la Rochelle.*
(7) Prudhom.

Bessain (N...), de Menomblet, mort dans les prisons de Fontenay, le *27 nivôse II* (1).

Besly (Pierre), charpentier, 37 ans, de Montournais, convaincu d'avoir sonné le tocsin pour les « rebelles » et d'être de leur parti, « fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay (*4 nivôse an II*).

Bessonnet (Mathurin), 44 ans, des Moutiers-les-Mauxfaits décédé dans la prison de la Coupe, aux Sables d'Olonne, le *22 ventôse an II* (2).

Beynard (Joseph), curé de l'ancienne paroisse de la Couture dépendant aujourd'hui de la paroisse de Rosnay, arrêté pour refus de serment constitutionnel et conduit dans les prisons de Poitiers, fut condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel de la Vienne (3).

Bézieau (Pierre), 60 ans, de la Grolle, tué par l'ennemi, le 27 février 1794.

Biaille (*du Clos*, Jean-Louis), né à Mouchamp, curé de Saint-Philbert du Pont Charrault, refusa le serment, fut mis en prison à Fontenay, et succomba, le 27 septembre 1793, aux suites de son incarcération.

Bichon (François), 27 ans, foulonnier, des Pineaux-Saint-Ouen, accusé « d'avoir été à plusieurs batailles, armé de sabre et de fusil » et d'avoir forcé des patriotes à monter la garde pour les *brigands* », fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le *26 nivôse an II*.

Bidaud (Etienne), 47 ans, de Mouchamps accusé d'avoir été chercher des bœufs chez un propriétaire pour les « *Brigands* », et d'avoir aidé à conduire des *patriotes* en prison; fut condamné à mort, par la même commission, le *15 nivôse an II*.

(1) *Registres de décès de Fontenay.*
(2) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(3 *Victimes Vendéennes* de M. l'abbé Teillet, d'après Guillon et Prudhom

Bidault (Mathurin), cordonnier, âgé de 25 ans, demeurant à Sainte-Cécile, ne montra jamais un très vif entousiasme pour le régime nouveau. On se souvient qu'au début de la Révolution, la grande disette de blés qui régnait dans notre malheureux pays avait suscité en Vendée de nombreuses émeutes.

A Sainte-Cécile notamment la population s'était levée presque en masse, le 22 décembre 1789, et avait parcouru toutes les paroisses avoisinantes, sonnant le tocsin et réquisitionnant les grains. Mathurin Bidault était à la tête des révoltés (1).

Ce fait lui valut 11 mois de prison.

Lorsque le 13 mars 1793 la paroisse de Sainte-Cécile se souleva de nouveau contre la Révolution, Bidault émigra à Chantonnay, à la suite des domestiques de M.M. Batiot et de Verteuil, et en raison des infirmités dont il était atteint fut employé à la confection des chaussures de l'armée Vendéenne à raison de 20 sols par paire. Il y resta environ douze semaines.

C'est là qu'il fut arrêté après la défaite de l'armée vendéenne sous les murs de Luçon.

Immédiatement expédié à la Rochelle sous forte escorte, il fut incarcéré à la tour de la *Lanterne*. Le 23 octobre 1793, la commission militaire, faisant droit aux réclamations incessantes des haines locales, condamna le malheureux Bidault à la peine de mort (2).

Bidey (Pierre), domicilié à Chambretaud, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Nantes (*15 nivôse an II*) (3).

(1) Déposition du citoyen Hénion, officier municipal de Saint-Germain le Prinçay et des citoyens Bouquet, Benesteau et Delisle.

(2) D'après les réponses qu'il fit à la Commission militaire, les sieurs Rouillon, Servant et Gautronneau faisaient partie du « Comité des brigands » de la paroisse de Chantonnay. *(Archives du Greffe de la Rochelle.)*

(3) Prudhom.

Bièvre (Pierre), 28 ans, d'Antigny, décédé dans les prisons de Niort (5 mars 1794). (1).

Biffon (Mathurin), domicilié à Saint-Georges de Montaigu, condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay (*6 nivôse an II*). (2).

Bignan (Marie), fille de Pierre Bignan, tisserand à Fontenay, et de Jeanne Pasquereau, âgée de 19 ans, fut fusillée le 18 janvier 1794, au Champ des Martyrs, près Angers (3).

Billau (Jacques), âgé d'environ 60 ans, de la Ferrière, décédé dans la prison du Minage, aux Sables-d'Olonne, le *18 nivôse an II* (4).

Billaud (Marie-Rose), épouse de René Charles d'Orfeuil, 70 ans, de Doix, décédée dans l'abbaye de Celles transformée en prison, le *16 germinal an II* (5).

Billaud (Mathurin), curé réfractaire de la Réorthe, compromis dans les agitations de juin 1791, et dans le soulèvement de mars 1793, fut pris, jugé et fusillé à Noirmoutier (3 janvier 1794).

Billaudeau (Nicolas), 65 ans, de la commune des Essarts, « fameux brigand », dont les enfants sont également chefs des *rebelles*, fut condamné à mort par la commission militaire de Fontenay, le *6 nivôse an II*.

Biodot (Pierre), domicilié à Saint-Cyr-des-Gâts condamné à mort, comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (6).

Biot (Mathurin), domicilié à Mouchamp, condamné à mort

(1) A. Proust. *Loc.cit.*
(2) Prudhom.
(3) Abbé Uzureau, apud *Anjou historique*, mars 1904.
(4) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(5) *Registre de décès de Celles.*
(6) Prudhom.

pour le même motif, par la commission militaire de Nantes, le *13 nivôse an II* (1).

Biot (René), 24, ans, de la Bretonnière, condamné à mort à Nantes, comme « brigand de la Vendée » le 2 janvier 1794.

Biraud (Jean), tisserand, domicilié au Boupère, condamné à mort comme « brigand de la Vendée, » par le tribunal criminel du département de la Vendée, le *30 brumaire an II* (2).

Biraud (Jean), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort pour le même motif par la commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (3).

Bire (Pierre), âgé de quarante-six ans, charpentier, du village de la Limousinière, paroisse de Bazoges-en-Pareds, avait quitté son domicile, le 27 juin 1793 pour se rendre, sous la conduite de M. Bégaud, le jeune, avec environ cent habitants de la même paroisse, au quartier général de Chantonnay.

Après la bataille de Luçon du 28 juin, entraîné par la déroute de l'armée vendéenne, il s'était réfugié à Sainte-Gemme où il fut arrêté. Amené à la prison de Luçon, il la quitta bientôt pour être transporté à la Rochelle, dans un local « situé sur les murs, n° 183, près « la tour de la Lanterne », lequel regorgeait déjà de prisonniers. Son dossier, très incomplet, ne dit pas ce qui advint de lui. En marge de l'interrogatoire subi par lui, le 8 juillet 1793, devant le citoyen Béraud, administrateur du directoire du district de la Rochelle, on lit seulement la mention suivante : *Mort (Archives du greffe)* (4).

(1) Prudhom.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Au cours de cet interrogatoire, il raconte, entre autres curieux détails sur l'organisation militaire du pays, que Baroges était pour les Vendéens, « un lieu de dépôt d'ustensilles et de munitions de guerre. »

Biret (Pierre), aubergiste, âgée de 55 ans, demeurant à Féolle, commune de la Réorthe, devait nécessairement compter parmi les plus *suspects* de la contrée.

Ancien notable, appartant à une famille qui avait fourni plusieurs prêtres « réfractaires », ayant lui-même un fils séminariste que la loi de déportation avait forcé à émigrer, il n'avait pas craint, bien que modeste petit cabaretier de village, de résister ouvertement aux progrès de la Révolution.

Prévenu une première fois *d'incivisme* et *d'excitation de troubles*, il fut incarcéré dans la prison de la Châtaigneraie (1) Un détachement de l'armée vendéenne vint bientôt le délivrer.

Loin d'arrêter son élan contre-révolutionnaire, cette première vexation ne fit que l'enhardir davantage.

A peine sorti de prison, il se mit à distribuer dans tous les environs un *Catéchisme* (2), qui n'avait, paraît-il, pas l'estampille gouvernementale; car le sieur Blanchard, du moulin du *Bert*, auquel il en avait remis un exemplaire, fut condamné à l'amende pour le seul fait de *l'avoir montré*.

Sa propagande contre-révolutionnaire coûta cher au malheureux Biret. Arrêté de nouveau le 17 mai 1793, sur les ordres du citoyen Mercerot, de Sainte-Hermine, qui du haut de son siège de juge de paix, terrorisait tout le pays, il fut longuement interrogé par lui le 21 mai 1793, conduit aux prisons de Fontenay, et delà à La Rochelle, où la commission militaire le condamna à mort (*7 brumaire an II*) (3).

Biret (Joseph), de la Réorthe, fusillé à Savenay, en décembre 1793.

(1) Déposition du citoyen Honoré Clavel, de Chantonnay.
(2) Déposition de Louis Bardet, de Saint-Hermant et du citoyen Delisle.
(3) *Archives du Greffe de La Rochelle.*

BIROTHEAU (François), 21 ans, maréchal, domicilié à Talmond, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée, par la commission militaire des Sables d'Olonne, le 17 avril 1793, et exécuté aux Sables, le 19 avril à 4 heures du soir (1).

BIRONEAU (Jacques), 50 ans, farinier, domicilié à Aizenay, décédé dans la prison de la Coupe, aux Sables d'Olonne, le 2 *germinal an II* (2).

BIZET (Pierre), 35 ans, de Rocheservière « tué à l'ennemi », le 13 septembre 1793.

BIZET (François), 67 ans, de la même localité, tué le 25 février 1794.

BIZON, capitaine de paroisse, tué dans la deuxième affaire de l'église de la Gaubretière.

BIRON (Pierre), 35 ans, journalier, domicilié à Commequiers, condamné à mort comme « brigand » de la Vendée par la commission militaire de Savenay, le 5 *nivôse an II* (3).

D'après les archives du greffe des Sables, il fut condamné à mort par la Commission militaire de cette ville et exécuté sur le Remblai, le 23 février 1794.

(*A suivre*) RENÉ VALLETTE.

(1) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(2) Idem.
(3) Prudhom.

MÉLUSINE EN POITOU ET EN VENDÉE

(*Suite*) (1)

II

A cet admirable spécimen d'architecture romane, on voudrait pouvoir lui opposer la masse sombre et grandiose du château des sires de Lusignan, construction féodale datant du Xe siècle.

Malheureusement, il ne subsiste plus rien de cet édifice cher à Brantôme, si admirable et si ancien, qu'on pouvait dire que c'était la plus belle marque de forteresse antique et la plus noble décoration vieille de toute la France (2). Son souvenir n'est pour ainsi dire conservé que dans deux gravures assez imparfaites, mais suffisantes pour en donner une idée générale. Ce sont : la miniature du livre d'heures du duc de Berry, exécutée vers l'an 1410 par Pol de Lembourg, et le croquis dessiné par un officier du duc de Montpensier, au siège de 1574.

Ces images ne manquent point de naïveté mais on y distingue parfaitement les principaux détails du monument, tels que la Tour Mélusine, la Tour de l'Horloge et la Tour Poitevine, la Barbacane, le logis de la Reine, le portail de l'Echelle ainsi que celui de Geoffroy à la Grand'Dent.

Il existe encore une troisième vue du château, due au crayon de Claude de Chastillon, sous le règne de Henri IV, mais on

(1) Voir la 1re livraison de 1904.

(2) Brantôme dans l'*Eloge de Louis de Bourbon, duc de Montpensier*.

n'y voit plus ni les tours, ni les portes, ni les gigantesques défenses ; ce n'est plus qu'un amas de décombres, une ruine aride et déserte. Et la contemplation de ces débris informes, témoins séculaires de tant de secrets, spectateurs impassibles d'époques héroïques, gardiens fidèles de l'histoire féodale, nous fait réfléchir à ce qu'ont de barbare les luttes de l'humanité, luttes terribles, éffroyables, qui détruisent les plus merveilleuses conceptions de l'art, ravagent tout, anéantissent tout, sans autre mobile que la soif de la vengeance, de l'ambition ou de la haine.

Si l'on se reporte au temps où le château dominait le pays de toute sa splendeur, que de personnages illustres défilent dans notre mémoire, que de figures fières et farouches, nobles et sereines apparaissent à nos yeux, parées de mille attraits créés par l'imagination !...

« L'ancienne famille de Lusignan, vassale des comtes de « Poitou, et par suite des rois d'Angleterre au moyen-âge, a « produit de nombreux rameaux et a été féconde en person- « nages illustres. Elle a tenu le premier rang parmi la noblesse « du pays, et l'étonnante fortune de cette maison, l'éclat jeté « par elle, expliquent comment la crédulité des anciens temps « a pu prendre au sérieux la légende *Mélusine* immortalisée « par les romanciers et les poètes. Les sires de Lusignan « ont donné des rois à Jérusalem et à Chypre, des comtes de « la Marche (seconde branche) et d'Angoulême, des comtes de « Pembroke en Angleterre, des Comte d'Eu, des seigneurs de « Lezay, de Couhé, etc... L'autorité de la maison de Lusignan « en Poitou s'étendait sur quarante paroisses, et de nombreux « vassaux venaient se ranger sous sa bannière (1). »

Malgré la gloire que ces seigneurs firent rejaillir sur la maison de Lusignan, il ne faudrait point les prendre pour des demi-dieux, car ainsi que le dit M. Charles Farcinet dans un article publié par la *Revue du Bas-Poitou* en 1894 : « Le carac-

(1) Charles Farcinet, *Les Anciens Sires de Lusignan*.

« tère un peu fabuleux donné à l'histoire de ces sires du moyen-
« âge, et surtout à celle de Geoffroy II, est dû, pour une grande
« part, au roman de *Mélusine*, fée que les récits de chevalerie
« et les légendes propagées en Poitou représentent comme
« l'aïeule et la protectrice des Lusignan. »

C'est assez notre avis, et s'il nous était permis de remonter les âges disparus jusqu'au jour où vivait Mélusine, nous ne serions point surpris de ne lui découvrir qu'une simple apparence de femme. On peut en dire autant de Geoffroy II, dont la dent semble avoir été singulièrement exagérée.

Mélusine !... Ce nom s'est trouvé sous la plume de tant d'écrivains érudits, il fait encore réfléchir aujourd'hui tant de cerveaux, que nous confessons sincèrement notre audace et avouons notre imprudence à donner une opinion personnelle sur une légende qui, toujours, déconcertera l'histoire. Nous disons bien *légende*, et c'est sur la légende que nous nous appuyons pour justifier cette courte étude.

« Les légendes sont comme la mythologie des nations mo-
« dernes. La vérité toute-puissante de l'Evangile a chassé des
« intelligences les êtres fabuleux qui peuplaient le vieux monde
« idolâtrique ; mais l'imagination populaire les a gardés, en
« partie, à l'état d'innocentes et naïves, superstitions. La
« mythologie légendaire de la Vendée semble planer, comme
« une sorte de nuée mystérieuse, au-dessus des grandes
« pierres mégalithiques, qui se dressent en témoins des
« époques primitives, à travers les blés et les buissons. Le vo-
« yageur ne passe jamais, le soir, près de ces colosses, sans
« éprouver un vague sentiment de religieuse terreur » (1).

Que sont le farfadet, le loup-garou, la dame blanche, la garache, la bidoche, le miaque, le cheval Malet, la chasse Gallery, la lavandière de nuit, sinon des légendes ? Ne peut-on ajouter à cette liste incomplète celle de Mélusine, et même la classer au premier rang ?

(1) *La Vendée avant 1793.*

« Ce goût des récits et des apparitions d'outre-monde tient « surtout à l'un des instincts les plus profonds, les plus élevés « et les plus invincibles de la nature humaine : c'est l'instinct « religieux, cette aspiration qui nous emporte, bon gré mal « gré, vers les horizons du monde invisible et surnaturel. « Aussi, ces mêmes récits légendaires, qu'on aime à raconter « au foyer du paysan vendéen, se retrouvent en substance « chez tous les peuples et dans tous les temps. C'est le *credo* « des siècles à l'immortalité de l'âme. Nous pouvons recon- « naître, sous le voile emblématique de ces mythes pleins de « poésie et de ces visions mystérieuses, nos croyances chré- « tiennes à l'intervention des esprits célestes ou diaboliques, « aux apparitions gracieuses ou sinistres des bons et des mau- « vais anges, qui ne cessent de visiter la terre, pour protéger « les hommes ou pour les éprouver » (1).

Donc, insistons-y, Mélusine est une légende et rien qu'une légende.

Ceci établi, il semblerait qu'on dût s'égayer à la narration de ses hauts faits et sourire avec indulgence en la voyant affublée d'une queue de reptile. Pourquoi, au contraire, a-t-on gravement disserté sur son compte et cherché à pénétrer le mystère de sa transformation ? N'est-ce point à cause de la trop grande importance que certains auteurs ont attachée à la fable mélusienne ? N'est-ce point surtout à cause de Jean d'Arras qui, un des premiers, a chanté les extraordinaires exploits de la famille de Lusignan et ouvert la discussion sur le mythe de la femme-serpent ?...

Ne sourions donc pas. Tentons plutôt de nous orienter dans ce dédale d'opinions diverses, de contradictions multiples, de faire la part de la fiction et de l'histoire. Pour y parvenir avec quelque chance de succès, il est nécessaire de consulter les principaux auteurs et d'analyser leurs croyances, leurs convictions, leurs erreurs, car sur un pareil sujet l'abus de citations est presque obligatoire.

(1) *La Vendée avant 1793.*

III

Voici ce qu'écrit Lahaie, dans son ouvrage sur l'*Origine des Poitevins*.

« Marie, sœur de Guillaume, comte de Poitou, fut mariée à « Raymond du Croisic ; laquelle eut Melle et Lusignan en par- « tage, par raison de quoi elle fut appelée *Mellusine*. Son mari « était communément appelé comte Raymondin ; ils faisaient « leur continuelle demeure à Lusignan. Ce sont ces person- « nages ici qui tous ont fait parler d'eux, tant par fables que « par histoires.... Cette Mélusine était très belle femme, très « honnête, civile et docte ; de sorte qu'elle paraissait comme « un oracle des dieux : ce qui faisait croire qu'elle employait « quelque diablerie. Elle prenait plaisir à se faire voir, ce dont « Raymondin qui n'était plus habile homme qu'un autre « conçut jalousie, et se persuada l'avoir vue avec des serpents.. « Elle fit de grandissimes bâtiments, elle eut plusieurs enfants « qu'elle instruisit si bien chacun selon ses goûts, son inclina- « tion, qu'il semblait qu'ils fussent des dieux.... Le cinquième « fut seigneur de Lusignan, et surnommé à la *Grand'-Dent*. »

Remarquons que Mélusine était d'intelligence supérieure et que sa science en imposait aux ignorantes populations de cette époque. Encore aujourd'hui, le savant est considéré par nos campagnards comme un être quasi diabolique ; de là à lui prêter un pouvoir surnaturel et à lui faire accomplir d'extraordinaires prouesses, il n'y a qu'un pas.

Notons aussi que Lahaie indique Geoffroy la Grand'Dent comme le cinquième enfant de la comtesse Raymondin.

« Mélusine apparaissait sur les créneaux du château de Lu- « signan, toutes les fois que l'un de ses descendants, ou quelque « roi de France, ou autres grands personnages, étaient près « de mourir ; elle poussait des cris lamentables, en robe « blanche, la gorge presque sans voile et la tête ceinte d'une

« auréole d'étoiles resplendissantes ; quand on renversa son « château, elle apparut dans cet état, poussant chaque nuit « des cris déchirants, et, après la destruction du château, on « ne la revit plus » (1).

Un avocat de Nantes, M. Ch. Massé-Isidore, qui est l'auteur de Lettres descriptives sur la *Vendée poétique et pittoresque*, dit fort judicieusement qu'il est aisé de reconnaître en Mélusine le modèle sur lequel ont été copiés le roman et l'opéra de la Dame blanche. De fait, rien de moins surprenant à ce que Walter Scott ait emprunté au Poitou le sujet du *Monastère* et de l'*Abbé*.

Mais l'écrivain qui s'est le plus inspiré de la célèbre légende est, sans contredit, Jehan d'Arras, lequel confectionna en 1387, d'après les ordres du duc de Berry, fils du roi de France, un roman sur Mélusine dont la meilleure édition est celle qui fut imprimée par maistre Steinschaber, à Genève, en l'an de grâce 1478. C'est une œuvre chevaleresque à la manière de l'Arioste et du Tasse, mais de beaucoup inférieure.

« Le roman de *Mélusine* est un des plus intéressants de « l'époque ancienne. Le style en est simple, souvent naïf, « et, dans plusieurs passages, il ne manque pas d'une cer- « taine élévation. Les noces de Raimondin présentent un ta- « bleau qui a de la majesté ; les instructions données par Mé- « lusine à deux de ses enfants, Urian et Guion, au moment « où ils vont porter secours au roi de Chypre, assiégé par le « soudan de Damas, sont d'un esprit juste et droit. Les re- « grets de Geoffroy à la Grand'Dent, lorsqu'il a brûlé l'abbaye « de Maillières, et fait périr son frère Froimond avec les « autres moines ; ceux de Raimondin lors du départ de Mélu- « sines, sont rendus d'une manière touchante. L'on ne peut « lire cet ouvrage sans être attendri sur le sort de Mélusine, « et l'on regrette cette pauvre *serpente* si malheureuse de quit- « ter son mari, ses enfants, les lieux où elle était aimée et

(1) Mézeray

« honorée, et obligée de subir sa pénitence jusqu'au jour du jugement » (1).

Jehan d'Arras *imagine* que Mélusine, fille du roi d'Albanie et de la fée Pressine, a été maudite par sa mère et condamnée à devenir serpent depuis la ceinture, tous les samedis. Mais si un chevalier l'épouse sans l'inquiéter le jour fatal, son châtiment ne durera qu'une vie d'homme ; si au contraire son époux devient parjure, la malédiction ne cessera qu'au dernier jugement. Elle se marie avec Raimondin, fils du comte de Forez, construit le château de Lusignan en quelques jours, fait surgir des merveilles comme par magie, et a dix enfants qui acquièrent tous un nom célèbre. Malheureusement, Raimondin, égaré par d'horribles soupçons, viole son serment et surprend se femme au bain. Plus tard, lui ayant avoué qu'il connaissait son secret, il assiste, terrifié, à la métamorphose de Mélusine qui s'envole par une fenêtre du château en poussant un cri sinistre, et séparé à jamais de la *femme-serpent* à laquelle il devait son bonheur, part pour Rome et se fait ermite.

Déjà, dans ce récit fabuleux sorti tout entier du cerveau fécond de Jehan d'Arras, nous relevons une contradiction flagrante.

Voici comment s'exprime le trouvère du XIVe siècle.

« Au second an apez, eut un fils qui eut nom Guion, et « fut moult bel enfant ; mais il eut un œil plus hault que « l'aultre. Et en celuy temps fist fonder Mélusine noble « lieux par le pays qu'ils avoient ès mettes de la conté de « Poetou et duchié de Guienne ; elle fist le chasteau et le bourc « de Partenay, si fort et si bel que ce fut sans comparation ; « puys fonda les tours de la Rochelle et le chasteau, et com- « mença de la ville une partie ; et avoit une grosse tour à trois « lieues que Julius César fit faire, et l'appeloit-on la tour des « anglais, pour ce que Julius César portoit l'aigle en sa ban-

(1) Ch. Brunet, *Préface de Mélusine*, dans l'édition revue et corrigée de Jannet, 1854.

« nière comme empereur. Celle tour fist la dame environner « de fortes tours et grosses, et fors murs, et la fist nommer le « chasteau Aiglon. Et depuis édiffia dans en Poetou, et « Saintes, qui pour lors estoit nommée Linges ; et puys fist « Tellemont et Tallemondois, et moult d'autres villes et « forteresses, et acquit tant Raimondin en Bretaigne et « Guienne et Gascongne, qu'il n'y avoit prince nul qui mar- « chast à luy et qui ne le doubtast à couroucer. Et aprez « porta Mélusine le quart enfant eut nom Anthoine. Nul plus « bel enfant ne fut veu ; mais au naistre il apporta en la joue « ung grif de lyon... Sy nous dist l'istoire que septiesme an « apez Mélusine porta le quint enfant, et eut nom Regnault. « Nul plus bel enfant ne pouvoit-on veoir, mais au naistre il « n'apporta que ung œil sur terre... Le siziesme enfant eut « nom Geuffroy, et au naistre il apporta sur terre ung grant « dent qui lui sailloit de la bouche plus d'ung pouce, nommé « Geuffroy au Grand Dent... Le septisme eut nom Froimond, « et eut au naistre sur le nez une petite tache vellue ainsi « comme se ce fut la peau d'une tolpe ou d'ung fouant... Le « huitiesme apporta au naistre trois yeulx sur terre, l'ung « desquelz eut au front... » (1).

Rien de plus étrangement romanesque que cette théorie de monstres, mais elle s'accorderait assez avec la conception fantastique de Mélusine : telle mère, tels fils.

Cependant, d'après Jehan d'Arras, Geoffroy à la Grand'Dent est le sixième enfant de la serpente et non le *cinquième*, comme le veut Lahaie. D'autre part, le père Anselme a écrit : « Geof- « froi fut marié avant l'an 1200 à Eustache Chabot. *Leur fils* « *aîné*, Geoffroi de Lezignem, deuxième du nom, sire de « Vouvant et de Mairevant, appelé Geoffroy à la Grand'Dent, « etc... »

M. Farcinet, dans un article de *l'Ouest artistique et littéraire* du 15 décembre 1894, fait de ce Geoffroy le petit-fils d'Hugues

(1) J. d'Arras, *Mélusine*, pages 116-117.

et dit que le surnom de la *Grand'Dent* ne se trouve sur aucun document ancien possédant un caractère authentique. Plus tard, en 1897, il écrit « Geoffroy 1er de Lusignan épousa, avant 1200 (vers 1195) « Eustache Chabot, dame de Vouvent et « Mervent *(qui a passé pour une des Mélusines ou prétendues fées « des anciens romans)* dont il eut son fils aîné Geoffroy II, dit la « Grand'Dent (1) ».

Confusion de dates, de noms, d'âges, c'est là ce qui ressort le plus de cet amoncellement d'ouvrages consacrés à la légende mélusienne, et jamais on ne saura vraiment si ce fut Raymondin, comte de Poitiers, ou Geoffroy seigneur de la Marche, qui eut l'honneur d'épouser Eustache Chabot ou la fille du roi d'Albanie.

Quoi qu'il en soit, Mélusine— ou mieux Eustache Chabot — est une grande figure, et point n'est besoin de lui attribuer un pouvoir surnaturel ou de la parer d'un corps visqueux pour en faire la noble bienfaitrice de la contrée. Il est certain que, dans sa haute sagesse et avec ses goûts artistiques, elle a doté son pays de constructions sans nombre Ayant à sa disposition le peuple tout entier, rien d'étonnant à ce qu'une multitude d'ouvriers se soient employés à l'élévation de ces châteaux, de ces tours, de ces forteresses, qui, aux yeux ébahis du vulgaire, semblaient surgir du sol comme par enchantement.

« La bâtisseuse ! C'est à elle qu'on rapporte toutes les cons- « tructions — ou peu s'en faut — de la région poitevine et sain- « tongeaise : tours, murs de ville, villes même, châteaux, « moutiers, églises. C'est d'elle encore que nous retrouvons « le souvenir à Montelier, à Sassenage, en Dauphiné ; dans le « Barrois, à Ligny ; à Luxembourg. Les Lusignans, ces bâ- « tisseurs obstinés, ne contribuèrent pas peu à propager la « légende partout où ils s'établissaient, et jusque dans cette « lointaine île de Chypre, encore couverte des monuments « qu'ils ont construits. A Mélusine aussi, les constructions de

(1) Ch. Farcinet, *Les Anciens Sires de Lusignan.*

« l'époque romaine, arènes, voies, aqueducs, qui subsistent « en Poitou. Un terrassier rencontre-t-il sous sa pioche « quelque vestige de ces édifices il se plaint que la Mélusine « gêne ses travaux. Les *pierres levées* et dolmens sont égale- « ment attribués à la fée-architecte. On lui imputa, en un mot « les amoncellements de proportions surhumaines, les cons- « tructions d'extraordinaire solidité, auxquels on ne pouvait « assigner d'auteur, les donjons et les églises qui surgirent « brusquement au onzième siècle et comme en l'éclosion d'un « subit renouveau. » (1).

Evidente exagération dûe à l'imaginative populaire, superstitieuse et crédule, et qui, de tous temps, a grossi les événements de manière grotesque, bien qu'avec une certaine poésie non dépourvue de charme.

Oui, la multiplicité des traditions relatives aux *bâtisses* de la Mélusine est vraiment incroyable. Pendant tout le moyen-âge et jusqu'à l'aurore de la Renaissance, presque tous les édifices de quelque importance qui s'élevèrent sur le sol du Poitou lui furent attribués.

Si l'on en croit Couldrettre, la fée songea d'abord à sa résidence :

Et quand basti fut le château
Mellusigne qui le vit beau,
De son droit nom le baptisa ;
Partie de son nom pris a
Lusignen lui donna en nom.

On la trouve plus tard à l'érection du

..... beau fort
Des deux Jumelles de Nyort.

J. Babinet y ajoute les murs de Mirebeau, la tour de Béruges, le château du Parc-Soubise, et enfin un souterrain de 6 lieues de longueur qui, du château de Lusignan, allait déboucher dans les arènes de Poitiers.

En Vendée nous ne la retrouvons pas seulement à Vouvent

(1) C. Roy, *Le Pays Poitevin*, août 1898.

et à Mervent, les donjons de Tiffauges, Chateaumur et Pouzauges ont aussi retenu son nom. Si l'on en croit la tradition, l'événement fatal serait survenu lors de la construction de cette dernière forteresse.

Les habitants de Pouzauges s'étonnaient de trouver les murs plus avancés, chaque matin, et de voir la *bâtisse* marcher ainsi vers son achèvement toute seule, et sans le concours d'aucun ouvrier. L'un d'eux, plus hardi, résolut de pénétrer ce mystère. Il se cacha dans les broussailles au-dessous du bois de la *Folie* en face de la tour carrée alors bien près d'être finie.

A minuit sonnant, la mère Lusine apparut et se mit à monter le ciment et les pierres, mais l'importun ne put se dissimuler longtemps aux yeux vigilants de la fée ; furieuse d'être découverte elle disparut en criant :

Pouzauge, Tiffauge, Mervent, Chateaumur et Vouvent
Iront chaque an, je le jure, d'une pierre en périssant.

Et depuis lors, tous les ans, une pierre se détache de l'une et de l'autre des forteresses dont il ne restera bientôt plus que le souvenir (1).

A Mervent, Mélusine laissa la trace de son pied sur l'appui de la fenêtre où elle s'envole et se transmue en serpente. En une seule nuit elle bâtit les *sept* tours de Vouvent avec trois *dornées* de pierres et une *goulée* d'eau. *La dorne* (tablier) de Mélusine ne contient pas toujours de simples matériaux de construction ; de même que les fées, Gargantua, le diable, nous la voyons souvent transporter des pierres de dolmen ou des menhirs.

C'est la Mélusine qui, d'après Babinet, laisse tomber au-dessus de Montbernage la pierre levée de Poitiers (dolmen). En Vendée, dans le parc des Roches-Baritaud, près Chantonnay, trois menhirs sont plantés par elle près d'une dornée dont la chute sur la gasse (boue) d'un chemin fait jaillir trois sources (2).

(1) Abbé Baudry, *Antiquités celtiques de la Vendée.*
(2) Abbé Baudry, *Ibidem.*

La belle église de Parthenay-le-Vieux fut élevée en *trois nuits* par Mélusine.

Le jour l'ayant surprise à la fin de son travail, elle partit au galop et *son cheval* laissa l'empreinte de ses fers sur la dernière pierre qu'elle voulait fendre. Vainement, depuis lors, les maçons ont essayé de remplacer la pierre absente, celle qu'ils plaçaient tomba toujours, si bien que le monument resta inachevé malgré tous leurs efforts.

Dans la Vienne, la chapelle de l'abbaye de Valence près de Couhé est aussi passée par les mains de la mère des Lusignans. On assure qu'elle l'éleva en une seule nuit. Près de là existe encore une *dornée* provenant des matériaux perdus par l'ouvrière.

La dornée qui forma le terrier de Puyzay près de Lusignan échappa par un trou du tablier de Mélusine, tandis qu'elle apportait des pierres et du sable aux maçons qui bâtissaient son château favori.

Il faut sans doute attribuer à la construction de saint Maixent la *dornée* qui forme une petite montagne sur la rive droite de la Sèvre, au territoire de la commune de Nanteuil, à peu de distance de plusieurs pierres levées.

Mélusine était d'humeur changeante. Elle va nous en donner une preuve à Saint-Paul-en Pareds, canton des Herbiers (Vendée).

L'église de cette paroisse est située à plus d'un kilomètre du chef-lieu où l'on avait fort sagement pensé à l'établir dans le principe. Chaque nuit, Mélusine transportait au lieu qu'elle avait choisi les pans de murailles que les maçons édifiaient au centre du bourg ; force fut d'en passer par sa volonté et de renoncer au premier emplacement (1).

Mélusine apparaît souvent pour sauver de la destruction les monuments qu'elle a bâtis. Nous la voyons à Lusignan pousser les *hauts cris* lorsque l'ordre est donné d'abattre ses châ-

(1) Abbé Baudry, *Antiquités celtiques de la Vendée.*

teaux. Le même fait s'était produit avec plus de succès à Béruges près Poitiers, au moment où saint Louis, marchant contre les Anglais et le comte de la Marche leur allié, en 1242, s'empara de la célèbre tour et voulut la faire démolir. Un cri douloureux retentit dans les airs, traînant des sons plaintifs et suppliants. Alors les guerriers ébahis s'arrêtent et tournent leurs regards vers le roi, mais Louis se souvient de Mélusine, il dit à ses gens : « Amis, plus ne défaictes ».

Il nous reste à signaler parmi les monuments attribués à Mélusine la gracieuse chapelle de Ménigoute, toujours à l'exception de la dernière pierre, mais il lui a fallu s'enfuir sans délai au premier chant du coq, si terrible pour tous les êtres fantastiques.

A Niort enfin on se contente d'attribuer à Mélusine la construction de la magnifique flèche de Notre-Dame (1)

..... Et voici que la légende se déforme, quitte son épique sévérité, devient macabre....

« Déjà la gaberie a buriné cette grotesque galerie des fils de « Mélusine « en tous estats bien formés » excepté qu'ils « avaient, qui « le visage court et large à travers ung œil « rouge et l'autre pers et des oreilles aussi grandes comme les « manilles d'ung vau », qui « en la joue ung griffe de lyon. » « En continuant, nous arriverons à cet « Horible », bien « nommé, que sa mère même condamne à périr, en quoi se « trahit bien le remaniement tardif et le parti-pris des inven- « tions lugubres. Entre tous ces monstres, la postérité a plus « particulièrement retenu celui qui « avoit une grand-dent qui « lui saillioit de la bouche plus d'ung pouce. » Comme la lé- « gende primitive s'était pliée à recevoir ce farouche instrus, « la parodie l'associera à la sorcière. Qui sauvera Py-Chabot, « le succé dané de la Grand-Dent, assiégé par Saint-Louis « dans le château de Fontenay, et près de tomber aux mains « des assaillants ? La Mélusine ! — remarquons l'altération

(1) Ces trois pages sont extraites textuellement du *Mythe de la mère Lusine* par Léo Désaivre.

« populaire et satirique du mot — la Mélusine, qui s'élève « dans les airs, à califourchon sur une *acouette*, emportant en « croupe son prétendu fils » (1).

L'acouette, ou manche à balai, a remplacé le cheval sur lequel la fée s'envolait jadis ; Mélusine passe à l'état de sorcière, et Rabelais en fait « une souillarde de cuisine ». Ne peut-on, sagement, placer l'acouette auprès de la queue de serpent ? L'une n'est pas plus vraisemblable que l'autre.

Cette légende a été narrée tant de fois et par des plumes mieux autorisées que la nôtre, que nous ne la rééditerons pas ; nous nous efforcerons seulement de remonter à sa source pour en découvrir l'origine et rechercher l'étymologie du mot *Mélusine*.

L'abbé F. Charpentier.

(*A suivre.*)

LUCAS DE LA CHAMPIONNIÈRE
ET SES MÉMOIRES

En février 1798, deux ans après les derniers jours de « la guerre de Charette » son fidèle lieutenant Lucas de la Championnière que, par abréviation, on appelait Lucas Championnière, commença le récit des terribles événements auxquels il avait pris part :

Sa famille, qui appartenait à la noblesse de robe, résidait, au moment de la Révolution, dans sa terre patrimoniale, au pays de Retz, où elle jouissait de l'estime générale. Quand le soulèvement éclata contre la Convention, 1500 jeunes gens de Brains, du Pellerin et des environs obligèrent le jeune de la Championnière, alors âgé de vingt-trois ans, à devenir leur commandant. Sa popularité de bon aloi, les fortes études qu'il avait faites au collège des Oratoriens, sa vigueur physique l'avaient désigné au choix populaire. Il s'en montra digne par son courage, par les talents militaires qu'il sut acquérir et enfin par son humanité à l'égard de ses adversaires blessés ou prisonniers, qualité rare à cette époque.

La famille de la Championnière dut quitter son domaine du Plessis pour gagner un précaire refuge sur les bords du lac de Grandlieu qu'elle abandonnait bientôt pour suivre la grande armée. Mme de la Championnière mourut d'épuisement pendant la retraite, son mari fut massacré dans la déroute et ses deux filles faites prisonnières périrent sur l'échafaud.

Le jeune homme, qui était devenu malgré lui le chef d'une bande d'insurgés, se rallia à La Cathelinière et combattit sous

ses ordres jusqu'en octobre 1793, moment où il rejoignit l'armée de Charette avec la division du pays de Retz qu'il commandait en second, avec le grade de major de division. Il prit part à un grand nombre de combats dont il a laissé le récit sobre et concis. Les négociations qui précédèrent le traité de la Jaunais sont décrites avee précision, ainsi que les opérations qui suivirent la reprise d'armes au cours de l'été de 1795.

M. de la Championnière donne un tableau très émouvant des derniers faits d'armes ; il conte la mort de Guérin, celle de Pajot, l'assassinat judiciaire de M. de Couëtus, il dépeint la désunion parmi les lieutenants de Charette, le découragement de leurs soldats.

Seul Charette reste irréductible jusqu'au jour où blessé, épuisé, il tombe entre les mains de l'ennemi qui n'épargne pas le plus tenace et le plus habile des généraux Vendéens. L'auteur des « Mémoires » rend hommage aux qualités militaires de son ancien chef ainsi qu'à son absolu dévouement à la cause monarchique, mais il blâme sévèrement ce qui lui paraît devoir être blâmé. Des tableaux pleins d'humour reconstituent la vie dans les cantonnements royalistes ; le rôle des amies de Charette s'y révèle fréquemment, colorant de leur charme et de leur dévouement l'aspect sauvage de la terrible guerre.

M. Lucas de la Championnière devait survivre à cette lugubre époque. Après être resté longtemps sous la surveillance de la police du Directoire puis de celle du Premier Consul, il recouvra les biens « non vendus » de sa famille et bénéficia de l'amnistie. Ses compatriotes ne tardèrent pas à appeler au Conseil général de la Loire-Inférieure, malgré le mauvais vouloir de l'administration impériale.

A la Restauration, il fut élu député et créé par le Roi chevalier de Saint-Louis, décoration bien méritée. A sa mort, en novembre 1828, ses anciens soldats lui formèrent une garde d'honneur et, sans distinction de parti, une foule considérable se pressa autour de la dépouille du vaillant Vendéen.

Il convient de rappeler que, deux ans auparavant, un Conseil d'enquête avait été chargé d'examiner des accusations graves portées contre l'un des anciens divisionnaires de l'armée de Charette et que la présidence en avait été attribuée à Lucas de la Championnière, suprême hommage rendu au soldat sans reproche qui eut d'ailleurs la joie de faire proclamer l'innocence de son infortuné frère d'armes.

Depuis longtemps tous les fervents de l'histoire des insurrections de l'Ouest attendaient la publication intégrale de ces souvenirs (1) dont ils pressentaient le puissant intérêt. On ne saurait donc trop remercier de cette heureuse initiative les petits fils de l'auteur, M. Pierre Lucas Championnière, qui a gardé avec tant d'honorabilité les traditions de famille en restant au manoir du pays de Retz, MM. Just et Paul Lucas-Championnière, qui ont rendu d'éclatants services à la chirurgie et à la médecine.

Il convient aussi de citer leur distingué collaborateur l'auteur de la notice M. A. de Veillechèze dont les études historiques sur la région nantaise sont bien connues. Signalons également les notes et éclaircissements qui terminent le volume et qui constituent de véritables pièces justificatives utiles à consulter. Tout cela forme un dossier d'histoire et d'une histoire qui restera éternellement émouvante.

René Bittard des Portes.

(1) Lucas de la Championnière, *Mémoires sur la guerre de Vendée* (1793-1796), 1 vol. in-8°, 208 p. Paris, Plon, 1904.

LES ANCIENS COUVENTS DU BAS-POITOU

LE COUVENT DES CERISIERS

SON ORIGINE ET SA FIN

Procès verbal de la visite de l'abbaye

« L'an 1745, le 2 du moi de janvier nous J.-B. Nicolas Sacary etc... en vertu du message de M. le Grand Maitre, sommes transportés au grand parloir de la dite abbaye royale des Cerisiers, et ayant fait mander la supérieure d'icelle communauté nous sommes enquis auprès d'elle, s'il n'y avait point dans le Canton où nous sommes, homme capable et propre de procéder avec nous et en notre présence à la visite et au devis estimatif, article par article, des réparations à faire tant au dedans qu'au dehors et dépendances de la dite abbaye.

La dite supérieure nous ayant répondu qu'il n'y avait personne dans le dit canton qu'elle connut propre à faire la dite estimation et comme le sieur Le page s'est dit propre et capable d'iceluy travail, nous l'avons pris et nommé d'office, le serment de lui requis. Nous avons aussitôt prié la supérieure de nous ouvrir la porte d'entrée ; ce qu'ayant fait faire par la portière nous sommes entrés dans la dite communauté.... »

Après avoir passé dans les premières pièces de la maison où partout ils inscrivent des réparations à faire, ils entrent dans la salle du chapitre qu'ils trouvent en bon état.

De là au réfectoire où disent-ils « nous avons trouvé 5 poutres de 32 pieds de long et 14 pouces d'équarissage qui sont cassées et pour ces effets soutenues par des écoutilles. Il est à propos de remplacer lesdites poutres incessamment, et estimons qu'il en coûtera la somme de 150 liv. »

La table du réfectoire 15 pieds de long sur 3, à refaire à neuf ; coûte 5 liv.

Ils traversent une première cour dont ils visitent les bâtiments, de servitude et arrivent à l'église. Ils inscrirent, pour les réparations du chœur, la somme de. . . . . 760£

Pour remettre une verrière à neuf il en coûtera la somme de quarante livre. cy. . . . . 40£

Il faut aussi refaire la grande porte du chœur en menuiserie et assemblages et nous estimons que, tant pour façons que matériaux, il en coûtera la valleur de douze livres, cy. . . . . 12£

De là sommes montés dans le dortoir, lequel il faut recarreler à neuf; pour le dit travail il faut cinq cents carreaux de quatre pouces et dans iceluy il faut remplacer douze peids de vitre, soit en tout dix-huit livres, cy.

Avons alors visité différentes chambres attenant audit dortoir et dans ycelles il faut douze soliveaux de dix pieds de long sur quatre à cinq pouces d'équarrissage, vingt-cinq pieds de vitres et six toises de blanc en bourre, le tout estimé vingt-quatre livres, cy. . . . . 24£

De là sommes entrés dans les latrines ou commodités où il faut soixante carreaux de quatre pouces estimés quatre livres, cy. . . . . 4£

De là sommes passés dans la chaufferie où il faut incessamment une poutre de trente-deux pieds de long que nous estimons quarante livres, cy. . . . . 40£

Dans la dite chaufferie il faut aussi un manteau de cheminée de dix pieds de long et cinquante carreaux de quatre pouces tout cecy estimé onze livres dix sols, cy. 11£10s

De là avons passé dans une chambre, sorte de caveau, où il faut une poutre de quinze pieds de long sur dix pouces d'équarrissage que nous estimons douze livres, cy. 12£

Dans un cabinet d'acosté il est besoin de soixante petits carreaux de quatre pouces et de refaire le bouzillage : pour lequel travail il coûtera, avec les autres petites réparations à faire dans le dit cabinet, la somme de six livres, dix sols, cy . . . . . 6£10s

Report du compte précèdent, cy. . . . . 1209£15

TOTAL D'YCELLE PAGE, CY. . . . . 1377£15s

Les chambres du 1er étage sont toutes en très mauvaise état et demandent des réparation considérables.

Le couvent avait une *fermasserie* (pharmacie) que visitent les commissaires délégués. Une réparation de 20 liv. suffira.

Le clocher n'a pas besoin de grandes réparation.... l'horloge est en bon état.

A l'infirmerie réparations urgentes principalement pour la toiture devis estimatif 350 liv.

La grande chambre des pensionnaires dont le plafond en un lieu était soutenu par un pillier de briques ne demande que 4 liv. de réparation.

La toiture des bâtiments est généralement mauvaise. ? (faudra pour réparer : un millier de lattes estimées 1000 liv.

50,000 de tuiles estimées 500 liv.

60 tonneaux de chaux pour la couverture, enduit et blanchissage estimés 750 liv.

15000 ardoises pour la toiture de l'église, estimées 450 liv.

Clous, fiches et main d'œuvre 550 liv.

Le grand portail, l'escalier de pierre qui monte dans la chambre du receveur doivent être remis à neuf.

Dans les écuries, étables, porcheries, pressoir, en assez bon état, il faut peu de réparations.

Une chambre d'asile, qui devait être une sorte d'hôtellerie pour les pauvres de passage, est mentionnée au devis.

Nous remarquons aussi plusieurs parloirs, au moins un grand parloir et deux petits parloirs; ce qui donne idée de l'importance de la maison.

« Le compte donne pour dépense totale des réparations ci-dessus mentionnées la somme de 8731 fr.

Cecy fait, avons clos le présent verbal état des devis, estimation des réparations à faire tant au dedans qu'au dehors des bâtiment, et dépendances de la dite Abbaye des Cerisiers, ce lundi 4 du mois de janvier 1745.

(Mêmes signatures que ci-dessus).

Procès verbal de la visite des fermes

Ce lundi 4 du mois de janvier, nous officiers sus-nommés avons, sur les une heure de l'après midi, commencé la visite des fermes qui dépendent de l'Abbaye des Cerisiers et dont suit le devis estimatif.

Fermes et métayries situées sur le terrytoir de la dite abbaye :

Métayrie de Saint-Père, cy.	39£
» La Porte, cy.	131£10s
» La Tremblaye, cy.	218£
» Du Toiré, cy.	144£10s
» La Faubretière, cy	102£10s
Métayrie situées sur le territoir de la paroisse de Bournezeau	
Métayrie de l'Arnetierre, cy.	92£5s
» de La Grande-Motte, cy.	200£10s
» de la Pettite-Motte, cy.	116£15s
» la Viaudière, cy.	501£
Borderyes situées sur le territoir de la paroisse de Saint-Hermine	
Borderye des Chaumelles, cy.	40£
Métayrie de Saint-Juire, cy.	504£
TOTAL DU COMPTE CY-DESSUS, CY. . . .	2447£60s
Lequel compte des métaries avec que yceluy des Réparations à faire à l'abbaye, donne la somme de onze	2450£ 8731£
mil cent quatre-vingt une livres, cy.	11181£

Cecy fait, avons clos et arrêté le dit, procès-verbal de visite des fermes le jeudi sept du dit mois de Janvier.

A donc, nous officiers sus-nommés, formant la commission chargée par M. le Grand-Maître d'établir les devis et estimation de l'état des bois, bâtiments, dépendances et fermes de l'abbaye Royale des Cerisiers, certifions que, pour les réparations, à faire, tant au-dedans qu'au dehors et les métayries, de la dite abbaye il est besoin d'une somme de onze mil cent quatre-vingt une livres.

En foy de quoy, avons arrêté, signé le présent rapport, et jeudi sept janvier mil sept cent quarante cinq.

Signé : SAVARY, B. DE GERMONT, BIRAUD, LE PAGEL, GRAND

On a sans doute remarqué, dans le rapport des officiers des Eaux et Forêts que le couvent était qualifié d'abbaye, ce titre nous marque l'importance de la maison, mais il n'est pas canonique.

En France aucun autre couvent de Fontevristes ne portait régulièrement le titre d'abbaye n'en avait les droits et privilèges que la maison-mère de Fontevrault où résidait l'abbesse avec son conseil, où toute l'administration était centralisée, où était envoyé le double de tous les actes rédigés en chaque

maison succursale. Le couvent des Cerisiers était sans doute des plus importants ; il a compté jusqu'à 30 religieuses de chœur ; il recevait des novices, jouissait d'un domaine assez étendu, comme l'indique la visite ci-dessus rapportée, mais il n'a jamais été qu'un prieuré.

Voici l'acte de confirmation de la *prieure* envoyé par l'abbesse de Fontevrault à chaque nouvelle élection.

Soror...

Dilectis religiosis nostris et toti concentui nostri Prioratus N. D. des Cerisiers, Salutem in Domino ;

Vestris ad nos litteris certiores factæ sumus, dilectam religiosam nostram, in Ordine nostro professam, Sororem N. a m vobis via scrutini et canonice in priorissam triennalem electam fuisse, die... mensis... ; cujusmodi electionem gratam et ratam habuimus, tenore que præsentium confirmamus, juribus nostris semper salvis. In cujus rei testimonium præsentes sigillo nostro et signo nostri secretarii fecimus communiri.

Die... mensis .. anno Domini....

Nous avons dit au commencement de ce travail quel était le costume des Fontevristes, que l'on peut voir encore au couvent de Chemillé (Maine-et-Loire) le seul que l'on connaisse en notre pays, ayant repris depuis la Révolution la vie religieuse des Fontevristes.

Elles portaient la robe blanche avec la coule noire et pour assister au chœur le surplis de toile blanche.

Voici maintenant la désignation et l'explication des principaux offices et charges de la communauté, dont il est fait mention dans cette étude.

La *Prieure* avait toute autorité sur les religieuses, sauf en présence de l'abbesse qu'elle remplaçait. Toutes lui devaient obéir, et ne rien faire sans son ordre et son consentement. Elle avait seule le sceau de la communauté.

La *Prieure* du cloître, choisie par la Prieure, la suppléait en ses fonctions. Elle prenait place après elle.

La *Cellérière* était préposée au soin des choses nécessaires

au dortoir pour le repos des sœurs, et au réfectoire pour l'ordonnance des repas ; elle devait rendre compte à la prieure et à la dépositaire de ce qui avait été dépensé par elle en l'accomplissement de sa charge.

La *Dépositaire* avait l'obligation de tenir un compte exact des revenus et recettes diverses de la communauté, ainsi qu'un inventaire bien à jour des linges et objets de literie. C'est elle qui donnait à la cellérière, à la boursière et à l'infirmière tout ce dont elles avaient besoin.

La *Boursière* délivrait à la sœur chargée de faire les achats ou les provisions l'argent qui lui était nécessaire, et rendait compte des dépenses à la *dépositaire*.

La *Sacristaine* avait la garde des ornements et vases sacrés, et devait sonner la cloche pour appeler les religieuses aux exercices de la journée. « C'est à elle aussi, dit la Règle, à pourvoir à ce qui est nécessaire pour recevoir la discipline. »

La *Portière*, comme l'indique ce nom, avait la garde des portes et entrées du couvent, qu'elle devait toujours tenir fermées à clef.

Les *Discrètes* étaient au nombre de six, parmi lesquelles : la cellérière, la dépositaire, la boursière et la portière. Elles formaient, sous la présidence de la prieure, le grand conseil de la communauté.

Depuis la visite faite à notre couvent des Cerisiers, jusqu'au temps de la Révolution, c'est-à-dire pendant un demi-siècle, aucun document n'est resté que nous ayons pu retrouver. Au milieu du siècle dernier on pouvait encore rencontrer des vieillards qui avaient vu et qui racontaient, vieux témoins des temps tristement intéressants qui ont immédiatement précédé la Révolution. Aujourd'hui nous ne trouvons plus que des traditions orales de 2e ou 3e main ; elles sont incertaines, incomplètes, insignifiantes et souvent contradictoires. Ce qu'on nous répétait le mieux, c'est que les grand'mères avaient dit souvent qu'elles avaient assisté à la messe dans l'église des Cerisiers.

Il ne nous reste donc plus qu'à faire connaître les derniers jours de notre célèbre couvent, et surtout sa dernière supérieure, Mme *Sainton*, femme intelligente et énergique, qui a joué un rôle assez important au milieu des quelques prêtres restés cachés dans nos paroisses du Bocage, pour travailler encore au salut de leurs frères, au péril de leur vie.

En 1790 les religieuses de chœur étaient au nombre de 11, et les sœurs converses au nombre de 7. Il y avait en outre un aumônier, un receveur, un garde-bois, un jardinier et 16 domestiques. Les documents de l'époque fournissent les noms suivants des sœurs.

La mère Sainton, prieure, les mères du Tressay économe, Payneau, boursière, Sorin, de la Forest, Lavergne, Prieur, Maillet, Blanchard, ex-boursière, et les sœurs Couturier et Bossu.

(A suivre.)

ABBÉ BOISSEAU.
Curé de Saint-Martin-des-Noyers.

LA VENDÉE AU SALON

DE 1904

En bloc le Salon de 1904 représente une honnête moyenne, pas d'œuvre transcendante, beaucoup d'œuvres consciencieuses et de sérieux efforts. La contribution de nos artistes vendéens ne détonne pas dans l'ensemble. Le point noir est qu'ils ne se recrutent plus ; ceux qui désertent ne sont pas remplacés ; aussi serait-il puéril de ne pas reconnaître qu'en Vendée le mouvement artistique est plutôt stationnaire.

Cette constatation pessimiste s'oublie pourtant, un moment, devant les *Derniers rayons,* tableau exposé par M. Brillaud, sous le n° 270. C'est un des jolis morceaux de peinture de genre du Salon. Une bonne vieille, qui est bien de « chez nous » avec son fichu à carreaux bleus, assise sur un banc, en plein feuillage, file philosophiquement sa quenouille. La tête, aux rides fines et reposées, dit la conscience tranquille du labeur achevé, et la sérénité d'une longue expérience de devoirs et de vertus domestiques, tandis que les rayons du soleil qui baisse sur l'horizon, filtrant à travers les feuilles, étoilent de paillettes d'or la vieille main ridée qui effile le lin, le bonnet blanc et l'agilité diminuée du fuseau. Le titre et l'expression du tableau éveillent une double émotion, voulue par l'artiste et fort habilement rendue par ces derniers rayons d'une vie qui s'achève dans la pâle auréole des derniers rayons du jour. La jouissance d'art s'affine d'une pensée touchante, dont l'esprit et le pinceau de M. Brillaud se sont tirés à leur honneur.

Il nous permettra de moins goûter le *Portrait de Mlle B.-H.* catalogué sous le n° 271, une bonne étude sans doute, mais un peu éteinte. Le chapeau de feutre blanc dont l'enfant est coiffée ne justifie pas l'ombre uniforme qui estompe son visage, et qui noie l'éclat et la fraîcheur qui sont la grâce de cet âge.

Sous le n° 547, M. Delhumeau, avec une grande simplicité de moyens, fait preuve, dans le *portrait de Mme A. D.* d'une tout autre

virtuosité. Sur un fond brique très doux, se détache une tête vivante dans la cinquantaine, et dont une simple robe noire souligne habilement la saine carnation. Aucune artifice dans la composition, rien que la nature, mais interprétée par un pinceau très maître de lui et des secrets de son art.

Le *Portrait* (encore un portrait !) *de Mlle Madeleine T.* par M. Rousseau-Desselle, ne réalise pas les espérances que nous avait fait concevoir la *Pénélope* du dernier Salon. Ce portrait n'a pas d'âge ; le costume, d'un goût singulier, offre des nuances étranges, la silhouette imprécise se profile sur un fond de paysage touffu et flou. On croirait que Mlle T. a tenu à faire peindre « sa propriété » avec elle. Voilà pour un artiste de talent une belle occasion de revanche à prendre, l'année prochaine, nous y comptons bien.

Avec une imperturbabilité que rien ne déconcerte, M. Tillier ajoute, cette année, deux numéros à sa collection de « corps astrals ». L'un, *la Reine des prés*, représente une belle draperie jaune doublée de violet, qui pousse au milieu de l'herbe, et que surmonte une vapeur en forme de buste, sans couleur, sans profondeur, et sans épaisseur.

L'autre, *Madame Capucine*, montre une tête brune presque dessinée, ornée de quelques capucines, et portée sur un buste transparent qui aspire à passer pour un corps. Du moment que M. Tillier s'en contente, nous aurions mauvaise grâce à gâter en vain son plaisir.

A la Sculpture, M. Guéniot reste le seul champion de l'art vendéen, et il est de taille à porter cette responsabilité. Le *Buste* en bronze *du général P.* est d'une excellente facture ; il est « ressemblant », et c'est généralement la première exigence que l'artiste ait à satisfaire.

Rêverie, statue en plâtre, a laissé plus d'initiative à son inspiration et à son ébauchoir. C'est une femme nue, de grandeur naturelle, assise le buste mi-incliné dans une pose méditative. « Rêverie » n'est peut-être pas l'expression qui monte aux lèvres du spectateur en voyant cette tête bien en chair, et des yeux qui semblent plutôt en quête de réalités que de chimères. Mais ne chicanons pas sur le mot. Au point de vue qui nous intéresse, l'essentiel est que l'œuvre soit bien venue et bien posée. Quelques légers desiderata de détail, une tête plus fine sur un cou moins court, un peu d'effacement de la hanche droite, n'ôtent à Rêverie ni une réelle originalité, ni une maîtrise d'exécution digne d'éloges.

La section d'Architecture compte deux exposants vendéens, M. Baron et M. Béraud.

M. Béraud a donné deux dessins, l'un au crayon, un *Chapiteau du*

temple d'Artaxerxès Memnon, copié au Louvre dans la salle de la mission Dieulafoy, l'autre à la plume, *La grosse tour de Libourne.* A la précision quasi géométrique du chapiteau, nous préférons la tour de Libourne, joli dessin, bien nuancé, d'une touche fine, et qui fait rendre à la plume tout l'effet qu'on en peut tirer.

Sur vingt-cinq panneaux proposés par M. Baron, comme *Dessins constituant l'étude d'un nouveau style d'architecture*, le jury, trop pressé ou trop surpris, mais pas logique du tout, a reçu les quatre premiers seulement, qui ne sont que des éléments, moins faciles à comprendre et à juger quand on ne voit pas la suite, c'est-à-dire l'application.

C'est l'a b c du nouveau style dont M. Baron est l'initiateur, mais ce n'est pas plus le style lui-même que les lettres de l'alphabet ne sont un roman.

Le jury a gaspillé là une belle occasion de faire preuve d'intelligence ou d'impartialité, soit qu'il n'ait pas pu, soit qu'il n'ait pas voulu comprendre ce qui lui était présenté. S'il a trouvé admissibles les colonnes inédites dont les quatre panneaux reçus présentent de très curieux spécimens, comment ne les a-t-il plus jugées dignes de son suffrage quand l'auteur les a mises en place et en fonctions ?

La perspicacité ou le mauvais vouloir du jury sont seuls en jeu en pareil cas. Il fallait tout prendre ou tout refuser. C'est un exemple de plus de l'intolérance des milieux officiels vis-à-vis des idées neuves et originales. Là, comme ailleurs, il faut être d'une chapelle, ou n'être pas. Mais M. Baron est trop bien armé pour ne pas prendre, quand il lui plaira, sa revanche de la malice ou de l'impair de ses pairs.

Fontenac.

NOS MORTS

EUGÈNE LOUIS

Transiit bene faciendo.

« Il a passé en faisant le bien ». Ces simples mots résument la vie tout entière d'Eugène Louis. De nombreux amis ont déposé sur sa tombe, avec le dernier adieu, la fleur immortelle du souvenir. Aux éloges donnés à la mémoire de celui qui fut, dès la première heure, un collaborateur précieux et dévoué, la *Revue* du *Bas-Poitou* doit joindre ses regrets, et l'expression de sa reconnaissance. Nous allons essayer de dépeindre, pour nos lecteurs, la physionomie de cet homme charmant, dont l'intelligence et le cœur ne recherchèrent que les plaisirs délicats ; goûtant sa meilleure joie à ne pas se connaître d'ennemi.

Eugène Louis naquit à la Roche-sur-Yon, le 12 mars 1833. Il termina ses études au Lycée et choisit la carrière de l'enseignement. Il débuta comme surveillant, dans l'établissement universitaire dont, hier encore, il était l'élève, recevant, dès le premier jour, cette marque de confiance, d'être le guide et le gardien de ses camarades, dans sa ville natale. Après un court séjour à Bourges, puis à Châteauroux, et à Carcassonne, il revint au lycée de la Roche qu'il ne devait plus quitter.

En 1864, il prenait possession de la chaire de 4ème dans laquelle, jusqu'en 1895, il fut le professeur et le Mentor de trente générations de jeunes Vendéens.

« Ceux qui ont connu Eugène Louis à cette époque, élèves ou « collègues, dit Mr Monnin, proviseur du lycée, dans le discours pro- « noncé sur la tombe de notre ami, n'oublieront jamais le maître, « dont l'infatigable dévouement, le zèle dans l'accomplissement des « devoirs professionnels, semblaient une fonction naturelle de sa « vie, tant il apportait, dans leur pratique journalière, d'aimable

« bonhommie et de tranquille simplicité. Ils se rappelleront longtemps,
« cette physionomie sereine, toujours souriante, simple expression
« de la bonté inaltérable qui était le fond même de la nature affec-
« tueuse de Louis. »

Sa tendresse paternelle eut à souffrir les pires tortures. La mort lui ravit, à douze ans, une jeune fille charmante, toutes ses espérances et tout son cœur. Deux fois, il vit se refermer la tombe sur les compagnes de son existence brisée, mais toujours il dissimula ses douleurs sous le même sourire, comme s'il eût craint de les faire partager à ses amis.

L'activité était une de ses qualités principales, mais peut-être la développait-il, presque avec exagération, afin d'y trouver, sinon la consolation, du moins l'oubli.

En 1828, il travaillait à la fondation des cours secondaires de jeunes filles, dont quelques années plus tard il était nommé directeur. Vers cette époque, la confiance de ses concitoyens l'appelait au Conseil Municipal, et pendant quatre ans, élu adjoint au maire, il apporta dans l'exercice de son mandat une inépuisable bienveillance.

Nommé en 1888 bibliothécaire de la ville, Louis fut le collaborateur indulgent de toutes les bonnes volontés, le guide éclairé des jeunes débutants, le maître érudit auquel on demandait des leçons écoutées et suivies, l'archéologue passionné, cherchant à recueillir les moindres vestiges du passé, dans cette patrie vendéenne qu'il aimait d'une tendresse filiale, le poète inspiré par la pitié des choses. Il était vraiment là, le *genius loci*, dans cette bibliothèque merveilleusement organisée par ses soins, où il connaissait la place du plus humble volume.

Correspondant de nombreuses Sociétés savantes, il consacra la meilleure partie de ses trouvailles archéologiques et littéraires à la *Société d'émulation* de la Vendée, qui lui doit d'avoir survécu en des temps difficiles et dont l'existence est compromise par sa disparition. Quand sonna pour Louis l'heure de la retraite, en 1895, il ne voulut pas jouir d'un repos cependant bien gagné.

Il continua, en qualité de trésorier, à assurer le bon fonctionnement de l'Orphelinat du Lycée ; dirigeant en même temps les cours secondaires de jeunes filles ; travaillant à une histoire de sa ville natale ; à celle du Lycée depuis son humble origine d'école royale de Saint-Jean de Monts. Ces œuvres, hélas ! sont inachevées ; la veille de sa mort, il écrivait encore des lignes qui nous resteront comme un précieux héritage, une suprême leçon d'énergie.

L'Association des Anciens élèves du Lycée l'avait nommé son pré-

sident ; c'était pour Louis une fête de famille, ce banquet annuel où il avait coutume de prononcer un discours, exquis comme son intelligence, toujours jeune comme son cœur.

Donnant à toutes les œuvres de bienfaisance son concours actif et désintéressé, il avait accepté la charge de trésorier des Dames de France.

« C'est dans ces multiples occupations, nous dit encore M. Mon-
« nin, que la mort est venue surprendre l'infatigable travailleur.
« Depuis un an, nous le sentions mortellement atteint, son accueil
« toujours cordial, le bon sourire qui éclairait sa figure quand il
« rencontrait ses vieux amis, ne nous faisaient plus guère illusion ;
« nous le voyions décliner peu à peu ; lui-même pressentait l'issue
« fatale du mal dont il souffrait. »

Il se confiait dans la Providence. Il n'avait pas achevé son œuvre, sa journée de travail fécond ; il voulait vivre pour mettre la dernière main aux divers ouvrages commencés.

Une nuit, on vint nous chercher en toute hâte, Louis allait rendre à Dieu son âme, dont la vie sur terre ne fut qu'un idéal de radieuse bonté. Il reçut en chrétien, en croyant, les sacrements de l'Eglise, et, le lendemain, ayant échappé à la crise qui nous avait effrayé tous, il nous disait : « Je ne dois pas mourir encore, je n'ai pas fini ce qui me reste à faire. »

Quelques semaines après, il nous était enlevé, la mort inexorable n'avait pas voulu se laisser fléchir.

En écrivant ces lignes, nous nous rappelions la journée si fraternellement gaie, passée sous les charmilles de Beauregard. A table, en face du cher Directeur, dont nous étions les hôtes, Louis présidait la fête de famille, plus jeune que nous tous sous ses cheveux et sa barbe de neige. Nous ne pensions pas le pleurer après deux années seulement écoulées. Bien des larmes ont été répandues sur sa tombe car elles étaient nombreuses les misères de toutes sortes que Louis avait secourues. Sa charité ne connaissait de bornes que celles de ses ressources matérielles ; quant à celles de son cœur, elles étaient inépuisables.

Si cette esquisse est imparfaite, qu'on nous le pardonne. Nous avons voulu payer une dette de reconnaissance à l'amitié dont nous honorait M. Louis. De là Haut, il nous adresse sans doute un affectueux reproche, de n'avoir pas épargné sa modestie, dans cet éloge posthume qu'il ne nous eût pas permis d'exprimer pendant sa vie.

L'abbé Rousseau,
Aumônier du lycée.

LIVRES NOUVEAUX

DISCOURS DE CIRCONSTANCE, par M. le Chanoine SIMON, vicaire général de Luçon. — Paris, HATON, éditeur, in-8°.

Le 21 avril 1901, la commémoration annuelle de la translation des reliques de saint Vincent de Paul dans la chapelle des Prêtres de la Mission, rue de Sèvres, à Paris, réunissait pour la soixante-dixième fois un pieux concours de fidèles. Nous ignorions le nom du prédicateur qui devait, cette année, prononcer le panégyrique du grand apôtre de la Charité. Dès le début du discours, sa magistrale ordonnance, la sécurité de doctrine et le bonheur d'expression du panégyriste nous frappèrent, et nous inspirèrent le juste regret qu'un si éloquent et si substantiel exposé de vertus et de mérites ne profitât qu'à l'édification de quelques privilégiés, que leur bonne étoile avait conduits, ce jour-là, dans la chapelle des Lazaristes.

Nos regrets ne furent pas atténués, en apprenant que l'orateur était un compatriote, M. le Chanoine Simon, vicaire-général de Luçon. Jadis, jeune alors, nous avions eu l'honneur de rencontrer quelquefois M. le vicaire-général, et d'apprécier le charme de sa conversation tour à tour grave et enjouée. Le discours du 21 avril 1901 réveillait de sympathiques réminiscences, et il ne nous déplut pas de constater que si « laforme de notre âme » avait, hélas ! changé depuis, l'âme elle-même était demeurée identique, puisque les vibrations nouvelles donnaient avec les vibrations d'autrefois le même unisson.

M. le Chanoine a dû céder à de judicieuses sollicitations en publiant aujourd'hui quelques-uns, pas assez, de ses nombreux discours, sur le titre vraiment modeste de DISCOURS DE CIRCONSTANCE.

Nous retrouvons là les qualités spécifiques de fond et de forme qui distinguent M. Simon des autres prédicateurs. Chez lui la morale

n'est pas seulement spéculative, elle est vécue ; il argumente avec des réalités ; sa dialectique s'appuie volontiers sur l'histoire, et tire, des expériences déjà faites, une haute valeur pratique et l'autorité des « choses qui sont arrivées ».

Tout le monde a lu les *Oraisons funèbres* de Bossuet, où la vie des grands comporte de si terribles leçons. Bien peu ont lu les *Sermons* de Bossuet : c'est que la « morale en actions », comme on disait autrefois, est toujours la plus intéressante et la plus exemplaire.

Le *Discours sur le Sacré-Cœur*, prononcé le 6 juin 1902 à Paray-le-Monnial par M. Simon, arrachait au R. P. Coubé ce bel éloge : « Vous avez condensé la moëlle d'un traité sur le Sacré-Cœur. »

Le discours d'ouverture du *Congrès du Tiers-Ordre franciscain*, à Reims, le 17 août 1895, et le discours jumeau, pour ainsi dire, sur *Le Tiers-Ordre devant Léon XIII et devant l'opinion*, prononcé à Toulouse, le 28 août 1899, sont un lumineux résumé de la vie et des œuvres du grand Saint d'Assise.

Si vous voulez bien comprendre la vie et les fondations du Bienheureux Grignon de Montfort, notre apôtre du Bas-Poitou, lisez le *Panégyrique* prononcé dans la chapelle des Frères de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 5 juin 1888, et le discours prononcé à Orléans à l'occasion du *Triduum du Bienheureux*, le 22 juillet suivant. La dévotion du Saint-Rosaire y est magnifiquement exposée.

A un point de vue plus particulièrement littéraire, ou plus humain, ne passez pas indifférent devant *l'Oraison funèbre de Mgr Colet*, prononcée dans la cathédrale de Luçon, le 11 décembre 1883. Vous y trouverez, même entre les lignes, des preuves multiples de l'incomparable maîtrise de l'auteur, et de tout l'esprit qu'il faut pour ne pas paraître en avoir.

L'histoire religieuse de la Vendée, ainsi écrite dans ses Saints, dans ses Religieux, dans ses Evêques, dans ses Prêtres, a toute la valeur d'une précieuse contribution historique, et la vertu d'un acte de foi. L'œuvre est à la fois instructive et édifiante, double mérite dont l'un n'est que trop souvent sacrifié à l'autre.

Nul doute que ceux qui ont entendu M. le vicaire général seront heureux de le relire. Mais ce livre, que l'imprimeur a habillé avec un goût auquel la typographie luçonnaise ne nous avait pas habitués, s'adresse surtout à ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune de l'entendre, à tous ceux qui n'ont que rarement l'occasion de rencontrer dans les écrivains d'à présent l'harmonieux équilibre du talent et du caractère.

E. B.

*
* *

Omer Sagnes. — La Présence enchantée, poèmes. (Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie).

Le « ballon d'essai » de M. Omer Sagnes, léger et sûr, tente sans effroi les nuages de l'indifférence contemporaine. L'auteur de la *Présence enchantée* n'a point d'illusions : « On ne lit plus les poètes », constate-t-il. C'est tant pis pour ceux qui voudront ignorer la plaquette discrète de M. Sagnes ; une vigoureuse prose d'avant-propos, six poèmes sonores et clairs.

M. Sagnes est un parnassien attardé. Ses alexandrins, plastiques et soucieux de leur mesure, ne sont point des lignes invertébrées. Son inspiration sait se contenir dans une forme sévère. Le motif en est aimable : les charmes divers et précieux d'une amie douce — et fougueuse.

Quand on a trouvé de jolies rimes, il faut savoir les conserver, ce qui est parfois plus difficile que de les trouver. Cette difficulté n'effraya point M. Sagnes, qui composa patiemment quatre pièces sur les mêmes consonances. Jadis aux veillées intimes où les bacheliers nouveaux aimaient leurs cousines en vacances, on appelait cela des *bouts rimés*. M. Sagnes s'emploie à ressusciter ce genre désuet : il y réussit pleinement.

Dans ce *lepidus libellus*, il y a mieux encore : de l'harmonie et de l'émotion. Une harmonie chaude et large, une émotion retenue, trop retenue peut-être, mais réelle et prenante. Et c'est de cette émotion que nous louerons M. Sagnes, plus encore que de sa littérature.

La *Présence enchantée* nous révèle un poète maître de sa forme. Nous attendons l'œuvre plus touffue que M. Sagnes nous promet, pour apprécier sans réserves l'originalité de sa pensée.

Francis Eon.

*
* *

Nous avons reçu de même plusieurs intéressants ouvrages, dont il nous eût été agréable d'entretenir longuement nos lecteurs dès aujourd'hui, si des raisons de santé n'étaient venues y mettre obstacle. Nous nous bornerons à les signaler ici, nous réservant de leur consacrer une critique plus détaillée dans un numéro suivant.

M. Otto Friedrichs, qui est un lettré érudit et consciencieux, vient de publier chez Daragon un volume des plus curieux. C'est la *Corres-*

pondance intime et inédite de Louis XVII (Naundorff) avec sa famille. Ce volume est précédé d'une remarquable préface de notre ami Jules Bois et accompagné d'Illustrations et de fac-simile qui ajoutent à l'intérêt de l'ouvrage.

Les *Ecumeurs,* qu'a fait paraître à la librairie des Saints-Pères, notre aimable confrère M. Emile Marsac, directeur du *Patriote Vendômois*, est un roman à clef de mœurs politiques de province. Ces attachantes pages nous sont une preuve que M. Marsac n'est pas seulement le redoutable polémiste dont on a gardé en Poitou bonne et vaillante souvenance, mais encore un écrivain de race, et un psychologue affiné.

*
* *

Enfin la librairie Téqui (Paris, 29, rue de Tournon) met en vente deux nouveaux et édifiants volumes de Jean Charruau : *Le Révérend Père Henri Chambellan, de la Compagnie de Jésus*, et des Causeries sur l'Éducation, qui s'adressent particulièrement *Aux Mères.*

R. V.

Ce sont les mêmes raisons de santé qui nous ont empêché de rédiger pour le présent numéro la « Chronique » et la « Bibliographie » que nos lecteurs sont accoutumés de trouver à cette place. Ils voudront bien nous en excuser.

N. D. L. D.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

ARCHÉOLOGIE POITEVINE (1)

CRYPTE MÉROVINGIENNE
DE SAINTE RADÉGONDE

Sainte Radégonde est une sainte abbesse du VIe siècle qui, on le sait, abandonna la couronne de France et la cour du roi Clotaire, son époux, pour mener la vie religieuse dans un monastère qu'elle fonda à Poitiers (2). Suivant sa volonté, son corps fut porté dans la basilique qu'elle avait érigée en l'honneur de Notre-Dame hors de la ville et où reposaient déjà plusieurs religieuses de sa communauté. L'édifice mérovingien a disparu, il a été remplacé par un autre bien connu à Poitiers, sous l'invocation de Sainte-Radégonde, et dont l'architecture appartient à deux époques bien distinctes. La nef unique, spacieuse et très éclairée, couverte de voûtes domicales a tous les caractères du XIIIe siècle, tandis que le chœur plus étroit, monté sur des colonnes cylindriques, autour duquel circule un petit déambulatoire, ne peut pas être plus récent que la fin du XIe siècle.

(1) Voir la 1re livraison de 1904.

(2) *Acta sanctorum*, 13 août, tome III, du mois d'août, pp. 93 et séq. Sa vie a été écrite par le poète Fortunat et par une religieuse contemporaine, Baudonivie.

En examinant les alentours de l'Eglise, on constate qu'elle a été bâtie sur un versant qui présente une déclivité de deux centimètres par mètre, dans la direction de l'ouest à l'est (1), circonstance qui a mis l'architecte dans l'obligation de faire de nombreux escaliers pour raccorder le parvis occidental avec le sous-sol de l'extrême chevet.

Ailleurs, comme à Notre-Dame-la-Grande, on descend dans l'intérieur pour d'autres motifs, parce que le sol extérieur de la place environnante s'est exhaussé comme dans toutes les vieilles villes. A Sainte-Radégonde, on descend parce que les constructeurs ont été forcés d'établir plusieurs niveaux successifs pour racheter les vides du plan incliné. Pour construire un édifice un peu long dans des conditions aussi défavorables, il fallait que l'architecte n'eut pas la liberté de choisir et que l'emplacement fût marqué d'avance par la présence d'un sanctuaire fixé pour ainsi dire dans le sol et dont on voulait développer l'enceinte. C'est en effet ce qui est arrivé au XIe siècle quand, après l'incendie de 1083, on entreprit de faire une basilique conforme aux plans grandioses qui étaient adoptés dans tous les diocèses. Nous ne savons rien des édifices antérieurs, mais à la simple inspection des lieux, il est sensible que les architectes de tous les temps ont eu à lutter contre le même obstacle et que, forcés par l'usage d'orienter leur construction, ils ont été obligés de surhausser leur chevet pour égaliser le niveau du chœur avec le sol de l'église. Voilà un argument qui ne manque pas de force pour établir que l'église de Sainte-Radégonde a toujours eu un chevet à double étage. Alors même que l'architecte n'aurait pas eu de corps saint à installer sous le maître-autel, il avait été obligé de recourir à l'artifice d'une cave ou d'une crypte pour remplir le vide que lui imposait le terrain sous son chevet.

Au temps où elle portait l'invocation de Notre-Dame-hors les-Murs l'église était déjà assez spacieuse et dépassait les

(1) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Poumailloux, architecte.

dimensions d'un oratoire, car nous savons que diverses sépultures de religieuses s'y rencontraient et que sainte Radégonde n'avait pas eu le temps de finir la construction (1). En supposant que la basilique ait été terminée par un chevet droit et qu'aucune disposition n'ait été prise au début pour installer une confession sous le maître-autel, ce qui est très admissible, on doit penser que les religieuses de Sainte-Croix, témoins des vertus de leur abbesse, ne laissèrent pas son tombeau au rang des sépultures ordinaires et imitèrent certains constructeurs qui, pour éviter un bouleversement, ajoutèrent une abside à l'orient et ménageaient un sous-sol pour y loger le tombeau au dessous du maître-autel. Croire que les martyrs seuls ont eu les honneurs de la confession établie dans le sanctuaire sous le maître-autel est une erreur trop répandue qu'il importe de redresser en montrant par de nombreux exemples que tous les saints personnages ont joui du même privilège dans la Gaule chrétienne. Sans sortir du diocèse de Poitiers, on peut facilelement démontrer que, dans les temps les plus reculés, comme dans les derniers siècles du Moyen-Age, les églises en possession d'un tombeau vénéré ont toujours conservé l'usage de le placer en contre-bas du niveau général de l'église, et que, le plus souvent, on donnait la forme demi-circulaire au chevet qui l'enveloppait. On a découvert l'hémicycle de saint Filibert à Noirmoutier, celui de saint Junien à Nouaillé, c'est pourquoi nous croyons à l'antiquité du chevet circulaire de Sainte-Radégonde, comme nous croyons fermement à l'adoption d'un plan souterrain pour le dépôt de sa sépulture.

L'usage des hypogées est vieux comme le monde romain, il s'est introduit dans le monde chrétien à l'imitation des catacombes et s'est implanté dans les mœurs du diocèse de Poitiers comme ailleurs, et mieux qu'ailleurs sans doute, parce que

1) « Ut in basilica quam in honorem. S. Mariæ dominicæ genitricis cœpimus edificare ubi etiam multæ sorores nostræ conditæ sunt in requie corpusculum meum ibi debeat sepeliri » (J. Filleau, *Preuves historiques des litanies de sainte Radegonde*, Poitiers, Mounin, 1643, in-4°, p. 18.)

cette contrée était plus romanisée qu'aucune autre ou, si l'on veut, plus familiarisée avec les habitudes de l'Eglise romaine. Tous les genres de crypte peuvent être étudiés dans cette merveilleuse contrée poitevine, tous, même le genre si rare des cryptes édifiées pour les sépultures particulières aux temps mérovingiens ; on a vu que, dans la ville de Poitiers, saint Thaumaste et saint Nectaire reposaient dans la crypte de Saint Barthelemy, les reliques de saint Porchaire, abbé de saint Hilaire, furent trouvées dans un caveau, il n'est donc pas téméraire, après tant d'exemples, de soutenir que le tombeau de sainte Radégonde fut aussi installé dans une crypte.

Ces prémisses étant posées, il est essentiel de montrer qu'on doit croire *a priori* à la persistance des murs principaux qui enveloppaient le tombeau au VIIe siècle, et la tâche est facile, si l'on veut bien admettre deux faits incontestables qui ont été vérifiés par tous les archéologues versés dans les travaux des fouilles. Le premier, c'est que les sous-sols sont moins exposés aux assauts violents des destructeurs, et aux conséquences des incendies et que, dans le cas où les voûtes succombent sous le poids des démolitions, comme cela est arrivé à Nouaillé, au temps des guerres de religion, les murs latéraux restent debout et le plan primitif demeure intact. Le deuxième fait à invoquer, c'est l'esprit conservateur qui régnait dans les anciens chantiers et le respect qu'inspiraient toujours les murailles qui avaient traversé des siècles et surtout celles qui consacraient le souvenir d'un miracle ou d'une cérémonie religieuse. Je n'en veux citer d'autre exemple que le temple de Saint-Jean de Poitiers dont la structure n'est faite que de superpositions et d'agrandissements, qui, après avoir été baptistère au IVe siècle, est devenu une basilique au VIIe, puis une église appropriée au culte paroissial en passant par diverses formes. Le public répugne toujours à croire que les murs puissent résister à la destruction pendant plusieurs siècles, il se montre instinctivement sceptique quand on se livre à la description d'un édifice antérieur à l'an mille, et,

pourtant, il faut bien se rendre à l'évidence. Notre sol est couvert d'édifices romains qui ont survécu à toutes les invasions barbares, les maçonneries mérovingiennes du temple Saint-Jean sont toujours en place, très faciles à distinguer des murs de l'époque gallo-romaine. Grenoble a une petite basilique complète du VIIe siècle, dédiée à Saint-Laurent, Nantes une petite basilique du VIe siècle dédiée à Saint-Etienne. On en pourrait citer bien d'autres, si on parcourait avec attention tous les diocèses. Dans la classe des édifices à moitié enterrés, ou protégés par des étages supérieurs on conçoit très bien que les exemples de survivance soient plus nombreux encore. Les cryptes gallo-romaines des saints Nectaire et Thaumaste, de Saint-Hilaire, étaient assez bien conservées au XIXe siècle pour que l'abbé Gibault et M. Joly-Leterme puissent les décrire, les murs de l'hypogée des Dunes avaient assez de hauteur pour qu'on pût discerner les arcosoles, et lire des inscriptions, la confession souterraine de Saint-Léger à Saint-Maixent est entière et se date du VIIe siècle ; enfin les fenêtres contemporaines de saint Filibert (VIIe siècle sont toujours visibles dans la crypte de Noirmoutier.

A Sainte-Radégonde de Poitiers, nous sommes dans de mauvaises conditions pour nous livrer à une démonstration précise, les murs qui pourraient nous instruire étant recouverts de crépissage et voilés par des additions modernes ; nous userons néanmoins hardiment des inductions que nous permettent les apparences dans l'espoir qu'un jour ou l'autre la commission des Monuments historiques et la Société des Antiquaires de l'Ouest tenteront la recherche du noyau primitif de la basilique en décapant les surfaces. Dans ces limites, les hypothèses sont permises, elles stimulent la curiosité, aiguillonnent la discussion et font jaillir la lumière.

Nous ne sommes pas dépourvus de renseignements sur la forme des cryptes au VIe et au VIIe siècle, nous savons qu'elles ne ressemblaient pas du tout aux hypogées gallo-romains qui étaient des caves obscures sans décoration, celles-

ci étaient spacieuses, ornées et éclairées ; elles contenaient un autel adossé au tombeau et étaient desservies par un double escalier. L'étage inférieur où l'on vénère aujourd'hui le tombeau de sainte Radégonde est tout différent : il est angustié et ne laisse que peu d'espace libre aux pèlerins qui veulent s'arrêter pour prier ou tourner autour du sarcophage ou passer dessous, suivant la coutume du Moyen-Age. Le passage autour du tombeau ne mesure pas plus d'un mètre. Evidemment ce n'est pas ainsi que les religieuses de Sainte-Croix ont exposé les restes de leur fondatrice, elles n'auraient pas donné tant de place à l'escalier et si peu aux abords de l'autel. Ici, nous sommes exactement au centre du culte rendu à sainte Radégonde, et le fait ne paraît pas douteux, étant donné l'attachement des Anciens à la tradition et aux lieux célèbres, il est croyable que les alentours ont été transformés. Les reliques de la sainte ne sont pas allées bien loin, elles ont été transportées, au IXe siècle, à Saint-Benoît de Quincay (1) et, dès que la crainte des Normands eut cessé, elles furent ramenées dans leur dépôt primitif ; mais comme la sécurité n'était pas complète, on prit la précaution d'enfouir les sarcophages dans la terre. Il est certain que son culte, comme celui de beaucoup de saints, subit une éclipse pendant le Xe siècle, car, au temps de l'abbesse Beliarde qui vivait en 1012, on ignorait l'endroit exact de sa sépulture ; ce fait est consacré par une inscription du temps qu'on peut lire dans le chœur de l'église depuis qu'elle est sortie des fouilles pratiquées en 1852. Le texte relate formellement que, de son temps, les reliques de sainte Radégonde étaient inconnues : *omnibus ignota Radegundis sancta manebat.*

Son tombeau enfoui dans un trou était recouvert de terre : *scrobis in absconso tumulus tegebatur in umo.* C'est à l'abbesse Beliarde que revient l'honneur d'avoir ramené le jour et la décence dans la crypte :

(1) Ce fait repose sur le témoignage de Bouchet, *Annales d'Aquitaine* de 1644, p. 110.

Cryptamque lucernis honeste fulgere jussit (1).

Il suit de là que la crypte fut remblayée comme beaucoup d'autres pour détourner les coups des profanateurs. La découverte eut lieu dans le cours des travaux entrepris par cette abbesse pour reconstruire l'église qui sans doute avait été ruinée par les Barbares. En pareil cas, le sarcophage se retrouve au centre de l'abside, et sur l'axe principal ; et l'auteur de l'invention le replaça au grand jour dans la même situation. C'est une règle générale qui ne souffre pas d'exception (2).

Le monument de l'abbesse Béliarde dévoré par un incendie, en 1083, fut immédiatement reconstruit et consacré au culte le 18 octobre 1099. Cette date s'applique au chevet du sanctuaire que nous avons sous les yeux, de l'avis de tous les hommes compétents.

Ce dernier architecte a-t-il fait table rase de tout ce qui avait été édifié par ses prédécesseurs en nettoyant complètement le terrain ? Evidemment non. Il a été aussi respectueux que les autres, il a conservé les parties solides du chevet ancien parce qu'elles ne le gênaient pas pour développer ses fondations sur une courbe plus étendue. Je puise cette conviction dans l'examen du soubassement qui supporte les 6 colonnes du chevet et qui ne mesure pas moins de 4m. 80 d'épaisseur (G). Pourquoi cet abus de maçonnerie si ce n'est pas pour soutenir et renforcer un mur préexistant dont la solidité ne paraît pas suffisante ? En pareil cas, les empatements des supports ne dépassent pas trois mètres d'épaisseur, c'est le chiffre normal qui a été constaté dans les fouilles de la cathédrale de Chartres (3). Il y a d'ailleurs un autre fait anormal dans le plan par terre du premier étage, ou mieux, du sous-sol, il figure un sanctuaire inférieur qui ne concorde pas du tout avec le

(1) Auber, *Notice sur une inscription découverte à Sainte-Radégonde de Poitiers* (Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, V, 1re série, 361-365.) Cette inscription est placée au-dessous de l'arc triomphal.

(2) Voir les fosses trouvées dans la crypte de saint Filibert à Noirmoutier.

(3) Témoignage de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

sanctuaire de l'étage supérieur. Ordinairement, dans les édifices du XIe et du XIIe siècles, il y a conformité de lignes entre les deux étages, le mur d'enceinte du dessous est le même que celui du dessus, même écartement, même espace, même déambulatoire, mêmes chapelles rayonnantes. Ici, l'enceinte du tombeau est singulièrement plus étroite que celle du maître-autel et la disproportion paraît singulière. Ce n'est pas ainsi que procédaient les architectes de l'époque romane sur un semblable terrain, ils édifiaient une série de petites nefs avec des voûtes d'arêtes supportées par plusieurs rangs de colonnes et plaçaient par dessus le carrelage du sanctuaire. Alors, le goût exigeait de l'air, de la lumière et de l'espace, comme à Tournus (Saône-et-Loire) à Champdeniers (Deux-Sèvres). Ici, tous ces avantages font défaut, le tombeau serait dans une obscurité complète si l'escalier était changé ; or les lois de la structure s'opposent à l'emploi des escaliers comme moyen d'éclairage.

La région poitevine abonde en édifices à double étage, elle les a multipliés par tout dans les paroisses et les abbayes, et jusque dans les moindres prieurés dispersés sur son immense territoire, là même où le clergé n'avait aucun corps saint à conserver, pour donner à chaque sanctuaire un aspect de vénérabilité qu'on enviait aux églises pourvues de reliques insignes. Au moment du grand épanouissement de l'art roman, la crypte devint une mode très répandue, elle fut regardée comme l'appendice obligé de toute église un peu ancienne, et cela, par le motif que le diocèse de Poitiers avait offert de nombreux exemples de cette pratique dans la période antérieure. Mais, il est à noter un fait curieux : c'est que les cryptes les plus ornées ne furent pas élevées dans les localités qui avaient des souvenirs historiques à invoquer, elles fleurirent surtout dans les endroits où le terrain était libre, là où l'architecte n'avait pas à respecter une construction antérieure et à ménager le sentiment religieux de la population. Dans le seul département de la Vendée, on peut citer au nombre des églises romanes ornées d'une crypte les églises de Vouvent, de N.-D.

de Fontenay-le-Comte, de Curzon, de S. P. des Essarts, d'Angles, la chapelle de château de Tiffauges ; dans les Deux-Sèvres, Champdeniers ; dans la contrée vendéenne de la Loire-Inférieure, le prieuré de Quinquenavant (1).

Quand l'architecte de Sainte-Radégonde a déblayé les décombres de l'incendie, il a certainement rencontré des dispositions que je juge ainsi : il a trouvé une nef dans l'endroit où est l'escalier, et, à l'extrémité, une abside contenant le tombeau de la sainte érigé au milieu ; de chaque côté, les parois étaient excavées pour former des arcosoles où se voyaient les tombeaux d'Agnès et de Disciole, les deux compagnes de sainte Radégonde. Quant aux descentes, je les suppose à droite et à gauche, comme dans toutes les cryptes mérovingiennes, comme à Saint-Avit d'Orléans, et à Saint-Maixent. L'ampleur de l'escalier actuel est une invention qui n'a pu être suggérée que par la rencontre d'un vide considérable que remplissaient les voûtes en berceau de la première nef. Les murs d'une épaisseur ordinaire percés de petites fenêtres, à larges ébrasures, laissaient passer une lumière suffisante puisque l'étage inférieur lui-même s'élevait au-dessus du sol. Tels sont les traits que je proposerais de rendre à une restitution de la crypte de l'église de Notre-Dame hors les murs de Poitiers, si j'étais chargé de la faire revivre.

Il est certain que l'architecte du XIe siècle n'a pas sacrifié complètement la crypte à la solidité de la colonnade qu'il se proposait d'élever, il a refait la voûte du *sacellum* autour du tombeau et pour remplacer le jour qu'il lui enlevait sur les côtés par le renforcement des murs, il a pratiqué un *oculus* toujours visible dans le cerveau de la voûte (A). Je suis même persuadé qu'il a travaillé à la petite nef qui la précédait à l'ouest, car, en montant les marches de l'escalier, on aperçoit sur les deux parois latérales, une ligne de moulure saillante, en forme de biseau chanfreiné, telle qu'on la faisait au XIe siècle, et qui nous

(1) Benjamin Fillon, *Poitou* et *Vendée*. Voir les reproductions qu'il en a données.

révèle la construction d'une voûte en berceau de la même longueur, édifiée à cette époque ou antérieurement par l'abbesse Béliarde. Actuellement cette moulure d'imposte n'a pas de raison d'être, il faut donc supposer qu'elle se rapporte à une installation antérieure. Les nefs latérales de la crypte mérovingienne ainsi que ses deux escaliers ont disparu dans le massif de maçonnerie qui supporte les deux premiers piliers du chœur.

Le système d'une descente unique (H) pratiquée devant le chœur, sur l'axe principal de l'église, est le plus incommode pour le clergé et les fidèles, il n'était pas dans les habitudes du XIe siècle et il n'a certainement pas été adopté ! Nous savons à n'en pas douter, que l'architecte du sanctuaire avait prévu deux escaliers qui s'ouvraient dans le déambulatoire à gauche et à droite, bien qu'il ne fût pas très large, et qui débouchaient dans le sous-sol à un endroit qu'on ne soupçonne pas (E). J'appelle l'attention du lecteur sur ce point important. En regardant le plan, on serait porté à croire que ces descentes et les deux couloirs qui traversent du nord au sud le gros massif du podium étaient des moyens d'accès combinés pour être d'accord (B). Il n'en est rien. D'abord, pour ce qui touche les couloirs, il est avéré qu'ils ont été percés ou débouchés par M. Joly-Leterme pour établir la communication avec le déambulatoire ; leur entrée était occupée par deux arcosoles où reposaient les tombeaux d'Agnès et de Disciole au-dessous des deux jours plongeants. Il est possible que ce passage établi sans doute après la suppression des escaliers du XIe siècle, puis obstrué par Anne d'Autriche ait été simplement rétabli, mais il est certain qu'il n'était pas dans le plan de l'architecte du chœur.

Quand on circule dans le déambulatoire inférieur et qu'on arrive devant le mur qui le ferme à l'ouest, on apercoit au-dessus de sa tête une voûte ascendante qui trahit bien la disparition d'une cage d'escalier dont les dernières marches venaient s'arrêter au delà de l'entrée du couloir et occupaient toute la largeur du déambulatoire. Le pèlerin qui descendait par là dans le

sous-sol du sanctuaire ne pouvait pas revenir sur ses pas, il était forcé de tourner autour de la confession de la sainte à la lumière des petites fenêtres percées dans les trois absidioles, et, quand il arrivait dans l'axe de l'édifice, il se trouvait en face d'une porte sans doute grillée (D) à travers laquelle il apercevait le tombeau de la sainte éclairé seulement par l'oculus dont j'ai parlé (A).

L'existence de cette porte n'est pas une conjecture, elle nous est révélée par un enfoncement très sensible, marqué sur le plan ci-joint, dont la destination n'est pas appréciable en dehors de l'explication que je présente. Il n'était pas possible d'entrer dans la crypte et de toucher le tombeau par une autre ouverture ; là se trouvait le passage des prêtres et la fenêtre des pèlerins qui venaient implorer la sainte à travers la grille. Je reconnais que cette combinaison architecturale constituait un anachronisme pour une époque où les tombeaux étaient partout largement accessibles, qu'elle faisait revivre les mœurs du IXe siècle et des époques de défiance, il n'en est pas moins certain que l'architecte n'a pas trouvé d'autre moyen d'englober la confession mérovingienne dans la construction romane, et cette singularité est une raison de plus de croire que le chevet du XIe siècle en renferme un autre.

Ce fut l'impression de Mérimée quand il passa à Poitiers ; il inscrivit sur son cahier de notes ces mots : « crypte plus ancienne que le chœur (1) ». Ce fut une pure intuition de sa part, car il n'a pas eu le temps de se livrer à toutes les déductions qui s'imposent en face de ce monument énigmatique.

Pour trouver un autre exemple d'une pareille singularité, il faut aller jusqu'à Auxerre dans la crypte de Saint-Germain. Là, vous avez une confession carolingienne inaccessible au public, autour de laquelle on peut tourner au moyen d'un déambulatoire, et quand on est à l'extrême orient, sur l'axe

(1) *Voyage archéologique dans l'Ouest de la France.* M. Barbier de Montaut dit également ceci : « La petite nef doit remonter beaucoup plus haut que le XIe siècle. » Robuchon, *Paysages et Monuments du Poitou*, Poitiers, p. 104.

principal, on est en face d'une ouverture qui devait être grillée et qui représente la fenêtre ou s'arrêtaient les pèlerins qui venaient vénérer le tombeau célèbre de saint Germain. Pour compléter la ressemblance des deux édifices, il faut dire que l'architecte d'Auxerre a respecté le sous-sol du IXe siècle quand il a élevé son chevet du XIIIe siècle, et qu'il s'est borné à renforcer les murs de l'étage inférieur là où il avait à placer des bases de colonnes.

Les conséquences du changement d'accès dont nous parlons sont à faire ressortir. L'autel qu'on érigeait à la tête du sarcophage au VIIe siècle devient inutile puisque le sanctuaire de la crypte est impénétrable, alors, les fidèles s'assemblent aux pieds du saint en face d'un autre autel érigé dans la chapelle absidale du fond. Ici, rien n'est plus facile, puisque l'architecte a ouvert trois chapelles rayonnantes sur son déambulatoire au rez-de-chaussée comme au premier étage.

L'examen des escaliers à leur débouché supérieur nous conduit à une autre déduction intéressante, à savoir que l'église romane de Sainte-Radégonde avait un transept qui devait comprendre les sacristies actuelles, car si on supposait seulement des basses nefs de la largeur du déambulatoire, on manquerait de place pour rétablir le palier et le détour qui devaient exister. A raison de la profondeur de la crypte un escalier à double volée s'imposait, il est donc évident que les abords du sanctuaire devaient être aménagés tout autrement qu'aujourd'hui. Le jour où la construction de la nef du XIIIe siècle fut décidée, il fallut condamner les escaliers du XIe siècle et chercher une autre combinaison puisque le mur d'enceinte de cette nef vient se souder au chevet juste à l'endroit où débouchaient les escaliers (E). C'est alors qu'on inventa l'escalier unique ouvert devant le sanctuaire que nous voyons dans l'axe principal et dont la date paraît indubitable quand on examine l'arc brisé et les moulures de la seconde soudure. Cette descente a éte pratiquée sur un plan très large pour introduire en même temps le jour dans le sous-sol, car

l'oculus qui servait de fenêtre au XIe siècle, se trouva masqué par la transformation du sanctuaire, et, comme ce moyen ne suffisait pas, on perça deux fenêtres plongeantes dans le massif qui supporte la plate-forme (B). Elles ont été fermées depuis.

La surélévation du chœur et du sanctuaire au moyen de voûtes engagées dans les colonnes était un travail nécessaire pour former le passage de l'escalier et lui donner une hauteur suffisante, autrement l'architecte aurait été forcé de le prolonger très loin dans la nef, ce qui aurait été disgracieux et gênant. Il n'est pas aujourd'hui dans son état primitif, il a été modifié plusieurs fois pour corriger sa raideur ; la dernière voussure qui a été imaginée pour allonger le palier du sanctuaire vers l'ouest est une amélioration de la seconde moitié du XIXe siècle. Le nombre des marches qui n'était que de 18, avant 1852, se trouve aujourd'hui porté à 27. Tous les pèlerins descendaient par là pour toucher le tombeau, ceux qui se bornaient à prier la sainte se rendaient aussi auprès de l'*oculus* conservé sous l'estrade du maître-autel.

Puisque le courant de la piété envers sainte Radégonde ne s'est pas ralenti, on sera conduit, un jour ou l'autre, à l'étude d'une transformation des abords de son tombeau qui sont très incommodes. La solution sera dans la recherche des moyens de rétablir les escaliers dans les sacristies et l'usage du déambulatoire inférieur.

Le travail le plus désastreux fut le plan d'embellissement adopté par Anne d'Autriche et son fils sous prétexte de manifester leur dévotion envers l'une des premières reines de France. L'architecte chargé de traduire leur pensée, plaça un autel contre la tête du tombeau, une balustrade de marbre, et une statue exécutée par le fameux sculpteur Girardon, compléta cet ensemble théâtral et acheva de dénaturer le plan de l'époque romane (1).

(1) Voir dans le plan Joly-Leterme le massif accolé à la tête du tombeau.

Les choses restèrent dans le même état jusqu'en 1853, époque où le célèbre évêque Pie eut l'heureuse inspiration de revenir à la simplicité du Moyen-Age, avec le concours de l'architecte Joly-Leterme. Le passage entre le centre et le pourtour fut rétabli ; les deux tombeaux d'Agnès et de Disciole furent transportés dans les chapelles absidales voisines du pourtour inférieur, enfin l'autel qui masquait le tombeau de Radégonde fut supprimé. Cette restauration qui fut en même temps un nettoyage, dit M. Chergé, mit fin à une longue période d'oubli et ramena la décence dans un lieu où elle aurait dû régner sans trouble (1). Pourquoi n'a-t-on pas osé retrancher radicalement tout ce que le XVIIe siècle a fait d'innovations malheureuses ? Nous aurions alors une véritable crypte à demi éclairée comme il convient dans un lieu funèbre et destiné au recueillement. Les reliques sont absentes, il est vrai, mais le tombeau qui les renfermait nous reste et il attirera longtemps encore les pèlerins et les curieux (T) (2). On a toutes les raisons de croire que le monument actuel composé d'une cuve en marbre noir est le sarcophage du IVe siècle dans lequel les restes de la sainte furent ensevelis ; on fait valoir surtout que le marbre était d'un usage plus courant à l'époque mérovingienne que dans les temps postérieurs, et d'ailleurs l'Histoire rapporte que l'abbesse Béliarde fit procéder à l'exaltation des reliques sans les retirer du monument qui les contenait. Le couvercle brisé a disparu. En dissertant sur sa forme probable, Monseigneur Barbier de Montault a émis l'avis que le sculpteur y avait gravé l'Agneau, le Phénix et l'Aigle ; il fonde son opinion sur la paraphrase du bréviaire qui paraît être le commentaire d'une inscription tumulaire (3).

En résumé, la crypte mérovingienne de Sainte-Radégonde

(1) M. Chergé, *Guide du voyageur à Poitiers*, Poitiers, 1872, 1 vol. in-8°.

(2) Elles ont été jetées au vent par les Protestants.

(3) Pour les inscriptions de Sainte-Radegonde, voir un article de l'abbé Auber, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, V, 1847-49, pp., 361-537, ou bien) *Epigraphie* de M. de Longuemar (Mémoires de la dite Société XXVIII, 1863, p. 180.

n'a pas été détruite, elle est seulement masquée par des murs et des escaliers qui ont changé son caractère quand on a voulu suivre la mode des reconstructions et des embellissements au XIe et au XVIIe siècle ; elle peut être reconstituée à l'aide des monuments du même genre qui subsistent encore en France.

LÉON MAITRE.

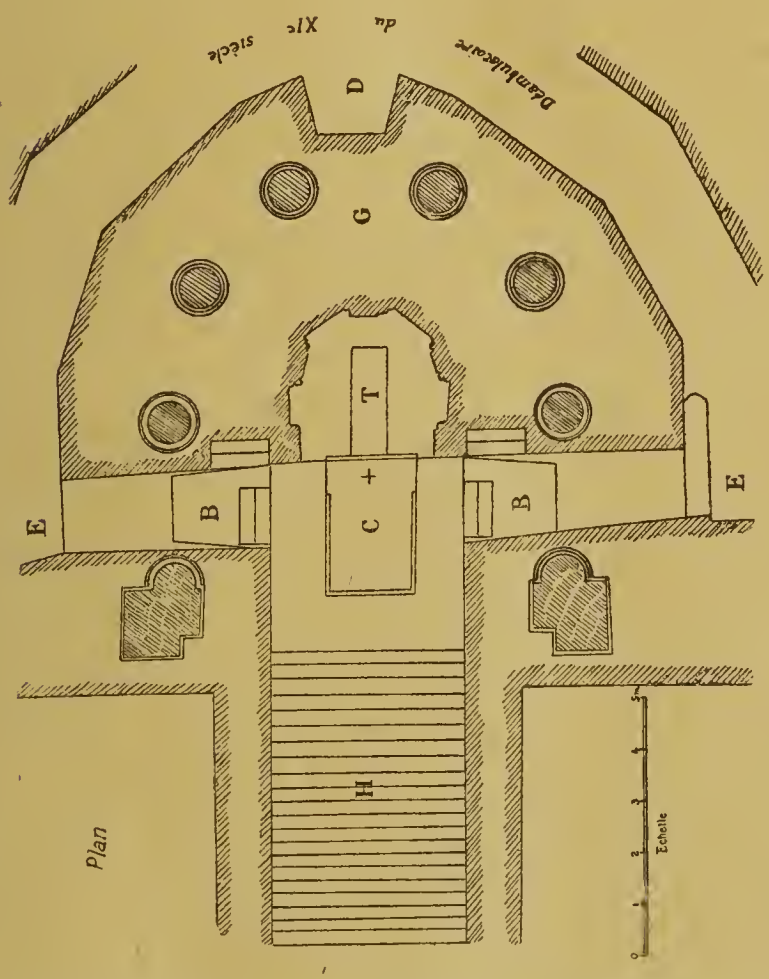

Plan de la crypte de l'église Sainte-Radégonde à Poitiers.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

Suite (1).

M. Pierre-François Remaud, frère cadet du précédent, était né à Chavagnes le 8 octobre 1756. Nommé vicaire à Chavagnes en 1786, il encourut, deux ans après, la disgrâce de Mgr de Mercy, dut donner sa démission, et demeura quand même à Chavagnes comme précepteur chez M. Guerry de Beauregard. Entre autres écrits, il a laissé une autobiographie encore inédite, qui ne part que de 1792, et se tait par conséquent sur l'incident dont il est fait mention plus haut. A cette autobiographie, dont la sincérité n'exclut sans doute pas une partialité involontaire, nous ajouterons, au cours du récit, les documents qui la complètent.

Je vivais paisible à Chavagnes, au sein de ma famille, quand la Révolution commença en 1793, uniquement chargé alors de l'éducation du jeune Guéry de Beauregard. Il semblait que je devais être un des moins recherchés pour mes opinions religieuses et politiques. Le calme dont je jouissais ne fut pas long : on exigea de tous les prêtres le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Je fus enveloppé dans la mesure générale de proscription parce que je refusai de le faire. Cependant je demeurai dans le lieu de mon do-

(1) Voir la 2e livraison 1904.

micile ordinaire, sans de trop grands dangers, jusqu'au mois de juillet 1792.

A cette époque, les mesures de rigueur devinrent générales ; il fallut se cacher ou partir pour l'exil. Je préférai la mort au bannissement de la plupart de mes camarades ; je demeurai dans la Vendée au milieu des dangers. Je fus assez heureux alors de pouvoir offrir un asile à cinq de mes amis : MM. Allain, prieur de Saint-André Goule-d'Oie, Remaud, curé des Clouzeaux, massacré depuis, mon malheureux frère, mort curé de Chavagnes, Dolbec, curé de Sainte-Cécile, massacré depuis dans la paroisse du Poiré, Brillaud, vicaire de Saint-Fulgent, furent mes compagnons d'infortune. Je les conservai avec moi tant que je pus leur procurer la subsistance. Ma maison fut dénoncée pour recéler des prêtres. Bientôt après nous fûmes enveloppés par la force armée. Nous eûmes le bonheur de nous sauver par une espèce de prodige ; mais il fallut nous séparer ; nous ne pûmes jamais nous voir tous réunis.

Quand on n'a point vu la France dans ces temps de calamités, on ne peut s'en former une véritable idée. Rien n'était plus difficile que de pouvoir se procurer une retraite tant soit peu sûre. La peine de mort était prononcée contre tous ceux qui récelaient des prêtres insoumis.

Par un sentiment bien naturel, nous ne voulions exposer personne à une mort certaine pour nous avoir donné l'hospitalité ; nous prîmes tous d'un commun accord la détermination d'aller loger dans les bois. Nous y fûmes à peine rendus, nos petites huttes pour passer la nuit étaient à peine finies, que des chasseurs républicains nous découvrirent. Il fallut partir et abandonner les bois. Quand même nous n'aurions pas éprouvé ce contre-temps, il nous eût été impossible d'occuper longtemps les lieux ; l'eau nous manquait absolument. Je me rappelle encore combien il nous en coûta cher pour nous séparer. Nous étions tous malheureux, et pour la même cause. Le sentiment avait encore ajouté aux liens qui nous unissaient déjà. Il fallut se dire adieu, et pour deux d'entre nous ces adieux furent éternels.

Je pourvus autant qu'il était en mon pouvoir au placement de deux de mes amis, qui étant étrangers au pays devaient naturellement y trouver plus difficilement que nous des connaissances bien sûres. MM. Allain et Brillaud furent sauvés au château de l'Hulière, où j'étais particulièrement connu. Le curé des Clouzeaux avec mon frère se retira chez ma sœur, et je fus accueilli par Mlle Minguet avec M. Dolbec curé de Sainte-Cécile. Nous nous rendîmes au milieu d'une nuit obscure à Maché où elle résidait alors. Nous trouvâmes,

mon malheureux camarade et moi, dans cette nouvelle demeure tous les égards dûs au malheur, j'ose dire tous les soins de l'amitié. Nos jours auraient été heureux s'ils n'eussent pas été empoisonnés par la crainte de voir arriver du mal à ceux qui demeuraient avec nous. Cette idée affreuse ne laisse jamais de repos. Nous entendions souvent des menaces, des imprécations ; jour et nuit, on menaçait d'incendier la maison de notre retraite ; nous voulions la quitter dans la crainte de quelque grand malheur, mais nous fûmes charitablement retenus par la maîtresse de la maison, qui nous répétait sans cesse qu'elle n'avait pas plus à redouter que nous, et qu'elle avait fait le sacrifice de sa vie en nous donnant l'hospitalité. Nous passâmes ainsi cinq mois pendant un hiver rigoureux, mon camarade tomba malade ; il fut soigné avec toutes sortes d'égards. Il commençait à peine à se guérir quand la cruelle guerre de la Vendée vint changer nos tristes destinées.

C'est le 13 mars 1793 que commença la guerre civile de la Vendée dans le pays que j'habitais. Ce n'est pas ici le lieu de parler de ces événements à jamais mémorables ; je me contenterai de dire que jamais ma sensibilité ne fut plus alarmée. Jamais je n'ai rien vu, rien entendu de pareil à ce qui se passa dans ce jour. Partout le son lugubre des cloches annonçait un grand événement. On entendait de loin le bruit des armes. Le feu commençait à consumer ma triste patrie. Dans les bourgs, dans les hameaux, on enfonçait les portes des maisons pour crier : aux armes ! Le cri général était : *Il nous faut des armes et des prêtres* !

Mon malheureux camarade et moi nous n'osions nous montrer, tant le peuple était en courroux. Malgré toutes les précautions que nous avions pu prendre, notre solitude fut découverte ; le peuple s'empara de nous, et nous força de le suivre. M. Dolbec, curé de Sainte-Cécile, fut conduit à Palluau par un détachement d'hommes armés. Je le fus également par une autre escorte au bourg d'Apremont, où l'on exigea de moi que j'eusse bénit l'église qui avait été occupée par un intrus. Mon premier soin fut d'aller visiter les prisons où l'on avait entassé séparément tous les bourgeois et leurs épouses, sous prétexte qu'ils étaient la cause des malheurs qu'on éprouvait alors. A Apremont, comme à Machecoul, à Legé, au Poiré et dans bien d'autres endroits, on avait résolu le massacre de tous les prisonniers, j'arrivai heureusement à temps ; j'eus le bonheur de profiter de l'ascendant de mon ministère ; j'obtins la grâce de tous les détenus, et je n'éprouverai jamais une aussi douce jouissance que celle que je goûtai alors. Tous furent délivrés à ma prière. On

les conduisit au château d'Aveau, paroisse de Commequiers, où Mme de l'Espinaye-la-Roche leur prodigua tous les soins. Quelques jours après, ils furent entièrement délivrés par l'effet des circonstances et des combats.

Là commença pour moi une nouvelle carrière ; je ne fus plus le maître de mes démarches. Je me rendis au sein de ma famille que je n'avais pas vue depuis plusieurs mois. J'y fus à peine arrivé qu'il fallut m'occuper d'affaires politiques. Il y eut une assemblée générale au hameau de l'Oie, pour délibérer sur les affaires du temps. Les Royalistes sentirent le besoin d'un ordre quelconque. On nomma deux commissaires pour rédiger un plan d'administration provisoire dans la Vendée. Je fus chargé d'une partie de ce travail, qui fut suivi jusqu'à l'organisation plus complète qui fut faite au Conseil de Châtillon par M. Bernier.

Comme presque tout les hommes en état de porter des armes étaient obligés de marcher journellement pour faire le service, les conseils d'administration se trouvèrent pour ainsi dire partout composés des Ecclésiastiques, de quelques vieillards ou gens infirmes. Je fus successivement appelé à différentes époques à remplir diverses fonctions administratives. J'abrège les détails inutiles, et je me borne à parler ici des devoirs difficiles et laborieux que j'ai eu à remplir en qualité d'inspecteur divisionnaire des Sables d'Olonne, ensuite en qualité de Commissaire général de l'armée aux ordres de Charette.

On se persuadera sans peine que l'on n'envie pas ordinairement les places qui n'offrent que des fatigues, des dangers, et qui surtout sont toujours mêlées de dégoûts. Telles étaient en général les places de l'administration des Royalistes pendant la guerre de la Vendée.

Qu'on se fasse une idée, si on le peut, d'un pays où tous les moulins ont été incendiés à la fois ; qu'on se figure au milieu de ce pays une armée presque toujours mouvante, qui ne fut jamais également nombreuse deux jours de suite ; que l'on considère ce que peuvent faire les administrateurs qui comptent aujourd'hui sur leurs tonneaux de grains que l'ennemi leur enlève souvent une heure après. Enfin que l'on considère ce que peuvent fournir de petits moulins à bras que la nécessité avait fait construire à la hâte, des fours épars çà et là, qu'on voyait le jour et qui étaient incendiés le lendemain. Que l'on réfléchisse sur tout ceci, et l'on aura une faible idée des difficultés que l'on éprouvait à administrer la Vendée insurgée. Il fallait donc être forcé à remplir de pareilles fonctions pour s'en

occuper. Aussi, je le fis par l'autorité même du chef qui commandait au nom du Roi. Plusieurs fois j'ai donné ma démission pour me livrer aux fonctions du ministère ; autant de fois j'ai été contraint de reprendre les rênes de l'administration, au milieu des dégoûts toujours croissants et des dangers toujours multipliés. Ma tête était à prix, j'en avais la certitude. De là, tous les jours, de nouvelles précautions à prendre. Enfin accablé de fatigue, je fis demander par une assemblée du clergé réunie à Pont-de-Vie, paroisse du Poiré, ma démission. Le général Charette la refusa en déclarant qu'il était disposé à tout faire pour l'Eglise, excepté d'accorder cette grâce.

De nouveaux ordres me furent donnés pour me tenir habituellement auprès du général Charette. De ce moment je fus destiné à partager particulièrement tous ses dangers. Il me donna une paire de pistolets qu'il exigea que j'eusse portés. Obligé à voyager presque jour et nuit, je courais plus de dangers que personne. J'atteste le ciel que je ne me suis jamais servi desdites armes au delà des bornes d'une juste défense. J'ai pourtant tombé au pouvoir de l'ennemi ; on m'a laissé pour mort sur le champ de bataille (le 21 février 1796, à la bataille de la Bégaudière, je fus laissé pour mort, le corps couvert de blessures ; ma mort fut annoncée dans les feuilles publiques). Dans ces circonstances difficiles et cruelles, qui oserait me faire un crime de ce que la nature ordonne, d'une action que les lois positives ne défendent pas ? Je sais que des personnes mal intentionnées se sont beaucoup récriées sur l'usage que j'avais fait des armes qu'on m'avait ordonné de porter ; mais je laisse à ceux qui me liront à apprécier les témoignages des ennemis que la Révolution a suscités aux prêtres en général, et que la guerre civile avait encore exaspérés dans les lieux où elle exerçait ses ravages. D'ailleurs j'ai pour moi le témoignage de ma propre conscience ; il me suffit. Je sais ce que j'ai fait ; je m'en suis rendu compte à moi-même au milieu des orages qui ont partagé ma vie, comme au sein de la solitude où je suis maintenant, je le répète, j'ai porté quelquefois des armes ; je ne m'en suis jamais servi au delà des bornes d'une juste défense. Je n'ai jamais tiré d'armes à feu dans les combats ; je n'ai jamais voté ni consenti la mort de personne ; je me suis souvent opposé au contraire aux mesures trop rigoureuses qu'on pouvait quelquefois employer dans des moments de précipitation. J'ai même eu le bonheur d'arracher des bras de la mort les malheureux condamnés au dernier supplice La plus douce jouissance de ma vie est de savoir que les infortunés me bénissent dans leur retraite, tandis que je les chéris dans la mienne.

Je reprends le cours des affaires militaires dont j'ai été obligé de partager les dangers.

Après la bataille de Saint-Denis, arrivée le 21 février (1796), la défection se mit dans l'armée. Je m'en aperçus un des premiers, et j'en prévins Charette. Il rassembla son Conseil ; j'y fus invité, j'y assistai. Quatre chefs de division annoncèrent assez clairement leurs intentions perfides. Le général en chef sentit plus que jamais l'horreur de sa position ; il chercha les moyens de l'adoucir et de sauver son parti. Il avait alors en Angleterre et auprès des princes des envoyés ; il attendait leur retour depuis longtemps. Ne les voyant point arriver, il s'aperçut des nouveaux dangers qu'il courait depuis l'abandon de ses officiers principaux. Il fut résolu que je partirais pour me rendre auprès du Gouvernement anglais et des princes, pour savoir enfin ce que feraient les royalistes de la Vendée qui avaient été lâchement trahis par leurs chefs de division.

Je partis après avoir reçu du général Charette les marques du plus tendre attachement. Il me remit le portefeuille de sa correspondance avec les principaux chefs royalistes des provinces insurgées ; il ne prévoyait plus pouvoir le conserver sûrement. Je passai la Loire, et successivement je traversai les armées de l'Anjou et de la Bretagne. Partout mon voyage se fit au milieu des dangers. L'accueil distingué qu'on voulut bien me faire partout pouvait en adoucir les rigueurs. Je fus particulièrement reçu avec beaucoup d'égards par les généraux Scépaux et de Puysaye. Ils me remirent avec des lettres de recommandation pour moi, les dépêches pour les ministres du roi d'Angleterre. Après un mois de route, pendant lequel je fis plus de 150 lieues à pied, souvent au milieu des forêts, et plus souvent la nuit que le jour, j'arrivai sur les côtes de la Normandie, après avoir longtemps et inutilement cherché à m'embarquer sur celles de la Bretagne.

La correspondance que l'Angleterre avait avec les royalistes de France me reçut enfin à son bord. Après avoir fait viser mes passeports, je m'embarquai, le 1er de mai, avec M. le chevalier de La Roche-Saint-André, à..., que j'avais pris pour compagnon de voyage. Vu les dangers qui l'accompagnaient et l'importance de la mission dont j'étais chargé, on m'avait promis que, dans cinq à six heures, je serais exempt de crainte et que j'arriverais dans l'île de Jersey. Je ne peux encore me rappeler sans effroi tout ce que j'eus à souffrir dans cette traversée. A peine en mer, nous fûmes assaillis par une tempête affreuse qui dura trois jours et trois nuits. J'avais couru bien des dangers dans ma patrie, mais rien ne m'avait paru aussi

affreux que le naufrage qui nous paraissait inévitable. Démonté de tout mât, on commençait à jeter les effets quand la mer en courroux commença à se calmer un peu. Nous étions loin de l'île où nous devions aborder ; la tempête nous en avait éloignés de 60 licues ! Après avoir éprouvé tout ce dont on peut se faire une idée en pareille circonstance, j'aperçus, le 5, le port de Saint-Hélier.

Je fus à peine descendu dans cette île que lord Gordon, commandant pour le roi, m'envoya chercher pour savoir qui j'étais. On prenait les plus grandes précautions alors pour qu'il ne s'introduisît pas dans cette île des espions républicains.

J'avais des paquets pour le prince de Bouillon, qui commandait également dans cette île, et qui était spécialement chargé de la correspondance des royalistes de France ; je me présentai chez lui avec mon compagnon de voyage. Il nous reçut avec autant de bonté que d'égards ; je lui remis mes lettres de confiance. Il me témoigna de nouveau une affection toute particulière quand il sut que j'étais l'ami, le compagnon d'infortune du général Charette dont il faisait le plus grand cas. Je ne pouvais passer auprès de lui que quelques jours, ma mission était pressée. Il me donna de l'argent pour me conduire à Londres, et il fit appareiller le lougre *Le Daphné* pour me transporter jusqu'à Southampton.

C'est dans cette ville maritime que je rencontrai les premiers officiers français de ma connaissance et de mon pays, je vis là MM. de V..... La S..... La V..... Mel. M..... et plusieurs autres. Ils étaient avides de savoir au juste des nouvelles de leur patrie et de leur famille. Je leur en donnai d'aussi circonstanciées que possible. Je les quittai pour me rendre dans la capitale de l'Angleterre, où j'arrivai enfin le 25 mai.

Dès le lendemain de mon arrivée, je me présentai chez le ministre de la guerre. Je lui remis mes lettres de confiance avec les dépêches que j'avais pour lui des différents généraux des armées royalistes de France. Il me combla à son tour de beaucoup de bontés, je pourrais dire d'égards. Il me demanda pour le lendemain un mémoire sur l'état des royalistes de France et particulièrement sur ceux de la Vendée et de l'Anjou. Il m'invita à dîner. Je me rendis, le jour fixé, à son honnête invitation et je lui remis mon travail fait un peu à la hâte, je passai ainsi quinze jours de suite, ayant demi les jours des conférences avec les ministres de S. M. le roi d'Angleterre. Tout s'écrivait de part et d'autre, et jamais dans le gouvernement on ne s'en rapportait à de simples discours de conversation.

Je demandai au gouvernement l'ordre de partir pour me rendre

auprès de Son Altesse Royale, Monsieur le lieutenant général du royaume. On me donna, avec des passeports en bonne et due forme, tout l'argent dont je pouvais avoir besoin pour voyager agréablement et sûrement.

J'arrivai à Edimbourg, capitale de l'Ecosse, dans les premiers jours de juillet. C'est là surtout où j'étais impatient d'être rendu, j'étais d'avance annoncé à Son Altesse Royale par les lettres de M. le duc d'Harcourt, résidant à Londres en qualité de chargé d'affaires pour le prétendant. Je me fis présenter à Monsieur par le comte François d'Escars, son capitaine aux gardes. Je suis incapable d'exprimer même faiblement ce qui se passa entre le Prince et moi. Je lui remettais d'une main les derniers vœux de Charette, et il recevait de l'autre son dernier soupir rendu sur l'échaffaud. Sa figure, pleine de grandeur et de sensibilité, se couvrait de larmes ; il pouvait à peine lire, et je pouvais encore moins m'expliquer. Après avoir reçu de sa part des bontés sans nombre, je lui demandai la permission de me retirer, n'ayant pas pris de repos depuis plusieurs nuits que j'étais en route. Il m'invita obligeamment lui-même le lendemain avec mon compagnon de voyage.

Je me rendis avec empressement aux ordres que Monsieur m'avait donnés, la veille. Je pris, autant que je le pus, sur moi pour modérer ma juste douleur. Il fallut aborder la grande question des malheurs de la Vendée, commencés depuis longtemps par la mésintelligence des chefs, augmentés par la défection de plusieurs commandants de division, et enfin à leur comble par la mort de Charette, un des plus fidèles serviteurs du Roi. Après une longue conférence à laquelle assistèrent MM. le duc de Serrant, les comtes de P... P..., qui composaient alors son conseil, j'eus l'honneur de dîner avec Son Altesse Royale Mgr le duc d'Angoulême, et cet honneur me fut accordé pendant tout le temps de mon séjour en Ecosse. J'y passai environ un mois, pendant lequel je fus malade des suites de mes blessures. Monsieur me donna son médecin. Pendant le temps que je mis à me rétablir, je ne sortais point de chez moi. Monsieur profita de ce moment pour me faire exécuter un petit travail sur la guerre de la Vendée, ouvrage qu'il désirait infiniment, mais que personne n'avait pu lui donner, parce que personne que moi n'avait suivi de près tous les événements de la guerre. Je m'occupai de classer les principaux faits ; je les fis transcrire par mon compagnon de voyage, et je remis à Monsieur cette petite brochure à laquelle il parut attacher un grand prix. Il y ajouta de nouvelles bontés pour moi, en m'assurant que tous les Vendéens auraient toujours des

droits à son estime, et qu'il ne serait peut-être jamais assez heureux de pouvoir s'acquitter envers eux.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les intéressantes conversations que j'ai souvent entendu tenir au Prince. Je ne peux pourtant pas m'empêcher de rappeler ce qu'il me dit un jour en dînant à côté de lui. En me serrant la main avec bonté il me fit remarquer sa table encore garnie de beaucoup de bons mets : « Eh bien ! ajouta-t-il, j'aimerais mieux être dans la Vendée à manger un morceau de pain noir, que d'être ici à faire bonne chère dans le palais des anciens rois d'Ecosse. »

Quelqu'agréable que fût ma position, quelque délicieuses que fussent pour moi les bontés de Son Altesse Royale Monsieur, j'étais impatient de retourner dans ma patrie, et de rendre compte à mes amis de ce qu'ils avaient à espérer ou à craindre. Je fis mes préparatifs de départ et je demandai à Monsieur ses derniers ordres pour la Vendée. Il m'engagea obligeamment à demeurer encore quelques jours auprès de lui pour assister à une fête que lord Gordon, vice-roi d'Ecosse et gouverneur pour le roi d'Angleterre dans le Royaume, voulait nous donner. Le généreux Anglais qui aimait singulièremet les princes de la maison de Bourbon, aimait beaucoup aussi les Vendéens : il aimait beaucoup surtout causer de la guerre de la Vendée. Je reçus une invitation excessivement flatteuse et j'assistai au dîner de noble lord, qui ne cessa pendant tout le temps que nous fûmes chez lui, de nous combler de bontés, mon compagnon de voyage et moi. Notre départ fut définitivement arrêté pour le lendemain, dernier jour de juillet.

Avant mon départ j'allai prendre les ordres de Monsieur et ses dépêches. Ce moment fut terrible pour ma sensibilité. Je ne pus m'empêcher de couvrir ses mains de mes larmes, au moment où il voulut bien me donner l'accolade. Je partis et j'arrivai à Londres après quatre jours de marche sans m'arrêter.

Mon premier soin quand j'arrivai à Londres fut de remettre aux différents Ministères les dépêches de Monsieur pour eux. Partout on me témoigna le plus vif intérêt, particulièrement chez le ministre de la guerre où j'allai souvent dîner.

J'étais loin de penser ce qui devait arriver par la suite. Je comptais faire un très petit séjour à Londres. Mon envie de retourner en France ne faisant qu'augmenter chaque jour. Le gouvernement anglais en avait décidé autrement. Je reçus l'ordre du Ministre de prendre un appartement commode pas loin du bureau de la guerre et de m'y présenter souvent pour conférer avec lui. On fixa ma pen-

sion par jour à 12 # et on me procura du reste tous les agréments que je pouvais désirer. J'établis donc mon séjour à Londres sans plus savoir quand je pourrais retourner dans ma famille et au sein de mes amis qui ignoraient pour la plupart ce que j'étais devenu. Je me plaignis plusieurs fois à Monsieur de l'espèce de gêne dans laquelle on me tenait dans la capitale de l'Angleterre; il me répondait toujours avec affection et m'exhortait au courage. Je me plaignis directement aux Ministres; ils me répondirent toujours d'une manière extrêmement obligeante pour moi, mais peu favorable au plan que j'avais formé pour mon retour. C'était surtout sur l'intérêt que l'on prenait à moi qu'on motivait les délais de mon départ. On ne cessait de me dire qu'il n'y avait rien d'avantageux à faire alors en France, qu'il fallait attendre les événements.

En effet, la politique avait bien changé depuis mon départ de la Vendée. Les insurgés, les puissants auxiliaires pour l'Angleterra n'existaient plus. La Vendée était comprimée, l'Anjou soumis, et le Bretagne rendait partout ses armes. Il fallut donc se soumettre aux événements et attendre ; ce que je ne fis pas sans murmurer.

Dans la nécessité où j'étais de prolonger mon séjour dans la capitale de l'Angleterre, je me déterminai à me faire un genre d'occupation pour ne pas m'ennuyer au milieu de cette immense cité que je n'habitais qu'à regret. Sur le désir que m'avait témoigné Monsieur de me voir écrire d'une manière plus détaillée les malheurs et les combats de la Vendée, dont j'avais été le témoin oculaire, je me décidai à continuer plus en grand le travail que j'avais commencé à Edimbourg. Je fis des mémoires sur la guerre civile de la Vendée ; cet ouvrage m'occupa pendant six mois. Je passais les moments de mon délassement chez MM. les émigrés de ma province que je voyais le plus souvent possible, et j'avais aussi une injonction particulière de S. A. R. Monsieur de voir MM. les Evêques de France réunis à Londres. Parmi ces prélats, je voyais plus particulièrement le respectable évêque de Saint-Pol de Léon, M. de la Marche. Il entretenait avec le prince une correspondance journalière; il jouissait auprès du Ministre britannique d'une grande considération.

Dans son rapport de 1817 sur la *Persécution religieuse en Vendée* l'abbé Remaud raconte qu'après en avoir obtenu la permission de S. A. R. Monsieur, il présenta un « mémoire aux Seigneurs Archevêques et Evêques » qui résidaient à Londres, dans le but d'obtenir un plan uniforme de conduite pour tous

les ecclésiastiques restés en France. « Le Prince, ajoute-t-il ; m'apprit par une lettre autographe que le Roi, son frère, était occupé à traiter cette importante matière avec les Evêques de France. »

L'intervention empressée de l'ancien vicaire de Chavagnes dans ces hautes questions de la religion et de la politique ne plut que médiocrement à son évêque. Mgr de Mercy écrivait, le 27 juillet 1796, à son grand vicaire et confident, M. Paillou :

« Remaud, frère du curé de Chavagnes, m'écrit de Londres du 17 mai ; il y a été envoyé, dit-il, par les chefs des Royalistes et chouans pour y traiter d'affaires importantes à la Religion et à la politique, et pour porter à Edimbourg à Monsieur les derniers sentiments de l'immortel Charette. Il est chargé de consulter les évêques qui sont à Londres sur la conduite à tenir relativement à la soumission exigée par les républicains, ce qui prouve que Brumauld n'a pas reçu mes instructions sur cette matière, ce dont je suis très fâché. Mais l'abbé Irland qui les connaît, pourra les remettre à M. Remaud, et alors on saura à quoi s'en tenir. Je serais très fâché que les évêques qui sont à Londres donnassent pour règle à mes prêtres une opinion qui serait contraire à la mienne. Je veux bien me rendre à l'avis commun, mais non à des opinions particulières, d'autant qu'il en existe et de trop relâchées et de trop rigides, et que je crois avoir adopté celle qui est le plus conforme aux vrais principes.....

« Remaud me paraît ardent ; et, dans sa manière d'apprécier la situation politique et religieuse de la Vendée en ce moment peut-être parle-t-il plus en soldat et en compagnon d'armes de Charette qu'en pasteur évangélique. » (*Correspondance inédite*).

Mon ouvrage sur la Vendée n'était pas encore fini, que je tombai malade. Je le fus si sérieusement que je pensai mourir. J'eus ce qu'on appelle en Angleterre le *spleen* et ce qu'on nomme en France la consomption. On se voit mourir ; c'est une maladie du pays ; elle est occasionnée par la méiancolie qui est le partage des Anglais, ou peut-être encore par l'air épais que l'on respire à Londres où un

nuage épais de fumée de charbon de terre empêche de voir le ciel, pendant la majeure partie de l'année. Je n'ai dû mon rétablissement qu'aux soins multipliés du docteur Philisbert, médecin de Monseigneur le duc de Bourbon, qui avait la bonté de me l'envoyer tous les jours. Je me guéris, non parfaitement, et je profitai de mes premiers moments de convalescence pour me faire conduire chez le Ministre, aux fins de faire accélérer l'époque de mon départ pour les raisons mêmes de ma mauvaise santé.

Les événements avaient encore changé de face dans toute l'Europe, et particulièrement en France. Le Directoire se faisait partout détester par ses mesures de rigueur. L'empereur de Russie paraissait prendre un vif intérêt aux princes infortunés de la maison de Bourbon. L'Angleterre même semblait vouloir enfin adopter le plan pour sa propre sûreté ; le roi avait besoin en France de ceux qui étaient attachés à son parti. Mon départ d'Angleterre fut enfin résolu, mais je fus obligé, pour l'obtenir, de me faire donner des ordres du Roi. Je fus chargé spécialement d'apporter en France ses volontés et ses instructions.

Le gouvernement me donna les fonds pour mon voyage qui devait être long et pénible. Il fut arrêté que, pour arriver à Paris, je passerais par le continent. Je m'embarquai à Clarmont, à bord du *Royal-Georges* destiné à conduire lord Elgin à son ambassade, et qui me conduisit à Cuxhaven dans le nord du Hanovre. De tous les voyages que j'ai faits en mer, cette traversée fut pour moi la plus agréable. J'arrivai à Cuxhaven sur la fin de mars ; je commençai mon long voyage sur le continent. Après avoir traversé le Hanovre, je pris la route de Francfort où j'avais ordre de passer. Je fus singulièrement contrarié dans ma marche. Les Français étaient aux portes de cette ville d'un côté, quand j'étais à une journée de marche de l'autre. Il me fallut rétrograder sur les états du prince de Hesse-Cassel. Ne prévoyant pas quelle route je pourrais prendre avec prudence, je m'adressai directement au ministre du Landgrave qui me reçut avec beaucoup de bonté et d'égards. Il me donna les passe ports du Hessois qui était alors en paix avec la France. Je continuai ma route, non pas sans inquiétude, car je ne savais point la langue du pays d'où je paraissais être. Heureusement que les préliminaires de la paix de Léoben étaient signés. La paix fut rendue aux contrées que je devais parcourir. Je voyageai avec toute la facilité imaginable ; je traversai les principales villes de l'Allemagne. Je rencontrai à Dourlach S. A. Royale le prince Charles pour qui j'avais des dépêches ; j'eus l'honneur de lui être présenté par son

major général ; il m'accueillit avec infiniment d'attentions. Après avoir eu avec lui une longue conférence, j'en pris congé et me rendis à Neustadt où étais Monsieur le prince de Condé avec son armée, qui se retirait alors sur les bords du Rhin.

Il était dix heures du soir quand je pénétrai au quartier général du prince, j'avoue que je n'étais pas présentable devant lui, j'étais très fatigué de voyager jour et nuit ; je lui fis remettre les paquets que j'avais pour lui, et lui fis demander comme une faveur de lui offrir l'hommage de mon profond respect le lendemain matin. De suite il ordonna de m'envoyer chercher et de lui être présenté tel que j'étais ; je parus devant le prince de Condé et j'y fus introduit par M. le duc du Chayla, gentilhomme de sa chambre.

A Neustadt comme à Edimbourg je fus accueilli avec tant de bontés que je suis incapable de les exprimer. Ce bon prince de Condé me tint par la main pendant plus d'une heure qu'il s'entretint avec moi ; je passai la journée du lendemain avec lui, j'en pris congé après avoir reçu ses ordres. Il me fit beaucoup de questions sur les armées royalistes de France ; il s'informa d'une manière toute particulière des chefs qui avaient commandé les armées. Il parut regretter infiniment le général Charette. Il me donna de grandes espérances en le quittant : « Descendez, me dit-il, la vallée d'Enfer ; demain vous serez à Fribourg, et sous peu nous serons en France ensemble. Nous aurons besoin de vous. »

E. Bourloton.

(A suivre.)

A PROPOS D'UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

RECHERCHES SUR LE FOSSÉ DES SARRAZINS

ET

SUR LES ORIGINES DE LA MOTHE ACHARD [1]

Il paraît plus vraisemblable d'admettre que les Romains en furent les constructeurs.

Bien que certains travaux auxquels ils ont été entièrement étrangers leur aient été attribués, on ne peut s'empêcher de reconnaître que dans la circonstance cette opinion s'appuie sur beaucoup de probabilités.

Lorsque leurs troupes s'arrêtaient pour stationner en pays ennemi, elles s'abritaient derrière une ligne de défense identique à celle qui nous occupe et les Commentaires — dont nous userons largement — nous montrent (lib. III, 1) un détachement romain fortifiant le lieu où il va camper, d'un fossé et d'un épaulement, *cum locum vallo fossaque munivit.* Cette tactique était invariablement suivie, non seulement lorsqu'il s'agissait de protéger un camp de dimensions restreintes, mais encore lorsqu'il était nécessaire d'opposer, sur un circuit même très étendu, un obstacle à l'ennemi.

Qu'il nous soit permis de citer quelques autres exemples, pour donner une idée et de l'importance de ces ouvrages et de

(1) Voir la 1re livraison de 1904.

la rapidité quasi-fantastique avec laquelle ils étaient effectués.

Dès le début de sa campagne en Gaule, Jules César ayant résolu d'arrêter les Helvètes qui, se trouvant trop à l'étroit sur leur territoire, se dirigeaient vers l'Alsace et la Franche-Comté, ferma le passage entre le Jura et le Rhône en élevant un mur dont il donne les dimensions ; 16 pieds de haut sur 19 mille pas (1) de long, soit 28^k. Cette immense barrière était sans doute formée de toutes les roches, qu'on avait pu trouver aux environs mélangées aux déblais provenant d'un fossé qu'il mena tout le long, *fossamque perducit* (lib. I, VIII).

Un écrivain militaire a démontré, d'après l'examen attentif du relief du sol, que le mur ne devait pas être continu, mais que les lieux, mal défendus par la nature, furent seuls fortifiés, soit sur cinq points différents et sur une étendue de 5^k, au plus. En admettant que le chiffre donné par le conquérant ait été exagéré, il n'en est pas moins acquis que cette défense, même ainsi réduite, atteignait encore une longueur considérable.

Un peu plus tard, les Romains, occupés au siège d'Aduat, ville de la Belgique, entourèrent cette cité d'un vallum de 12 pieds de hauteur sur un circuit de 15 milles. Le vallum était ce que l'on peut appeler un épaulement, surmonté d'une rangée de pieux liés entre eux pour former une solide palissade. Mais pour élever ce retranchement, il avait fallu, au préalable, creuser un fossé. Le chiffre de 12 pieds donné par César, *vallo pedum XII, in circuitu XV millium* (lib. II, XXX) indique probablement la hauteur totale de la construction comptée du plafond du fossé à la crête de l'épaulement, soit exactement $3^m,55$ (2).

(1) D'après les auteurs, le pas romain, *passus*, variait entre $1,^m4815$ et $1^m,485$. Le pied, *pes*, était de $0^m,2963$.

(2) Quelques éditions donnent : *vallo pedum XVIII*. Selon Napoléon 1er, César aurait commis une erreur en parlant de 18 pieds de profondeur pour le fossé ; il faudrait lire 18 pieds de largeur, ou plus exactement 16 sur 9 pieds de profondeur ; avec les déblais il aurait élevé une muraille et un parapet dont la crête avait 18 pieds (5^m33) sur le fond du fossé.

En 54-53 avant Jésus-Christ, Cicéron, lieutenant de César, fut surpris dans son camp par les Nerviens, peuple de la Belgique. Cette fois, comme l'histoire le fait judicieusement remarquer, les Gaulois montrèrent dans l'attaque une habileté dont jusque-là ils n'avaient encore donné aucune preuve. Imitant ces vastes circonvallations qui les avaient si fort étonnés deux ou trois ans auparavant, ils entourèrent le camp romain d'un vallum de 11 pieds (3,26) — certaines éditions donnent IX pieds (2,67) — et d'un fossé de XV pieds (4,44), le tout sur un circuit de XI mille pas suivant les unes et de XV mille suivant les autres (de 16^k,296 à 22^k,222. Lib. V, XLII).

Selon le texte de César, l'ouvrage aurait atteint une hauteur pouvant varier entre 7^m,11 et 7^m,70.

Si l'on compare cette dimension avec celle du vallum d'Aduat, le dernier chiffre surtout paraît inacceptable : 2^m67, serait bien plutôt la hauteur du vallum, mais par 4^m,44, il faudrait entendre la largeur du fossé qui, même avec un talus à 45° et 0,50 au plafond, donnait 1^m,97 de profondeur. On obtient ainsi 4^m,64 de hauteur totale, cette dimension dépasse sensiblement celle du vallum d'Aduat.

Pour bien prouver à la postérité que dans cette circonstance les Gaulois innovaient, César rapporte que, faute d'outils de fer propres à ces travaux, ils étaient forcés de couper le gazon avec leurs épées, *gladiis cespitem circumcidere*, et de transporter la terre avec leurs mains et leurs saies, *manibus sagulisque terram exhaurire cogebantur*, donnant ainsi la mesure de ce qu'ils étaient capables de faire, mais non d'imaginer. Et ce travail, dit-il, fut achevé en moins de trois heures, *nam minus horis tribus millium passuum XI in circuitu munitionem perfecerunt* (!!). On peut juger par là du nombre des travailleurs, et de leur ardeur pour arriver à effectuer, en si peu de temps, une ligne si étendue en présence d'un ennemi qui ne devait certainement pas rester inactif.

Vers 51-52, César, campé devant la place de Gergovie où s'était renfermé Vercingétorix, s'empare pendant la nuit d'un

petit mamelon ; il le fortifie aussitôt et y place deux légions. Afin de préserver ce camp auxiliaire d'une suprise, il le relie au sien par un fossé double de 12 pieds (3,55), *fossamque duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit.* D'après cette seule mesure on est embarrassé pour déterminer les proportions de l'ouvrage, néanmoins comme on entend par fossé double celui dont les déblais sont rejetés également sur chaque bord et qu'habituellement sa profondeur se compte comme nous l'avons déjà indiqué, peut-être faut-il lire, dans *duodenum pedum*, la hauteur totale de la construction qui serait identique à la circonvallation d'Aduat.

Nous n'entrerons pas dans la description de tous les travaux construits autour d'Alesia, il suffira de rappeler que César fit creuser autour de cette ville un fossé large de 20 pieds, à parois verticales, ce fossé était suivi de deux autres de 15 pieds. Dans l'un d'eux coulait la rivière l'Ozerain dont le cours avait été ainsi détourné. Un vallum de XII pieds avait été élevé un peu plus loin. Ces défenses, qui s'étendaient sur un circuit de 16^{k} environ, formaient une quadruble enceinte intérieure puisque pareil travail avait été entrepris autour du camp romain pour le protéger à l'extérieur. Cette seconde ligne de circonvallation avait un développement non interrompu de 21^{k} environ. La longueur totale de toutes ces tranchées pouvait atteindre 148^{k}. Il ne faut donc pas s'étonner que des historiens aient nié la possibilité de pareils travaux.

Bornons-nous à ces quelques exemples sans avoir à recourir au témoignage d'autres écrivains militaires. Ils démontrent surabondamment que les Romains usaient fréquemment de ce mode de retranchement ; y a-t-il quelque témérité à leur attribuer la construction de celui qui fait l'objet de ces recherches? Nous ne le pensons pas. La tradition elle-même vient en quelque sorte corroborer cette opinion.

Qu'un chercheur, marchant à l'aventure dans ces parages déserts mais remplis d'antiques souvenirs, interroge le vieux laboureur qui défriche péniblement ces terres presque vierges,

il apprendra que le dit Fossé devait réunir les eaux de la *mer de Saint-Gilles à celle de Talmont*, mais à une condition : c'est qu'il devait être construit en une seule nuit ; et il ajoutera qu'il tient de son père qui le tenait lui-même du sien qui le tenait de son aïeul... qu'un grand *Chef* avait dit aux travailleurs :

Si fossé sera
Quand coq chantera,
la mer y viendra
et y coulera.

De cette tradition à coup sûr altérée, que faut-il retenir ? Peu de chose sans doute, sinon que le travail a été exécuté rapidement et que sur quelques points les cours d'eau ont pu être dérivés. Notons toutefois, que cette submersion évoque un certain rapprochement entre ce qui nous occupe et le fossé dans lequel, devant Alésia, coulait l'Ozerain.

Qui se serait jamais imaginé d'y voir là un canal des *Deux-Mers ?*

Selon l'expression populaire, ce prétendu canal se poursuit en terrain *surge* (1), c'est-à-dire élevé, mais comme il ondule aussi suivant les plis du sol, tout en se tenant généralement, nous l'avons déjà dit, dans une position dominante par rapport aux bas-fonds, il s'en suit parfois de tels changements brusques de pente, que toute hypothèse d'un canal doit être écartée.

La hauteur actuelle du Fossé est de $3^m,50$ environ, mais cette mesure est très discutable, car il est clair que, depuis sa construction et du fait de multiples causes, la crête s'est affaissée, en même temps que le fond s'est comblé. De même, la largeur de la douve s'est rétrécie plutôt qu'élargie depuis la mise en culture des terres riveraines. Des moellons provenant du four ont été trouvés dans cette douve à environ $0^m, 50$, ce qui permet de lui donner une profondeur de 2 mètres ; si on augmente

(1) De *surgere*, lever, élever. Terrain surge, terrain sec.

d'autant la hauteur de l'épaulement nous arrivons pour l'ouvrage à une hauteur totale de 4^{m}, 50, soit 15 pieds romains environ.

Sur certains points, notamment près de la ferme *la Secondinière*, cette dimension est de beaucoup dépassée. A cet endroit, la douve, où l'on a même trouvé des traces de maçonnerie, mesure 5 mètres de largeur et l'épaulement, d'après de vieux souvenirs, était d'une hauteur fort considérable.

Ce chiffre de 15 pieds 4.50, auquel l'on peut s'en tenir, se rapproche singulièrement de ceux des fossés d'Aduat, de Gergorie et même d'Alesia.

Quant à la longeur de cette tranchée, elle se profilait d'Apremont à Talmont sur un parcours de 35^{k} environ, en se bifurquant probablement sur Olonne, puisqu'il est connu qu'un fossé identique, ou à peu près, passait au lieu dit *la Porte* (1).

E. W.

(A suivre.)

(1) Suivant l'avis du Dr Beaudouin qui nous écrivait le 5 janvier dernier, il y aurait deux Fossés *des Sarrazins* très distincts, puisqu'il assigne à leur construction une date différente. Le premier, *le vrai*, irait d'Olonne à Talmont passant à la Porte. Le deuxième serait celui de la Mothe-Achard, *il se confondrait même avec la voie romaine* allant de Saint-Vincent-sur-Gard à Apremont et au-delà.

Nous espérons que, dans une prochaine publication, l'érudit docteur développera les motifs qui l'ont amené à poser cette distinction. Pour ce qui est de la direction du fossé sur notre canton, il a voulu sans doute faire remarquer qu'elle est sensiblement la même que celle de la voie romaine, car ces restes intéressants d'une époque si lointaine, ne se confondent nullement. Il suffit d'une courte visite sur les lieux pour ne plus en douter.

LES HISTORIENS DU BAS-POITOU

M. le Docteur MIGNEN

La petite ville de Montaigu, dont le rôle fut important dans le passé du Bas-Poitou, possède un savant qui s'est donné pour mission d'écrire à travers les âges l'histoire de la cité où il naquit. M. le Docteur Mignen, en effet, est un historien de la bonne école. Ses ouvrages — il en a déjà publié trois qui ne sont pour ainsi dire que l'avant-propos d'un travail considérable sur la baronnie, devenue marquisat de Montaigu — plaisent par l'érudition solide et la documentation sérieuse. Auteur impartial, M. Mignen met, au service d'une science historique indiscutable, un style très clair et très limpide. Collectionneur d'un rare mérite, il était qualifié pour faire sur le préhistorique du Haut-Bocage ce qu'avec beaucoup de science et d'autorité, M. le Dr Marcel Baudoin poursuit dans le marais poitevin. Il préféra être l'historien de la baronnie de Montaigu. Coordonnant les notes laissées par M. Dugast-Matifeux, fouillant avec acharnement les collections privées et les archives publiques, il a eu le rare mérite de sauver de l'oubli les vieux parchemins indéchiffrables — pour lui excepté — et de ce travail qu'un autre moins bien doué et moins patient n'eût osé entreprendre, il en sortira, comme nous l'écrivions autrefois, un ouvrage dont l'érudition de son auteur est un sûr garant de l'intérêt qu'il présentera.

« Nous n'avons pu retirer des travaux de M. Dugast Matifeux

tout le bénéfice que nous en espérions, écrit M. Mignen dans l'Avant-propos de *Paroisses, Eglises et cures de Montaigu « Bas-Poitou »*. Bien des notes consignées sur de petits carrés de papier, sur des bandes de journaux, et même sur du papier déjà imprimé qui étaient pour leur auteur autant d'indications précieuses, autant de points de repère importants, n'ont plus eu pour nous la précision désirable. Aussi, combien de fois avons-nous regretté que M. Dugast-Matifeux n'ait écrit lui-même cette histoire de Montaigu, dont pendant le cours de sa longue existence, il avait réuni bien des éléments épars : mieux que personne, il était préparé à se faire l'historien de la petite ville qu'il habitait le plus ordinairement. En reprenant son œuvre, nous ne nous dissimulons pas les difficultés d'une telle entreprise.

« Ces difficultés ne nous arrêteront pas cependant. Enfant de Montaigu, nous essayerons de faire revivre un passé déjà bien oublié et nos compatriotes trouveront peut-être à nous lire une part des satisfactions que nous avons éprouvées en écrivant, sans autre prétention que de dire *toute la vérité*, l'histoire religieuse de la cité qui a été notre berceau commun. »

M. le Dr Mignen est un historien impartial, disions-nous plus haut ; l'extrait précédent corrobore nos dires. Il est encore, comme nous l'avons ajouté, un véritable érudit possédant des documents d'une grande valeur : c'est l'homme le mieux renseigné sur tout ce qui concerne les gens et les faits de l'ancienne baronnie de Montaigu, documentation qui nous vaudra un gros et intéressant livre d'histoire locale.

Pour M. Mignen les vieilles familles seigneuriales de cette partie du Bas-Poitou n'ont plus de secrets : il connaît à merveille leur filiation à travers les siècles. On dirait de lui un confident de ces « très hauts et très puissants seigneurs ou dames », qui a également vécu dans l'intimité des « nobles et honorables hommes ». Ses cartons renferment de véritables trésors historiques qu'un jour sans doute — nous croyons savoir que telle est l'idée de M. le Dr Mignen — iront enrichir

nos collections publiques. Il nous souvient des bonnes soirées passées dans le cabinet de l'excellent docteur, alors que pour une étude historique il nous documentait, et de ses conseils nous aidait dans la rédaction de notre travail. C'était pour nous un véritable plaisir que d'entendre le savant historien de Montaigu nous donner des explications sur les faits et gestes intimes du seigneur dont il venait de nous révéler l'existence et le nom. Et si nous avons fait quelque peu en matière d'histoire locale, l'honneur et le mérite en reviennent à M. le Dr Mignen. Nous sommes heureux de le dire bien haut et de lui en témoigner toute notre gratitude.

*
* *

Paroisses, Eglises et cures de Montaigu « Bas-Poitou » (1900) est le premier en date des ouvrages de M. le Dr Mignen. Il « doit être considéré d'après l'auteur, comme l'un des chapitres de l'histoire de la baronnie devenue ensuite le marquisat de Montaigu. » Dans ce volume de près de 200 pages, M. Mignen a fait l'historique des « quatre chapellenies de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jacques, de Saint-Nicolas et de Notre-Dame qui, dans la suite des temps, formèrent autant de paroisses distinctes ». Le chapitre premier traite longuement de la paroisse de Saint Jean-Baptiste qui eut le plus d'importance. Tout le livre est à lire : c'est l'histoire religieuse complète d'une petite ville et ce travail peut servir de modèle à toutes les études de ce genre.

Dans *Les Religieuses Fontevristes de Notre-Dame de Saint-Sauveur* (1902), M. le Dr Mignen fait l'histoire du couvent de Montaigu de 1626 à 1791. « Il tenait la première place parmi les établissements similaires de la région. Les jeunes filles de la noblesse le choisissaient pour se consacrer au service de Dieu : et le pensionnat qui lui était annexé était l'école le plus en faveur pour les enfants de la noblesse et de la bourgeoisie, dit l'auteur. » Comme le précédent, ce livre mérite une place

dans la bibliothèque des curieux du passé. Il est fait tout de documents et écrit avec l'ordinaire impartialité de l'auteur.

La publication en 1904 des *Chartes de Fondations pour l'Aumônerie hôpital de Montaigu* (1174. 1182. 1241. 1696) est le complément intéressant des deux ouvrages précités que nous nous plaisons à recommander à tous les épris du passé. Car s'il manque à la boutonnière de l'auteur, de ce bénédictin laïque, de ce savant ce que d'autres portent comme le témoignage d'un... talent parfois très discutable, M. le Dr Mignen honore la science historique et les Belles-lettres poitevines. Ce titre suffit pour lui assurer une place enviable une des premières devrions-nous ajouter parmi les écrivains vendéens contemporains qui ne sont pas légion.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

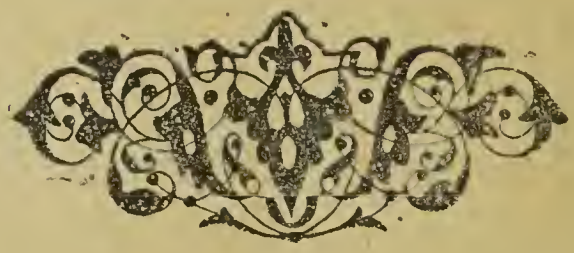

L'ENFANT AUX FLEURS

L'enfant soigne ses fleurs parmi l'aurore claire,
orgueilleuse du beau jardin fleuri qu'elle a
disposé savamment en élégants parterres
que bordent les fusains et les jeunes lilas.

Cette églantine est aussi frêle que sa grâce,
ce lys est aussi pur que son cœur innocent,
et cette rose-feu penchant sa tige lasse
offre son cœur de pourpre aux baisers de l'enfant.

Et l'enfant, sans penser encore à d'autres choses,
ses cheveux dénoués légers au matin frais,
attentive à l'éveil glorieux de ses roses,
promène lentement son orgueil satisfait.

Mais soudain, des forêts voisines et secrètes
dont les buissons épais cachent des nids trembleurs,
un vent tiède a troublé dans son âme inquiète
l'insoucieuse enfant qui néglige ses fleurs.

« Enfant ! enfant ! tes fleurs vont se flétrir ! Sans doute,
ce vent nouveau pour toi dit d'aimables chansons ;
mais si pour ses chansons aimables tu l'écoutes,
tes fleurs dans un oubli mortel se faneront.

— Je suis lasse des fleurs semblables à moi-même,
ces fleurs qu'aucune main brutale ne cassa.
Je sais tous les rosiers ; les futurs chrysanthèmes
seront pareils à ceux que je connais déjà.

Un désir de carnage habite ma pensée
qui s'enfièvre au milieu des lys indifférents,
et ma chair sans émoi voudrait être blessée
à tenter l'épaisseur des fourrés déchirants.

Adieu, mes fleurs ! Je vais à la forêt. Qu'importe
si parmi les bois sourds je grelotte la nuit !
La souffrance sera moins lourde que l'ennui,
et je ne saurai pas si mes roses sont mortes. »

FRANCIS EON.

MÉLUSINE EN POITOU ET EN VENDÉE

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

Suite (1).

IV

Selon certains auteurs, le nom de Lusignan viendrait du romain Lucinius, de là celui de *Mater Lucinia* donné à Mélusine, fée des eaux honorée par le chef du pays, et d'où provient l'appellation populaire de Merlusine. Le docteur Desaivre est le plus ardent champion de ce système (1).

Nous connaissons l'opinion de Lahaie, qui fait de l'héroïne, Marie sœur du comte de Poitou, mariée à Raymond du Croisic, et nommée *Mellusine* en raison de Melle et de Lusignan qu'elle obtint en partage. Sauf erreur de noms, c'est-à-dire Marie au lieu d'Eustache Chabot et Raymond du Croisic à la place de Raymondin, cette assertion nous semblerait beaucoup plus rationnelle, si quelque princesse de Melle avait épousé un sire de Lusignan ; mais l'historien Besly assure formellement le contraire.

M. J. Babinet, conseiller à la cour de cassation, dit que le nom de Melusine est le même que celui de Mélisende, fille de

(1) Voir la 2e livraison 1904.
(2) Desaivre, *Le Mythe de la mère Lusine*.

Beaudouin II, roi de Jérusalem ; la fable paraît être venue d'Orient et Mélisende se confond avec la sirène d'Ascalon, prise pour emblème par la maison de Lusignan.

M. Mazet, ancien bénédictin fort érudit, prétend que le nom de Mélusine dérive des mots latins : *Mélicendis*, *Melesendis* et *Melsendes* qui se lisent dans plusieurs chartes du Poitou, et qu'il ne vient point des ridicules étymologies dont on a voulu le faire dériver ; que celle à qui l'on a donné ce nom est Eustache Chabot, fille de Thibaud Chabot II, sire de Vouvent de Rocheservière et de la Grève. Nouvelle Armide, elle dut toute sa magie aux grâces de son esprit, à sa beauté merveilleuse et surtout à la science profonde qui l'éleva si fort au dessus de son siècle (1).

M. Littré, dans son *Dictionnaire universel de la langue française*, donne pour racine de Mélusine un *Melus* bas-breton et ajoute : Gallois, *Melusine*, *femme mélodieuse*, *femme qui chante*. C'est de cette opinion dont s'est emparé M. l'abbé Jarlit, ancien curé de Lusignan, au cours d'une longue étude, laborieusement documentée, qu'il a publiée en 1887, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.

Quant à notre sentiment personnel, nous l'exposerons en quelques mots.

Point n'est utile, ce nous semble, d'aller chercher si loin pour découvrir une origine émanant tout simplement du langage populaire, et, nous rangeant à l'opinion de M. C. Roy, déjà cité, il nous paraît naturel d'établir l'étymologie du mot *Mélusine* sur celui de *Mélusin*, nom des habitants de Lusignan. On sait que l'anagramme de *Luzinem* (anciennement Lusignan) est exactement *Méluzin*, jeu de lettres familier à nos pères, et qu'en conséquence le féminin doit être *Méluzine*.

Toutefois, relatons en passant ces lignes de M. Gaston Paris, sur l'interprétation donnée au nom de la fée.

« L'identification des noms *Milushi* et *Mélusine* est rejetée

(1) Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*.

« par M. Desaivre : il croit que la forme première du nom est « la *Mère Lucine*, qu'il regarde comme représentant *Mater Lu-* « *cinii*, qui serait le nom latin de la nymphe patronne, dès le « temps celtique, du lieu désigné plus tard par un vocable « dérivé du nom latin *Lucinius*. En réalité *Lusignan*, autrefois « *Lezignem*, vient de *Licinianum* et non de *Lucinianum*, et si ce « nom a quelque chose à faire avec celui de Mélusine, c'est « sans doute un rapprochement volontaire et peut-être fort « peu ancien. La forme première du nom de la fée a dû être « *Meslusine* ou *Merlusine* : l'*e* final de *Mère* ne serait pas tombé « au XIVe siècle, et jamais anciennement on n'a dit, comme « on le fait aujourd'hui par étymologie populaire, *la* Mère « Lusine, non plus qu'on ne rencontre *Lusine* tout seul. D'où « vient *Meslusine* ou *Merlusine*, il est difficile de le dire ; peut- « être a-t-il une étymologie, peut-être est-il d'invention pure « et fabriqué sur l'analogue de *Merlin*, Ce qui est sûr, c'est « qu'on ne le trouve nulle part avant les ouvrages de Jean « d'Arras et de Couldrette, et il est extrêmement probable « que, dans les traditions populaires où il figure aujourd'hui « sous diverses formes, il provient du roman en prose qui fut « si répandu grâce à la Bibliothèque bleue » (1).

N'est-il pas étrange de constater combien peu les historiens et les érudits sont d'accord sur une question qui, en somme, ne change rien à la légende, et pourrait être élucidée par le rapprochement logique de *Mélusin* avec *Mélusine* ? On a dit *Mélusine*, comme on dit la Bordelaise, la Parisienne, la Vendéenne etc... et ce nom ayant été illustré par Eustache Chabot, il se trouve généralisé en une seule personne. C'est Eustache qui représente la race féminine de Lusignan.

Les légendes ont, d'ordinaire, moins d'obscurité au fond de leurs berceaux ; elles s'établissent sur un fait quelconque, parfois extrêmement naïf, et que la superstition grossit démesurément. En général, elles accusent un tour gracieux, empreint

(1) *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1884.

d'une poésie toute particulière, que n'offre point l'histoire, et c'est les déflorer que de vouloir introduire le bistouri de la science dans leurs flancs afin d'en connaître l'anatomie.

C'est un peu ce qu'a tenté M. l'abbé Jarlit dont nous venons de parler, et nous en arrivons à l'origine même de la légende mélusienne.

Selon cet auteur, « la fée moitiée femme et moitiée serpent « du Poitou, dont Jean d'Arras et les auteurs trouvères font « une princesse d'Albaine, c'est-à-dire du pays du Caucase, « doit être identifiée à la femme serpent qu'Hercule, d'après « le récit d'Hérodote, rencontra et épousa chez les Scythes. « Son nom, comme sa légende, est d'origine scythique. Il dé- « rive du vieux mot slave *Milouziéna*, femme gracieuse, enchan- « teresse. Ce mythe de Mélusine semble en tout cas bien cons- « taté dans le pays des Scythes. Logiquement, il a été im- « porté à Lusignan par les colonies Teifales du IVe siècle, qui, « on le sait, sont de race scythique. Là, il s'est transformé et « incarné dans la famille des premiers seigneurs à laquelle il « a survécu, conservant dans toute sa force, malgré ses modi- « fications, sa popularité superstitieuse. Au surplus, ce n'est « pas seulement en Poitou que l'on rencontre la légende Mélu- « sine. Elle est encore vivante en Forez, en Dauphiné, sur les « bords du Rhin, en Luxembourg, et partout en Occident elle « semble avoir été importé d'Orient par les peuples Ariens. »

Cette opinion est généralement combattue par tous ceux qui se sont occupés de *Mélusine*, et nous la combattons nous-mêmes, car ainsi que le dit M. Bélisaire Ledain :

« Quand on n'a pas de documents à invoquer, toute hypo- « thèse est interdite. »

M. l'abbé Jarlit va même plus loin en faisant remonter l'origine de la légende mélusienne au fait paradisiaque de la tentation de la femme par le serpent, n'ayant pu s'aventurer au-delà de la création du monde. Il nous parle de la migration des Teifales et des Sarmates, de leur établissement dans le pays poitevin, invoque le témoignage de saint Grégoire de

Tours, tire ses objections de l'anthropologie, et conclut par ces lignes singulièrement affirmatives :

« Je crois avoir *victorieusement* démontré que les peuples « Scythes qui habitaient entre le Taurus et la mer Caspienne, « peuples qu'Hérodote avait trouvés en possession de la lé- « gende de la *femme-serpent* au commencement des âges histo- « riques, sont les mêmes qui, toujours en possession de leurs « traditions et de leurs coutumes nationales, sont venus, au « Ve siècle de notre ère, s'établir dans les pays de Lusignan « et dans le Bas-Poitou. Ce fait une fois acquis, *il ne peut y* « *avoir de doute* sur la provenance scythique de la légende de « Mélusine » (1).

Il est, sans doute, très audacieux de se prononcer d'une façon aussi catégorique que M. l'abbé Jarlit, mais puisque lui-même et tant d'autres, à son exemple, ont formulé leur opinion sur un sujet ayant le don d'exciter la passion des chercheurs, nous nous sentons encouragés à unir notre modéste voix à cet universel concert.

En toute conscience, et après avoir consulté nombre d'auteurs, il nous paraît vraisemblable qu'Eustache Chabot fut une femme hors ligne, possédant les qualités requises pour éblouir son peuple d'ignorants mais dévoués serviteur, et que les actes qu'elle a accomplis pendant son séjour au château de Lusignan ont revêtu un caractère surnaturel, précisément parce qu'ils étaient au-dessus de l'intelligence des masses. Raymondin, poussé par la jalousie, la surprend dans ses ébats, et *croit* apercevoir un corps de serpent. Serait-ce le *serpent de la jalousie*, ou quelque reptile ayant été troublé par la visite de l'époux indiscret ? Il est probable qu'il existe un serpent dans l'affaire, et Eustache, réclamant une solitude absolue lorsqu'elle se met au bain chaque samedi, peut fort bien passer pour une sirène chez les superstitieux poitevins. Dès l'instant qu'il est question de serpent, c'est naturellement la Mélusine, grande

(1) Abbé Jarlit, *Origines de la légende Mélusine*, *1886*.

et noble dame, déjà fée par son habileté d'architecte, qui hérite de cette transformation adéquate à l'esprit romanesque de l'époque. Il s'ensuit que, désormais, sa vie est celle d'une créature irréelle, fantastique, et quand elle s'échappe par la fenêtre du château, déployant de larges ailes dentelées, ce départ nous fait songer à quelque immense chauve-souris ou oiseau gigantesque dont le vol et le cri terrifient les gens de la forteresse et de la ville.

Le peuple se laisse facilement entraîner par le merveilleux et se soucie peu de la vérité. Encore aujourd'hui, le paysan croit aux *sorciers* et les préfère aux médecins. L'habitant de la campagne romaine a ses *jettatori*. Dans les classes les plus élevées, on ne refuse pas d'accorder créance aux maisons hantées, aux esprits, voire même aux somnambules, et plus d'un haut personnage, qualifié de suprême intellectuel, avale parfois des couleuvres qui ne le cèdent en rien à la femme-serpent.

La légende se crée toujours au sein des humbles. Elle est habituellement ingénieuse et très souvent morale.

Alors, pourquoi lui nuire par de patientes recherches, par des fouilles inlassables, sans découvertes appréciables, quand il serait si bon de respecter son auréole de naïveté ? Tenter d'en surprendre les origines secrètes, n'est-ce point fatalement s'égarer dans un inextricable labyrinthe ?

Qui pourrait dire d'où proviennent la plupart de nos légendes vendéennes ?.....

« Les *farfadets* sont d'aimables et de charmants petits lutins « qui hantent les maisons, la nuit, et viennent quelquefois « écouter aux portes, pour entendre les joyeuses conversa- « tions des longues soirées d'hiver. Pendant le jour, ils se « retirent dans les cavernes profondes, où ils gardent d'im- « menses trésors qu'ils ont amassés. Les *dames blanches*, tout « habillées de blanc, volent par les nuits glacées à travers les « airs. La *garache* est une personne humaine, un grand cou- « pable, qui chaque nuit est changé en bête, pendant un

« espace de temps plus ou moins long, selon la gravité de son « crime. Pour ramener la garache à son état naturel, il « faut la blesser de manière à faire couler le sang. Mais elle « ne peut être atteinte par la balle, si l'arme n'a pas été char- « gée avec trois morceaux du pain bénit des trois messes de « Noël. Le *loup garou*, personne transformée en loup, a la ter- « rible réputation de dévorer les petits enfants. Sa gueule « énorme est armée de dents crochues, et l'on voit ses yeux « flamboyer comme deux chandelles au milieu des ténèbres. « La *bidoche* se montre sous la forme d'une chèvre ou d'un « mouton blanc. Le *miaque* saute sur les meilleurs chevaux du « marais et les lance dans des courses folles, jusqu'à les « exténuer » (1).

Presque toutes les apparitions de la campagne se produisent sous l'aspect d'un animal, car l'animal, dans l'esprit du paysan, est un être soupçonné de satanisme. Il y a évidemment corrélation entre le loup-garou, la garache et la bidoche, et le serpent de Mélusine.

D'après M. de Cayot, M. Delandre, M. l'abbé Baudry, etc... quelques-unes de ces fictions auraient une origine celtique. Mais la preuve en est-elle faite ?

Quelle est l'origine des *sorcières de Noirmoutier*, de la *chasse-Gallery* connue dans les Ardennes sous le nom de *chasse aux fées*, de la *pierre plate*, de la *pierre branlante*, de la *pierre-qui-vire*, de la *pierre-folle*, de l'*Homme qui a un poil dans la main* ? Il est certain que bon nombre d'entre elles sont de source gauloise, mais c'est là tout ce qu'on en en peut dire, car il faudrait des volumes pour cataloguer les légendes qui dorment sous chaque pierre du chemin, au creux de chaque buisson, et dans la profondeur des eaux fraîches et limpides.

La Vendée, sœur de la Bretagne, n'est faite que de légendes.

Celle de *Mélusine* se distingue particulièrement des autres, en ce sens qu'elle revêt une couleur moyen-âgeuse, horrible

(1) *La Vendée avant 1793.*

et séduisante, bien propre à stimuler la verve des écrivains, historiens ou romanciers. Elle est toujours vivante dans la mémoire du peuple, et le soir, autour du foyer, c'est elle qui fait les frais de la conversation.

« On parle de ses ébats dans la fontaine, de sa puissance, « de ses exploits, des monuments qu'elle a construits, des « apparitions dans lesquelles on l'a revue, et de la tendre « sollicitude avec laquelle elle veille à écarter les fléaux qui « menacent sa patrie bien-aimée. De même, comme au temps « de Brantôme, la lavandière puise la matière de ses récits « dans sa légende, ou mieux, dans les contes que d'autres la- « vandières lui ont rapportés. Alors, elle entre dans les dé- « tails les plus minutieux sur la longue queue de la *Serpentine*, « sur ses vêtements, sur son peigne, sur son miroir, sur les « traits de son visage ; et pour peu que la conversation s'é- « chauffe, elle jure ses grands dieux qu'elle s'est encore ap- « parue au temps de sa jeunesse » (1).

Et, puisque nous rappelons ici un passage de ce copieux article, le lecteur nous permettra d'en citer la conclusion, non que nous soyons du même avis que son auteur, mais pour mieux y étayer notre raisonnement.

« Laissez un demi-siècle s'écouler encore : les générations « qui ont été témoins de la construction du chemin de fer de « Poitiers à la Rochelle seront éteintes. Alors la lavandière « penchée sur l'eau transparente de la Vonne, et le bûcheron « assis à l'entrée de sa hutte de bruyères dans la forêt voisine, « contempleront, avec le même étonnement qu'aujourd'hui, « ce viaduc gigantesque qui transborde, à cent pieds d'éléva- « tion, les trains du sommet d'une colline sur la colline oppo- « sée. Mais le souvenir des habiles ingénieurs de la Compa- « gnie d'Orléans qui ont suspendu dans les airs cette masse « si hardie et si colossale sera complètement oblitéré dans la

(1) Abbé Jarlit, *Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1886.

« mémoire du peuple. *Le sic vos non vobis....* de Virgile se réali-
« sera pour eux, comme il s'est réalisé pour leurs devanciers du
« moyen-âge. Le viaduc de Lusignan, portant à son parapet
« le bas-relief de la fée, ne sera plus, aux yeux du bûcheron,
« de la lavandière, comme l'église Notre-Dame, comme tant
« d'autres monuments des siècles antérieurs, qu'un nouveau
« fleuron ajouté à la couronne de Mélusine. Car, alors comme
« aujourd'hui, le nom de Mélusine résumera toutes les gloires
« et tout le passé de Lusignan » (1).

Parfait. Mais M. l'abbé Jarlit ne s'est guère douté, en écrivant cette page, qu'il renversait d'un coup toute la doctrine de son étude. Il est évident que si, dans cinquante ans, le souvenir des ingénieurs qui ont lancé le viaduc de la Vonne doit être oblitéré dans la mémoire du peuple, à plus forte raison le souvenir de *Mélusine* se trouve oblitéré dans la mémoire de nos contemporains. Les recherches opérées sur la fée et sa légende ne peuvent se prévaloir d'aucune preuve authentique, puisqu'il suffit d'un demi-siècle pour altérer la vérité.

(1) Abbé Jarlit, *Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1886.

(*A suivre*). L'abbé F. CHARPENTIER.

PHILIPPE ET LOUIS LEFÈBRE

(FIN) (1)

(Noirmoutier, 1793 et 1795).

La première occupation de Noirmoutier par les Royalistes se fit sans opposition et sans effusion de sang, mais ne dura que vingt-cinq jours. Guéry, sentant la résistance impossible, se retira dès qu'apparurent en rade le *Superbe* et l'*Achille* et qu'il apprit la marche en avant de Beysser.

Philippe Lefèbvre ne devait pas tarder à tomber entre les mains des Républicains ; il fut conduit aux Sables sous l'inculpation d'avoir porté la cocarde blanche et suivi le drapeau blanc.

Le 1er juin, la commission militaire de cette ville l'adressait au Tribunal criminel de Fontenay, qui le lui renvoya.

On lit dans les délibérations du conseil du district de Challans le 2 août 1793 :

« Rappel fait et délibérant sur une lettre écrite au citoyen Graton président de la commission militaire des Sables, par plusieurs détenus, signée entre autres de Lefèbvre aîné et Lefèbvre jeune, habitants de l'île de Noirmoutier, en date du 19 juin dernier.

» En ce qui concerne les d. Lefèbvre, le conseil, vu 1° l'extrait du procès verbal rapporté par le citoyen Jacques Maurice, commissaire du département de la Vendée pour l'armement

(1) Voir la 2e livraison 1904.

des côtes de Noirmoutier ; 2° l'extrait du prononcé rendu par la commission militaire séant à Noirmoutier, le 2 mai 1793, signé Francy, maire, et Le Camus, secrétaire ; 3° Le certificat des officiers municipaux de Noirmoutier, signé Viaud, procureur de la commune, etc. »

» Considérant que le citoyen Lefèbvre l'aîné traduit devant la Commission militaire établie aux Sables-d'Olonne, ayant été arrêté en vertu d'ordres que le conseil du district n'a pas donnés et qu'il ignore par qui ils ont été donnés, ne peut être mis en liberté par lui, etc. »

Le 18 thermidor an II, la municipalité de Noirmoutier écrit au district de Challans qu'elle a sous les yeux l'extrait mortuaire de Lefèbvre aîné, décédé à l'hôpital des Sables le 9 frimaire précédent, étant en état d'arrestation. La municipalité demande si, après sa mort, il y a eu jugement portant confiscation de ses biens. Sa femme voudrait rentrer en possession de sa maison, qui, depuis la prise de l'île, a servi d'hôpital, jusqu'au moment où les malades ont été évacués sur la Blanche. La maison a été considérablement augmentée par son mari et par elle. La municipalité désire des instructions à cet égard. Elle tient cependant à faire observer au district que la femme Lefèbvre est chargée des enfants de son beau-frère, émigré en Angleterre et dont la femme est morte dans les prisons de Nantes.

Louis-François Lefèbvre, dit Lefèbvre jeune, né en 1758, officier de marine, épousa le 7 novembre 1786, à Saint-Gervais, Françoise-Marie Ganachaud, fille de feu Jacques Ganachaud de la Belle-chaussée et de Marie Jeanne Viaud et, par la même nièce, de la femme de son frère. Ses témoins furent Philippe Lefèbvre son frère et J. André Viaud beau-frère de celui-ci ; ceux de l'épousée, André, Charles et Nicolas Ganachaud.

De nombreuses signatures couvrent cet acte de mariage, tant était grande la lignée des Viaud et d'autre part celle des Ga-

nachaud ; du côté des Lefèbvre, on ne trouve que celles des deux frères du mari.

Dès les premières lueurs de la Révolution, Louis Lefèbvre se montra royaliste ardent, tandis que la famille Ganachaud appartenait à l'autre parti, sauf Jacques, curé de Riez, qui fut déporté en Espagne.

Compromis au moment de la prise de Noirmoutier par Guéry-Fortinière, Louis Lefèbvre comparut devant la commission militaire, présidée par Francy. Il fut acquitté, grâce à Jean-Aimé Viaud, procureur syndic de la commune, qui préludait à son rôle de sauveteur (1).

On a vu plus haut qu'en août 1793, Louis Lefèbvre était prisonnier aux Sables-d'Olonne et réclamait son élargissement.

« Pour ce qui concerne Lefèbvre jeune, est-il dit dans la délibération précitée, comme il paraît avoir été acquitté par la commission militaire établie à Noirmoutier, le Conseil verrait avec étonnement la détention de ce citoyen et s'empresserait d'interposer l'autorité que la loi lui accorde pour lui faire rendre la liberté..... mais considérant que ce citoyen a, dans tous les temps, montré un esprit absolument opposé à la Révolution, que ses habitudes, depuis cette époque, ont été le plus souvent chez les prêtres réfractaires et les cy-devant nobles ; que, pendant l'insurrection qui a éclaté à Noirmoutier, il se comporta de manière à donner prise sur lui, puisqu'il a été traduit devant une commission militaire ; craignant que, si la liberté lui était rendue, il en fit usage pour exécuter des projets que les circonstances ont fait avorter... ouï le procureur syndic, par forme de sûreté générale, arrête que le citoyen

(1) Le 16 mai 1793, Jean-Aimé Viaud annonce à l'administration départementale de la Loire-Inférieure, qu'un jugement d'acquittement a été prononcé sur François Lefèbvre, marin, accusé à tort d'avoir été complice des rebelles. Il ajoute que Guéry-Fortinière n'a pas fait couler une goutte de sang et que Rorthays de St-Révérend, actuellement dans les prisons de Nantes, qu'il avait nommé commandant de l'île, est allé lui-même, de poste en poste, dire de n'opposer aucune résistance (*Arch. départ. de la L.-Inf.*). Cet Aimé Viaud n'avait aucun lien de parenté avec la famille des dames Lefèbvre.

Lefèbvre jeune restera en état d'arrestation, où il se trouve actuellement jusqu'à des circonstances plus heureuses permettent de lui rendre sa liberté, sans qu'il en résulte aucun danger pour la sécurité publique ».

Son beau-frère, Ferdinand Ganachaud secrétaire du district, put toutefois le faire mettre en liberté, le mois suivant.

Ext. des délibérations du district de Challans 1793, 27 septembre an II de la République française une et indivisible.

« Rapport fait d'une pétition présentée par le citoyen Lefèbvre jeune, détenu à la maison d'arrêt de cette ville comme personne suspecte, expositive que son épouse jouit d'une très mauvaise santé et ne peut veiller à ses affaires domestiques, et tendant à obtenir son élargissement. Le conseil... arrête que le citoyen Lefèbvre sera mis en liberté et renvoyé dans ses foyers à la charge de donner de suite à l'administration un cautionnement de 3000 livres, de ne pas sortir de l'isle de Noirmoutier jusqu'à nouvel ordre et de se présenter toutes les fois qu'il en sera requis à la municipalité, sous la surveillance de laquelle il est immédiatement mis en liberté par le conseil, qui charge lad. municipalité de l'exécution du présent arrêté et qu'à cet effet expédition lui en sera adressée, ainsi qu'au citoyen Colin conciérge de la maison d'arrêt, pour décharge. »

Au moment de la prise de Noirmoutier par Charette (octobre 1793), Lefèbvre jeune alla un des premiers au devant de lui. Il fut nommé capitaine commandant de la marine de l'île. Un des objectifs du général vendéen, en s'emparant de Noirmoutier, était de se mettre en rapport avec l'Angleterre ; Lefèbvre fut chargé d'organiser une expédition à cet effet. Elle ne put appareiller qu'en décembre et, comme le capitaine auquel elle était confiée tardait à partir à cause de la tempête, Lefèbvre prit sa place laissant derrière lui sa femme récemment accouchée, qui traînée dans les prisons de Nantes devait y mourir, et dont la petite fille ne tarda pas à succomber (1).

(1) Voir la note finale.

Joseph, le plus jeune des la Roberie se trouvait à bord portant les lettres de Charette.

On n'eut de leurs nouvelles qu'en janvier 1795.

Arrivés sur les côtes de la Grande Bretagne, et pris pour des corsaires, ils avaient été accueillis à coups de pierres et Lefèbvre avait été blessé à la tête. Leur navire fut capturé et brûlé. Quant à de la Roberie, il avait eu beaucoup de peine à se faire reconnaître comme un agent diplomatique, à cause de son âge.

De la Roberie, chargé d'une réponse du gouvernement anglais, vint, en mars 1795, se perdre dans les vases du Gois, avec les marins qui l'accompagnaient.

Son corps entraîné par les courants fut retrouvé à Saint-Jean-de-Monts. L'argent et les lettres, dont il était porteur, furent remis à Charette qui distribua le premier à ses soldats et ne put faire savoir aux Anglais qu'il avait reçu les secondes.

Cependant l'expédition de secours s'organisait ; Lefèbvre avait été retenu pour lui servir de guide.

Le 27 brumaire an IV, le registre des délibérations de la municipalité de Noirmoutier contient la déposition d'un marin fait prisonnier par les Anglais, déclarant avoir été débarqué par eux sur la côte de Saint-Jean-de-Monts, quelques mois auparavant, avec 18 émigrés, sous le commandement de Lefèbvre jeune, tué dans le combat.

Voici ce qui s'était passé. Aux premiers jours d'août, une forte escadre anglaise, sous le commandement de l'amiral Warren, croisait de Saint-Jean-de-Monts au village de la Plège (voir Bittard des Portes, *Charette*, p. 486).

Le matin du 10, une frégate annonçait par trois coups de canon la présence de la flotte. Charette accourut au devant des émigrés à la tête de troupes nombreuses. Elles convoyaient vingt-quatre chariots chargés de blé devant être à échanger contre de la poudre et de l'or.

Les coups de canon avaient attiré l'attention des républicains, cantonnés à Saint-Gilles et à Croix-de-Vie, sous le com-

mandement de Spithal. Une grosse patrouille de cavaliers arriva en toute hâte au village du Bec, où Lefèbvre et quelques émigrés avaient atterri dès l'aurore. Elle les surprit et Lefèbvre fut tué.

Les troupes républicaines inférieures en nombre se replièrent à l'arrivée des forces commandées par Savin et un des frères de la Roberie. Le déchargement put se faire à neuf heures, non loin de la ferme abbatiale d'Orouet.

Louis Lefèbvre s'était défendu avec un héroïque courage. Son fils attribua sa mort, mais à tort, à un des parents de sa mère servant dans l'autre armée.

Mme J. C. Musset (Geneviève Pelletier) veuve du chevalier de Saint-Louis, n'ayant pas voulu se réfugier aux Sables comme sa famille, était restée à Saint-Gervais. Sa maison la plus confortable du bourg servit successivement de quartier général aux chefs des deux partis. Sa fille Geneviève Musset, devenue Mme C. Palvadeau, morte presque centenaire, m'a raconté que l'officier républicain qui avait tué Lefèbvre s'en était vanté devant elle et lui avait montré une morsure reçue de lui dans cette lutte suprême.

Mme Ve Philippe Lefèbvre, ayant servi de mère aux enfants de son frère devenus orphelins, adopta ceux de son beau-frère.

Elle les plaça en Banzeau chez une brave femme appelée Marie-Thérèse Moreau, à laquelle les soldats républicains donnaient des coups de plats de sabre, en l'appelant la veuve d'un brigand ; puis elle les prit chez elle. N'ayant plus de ressources, elle établit une petite boutique dans sa maison de la rue du Grand-Four.

Les héritiers du curé Guyard, venus pour recueillir la succession de celui-ci, lui cédèrent à bas prix la petite propriété de la Lande, depuis la Lande Saint-Joseph. Les plus jeunes fils de son frère l'aidèrent de leur mieux et, confiante en Dieu, elle put remplir sa nouvelle tâche.

Sa maison devient le rendez-vous de sa nièce Louise Viaud

et autres des âmes pieuses. On y causait de Dieu, de bonnes œuvres et le moins possible des jours passés.

Elle eut le bonheur de revoir la Religion rétablie et mourut saintement le 14 janvier 1834 à l'âge de 82 ans.

Sa nièce et filleule, Marie-Thérèse Lefèbvre, devenue Ursuline de Chavagne, légua sa maison à sa communauté, pour y établir une école. Son neveu Salomon, docteur en médecine et praticien de valeur, fut pendant quelque temps maire de Noirmoutier.

C'est à son initiative et à la manière dont il sut intéresser à son œuvre les principales familles de l'île, que fut fondé l'hôpital de cette petite ville.

Salomon avait épousé Sophie Duchemin, fille de Louis-Pierre Duchemin, dernier sénéchal de l'île, juge, puis président du tribunal du district de Challans, proscrit en 1793, jugé à Nantes par la commission militaire et relaché en 1795. Le sénéchal était fils de Pierre Duchemin chirurgien du prince de Condé.

La veuve de Salomon (1796 à 1878), appelée aussi elle la bonne dame Lefèbvre, lui survécut se livrant à des œuvres charitables. Elle s'était chargée de l'entretien de la crypte de Saint-Filbert.

Madame Théobald Thibault, une de ses héritières, possède deux pastels, d'exécution assez médiocre, représentant Philippe Lefèbvre et sa femme. Philippe porte le costume des riches bourgeois de la fin du XVIIIe siècle : habit gris à larges boutons et à jabot de valenciennes ; chevelure poudrée disposée en tirebouchons, à queue renfermée dans un sac de soie noire. Il tient à la main une lettre.

Marie-Anne est vêtue d'une robe de soie bleue et une collerette de linge ; son bonnet est garni de valenciennes.

Dr Viaud-Grandmarais.

La Lande Saint-Joseph, ancienne propriété du curé Guyard et de madame Lefèbvre, le 15 août 1903.

On y voit, comme tous les interrogatoires des femmes arrêtées à Noirmoutier, l'insistance avec laquelle est recherchée Madame de l'Epinay de la Roche D'Avau, dont notre ami Henri Renand a publié, dans la *Revue du Bas-Poitou*, la vie mouvementée.

Interrogatoire de Françoise-Marie Ganachaud femme de François-Louis Lefèbre capitaine de navire, demeurant dans la commune de Noirmoutier. Nantes, 2 pluviôve an II.

Interrogée où était son mari.

A répondu, qu'il avait été forcé par de Tinguy, commandant des rebelles, d'aller conduire en Angleterre, sur une corvette, deux officiers chargés de demander des secours à la cour de Londres.

Interrogée si son mari n'avait pas été inquiété pour cause de la Révolution, avant la dernière prise de l'île et par les rebelles.

A répondu qu'il avait été arrêté au mois de mai dernier et conduit aux Sables à la maison d'arrêt, où il est resté jusqu'à la fin de septembre, époque où il fut renvoyé sous cautionnement

Interrogée si son mari, en partant en Angleterre, ne lui avait pas fait part de ses projets particuliers ? quelles dispositions il avait prises pour sa fortune ?

A répondu : Mon mari forcé par Tinguy d'embarquer, me dit qu'il resterait en Angleterre et emploierait les secours de son état pour y suivre. Du reste, il n'a pris aucune disposition pour sa fortune.

Interrogée, si elle n'a pas cherché à influencer les opinions en faveur des rebelles et ce qu'elle pensait de la guerre actuelle.

A répondu : Je n'ai jamais cherché à déterminer personne en faveur d'aucun parti ; cependant j'ai cru que le parti républicain triompherait.

Interrogée si la Roche-Davau n'a pas logé chez elle et si elle savait où elle était ?

A répondu qu'il était vrai que la Roche-Davau logeait chez elle, mais que c'était par billet du commandant Tinguy ; qu'elle ne savait où elle pouvait être, ne l'ayant pas vu depuis le jour de la prise de Noirmoutier, qu'elle la laissa chez elle.

Témoins à entendre pour la Ganachaud femme Lefèbvre :

La citoyenne Huché, la citoyenne Touhéri épouse Lanoucq, la Gendron épouse Charrier, Anne Gralin veuve Québeau, Renée Laurent domestique, la Pacaud épouse Baudry, la Michaud épouse Maublanc, la veuve Mercier du Poupeton, Baron tisserand.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES

GUERRES DE VENDÉE ET DES CHOUANNERIES

(1793-1815-1832)

Avec notices sur les différentes insurrections.

(SUITE) (1)

158. UZUREAU (l'Abbé F.), *Deux Victimes vendéennes.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1899, p. 544 à 552.)

Touchante monographie consacrée à Mlles Grillard fusillées au Champ des Martyrs, à Angers.

159. VALLETTE (René), *La Marseillaise obligatoire et la Guillotine aux Sables-d'Olonne.* Fontenay, 1886, in-8°, de 14 p.

Récit historique plein d'humour et scrupuleusement documenté.

160. VALLETTE, (René, *La Commission militaire de Fontenay en 1793.*

Fontenay, 1894, in-8°.de 22 p. (Ext. de la *Revue du Bas Poitou*, 1894, p. 225 à 246.)

(1) Voir la *Revue du Bas-Poitou*, 1903, 3e livraison; 1904 1re et 2e livraisons.

161. VALLETTE (René), *Le Livre d'or de la Vendée. Essai d'un Martyrologe vendéen.*

En cours de publication dans la *Revue du Bas-Poitou*, 2e et 4e livraisons de la 16e année (1903).

Reproduction et analyse de documents curieux.

— *La Rochejaquelein. — A propos de l'inauguration de sa statue à Saint-Aubin*, dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1895, p. 324-336.

— *Les Colonnes Infernales en Vendée*, dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1896, p. 424-432.

— *Souvenirs de la Grande Guerre. — Le Général d'Elbée.* — Les Sables-d'Olonne, 1894. L'*Etoile de la Vendée.*

— *Une Famille de héros sous la Terreur* dans la *Revue du Bas-Poitou.* — (Notice sur la famille Morisson de la Bassetière.)

— *Une page du Martyrologe Vendéen. — Les Victimes révolutionnaires de Chavagnes-en-Paillers.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1900, p. 461-465.)

— *Une poignée de héros. — Les gars de Saint-Fulgent en 1793.* (*Idem.* 1902, p. 73.)

162. VIAUD-GRAND-MARAIS (Dr), *Noirmoutier le 16 thermidor an II.* (Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1881, p. 109-121 et 193-207.)

163. VIAUD-GRAND-MARAIS (Dr), *Les deux Richer ; Noirmoutier et Bouin, octobre 1793.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1902, p. 256 à 271.)

Etudes pleines d'intérêt, écrites sur des documents inédits et d'une incontestable autorité.

164. WAITZEN-NECKER (E.), *Le Comité royaliste de Palluau en 1793, d'après des documents inédits.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1900, p. 324 à 343 et 1901, p. 327 à 355.)

Travail documenté et intéressant sur le soulèvement royaliste de Palluau et des environs en mars et avril 1793. A signa-

ler notamment le rôle aventureux de Mme de Lespinay de la Roche, celui des frères Savin, de Joly, etc.

165. Walsh (Vicomte), *Lettres vendéennes ou correspondance de trois amis en 1827*. Paris, Vermot, 1823, 2 vol. [Réédité en 1854.]

Se lit avec agrément, mais plutôt ouvrage d'imagination que d'histoire.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

166. Availles (Ch. d'), *D'Autichamp (1770-1859), d'après des documents inédits*. Niort, Clouzot, 1890, in-8°.

Biographie bien composée. L'auteur rappelle les services de d'Autichamp, d'abord dans la division de Bonchamps, puis comme successeur de Stofflet à la tête de l'Armée d'Anjou, la tentative de reprise d'armes en 1799 et la pacification de Montfaucon.

167. Barante (Baron de), *Cathelineau, Bonchamps, Lescure, La Rochejaquelein, etc., études historiques et biographiques*. Paris, Didier, 1857, 2 vol. in-8°.

Quelques pages magistralement écrites sont consacrées à chacun des chefs vendéens, indiqués plus haut, et aussi à d'Elbée, Charette, Stofflet, Marigny, l'abbé Bernier, Sombreuil, au faux évêque d'Agra, etc.

168. Bergounioux (E.), *Essai sur la vie de Lazare Hoche*. Paris, Julien et Lanier, 1852, in-8°.

Près de 300 pages sur la Vendée et la Chouannerie. L'auteur, plein d'enthousiasme pour son héros, ne cite pas de documents à l'appui d'assertions qui semblent parfois un peu osées, La lecture en est agréable.

169. Bourgeois (Henri), *Biographies de la Vendée militaire*. Luçon, Bideaux, 1901, in-18.

Histoires de la grande guerre (Luçon, M. Bideaux, 1900) in-18, Cf. la partie relative à Denis-Antoine Bourgeois, ancien officier de l'armée du Centre, à Grolleau, Guitton, soldats de la même armée, à l'ex-Mayençais Sauvageot, etc.

Zig-Zags gu pays des Géants (Luçon M. Bideaux, 1902, 1903), 2e et 3e séries, 2 vol. in-18. Cf. dans la 2e série ce qui est relatif aux frères Texier et à Jeanne Robin.

Statues et statuettes de la Vendee militaire (Luçon,(M. Bideaux 1903) Joseph Cathelineau — Gaston Bourdic — L'abbé Jagault — Ripoche — Bibard — La Ville de Baugé — Piron — Le chavalier Adams).

Les Généraux de la Vendée militaire. Marigny, 1754-1794, t. 1er. (Luçon, M. Bideaux, 1903.)

Études biographiques fort intéressantes et remplies de détails originaux, sur les principaux chefs vendéens et sur les plus braves de leurs soldats, déjà publiées par la *Vendée historique* (années 1893 à 1903, *passim*). A signaler notamment une biographie très détaillée de Marigny en cours de publication.

170. Chauveau (P.-M.), *Vie de Charles-Melchior-Artus, marquis de Bonchamps.* Paris, 1817, in-8°.

La forme est purement apologétique ; toutefois pièces justificatives à la fin.

171. Cunéo d'Ornano (G.), *Les Guerres de la Révolution (Hoche)*, Paris, Beaudouin, 1888, in-8°.

Bien documenté.

172. Elbée (Marquis d'), *Le Généralissime d'Elbée. Lettre à M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges*, Angers, Lachèse, 1894, in-8°.

Sous la forme consise d'une brochure, étude historique de valeur sur le rôle du second généralissime de la Vendée.

173. Fillon (Benjamin) et Dugast-Matifeux, *Trois héroïnes vendéennes. (Echos du Bocage vendéen*, 1884.)

Très intéressante étude sur Mmes de la Rochefoucauld, de Bulkeley et Adams.

174. Fleury (Comte), *Un grand terroriste; Carrier à Nantes (1793-1794)*. Paris, Plon, 1897, in-8° [2e édit. 1901].

Sérieusement documenté. Dévoile une fois de plus les cruautés de l'odieux proconsul.

175. Gourdon (l'Abbé), *Oraison funèbre du marquis de Bonchamps, général en chef de l'armée vendéenne d'Anjou, prononcée dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil, le 11 Juillet 1825,* Angers, Pavie, 1825.

176. La Chanonie (C. de), *Une Amazone vendéenne, Mme de Bulkeley*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1891, p. 847-368 et 1892, p. 52-70.)

Mme de Bulkeley combattit en héroïne à la Grande Armée et à l'armée de Charette. Récit captivant.

177. La Chanonie (C. de), *Baudry d'Asson*. (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1892, p. 466 à 492.)

On y voit relatée avec précision la tentative d'insurrection d'août 1792, aux environs de Bressuire. Détails peu connus sur l'armée du Centre dont Baudry d'Asson commandait une des divisions.

178. La Fontenelle de Vaudoré (H. de), *Autour du Drapeau blanc. Biographies inédites des chefs vendéens et chouans, publiée avec préface et notes par* René Vallette. Fontenay-le-Comte, Bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, 1902, in-8° de 165 p. (Extr. de la *Revue du Bas-Poitou*, années 1890, 1894, 1896, 1898, 1900, passim.)

M. René Vallette a su retrouver à la bibliothèque de Niort, coordonner et annoter d'une façon très complète les biographies qu'avait rédigées M. de La Fontenelle de Vaudoré.

179. Lallié (Alfred), *Carrier*, Paris, Perrin, 1901, in-8°.

Œuvre d'érudition et d'un grand intérêt.

180. Rousse (Joseph), *Les Chefs secondaires de la Vendée militaire ; André Baumler.* (Dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1900, p. 276 à 284.

Originale figure de ce chef vendéen, de famille lorraine, l'un des principaux lieutenants de Joly.

181. Mautouchet (Pierre), *Le conventionnel Philippeaux.* Paris, Société de Librairie et d'Édition, 1900, in-8°.

Relativement à la mission de Philippaux en Vendée Voir notamment le Conseil de guerre de Saumur en septembre 1793.

182. Merland (C.), *Biographies vendéennes*, Nantes, Forest, 1883, 5 vol. in-12.

Beaucoup de détails peu connus.

183. Rousse (Joseph), *Les Lieutenants de Charette.* Nantes, Cier, 1899, in-18.

Œuvre impartiale, bien documentée et intéressante où se trouve retracé par un écrivain des plus érudits le rôle de cinq lieutenants de Charette : Couëtus, Savin, Louis Guérin, Guillaume Faugaret et Gaston Bourdic.

184. Muret (Th.), *Vies populaires des généraux vendéens*, Paris, Dentu, 1844-1845, in-16.

Biographies résumées de Cathelineau, Henri de la Rochejaquelein, Bonchamps, Cadoudal. Mêmes qualités et mêmes défauts que dans l'*Histoire des guerres de l'Ouest.*

185. Nettement (Alf.), *Vie de Mme de La Rochejaquelein*, Paris, Vermot, 1858, in-18.

La veuve de Lescure et de Louis de la Rochejaquelein a pris part à la Grande Guerre. Nettement raconte avec émotion les périls qu'elle a courus et rend justice à ce grand caractère.

186. Nouhes (Arthur des), *Généraux et chefs de la Vendée militaire et de la Chouannerie, portraits par* Laurent. Paris, Retaux-Bray, 1887, in-fol.

Très bel album de portraits, avec des notices forcément succinctes mais intéressantes.

187. De Préo, *Les Héros de la Vendée. Biographies des principaux chefs vendéens*, Tours, Mame, 1841, in-8°.

L'indication des sources manque le plus souvent et l'ouvrage est bien démodé.

DEUXIÈME PARTIE

LA CHOUANNERIE

(1794-1800)

NOTICE SUR LES ÉVÉNEMENTS

La Chouannerie est organisée par Puisaye dès le commencement de 1794 ; jusqu'à cette époque ses bandes agissent isolément. En juillet 1794, un Conseil supérieur est créé. Puisaye réside surtout en Angleterre. Il se fait remplacer en Bretagne par son major-général Cormatin, qui négocie la paix de la Mabilais (avril 1795).

La reprise d'armes des Chouans a lieu en même temps que celle de Charette (fin juin 1795).

Sous le commandement de Tinténiac, de Cadoudal et de Vauban, ils prennent part aux différents combats de Quiberon et parviennent à échapper à l'armée de Hoche (juillet 1795).

Puisaye revient en Bretagne au commencement de septembre. Il est en conflit avec Cadoudal et Mercier La Vendée, mais reste obéi de la plupart des chefs subalternes. La guerre de la chouannerie est surtout une guerre d'embuscades en Bretagne et dans le Maine. Scépeaux, Bourmont, Tercier e Rochecotte commandent d'importants rassemblements dans cette dernière province. Les habiles dispositions de Hoche les obligent bientôt à demander la paix. Scépeaux la conclut à Angers ; les autres chefs l'obtiennent à Candé (25 mai 1796) ;

Cadoudal, dans le Morbihan, fait sa soumission à la même époque.

En février 1798, les Chouans reprennent les armes dans le Maine et dans la plus grande partie de la Bretagne. Il en est de même en Normandie, sous l'impulsion de Frotté et de Mandat. L'exécution de ce dernier chef n'arrête pas l'insurrection. En 1799, la Chouannerie obtient d'importants succès (prise du Mans par Bourmont, surprise de Nantes par Châtillon et d'Andigné, octobre 1799), mais Hédouville fait accepter, au nom de la République, un armistice à la conférence de Pouancé (17 novembre 1799).

Frotté continue la guerre jusqu'au 8 février 1800 ; il demande la paix et tombe dans un odieux guet-apens. On le fusille le 18 février 1800 à Verneuil. Le Premier Consul oblige les derniers chefs de la Chouannerie à conclure la paix avec lui. Seul Cadoudal s'y refuse et se réfugie en Angleterre. Quand il revient en France, ce n'est plus en combattant c'est en conspirateur.

Sur la Chouannerie (1794-1800) cf. à Londres, comme pièces d'archives :

Au *British Museum* les *papiers de Puisaye*, légués par celui-ci au gouvernement anglais (119 cartons) ;

Au *Record Office*, fonds des affaires étrangères les *papiers particuliers français* ;

Puis les ouvrages généraux qui suivent :

Beauchamp, t. III (ce qui concerne la Chouannerie en Normandie et dans le Maine est trop écourté). — Chassin : *Études*, t. II de la Préparation, et les 3 volumes de la Pacification. — Crétineau-Joly : *Histoire*, t. III (Chouannerie en Bretagne, dans le Maine, en Normandie ; bon exposé de l'expédition de Quiberon). — Deniau : *Histoire*, t. V (assez succinct). — Muret : *Histoire*, t. III et IV et prem. partie du t. V. — Puisaye (Cte de) : *Mémoires*, t. VI (consacré à l'expédition de Quiberon,

explique mal son triste rôle, rejette les responsabilités sur d'Hervilly). — PITRE-CHEVALIER : La *Bretagne* (la partie consacrée à la guerre dans cette province est bien exposée). — SAVARY : t. V. et VI (documents militaires nombreux).

Mémoires ou récits contemporains.

188. ANDIGNÉ (Général d'), *Mémoires publiés et annotés par* ED. BIRÉ. Paris, Plon, 1900-01, 2 vol. in-8°.

Chef secondaire, mais si intrépide ! Ses évasions semblent invraisemblables. Notes historiques très complètes d'un des écrivains qui connaissent le mieux l'histoire de la Vendée.

189. ANTRECHAUS (Baron d'), capitaine de vaisseau, *Quiberon, relation*, Paris, Michaud, 1824, in-8°.

Récit purement militaire d'un des rares survivants du massacre.

190. BERTHIER DE GRANDRY, *Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon*, Orléans, Michau, 1091 (réédition), in-8°.

Même caractère d'authenticité.

191. CHABOT (Comte Ernest de), *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Hilaire, 1882, in-12.

Récits épisodiques pleins d'intérêt sous la forme de souvenirs personnels. La première partie est relative à la grande guerre. L'auteur a combattu dans les rangs des Chouans du Bas-Maine, puis dans ceux des Chouans du Perche. Détails sur Cadoudal qu'il retrouve en Bretagne.

192. CHASLE DE LA TOUCHE, *Relation du désastre de Quiberon en 1795 et réfutation des souvenirs historiques de M. Rouget de l'Isle sur ce désastre.* Paris, Delloye, 1838, in-8°.

Récit d'un des combattants de Quiberon : opuscule qui a été très lu sous le gouvernement de juillet.

193. Guibert (Louis), *Les Émigrés limousins à Quiberon*, Limoges, Ducourtieux, 1885.

Reproduction de documents.

Cf. notamment la lettre de M. de La Morelie, officier au régiment d'Hector. Témoignage accablant contre Puisaye.

194. Guibert (Louis), *Les Émigrés limousins à Quiberon*, Limoges, Ducourtieux, 1886.

195. — Chaumereix (de), *Relation de M. de Ch., officier de la marine, échappé des prisons d'Auray et de Vannes*, 1795, in-8°.

196. Contades (Comte de), *Coblentz et Quiberon, Souvenirs*, Paris, Dentu, 1885, in-12°.

Intéressant et bien écrit. L'auteur exerçait à Quiberon des fonctions militaires importantes.

197. La Frégeolière (Général Bernard de), *Mémoires, Emigration et Chouannerie*, Paris, Jouaust, 1881, in-8°.

Récits d'un combattant de la Chouannerie contés simplement et avec un sentiment attristé des souvenirs de la guerre civile.

198. La Gournerie (Eug. de), *Les Débris de Quiberon, souvenirs des désastres de 1795, suivis de la liste des victimes*, Nantes, Libaros, 1875, in-8°.

199. La Motte Rouge (Général de), *Souvenirs et Campagnes*, Paris, Lethielleux, 1895, 3 vol. in-8°.

Souvenirs de famille très curieux et d'un grand intérêt sur le marquis de La Rouërie qui s'était réfugié au château de la Guyomarais appartenant à la famille maternelle du général de La Motte Rouge. — V. livre Ier, t. I. Voir aussi à l'appendice I acte d'accusation contre M. et Mme de la Guyomarais.

200. La Villegourio (Vicomte de), *Ma sortie de Quiberon*, Saint-Brieuc, Prudhomme, 1815, in-12.

201. Le Charron, *Expédition de Quiberon, suivie de l'évasion des prisons de Vannes*, Paris, 1827, in-8°.

202. Montbron (de), *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon*, Paris, Egron, 1815, in-8°.

Tous ces récits des combattants de Quiberon ont un accent absolu de vérité et contiennent des détails touchants et peu connus.

203. Moreau de Jonnès, *Aventures de guerre*, Paris, Paguerre, 1858, 2 vol. in-8°.

Quelques pages curieuses sur Quiberon dans le tome 1.

(A suivre.) René Bittard des Portes.

PETITES PAGES D'HISTOIRE SABLAISE

(Extraites des Mémoires d'André Collinet, premier échevin de la ville des Sables-d'Olonne.)

Erection de la Cure des Sables-d'Olonne en 1622.

« Il paraît par la sentance d'érection des Sables en paroisse, et par la fondation de la cure, écrite en latin le 9e jour du mois de novembre 1622, par l'ordre de Mgr le cardinal de Richelieu, alors évesque de Luçon, à la réquisition de Mgr Phillipe de la Trémouille, comte des Olonne, et des principaux habitants des dits Sables, lequel seigneur évesque en donne la commission spessiale, à deux de ses vicaires généraux, à savoir Jacque de Flavigny, doyen et official de Luçon, et Henri Amirand, chanoine de Luçon, et voici ce qu'il y a de principal en la ditte érection.

Ce n'était qu'une chapelle, dépendante de la cure d'Olonne, dans laquelle on n'administret les sacrements que par les ordres et soud l'authorité du dit sieur curé d'Olonne. Dès lors, il y avet siège d'élection, et on y comptet deux mille feux et dix mille communiants, et le dit acte d'érection marque qu'on y voyet quelquefois dans le port 300 navires ; le dit seigneur, comte d'Olonne, s'oblige pour faire la ditte fondation de la cure, donner tous les ans 50 livres au curé à perpétuité, qui seront payez à la fête de Noël, et hypotèque pour le dit droit

de cinq sols par thonneau, qu'il perçoit sur les fariniers de la Chaume, et les habitants se sont engagés à payer au dit curé par chacun an, vingt deniers par chacque famille, les dits vingt deniers payables en deux termes, à scavoir à Pasques et à la Saint-Michel. Le dit seigneur sera à perpétuité le patron de la cure, et aura droit d'y présenter, à condition pourtant et non autrement que luy et ses successeurs présenteront à la ditte cure, un prêtre de bonnes mœurs et recommandable par sa science, qui soit docteur de la faculté de Paris, ou pour le moins bachelier, formé de la ditte faculté, autrement le dit seigneur évesque de Luçon et ses successeurs, ne seront point obligés de recevoir et approuver le sujet, que le dit seigneur comte d'Olonne présentera pour la ditte cure.

Il paraît encore par la ditte érection, qu'un gentilhomme, nommé René Bohier, seigneur de l'Isle Bertin donna cent sols de rente au dit curé, à prendre sur certaine maison située en ladite paroisse.

Et pour dédommager le dit sieur curé d'Olonne, on lui donnera sur les biens de la fabrice tous les ans, à Noël, dix livres, et ledit curé des Sables sera obligé tous les ans à la fête de la Nativité de la sainte Vierge, de mener en prossession ses paroissiens à l'église paroissiale d'Olonne.

La ditte érection faite par les dits commissaires a été conffirmée en touts ses points par arrêt de la Cour du 20 février 1625. »

* * *

« *3 juin 1781.* — On a affiché ce jour, à la porte de notre église, le jugement de Jacques-François Le Bouc, pendeû par arrêt du parlement de Paris, du premier may dernier.

Jacques Le Bouc, marchand à Tallemond avet son frère Jacques-François Le Bouc, domestique chez le sieur Biaille de l'Angibaudière père, au dit lieu de Tallemond. La nuit de Noël 1779, Jacques-François introduisit pendant la grand'

messe Jacques Le Bouc pour voler le dit Langibaudière, qui ayant entendeû du bruit en sa maison s'écria à ses domestiques. La servante qui croyet le valet à la messe, ayant voulu sortir de sa chambre pour courir au secours de son maître feut arrêttée et frappée par Jacques-François, qu'elle croyait à la messe, et luy ferma la bouche. Sur le bruit que fit ledit Biaille, les voisins étant accoureus, le Jacques Le Bouc se sauva. Jacques-François, son frère, vouleut nier, mais sur la déposition d'onze témoins, le dit Jacques-François a été arrêtté. Jacques ayant abandonné le pays lundy 28, Jacques-François fut conduit à Tallemond. A une heure la potence étant prête, le bourreau de Fontenay arrivé à cet effet, on luy lut la santance, et à 2 heures 30, il fut pendeû et étranglé au coin de la halle, et, le soir, son cadavre fut transporté pendeû au même gibet, sur le grand chemin de Tallemond aux Sables, près la Croix. Je ne sais de quel endroit il était. L'aîné, Jacques Le Bouc a été pendeû en effigie le même jour. Il était marchand caincailleur, et avet épousé une Grenot, içûe de très honnêtes gens de l'Isle de Ré. Elle est en condition dans cette ville (des Sables) chez M. Vaugiraud l'aîné. »

« *16 juillet 1781.* — Aujourd'huy les sieurs de Biarge, chanoine et archidiacre de Pareds, et Belluard aussi chanoine de l'évêché de Luçon se sont rendus à Olonne, suivis des sieurs Dupuy, curé de Saint-Nicolas de la Chaume, doyen de la conférrance, Parenteau, curé d'Olonne, Ocher de Beaupré, curé de Saint-Hillaire du Château des fenestraux, et Moreau, curé de l'Isle d'Olonne.

Là, assistés des nobles manans et habitants de ladite paroisse, de Notre-Dame d'Olonne, les deux susdits chanoines, faisant pour Mgr l'évêque de Luçon, représentateur et titulaire du prieuré de Vendôme, situé au bourg et paroisse d'Olonne, qui était anciennement une communauté de moines, et dont il reste encore maintenant quelques vestiges du monastère, en le nord de l'église d'Olonne sur les derrières du bourg, ont fait la réunion dudit prieuré à la cure des Sables,

pour toujours et irrévocablement. Le dit prieuré appartient mentenant à M. l'abbé de Saint-Aulaire, confesseur de la Raine, et le dit sieur Boitel, curé actuel des Sables, ne pourra en jouir qu'après le déçais du sieur de Saint-Aulaire de Beaupoil. Ce prieuré est affermé en temps de paix deux mille livres, et en temps de guerre quinze cent seulement. Par cette réunion, la cure des Sables vaudra en temps de paix quatre mille cinq cent livres, et en temps de guerre trois mille huit cent livres. »

« *28 août 1781.* — Depuis le 26, les corsaires anglais ont toujours pareû sur nos cottes, et ont pris trois chasse-marée. M. de Mercy, évesque de Luçon est arrivé le 27 courant en cette ville pour y voir des amis, a rendeû des vizittes a touts les gens en place de ville, il en est party ce matin pour Luçon. »

Pour extrait conforme :
A. Baraud, prêtre.
Roche-sur-Yon.

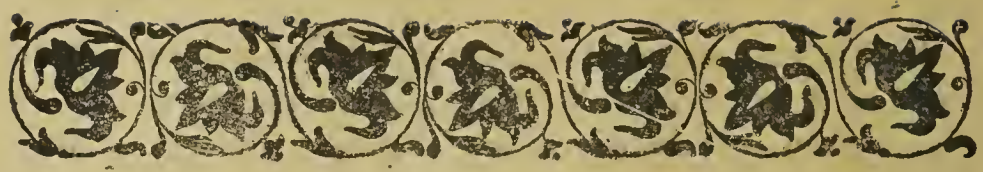

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE POITIERS

1903

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs années, je n'avais point envoyé de présents à ma fille adoptive — je veux parler de la *Revue du Bas-Poitou* — pour cause de multiples travaux archéologiques. Je viens, pour fêter sa dix-septième année, lui consacrer les lignes suivantes, concernant le Congrès archéologique de Poitiers.

La LXe session de la S. F. A. a eu lieu cette année dans la capitale du Haut-Poitou. En 1843, M. Arcisse de Caumont était venu présider les passe-d'armes de ce tournoi scientifique et je dis avec raison que les Poitevins qui assistèrent à ce Congrès sont maintenant très clairsemés.

La séance d'ouverture a eu lieu le mardi 16 juin, dans une des salles du somptueux Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis. directeur de la Société Française d'Archéologie. Deux cents et quelques savants, accourus de toutes les parties de la France, sans oublier un certain nombre de Belges, sont présents. Je note sur l'estrade, après notre zélé directeur, déjà nommé, M. Surreau, maire de Poitiers, Jules Lair, membre de l'Institut, auteur de *Louise de la Vallière*, ouvrage très remarquable et très documenté sur les premières années de Louis XIV ; Garbe, doyen de la Faculté des Sciences ; Le Courtois, doyen de la Faculté de Droit ; de Vareilles-Sommière, vicaire-général représentant

Mgr Pelgé, évêque de Poitiers. Les généraux Segretain et Lambert, le colonel Broquiart, le commandant Rousseau, Arnoux, professeur à la Faculté des Lettres, etc., etc.

Selon l'usage, M. le Maire souhaite la bienvenue aux archéologues qui honorent la ville de Poitiers de leur présence et se fait l'interprète de la municipalité, ainsi que des sociétés savantes de la Société poitevine qui se feront un devoir de faciliter les travaux de la docte assemblée.

M. Lefèvre-Pontalis remercie en excellents termes M. Surreau et rappelle fort à propos que la Société Française d'Archéologie, nouvellement constituée, avait tenu ses assises dans la capitale du Poitou, il y a soixante ans, sous la présidence de M. Arcisse de Caumont, qui par ses démarches multipliées, avait réussi à sauver de sa destruction le clocher roman de Saint-Porchaire et le temple Saint-Jean, deux monuments dont la ville de Poitiers est justement fière. Je ne suivrai pas notre savant directeur, dans ses théories aussi heureuses qu'instructives, en ce qui concerne l'architecture religieuse des siècles précédents. Chaque époque montre à Poitiers un spécimen de cette architecture admirable si appréciée par les archéologues, tandis que la construction civile est représentée par des monuments grandioses, parmi lesquels il faut citer au premier rang l'ancien palais des comtes du Poitou, devenu dans la suite le siège du Présidial et actuellement le Palais de Justice.

Je n'ai point l'intention de faire l'histoire de la ville de Poitiers. Je me contenterai d'esquisser sommairement les monuments religieux et civils de l'antique capitale des *Pictavi,* de raconter brièvement les excursions qui ont eu lieu dans les environs, sous forme de causerie. J'adresse, au nom de tous mes collègues, des remerciements sincères au Comité d'organisation, s'étant multiplié pour rendre le Congrès le plus attrayant possible, sans oublier M. de la Bouralière, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, résidant à Poitiers et qui nous a fait avec une grâce char-

mante les honneurs de l'ancienne cité poitevine. Quelques mots, concernant les nombreux musées de la ville, seront annexés à la fin de ce modeste compte-rendu.

MONUMENTS RELIGIEUX

L'église *Saint-Porchaire* n'a de remarquable que son clocher, qui consiste dans une magnifique tour romane, ornée de chapiteaux historiés, façon du XIe siècle. La porte d'entrée est basse et comporte des chapiteaux de la même époque, avec des dragons et d'autres animaux hideux. Dans l'intérieur, je remarque un tableau, la Descente de Croix, 1618, portant la signature de J. Boucher, artiste berrichon. Le tombeau de Saint-Porchaire, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand, se trouve dans un caveau, près du maître-autel. J'apprends que la cloche qui servait aux exercices de l'Université, fondue en 1451, par Adam de Roncy et Thevenot-Bicheré, a été reléguée dans le clocher (1).

Notre-Dame-la-Grande, située au milieu d'une place, encombrée par une infinité de barraques, appartenant à des marchands forains, ce qui est fort gênant pour examiner le monument, dans tous ses détails. Cependant, je puis noter que cette église est un des plus beaux spécimens de l'architecture du XIe siècle, qui existe en France, par la richesse de ses sculptures. La frise et les arceaux servent de ligne de séparation pour les deux étages qui comportent l'entrée principale. Un fronton orné d'un vaste médaillon montre la figure du Christ bénissant, accompagnée d'un assemblage d'Évangélistes et d'un certain nombre de messagers célestes. On peut dire que l'histoire de la Religion, depuis la création du monde jusqu'à la naissance du Sauveur, a été dessinée sur cette façade, offrant

(1) Berthelé.

le caractère du meilleur style romano-byzantin, avec des centaines de statuettes, représentant des saints entourés de feuillages, fleurs, animaux, dessins chimériques introduits dans les trois tympans des portails. Les deux fausses portes qui sont placées de chaque côté de la principale entrée, sont construites en ogive émoussée, subdivisées aux deux arcades en plein cintre, tandis que la porte centrale affecte la forme purement cintrée. Deux clochetons en forme de lanternes encadre la façade et sont recouverts de pierres taillées en écaille de poisson. Je remarque que l'abside ainsi que la partie située à la base du clocher sont en très mauvais état, à cause des herbes et des plantes parasites. Je fais des vœux, pour que les autorités compétentes fassent les démarches nécessaires pour remédier à ce mauvais état d'entretien.

Je ressens une pénible impression en pénétrant dans l'intérieur de Notre-Dame-la-Grande, parce que des peintures modernes qui ont la prétention d'orner la nef principale et les deux nefs latérales sont du plus mauvais effet. Je dois dire que l'architecte a été mal inspiré en voulant imiter les ouvrages de peinture polychromes qui florissaient au moyen-âge. Je me contente de signaler le maître-autel, de style roman, la magnifique fresque du XIIIe siècle, placée à la voûte. Dans une chapelle à droite, un Saint-Sépulcre du XVIe siècle, puis la *Statue de la Vierge* portant un trousseau de clefs. Il paraîtrait qu'en 1242, un habitant de la ville, soudoyé par le roi d'Angleterre, devait livrer Poitiers à l'armée ennemie, mais la sainte Vierge cacha miraculeusement les clefs et la tentative des Anglais demeura sans effet. Chaque année, en commémoration de ce fait, appelé le *Miracle des Clefs*, une procession très nombreuse se rendait, le lendemain de Pâques, à l'emplacement où se trouvait jadis la porte de la Tranchée, endroit par lequel l'armée de Henri III devait pénétrer dans la ville.

La troisième visite est réservée à la *Cathédrale,* dédiée à saint Pierre. Cet édifice fut commencé en 1162 sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, époux d'Éléonore d'Aquitaine et ne

fut terminé que deux siècles plus tard (1379). L'aspect de la façade est massif avec ses deux tours inachevées. L'ensemble porte l'empreinte du style Plantagenet, avec ses trois portails, ornés de profondes voussures qui renferment des statues d'anges et de saints puis surmontés de tympans donnant la reproduction de la *Remise des Clefs à Saint-Pierre*, le *Jugement dernier*, divisé en trois parties, la première le *Christ*, entouré des Apôtres et prononçant la sentence, la seconde représente les *Damnés*, avec tous leurs vices, la troisième les *Élus* qui prennent leur envolée vers le séjour des bienheureux. Le chevet est la construction la plus ancienne et remonte à l'époque romane. Il consiste dans une grande muraille en grosses pierres de taille, sans abside, ce qui rappelle l'architecture de l'église de Saint-Maixent. Cependant l'intérieur est imposant par la hardiesse de la nef et des deux bas-côtés très élevés. La pureté des lignes, l'élégance des piliers et les majestueuses voûtes forment un ensemble parfait. Le maître-autel date du XVIIIe siècle et on voit derrière le chœur, le tombeau de Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, évêque de Poitiers, décédé en 1817. Il est l'œuvre de Thomas Louis, artiste poitevin, à qui l'on doit aussi le devant de l'autel des Apôtres. Quelques vitraux remontent aux XII et XIIIe siècles, ainsi que les belles stalles du chœur, qui ont été faites vers la même époque, je veux dire dans la seconde moitié du XIIIe, méritent d'être signalés. Dans la sacristie nombreux portraits des évêques de Poitiers, depuis l'année 1385. J'ai remarqué celui de Salignac-Fénelon, mais je me demande pour quel motif il se trouve en pareille compagnie, attendu que l'archevêque de Cambrai n'a jamais occupé le siège épiscopal de Poitiers.

La chapelle placée à gauche, dans le transept, renferme la statue de Mgr Pie, en prières, puis un tableau représentant *Sanctus Hilarius*, en costume d'évêque des temps modernes, mettant le pied sur un livre. J'ignore le nom de l'artiste. L'orgue a été incendié en 1681, reconstruit par Clicquot en 1787, restauré en 1813 et remis à neuf en 1822. Les sculptures

du buffet sont l'œuvre de Berthon, artiste poitevin. M. Camille Enlart signale, dans son manuel d'archéologie, un labyrinthe accolé à une paroi verticale (1). Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu le rencontrer.

L'évêché se trouve tout à côté de la cathédrale. Jusque vers la fin du second empire, il a servi de préfecture. Sur la place Saint-Pierre (actuellement Urbain Grandier), dénommée ainsi par la malice des édiles de l'endroit, il y a lieu de faire mention de la porte dite Saint-Michel délicatement sculptée et une maison située à l'angle d'une rue nouvellement construite dans le style ogival flamboyant appartenant à un de mes amis descendant d'une des plus anciennes familles du Poitou et gendre d'un archéologue très distingué.

L'église *Sainte-Radegonde*, située non loin de la cathédrale et à proximité de la rivière Le Clain, qui entoure Poitiers à l'est et au nord-ouest, est une des plus anciennes de la cité. Cette basilique est fréquentée par les Poitevins à cause de ses pèlerinages. Bâtie vers 560, par sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier qui avait fui la cour pour s'enfermer dans le monastère de Sainte-Croix. Cette église fut reconstruite aux XIIe et XIIIe siècles dans le style roman. Le clocher consiste dans une tour octogonale, placée au-dessus de la façade appartenant à la même époque, tandis que le portail accuse une date plus récente — XVe et XVIe siècles. — A l'intérieur, vitraux très anciens, l'un d'eux représente le *Jugement dernier*. La chapelle du *Pas de Dieu*, placée à droite du monument, nommée ainsi parce que, d'après la croyance populaire, Jésus-Christ fit visite à sainte Radegonde et l'empreinte du pied est restée fixée dans la pierre. Les statues de la sainte et de l'ange, qui se trouve à ses côtés, sont de mauvais goût à cause de la profusion de dorures, puis la marque du pied du Sauveur est protégée par une couverture de fer, fermée par un cadenas.

(1) Les labyrinthes étaient destinés à procurer des indulgences aux fidèles qui ne pouvaient opérer un pèlerinage lointain. Celui de Poitiers était de si petite dimension que l'on pouvait simplement le parcourir du doigt.

Un petit tableau, appelé le *Miracle de Vouillé*, donne l'image de sainte Radegonde, qui se sauva à travers champs, pour échapper aux poursuites de son royal époux, rencontre un paysan qui sème de l'avoine et lui fait promettre de dire aux gens du roi qu'il n'a vu personne depuis qu'il a commencé à ensemenser son champ. L'avoine se mit à pousser si vigoureusement que la fondatrice du monastère de Sainte-Croix put se mettre à l'abri des investigations de Clotaire. Son tombeau est placé dans une crypte qui se trouve sous le maître-autel. Le sarcophage est en marbre noir et paraît très ancien. Des quantités de cierges brûlent sur le lieu de sépulture de la sainte qui opère journellement des miracles, entr'autres celui de guérir les douleurs à condition de passer neuf fois autour du tombeau en récitant des prières. Je remarque, dans la sacristie, une belle voûte, supportée par des demi-colonnes. L'extrémité de ces supports est décorée de physionomies originales. La Société des Antiquaires de l'Ouest a contribué, il y a quelques années, à la restauration de ce ravissant spécimen du style flamboyant.

Une statue de sainte Radegonde, sous les traits d'Anne d'Autriche, a été donnée par la reine de France, par reconnaissance de la guérison de Louis XIV. Cette œuvre d'art est attribuée à François Girardon.

Montierneuf, ou Montier-Neuf (*Monesterium Novum*), était primitivement la chapelle d'une abbaye de Bénédictins, fondée en 1076, par Guillaume Guy Godefroy, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers. Sa dépouille mortelle fut ensevelie dans cette église. Le chœur de cet édifice fut consacré en grande pompe, par le pape Urbain II, le 24 février 1094, d'après une inscription, qui se voit encore dans la muraille, située dans la partie septentrionale du monument, à proximité du transept. L'architecte, nommé Ponce était un membre de la confrérie de Cluny (1). Dès le XIIe siècle, cette chapelle subit des modifications. Le chœur

(1) Guide indicateur.

fut remplacé dans les parties hautes par une lanterne, placée au-dessus de la coupole ornée de grandes fenêtres rappelant les premiers temps de l'ogive, et jettent des flots de lumière dans cette partie de l'église, où se chante l'office divin, tandisqu'un demi-jour, favorable au recueillement et à la prière, règne dans la nef et les bas-côtes de Saint-Jean de Montierneuf. Pendant les guerres de religion, nouveaux désastres. En 1640, les trois premières travées disparurent, puis au siècle suivant, le portail en style grec, qui existe aujourd'hui, remplaça l'ancienne façade. A l'époque de la Révolution, le monastère fut morcelé. Une caserne d'artillerie est contiguë à l'église qui fut convertie en écurie, puis, sous le Premier Empire, en magasin à fourrages. Une partie du clocher s'effondra vers la fin du XVIIIe siècle. En 1817, elle reprit son titre de paroisse, mais après avoir subi de multiples mutilations.

Il faut descendre plusieurs degrés pour pénétrer dans l'intérieur. A droite se trouve un cénotaphe, placé en souvenir du fondateur du monument, Guillaume VI. C'est une œuvre qui manque de délicatesse, datant de la Restauration. Le corps de ce puissant seigneur reposait autrefois au centre de la nef. La dalle qui recouvrait le tombeau a été conservée. Le reste de l'édifice se compose de deux transepts voûtés en berceau. Déambulatoire entouré de trois absidioles, éclairées par des fenêtres romanes. Des arcatures aveugles ornent les murs de cette église.

La visite des monuments religieux est terminée par *Saint-Hilaire-le-Grand.* Ce fut, dans le principe, une chapelle de proportions modestes qui fut érigée au XIe siècle par l'évêque de Poitiers (*Sanctus Hilarius*), décédé le 13 janvier 368. Il fut inhumé dans cette chapelle dédiée aux glorieux martyrs de la chrétienté, saint Jean et saint Paul. Clovis, roi des Francs, après sa victoire sur Alaric, fit rebâtir cette basilique qui était desservie par des moines possesseurs d'un monastère voisin, situé hors de l'enceinte fortifiée. Pendant les siècles suivants, ce monument fut saccagé par les Sarrasins en 732 et par les

Normands en 863 et 865. Les moines s'enfuirent et transportèrent le corps de saint Hilaire au Puy-en-Velay (1). En 1657, par suite de l'entente entre les deux prélats — Mgr Gilbert de Clérambault de Palluau, évêque de Poitiers, et Mgr de Maupas de la Tour, évêque du Puy, — une partie des ossements de l'éminent docteur de l'Église furent rapportés dans la basilique. Au Xe siècle, Saint-Hilaire-le-Grand devint une puissante collégiale, puis les réparations furent continuées pendant les XIe et XIIe siècles. Les guerres de religion lui portèrent un coup funeste et l'église fut pillée en 1562 par les huguenots. Le clocher qui se trouvait au-dessus de la sacristie, s'effondra en 1590. Cette catastrophe entraîna la chute des voûtes. La Révolution fit le reste, c'est-à-dire que, ce monument vendu comme bien national, le propriétaire d'alors fit mettre à l'encan plusieurs lots de pierres qui constituaient le vaisseau principal. Cependant en 1804, il fut rendu au culte, malgré son mauvais état, puis on résolut de bâtir l'édifice d'après le plan primitif. L'inauguration eut lieu le 25 mars 1875, sous la présidence de Mgr Pie, avec une grande solennité.

Le plan de Saint-Hilaire donne la forme d'une croix latine. C'est une des rares églises de France qui possède sept nefs, c'est-à-dire un grand vaisseau surmonté de six coupoles et flanqué de six collatéraux. J'ai remarqué une chose bizarre : quand on se trouve à l'extrémité du déambulatoire, orné de quatre absidioles cintrées, les voûtes des bas-côtés donnent l'aspect d'une mosquée. En 1853, des fresques du XIe siècle ont été découvertes dans le chœur. Quelques parties, remontant au Xe siècle, ont été conservées. La nef qui avait disparu sous la Révolution fut rétablie de 1855 à 1878, mais subit quelques modifications, attendu qu'elle fut diminuée d'une travée et le clocher ne fut pas rebâti. La façade est encore privée de sculptures. Un oratoire, placé sous le chœur, contient les restes et les reliques du saint, fort vénéré dans le Poitou — je veux

(1) Guide indicateur.

dire saint Hilaire. — Le sarcophage paraît remonter au IVe siècle. D'après le guide indicateur, le corps de saint Hilaire reposait primitivement dans une cavité souterraine qui est encore apparente dans le mur qui soutient le chœur. Près de la porte d'entrée, à droite, on remarque le dessus d'un tombeau en marbre blanc, de forme convexe, partagé par des figures en saillies placées en croix et agrémentées de dessins qui paraissent remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne. M. Richard, archiviste de la Vienne, nous a fait un récit très intéressant sur ce sarcophage. D'après une tradition locale, cette sépulture serait celle de sainte Abre, fille de saint Hilaire. D'origine païenne, il est avéré que celui qui fut plus tard un dialecticien remarquable était marié avant d'avoir reçu le baptême.

(*A suivre.*) ED. DU TRÉMOND.

LIVRES NOUVEAUX

Le Clergé vendéen, victime de la révolution française, par M. l'abbé A. Baraud ; *Luçon*, imprimerie Bideaux, 1 vol. in-8°.

M. l'abbé A. Baraud vient de faire paraître le premier volume, sur deux annoncés, du *Clergé vendéen, victime de la révolution française*. Il serait téméraire de donner une opinion définitive sur un ouvrage dont nous ne connaissons que la moitié, encore que cette première partie présente un véritable intérêt, au point de vue où se placent généralement MM. les membres du clergé qui abordent l'histoire ; nous disons « généralement », car il y a des exceptions remarquables. Nous comprenons qu'il soit difficile à un prêtre, plein de zèle et de piété, de faire table rase, comme Descartes, des connaisssances et, dans l'espèce, des vertus acquises, et notamment de la haute mission d'apostolat et d'édification qu'il est appelé à remplir en ce monde. Du temps de M. de Barante on ne connaissait que deux façons d'écrire l'histoire, *ad probandum* et *ad narrandum*. La littérature ecclésiastique a créé, depuis lors, un troisième genre, *ad edificandum*. Là, comme en toute chose, *in medio stat virtus*, la vérité se tient dans la moyenne, et l'habileté autant que la sécurité de l'historien consistent précisément à combiner dans un équilibre savant et dans de justes proportions, sans sacrifier celles-là à celle-ci, ces trois formes admissibles et concurrentes de l'histoire.

Tout dépend en outre du but que se propose l'auteur. Nous ne croyons pas nous tromper en estimant que M. l'abbé Baraud s'est proposé beaucoup plus de satisfaire la pieuse et patriotique curiosité des catholiques vendéens, que d'éclairer par des documents nouveaux notre tragique période révolutionnaire. La plupart des bio-

graphies de ce premier volume ont déja paru ici ou ailleurs, et nous nous plaisons à rendre hommage à la scrupuleuse probité, pas si commune qu'on pourrait le croire, même parmi ses pairs, avec laquelle M. l'abbé Baraud donne, sans hésiter ni sans rien dissimuler, toutes ses références.

Le mérite de ce premier volume est aussi d'être très sincère, d'un ton alerte et soutenu, et d'une lecture réconfortante et attractive pour le public, le plus nombreux d'ailleurs, qui préfère les émotions saines aux documents impassibles, et dont le plaisir ne sera pas gâté par quelques erreurs de noms et de faits échappées à la plume si bien intentionnée de l'auteur.

Nous ne pouvons que nous féliciter, pour notre part, de cette nouvelle contribution à la vulgarisation de l'histoire du clergé vendéen pendant la Révolution. En prenant, il y a quelques années, l'initiative de cette étude, la *Revue*, qui ne s'attendait pas à tant d'honneur, a réveillé, parmi le clergé du diocèse, des échos qui se recueillaient sans doute, et a provoqué une émulation, tardive au gré de quelques-uns, et par suite imprévue. Nous sommes heureux de saluer en passant, avec sympathie pour le talent et avec respect pour le caractère, ceux qui nous suivent dans cette voie, même, quand pour arriver premiers, ils courent peut-être un peu vite, au risque d'oublier, de perdre ou d'estropier des clients en route.

E. B.

CHRONIQUE

Découvertes archéologiques. — Sur de précieuses indications de M. de Lauzon, maire de Saint-Martin-Lars, MM. René Vallette et Charbonneau-Lassay viennent de découvrir en cette commune les traces d'importantes fortifications de l'époque celtique ou post-romaine.

Ces fortifications, situées dans le bois du Puythumé, appartenant à M. de Carheil, consistent en une enceinte circulaire défendue par un fossé profond formant rempart et précédée de deux autres enceintes quadrangulaires parfaitement caractérisées.

Des fouilles d'études seront prochainement pratiquées dans l'enceinte circulaire et dans le fossé qui l'entoure.

Nous en rendrons compte dans un numéro suivant.

— Notre collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin, chargé de mission archéologique en Vendée maritime, vient de reconnaître et d'étudier un nouveau menhir dans la commune de Saint-Martin-de-Brem, au lieu dit de la Planconnière.

Ce mégalithe était jusqu'ici demeuré inconnu de tous les archéologues.

— Les vestiges d'une villa gallo-romaine, avec balnéaire, ont été mis à jour récemment sur le territoire de la commune de Landeronde.

Nous comptons sur notre zélé et érudit collaborateur M. Waitzen-Necker, pour en parler avec détails, dans une livraison prochaine.

— A 500 mètres du bourg de Sainte-Foy, labourait il y a quelques semaines un cultivateur, lorsque la terre céda sous le poids de l'un de ses bœufs qui tomba dans un trou en forme de puits.

Le cultivateur, intrigué par cette chute, creusa le sol plus profondément en cet endroit et finit par découvrir un souterrain.

Il y descendit et se trouva dans une belle chambre.

De cette chambre partent trois tunnels dont on ne peut connaître actuellement ni la longueur, ni la hauteur.

— Un cachet en cuivre, aux armes des Parthenay-L'Archevêque et portant l'inscription suivante : ★ CONTRE CEL DE LA BAR. DE MOUCHAM ★ a été trouvé récemment à Sigournais. L'empreinte nous en a été obligeamment offerte par M. l'abbé Davin, curé de cette paroisse.

LES ROCHERS GRAVÉS DE VENDÉE. — Sous ce titre, la Revue scientifique *La Nature* vient de consacrer une étude intéressante à la curieuse découverte faite par notre savant collaborateur M. Charbonneau-Lassay, et par MM. Béraud et Capitan, à Saint-Aubin-de-Baubigné.

Cette découverte a, du reste, déjà fait l'objet d'une importante communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous en reparlerons plus longuement ici même dans un prochain fascicule.

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES s'est fondée à Paris, le 14 janvier 1904, sous la présidence de M. Babelon, membre de l'Institut.

Son titre dit suffisamment le but généreux qu'elle se propose : « Entreprendre et encourager par ses subventions des explorations et des fouilles archéologiques en France ».

Nous faisons les vœux les plus sincères pour la prospérité de cette nouvelle association, et souhaitons une amicale bienvenue à son Bulletin, dont le premier fascicule vient de nous être adressé.

Les bureaux de la Société sont à Paris, 28, rue Bonaparte. La cotisation annuelle est de 20 francs.

A LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Le R. P. de la Croix a lu un fragment de son étude sur la crypte de Saint-Philibert de Grandlieu, racontant notamment les vicissitudes des reliques du saint, que les moines de Noirmoutier emportaient avec eux de refuge en refuge en fuyant devant l'invasion normande.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VENDÉE, dans sa séance du 27 août dernier, a accordé à nos collaborateurs et amis MM. Lacouloumère et Baudouin une somme de 200 francs, pour la continuation de leurs recherches archéologiques sur les côtes de Vendée.

UN CONGRÈS DES SCIENCES PRÉHISTORIQUES doit se tenir l'année prochaine aux Sables. Ce Congrès a été décidé à la suite des travaux du docteur Baudouin et de M. Georges Lacouloumère dans l'arrondissement des Sables.

RECHERCHES HISTORIQUES. — Sous la présidence de M. Dequaire. inspecteur d'Académie, le comité départemental, chargé de communiquer et de collaborer avec la commission des recherches et de pu-

blications des documents économiques de la Révolution française, s'est réuni dans une des salles de la préfecture. M. l'inspecteur d'Académie et M. l'archiviste départemental étant membres de droit' dix-sept autres collaborateurs avaient été nommés par M. le ministre :

Étaient présents : MM. Barbot, professeur d'histoire au lycée ; Brochet, agent-voyer d'arrondissement en retraite ; Chaux, inspecteur primaire à La Roche ; Loquet, architecte départemental ; docteur Mignen, de Montaigu ; notre collaborateur J. de la Chesnaye (M. Poiraud) ; Sarrazin, Laurens, professeur au collège de Fontenay ; Waitzenegger.

Absents : MM. d'Auriac, préfet de la Vendée ; Bitton, Bocquier Filuzeau, Guillemet, ancien député ; Jolly et René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

Le bureau est ainsi constitué : Président, M. d'Auriac, préfet de la Vendée ; vice-présidents : MM. Dequaire, inspecteur d'Académie et Mignen ; secrétaire : M. Barbaud, archiviste départemental ; secrétaire-adjoint : M. Chaux, inspecteur primaire.

Un prix de l'Académie Française. — L'Académie Française dans sa dernière séance solennelle vient d'accorder à Mademoiselle Guéry, directrice de l'école maternelle de la Roche-sur-Yon, le prix Giffard, d'une valeur de 800 francs.

L'Histoire de Mortagne. — Notre distingué collaborateur et ami, M. l'abbé Rousseau, a bien voulu nous promettre la primeur de l'*Histoire de Mortagne*, dont il vient d achever le manuscrit.

Il doit également publier dans la *Revue* de curieux Mémoires inédits de l'époque Révolutionnaire.

La Société des poètes Français, placée sous la présidence d'honneur de M. Sully Prudhomme, a fait connaître le résultat de son concours de 1903.

Parmi les lauréats, nous remarquons avec un vif plaisir notre excellent confrère et ami, M. Francis Éon.

Notes d'Art. — Remarqué au nouveau Salon, dit *Salon de l'École Française* : Une peinture (portrait de M. D. C. de la Roche-sur-Yon) et un fusain, (portrait de Monseigneur Catteau), exposés par notre distingué compatriote M. Delhumeau.

Le buste de bronze de M. Dugast-Matifeux, œuvre du statuaire Nantais, M. de Boishéraud, a été solennellement inauguré à la bibliothèque publique de Nantes, le 26 juin dernier.

On se souvient qu'en mourant, M. Dugast-Matifeux avait légué

à cette bibliothèque sa riche collection d'archives Révolutionnaires et de documents pour servir à l'histoire des Guerres de la Vendée.

Une bénédiction de cloches a eu lieu le 28 août à la Bruffière, sous la présidence de M. le chanoine Simon, vicaire général de Luçon.

La Vendée pittoresque. — Sous ce titre, M. Dugleux, photographe à La Roche, vient de commencer la publication de jolies cartes postales, qui formeront une série complète des sites les plus pittoresques et des monuments les plus artistiques de la Vendée.

Nous recommandons volontiers cette publication aux collectionneurs et aux touristes.

Legs Tinguy. — Aux termes de son testament olographe en date du 14 juin 1899, M. Charles-Albert-Aristide de Tinguy, en son vivant propriétaire à Nesmy, où il est décédé le 18 janvier 1904, a, entre autres dispositions, fait les legs suivants, sujets à l'autorisation administrative :

« Je lègue mon tableau de E. Baillet au Musée de Nantes, et je lègue au Cercle Louis XVI mon tableau de Princeteau (un cheval au grand galop) et mon aquarelle de Condamy. »

Récompense méritée. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le second prix Gobert (histoire), 1,000 fr., à M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, pour son *Histoire des comtes du Poitou*.

On s'associera de toutes parts, dans notre région, à cet éclatant hommage rendu à la science et au talent de notre éminent collègue.

Nous prions M. Richard d'agréer nos bien vives félicitations.

Distinction honorifique. — Notre confrère, M. H. Remy de Simony, Vice-Président de la *Corporation des Publicistes Chrétiens*, a été nommé par Sa Sainteté le Pape Pie X, chevalier de Saint Grégoire le Grand, en vertu d'un bref du 20 février 1904.

Nos Compatriotes. — M. le Général Decharme, auquel le Ministre de la Guerre vient, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier ici, d'enlever le commandement du 12e Corps d'Armée, est un de nos compatriotes. Le Général Decharme est, en effet, né à la Roche-sur-Yon, en 1840. Les plus glorieux états de service l'accompagnent dans sa retraite, où le suivront de même les sympathies de tous les honnêtes gens.

— Notre distingué compatriote, le lieutenant de vaisseau Merveilleux du Vignaux, est nommé au commandement de la canonnière *Comète*.

— M. Georges Lacouloumère, ancien Chef de cabinet de préfet, vient d'être nommé sous-préfet à Château-Thierry.

— Nous apprenons que notre compatriote M. de Boisfleury, lieutenant au 93e, a passé devant la Faculté de Poitiers, son deuxième examen de doctorat en droit.

Il a été reçu avec toutes boules blanches.

— M. Gallet, avocat à la Roche-sur-Yon, a soutenu le 29 juin, devant la Faculté de droit de Poitiers, sa thèse pour le doctorat ayant pour titre : *La législation successorale et le mouvement de la population.*

M. Gallet a été admis au grade de docteur avec éloges.

— M. Pervinquière, élève de l'École libre des sciences politiques, a été diplômé au titre des sections administrative, économique et sociale, avec le premier prix et la grande distinction.

— Notre collaborateur et ami, M. H. du Fontenioux, a passé avec succès devant la Faculté de droit de Poitiers sa thèse de doctorat ayant pour titre : *De l'évolution de l'idée du tribunal permanent d'arbitrage à travers les âges et de son avenir.*

— Notre excellent confrère M. David, avocat à Fontenay, vient de soutenir brillamment, devant la Faculté de droit de Poitiers, sa thèse pour le doctorat qui avait pour titre : « De l'exercice illégal de la Médecine en France ».

— Notre compatriote, M. Raoul Soullard, a sontenu ces jours derniers avec succès devant la Faculté de médecine de Paris sa thèse de doctorat qui avait pour sujet : *Le puérilisme mental ; contribution à l'étude des altérations de la personnalité.*

— Devant la même Faculté et avec un égal succès, M. Emile Cacaud, de Saint-Pierre-du-Chemin, a soutenu sa thèse sur : *Une Variété d'albuminurie gravidide ; les albuminuries massives.*

Nos sincères compliments à tous.

Notes Musicales. — Le 1er avril 1904, les *Sept Paroles du Christ* ont été prêchées par M. l'abbé Poulin, second vicaire de la basilique de Sainte-Clotilde, chanoine honoraire de Périgueux, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, avec accompagnement d'orgue et d'orchestre, interprétant une délicieuse musique de notre ami A. de la Voûte, l'infatigable maëstro vendéen.

— Notre distinguée compatriote, Mlle Georgette Cortez, a donné le 20 mai, à la salle des Agriculteurs de France, à Paris, un très brillant

concert, qui a été, pour la charmante artiste, l'occasion de nouveaux et mérités succès.

— Notre ami, M. J. Rousse, vient de publier trois mélodies dans lesquelles se retrouvent, avec la souplesse de son talent, une grande fraîcheur d'inspiration et une délicate pureté de style.

La première est écrite sur des vers de Francis Éon, intitulés : *Par les sentiers d'un soir ancien*.

La seconde fait valoir le *Lied ancien* de Jean Lorrain.

La dernière ajoute des motifs à la poésie de E. Pilon : *Les yeux qui songent*.

Elles sont en vente chez l'éditeur parisien Gallet.

La Réunion des Anciens Professeurs et des Anciens Elèves de l'Institution Saint-Joseph, de Fontenay, a été particulièrement belle cette année. Après une messe célébrée pour les défunts, et un banquet très bien servi, a eu lieu une séance musicale et dramatique, au cours de laquelle il nous a été donné d'entendre une charmante opérette, le *Renard et la Cigogne*, orchestrée par notre compatriote M. Grouanne.

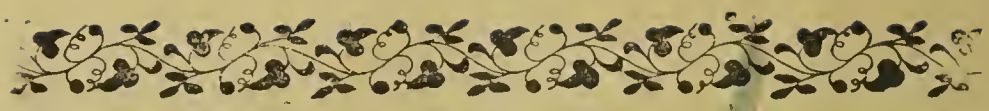

CARNET MONDAIN

En la chapelle Saint-Louis des Invalides a été célébré, le 2 juin 1904, le mariage du vicomte DE GUENYVEAU, lieutenant au 1er régiment de cuirassiers, fils du comte de Guenyveau, ancien zouave pontifical, et de la comtesse, née Bouteloup, avec Mlle SUZANNE DE PALLUEL, fille du baron Albert de Palluel et de la baronne, née de Liégeard.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'aumônier des Invalides, qui, après une éloquente allocution dans laquelle il a rappelé les nobles traditions des deux familles, a transmis aux jeunes époux la bénédiction papale.

— Le mardi 21 juin, à 10 heures 1/2, a été célébré dans l'église de Saint-Louis de la Roche-sur-Yon le mariage de Mlle THÉRÈSE DE LÉPINAY, fille de M. E. de Lépinay, ancien zouave pontifical, et de Madame, née de la Motherie, avec le vicomte DE TALHOUËT DE BOISHORAN.

Nous prions les deux familles d'agréer nos félicitations, et nous adressons aux futurs époux nos souhaits de bonheur très sincères.

— Le mariage de Mlle HENRIETTE DE CORNULIER-LUCINIÈRE, fille du colonel vicomte de Cornulier-Lucinière, maire de Frossay, et de la vicomtesse, née Nowellon, avec M. PIERRE POTIRON DE BOISFLEURY, fils de M. et Mme Arthur Potiron de Boisfleury, née du Bignon, a été célébré en la cathédrale de Nantes, au milieu d'une très élégante assistance.

Les témoins étaient, pour la mariée : le général de division comte de Cornulier-Lucinière et M. X. Bacqua, ses oncles ; pour le marié : MM. de Boisfleury, ses oncles.

Après la cérémonie religieuse un lunch a réuni les invités chez la vicomtesse de Cornulier-Lucinière.

— Le 27 septembre a été célébré en l'église de Poiroux, le mariage de M. JACQUES DE POSSESSE, avec Mlle CÉLINE DE LÉZARDIÈRE, fille du comte et de la comtesse de Lézardière, née de Maynard.

— Récent également, le mariage de :

Mlle FORTIN, fille du sympathique conseiller général de Mareuil, avec M. le docteur FERRY, de Paris, — le zélé directeur du Patronage Catholique des Lilas, l'un des plus florissants de la zône parisienne ; — et celui de Mlle SUZANNE CHEVALLEREAU, fille de notre compatriote et ami M. le docteur Chevallereau, médecin des Quinze-Vingts, avec M. EMILE CONVERT, industriel.

— Enfin nous apprenons le prochain mariage de notre jeune et déjà si apprécié collaborateur M. le vicomte DE GRIMOUARD, fils de M. le comte de Grimouard, secrétaire général de la Vendée, en 1872, et de la comtesse, née de la Bouillerie, avec Mlle MASCAREL, fille de l'ancien magistrat et nièce de notre regretté ami, M. Henri Daniel-Lacombe.

Ce mariage unira deux familles qui jouissent dans notre pays de l'estime et de la sympathie générales.

Nous leur adressons nos respectueuses félicitations, avec nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes fiancés.

*
* *

Le 16 août a eu lieu en l'église d'Azé (Loir-et-Cher), le baptême de Mlle YOLANDE DE TARRAGON, fille du comte et de la comtesse Christian de Tarragon.

Le parrain du nouveau baby était notre directeur, M. René Vallette, son oncle ; la marraine, madame de la Vallière, sa tante.

— Mme la comtesse ROMÉE DE VILLENEUVE-ESCLAPON est heureusement accouchée d'un fils, en son château de la Fauconnière.

Tous les amis du sympathique conseiller d'arrondissement du canton de la Châtaigneraie se réjouiront avec nous de cet heureux événement, et formeront des vœux pour que « la mère et l'enfant continuent à se porter bien ».

— Nous avons également appris avec plaisir l'heureuse délivrance de Mme HENRI BOURGEOIS, femme de notre confrère de la *Vendée Historique,* accouchée d'un gros garçon qui a reçu le prénom d'Henri au baptême ; et celle de Mme la vicomtesse ARMAND DE ROUGÉ, heureusement accouchée au château des Essarts, d'une charmante fillette qui a reçu au baptême le nom de Jacqueline.

Le parrain de cette dernière était M. le marquis de Lespinay, député ; la marraine, Mme la vicomtesse Reille, née de Dreux-Brezé.

Nos félicitations et nos vœux.

*
* *

M. et Mme Paul Querqui ont donné le 9 juillet 1904, dans leur joli château du Puybelliard, une fête magnifique, à laquelle avait été conviée l'élite de la société de Vendée et des départements voisins.

Dans l'orangerie du château, un coquet théâtre avait été dressé et une représentation des plus attrayantes a été offerte aux invités; après quoi, on a gagné par les allées illuminées du parc les somptueux salons du château, où l'on a dansé avec entrain jusqu'aux premières lueurs du jour et même au delà. Un magnifique cotillon a clôturé cette élégante fête, une des plus belles qui aient été de longtemps données en Vendée.

— A l'occasion du 45e anniversaire de mairie de M. Jules Hénault, une fort jolie fête a eu lieu, le 28 septembre à Mouilleron-en-Pareds.

En présence du Conseil municipal et des nombreux amis, de M. Hénault, M. Raymond de Fontaines, le sympathique député de la 1re circonscription, de Fontenay a remis au vénéré maire de Mouilleron une superbe médaille en vermeil offerte par souscription ; tandis que l'adjoint, au nom du Conseil, lui offrait une magnifique écharpe d'honneur.

Un somptueux déjeuner, arrosé de champagne et accompagné de toasts, a réuni, ensuite, autour du doyen de nos maires Vendéens, l'élite de la Société du pays.

— En septembre également a eu lieu une charmante réunion au château du Verger, commune de Saint-Christophe-du-Ligneron, où le comte et la comtesse de La Plante recevaient leurs amis à l'occasion de la première fête du pays.

Après un déjeuner où la gaieté vendéenne se donna libre cours, on se rendit dans la prairie du château, transformée en un coquet hippodrome. Rien ne manquait : courses, nombreux partants, captivantes jeunes filles pour couronner les heureux gagnants; sans oublier non plus les guinguettes villageoises, aménagées à l'ombre des grands chênes et fort bien achalandées.

M. de Baudry d'Asson, député, si sympathique à toute cette population, présidait la fête.

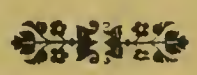

NÉCROLOGIE

M. Joseph SERRE, Inspecteur général honoraire de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, chevalier de la Légion d'honneur, décédé au château de Beauchastel (Ardèche) le 3 mars 1904.

Nous renouvelons à son beau-frère M. Letenneur et à sa famille l'expression de notre plus cordiale sympathie.

M. le Marquis de la GRANGE, maire de Montgeron, décédé à Paris, le 12 avril, à l'âge de 53 ans.

Le Marquis de La Grange était le beau-frère de M. Paul Le Roux, sénateur de la Vendée.

Nous adressons à M. Le Roux et à sa famille l'expression respectueuse de nos plus sincères condoléances.

Sœur GUÉRIN, Fille de la Charité de Saint Vincent de Paul, ancienne supérieure de l'asile de Fontenay, décédée le 2 mai dans sa 70e année.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi, 4 mai, à Fontenay au milieu d'une foule nombreuse et reconnaissante des éminents services rendus par la dévouée et si regrettée religieuse.

M. Paul GUILLEROT, le grand éleveur vendéen, décédé à Paris, le 17 mai, des suites d'une opération, à l'âge de 53 ans.

Doué d'une nature droite et franche, d'un cœur excellent, d'une intelligence largement ouverte et d'un dévouement à toutes les nobles causes. M. Guillerot était entouré de l'estime générale.

Nous adressons à sa famille si cruellement éprouvée nos plus respectueuses sympathies.

Mme Hubert de la DÉBUTRIE, née BLAMPAIN de SAINT-MARS, décédée à Poitiers à l'âge de 30 ans, le 21 mai 1904, et inhumée le 25 à Sigournais.

Nous renouvelons aux deux familles de la Débutrie et Blampain de Saint-Marc, l'expression de nos plus vives condoléances.

M. Victor de CHABOT, fils du sympathique Conseiller général des Herbiers, décédé à l'âge de 15 ans, au collège Saint-François-Xavier à Vannes, le 28 mai 1904.

Nous offrons nos plus respectueuses sympathies à M. le Cte de Chabot et à tous les siens.

M. l'abbé Pierre AUVINET, décédé aux Sables-d'Olonne, le 28 mai 1904, à l'âge de 66 ans.

M. l'abbé Édouard ROUILLÉ, chanoine honoraire, curé-doyen de Talmont, décédé le 3 juin 1904, à l'âge de 55 ans.

M. Jean de CLOCK, baron de Longueville, décédé au château de Coulaine (Indre-et-Loire), le 4 juin 1904, dans sa 38e année.

Par son mariage, M. de Clock était devenu notre concitoyen ; il avait, en effet, épousé, en 1899, Mlle Magdeleine Pichard du Page.

Nous adressons à Mme la baronne de Clock et à sa famille nos plus douloureuses sympathies.

M. le chanoine Pierre-François HUPÉ, ancien archiprêtre de Notre-Dame de Fontenay, décédé à Luçon, le 19 juin 1904, à l'âge de 69 ans.

Mme Achille de GOUÉ, née BOSCAL de RÉALS de MORNAC, décédée au château de la Chabotterie, le 28 juin 1904, à l'âge de 84 ans.

Elle était la cinquième des nombreux enfants de M. François-Léon, comte de Mornac, et de Zoé de Barbeyrac de Saint-Maurice.

Son père était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il avait commandé en chef la division de Suzannet, après la mort de ce dernier en 1815, et pendant la Restauration, il avait été colonel d'infanterie, puis député de la Vendée.

M. Marie-Alfred ROCHER, décédé à Niort, le 9 juillet 1904, à l'âge de 49 ans.

M. Sigisbert GANDRIAU, ancien industriel, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Fontenay-le-Comte, le 12 juillet 1904, à l'âge de 75 ans.

Il fut longtemps adjoint au maire de Fontenay, et longtemps aussi le chef respecté de son parti.

Nous renouvelons à ses fils, MM. Raoul et Georges Gandriau et à leurs familles, l'expression de nos sympathiques condoléances.

M. le chanoine Joseph-Firmin DAVID, aumônier du Carmel, décédé le 13 juillet 1904, à Luçon, à l'âge de 70 ans.

Mme Vve BARON, née Euphémie-Adèle Chable, décédée à l'Hermenault, le 20 juillet 1904, à l'âge de 75 ans.

M. Paul MERLAND, ancien magistrat, décédé à la Roche-sur-Yon, à l'âge de 49 ans, en juillet dernier.

Le R. P. Louis OUVRARD, religieux de la Compagnie de Marie, originaire de Noirmoutier, décédé, le 13 août 1904, au Canada.

M. l'abbé François ROUSSEAU, prêtre habitué à Bouin, décédé le 16 août 1904, à l'âge de 68 ans.

M. l'abbé Hyppolite SESTRE, prêtre habitué et aumônier de la prison, décédé à la Roche-sur-Yon, à l'âge de 69 ans, le 27 août 1904.

Mme la Ctesse de la ROCHE SAINT-ANDRÉ, née du FOUGEROUX, décédée le 2 septembre, en son château de la Forêt, commune de Saint-Julien-des-Landes, à l'âge de 70 ans.

Cette mort met en deuil les familles de la Roche Saint-André, de Larocque-Latour, de Lauzon, de Rochebrune, de Beauregard, de la Bassetière, etc., auxquelles nous adressons nos plus sincères condoléances.

Mme PICHOT de la MORANDAIS, née de Vexiau, décédée à Angers, le 7 septembre 1904, et inhumée le 9 à Réaumur.

Nous offrons de nouveau à notre excellent ami M. de Vexiau et à toute sa famille nos plus vives condoléances.

M. Paul le PAGE du BOISCHEVALIER, décédé le 8 septembre aux Sables d'Olonne.

Sa mort met en deuil les familles du Boischevalier, de Lépinay, de Lisle, de Tinguy, de Lavrignais.

Mme la vicomtesse de l'ESPINAY, née Blampain, décédée en son hôtel à Luçon, à l'âge de 47 ans, le 15 septembre 1904 et inhumée à Sigournais, en la sépulture de famille, le 19 septembre, au milieu d'une foule énorme de parents et d'amis.

De nouveau, toutes nos vives condoléances à la famille Blampain de Saint-Mars, si cruellement éprouvée depuis quelques mois.

Mme BOCQUIER, la digne mère du charmant poète Édmond Bocquier, professeur de l'École supérieure de Fontenay et notre sympathique collaborateur, est également décédée au cours des vacances dernières.

Nous adressons à notre ami nos nouveaux et bien vifs sentiments de condoléances.

Enfin nous avons le très vif regret d'enregistrer la mort de notre éminent ami M. Anatole de BARTHELÉMY, membre de l'Institut, auteur d'innombrables études d'histoire et d'archéologie, et qui fut l'un des premiers collaborateurs et amis de cette *Revue*.

BIBLIOGRAPHIE

Le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires* de l'Ouest (T. XXVII, Année 1903) contient une étude très documentée de M. Etienne Clouzot, archiviste paléographe, sur *Les Marais de la Sèvre-Nantaise et du Lay, du Xe à la fin du XVIe siècle.*

— Nous avons reçu de M. l'abbé Baraud, son premier et intéressant volume du *Clergé Vendéen victime de la Révolution,* dont il est rendu compte d'autre part par notre excellent collaborateur M. E. Bourloton.

— M. le docteur Mignen, dont on connaît l'érudition profonde et les consciencieux travaux, vient de publier *Les Chartes de fondations pour l'Aumônerie-Hôpital de Montaigu* (1174, 1182, 1241, 1696). Ces chartes absolument inédites proviennent des précieuses archives de l'Aumônerie qui furent sauvées pendant la période révolutionnaire par M. le docteur François Richard, père du présent cardinal-archevêque de Paris.

— M. le comte de Chabot, dont la science et le talent sont bien connus de tous nos lecteurs, a fait paraître dans la *Revue de la Renaissance* une forte curieuse notice sur *Une Cour Huguenote en Bas-Poitou.* (Gatherine de Parthenay, duchesse de Rohan.) Cette notice a été tirée à part. (In-4° 23 p. Paris, Bureaux de la *Revue de la Renaissance,* 1904).

— Notre collaborateur et ami, M. Gustave Guitton a publié chez Méricant, à Paris, un nouveau roman, un peu osé peut-être, mais profondément psychologique, intitulé *Les Têtards.* On y retrouve toutes les qualités accoutumées du fin lettré et du psychologue très averti qu'est notre distingué compatriote.

— Notre érudit collaborateur, M. Edmond Bocquier, professeur à l'Ecole Supérieure de Fontenay, vient de faire paraître (La Roche-sur-Yon, Servant-Mahaud, in-8° de 240 p.) une très intéressante et très complète *Monographie de Chaillé-sous-les-Ormeaux.*

— On annonce l'apparition d'un volume de haute impartialité historique intitulé *Le Mystère de Quiberon*, qui prouve surabondamment que la guerre de Vendée fut non seulement une lutte religieuse, mais aussi et surtout une guerre royaliste.

— M. Neymon, le distingué secrétaire de l'Inspection académique, vient de faire paraître (Chamuel, La Roche-sur-Yon, 1904) l'*Annnaire de l'Enseignement dans le département de la Vendée*, 5e année. Ce petit volume, qui a nécessité à son auteur une somme de recherches et de travaux considérables, est rempli de renseignements précieux pour tous ceux qu'intéressent les questions locales d'enseignement.

— Comme suite à son *Histoire religieuse de Noirmoutier*, M. l'abbé Jaud, a commencé dans son *Écho de Saint-Philbert*, une étude intéressante et très documentée sur les *Paroisses de l'Ile*.

— Le dégagement de la Tour Maubergeon et le projet de restauration qui en est la conséquence ont rappelé l'attention des archéologues et des historiens sur le beau Palais de Justice de Poitiers, et sur certaines de ses dépendances. C'est ainsi que notre savant ami M. de la Bouralière, vient de consacrer à l'*Ancienne chapelle du Palais de Justice* une notice sérieusement documentée qui a été publiée initialement dans les Bulletins de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, puis tirée à part (grand in-8° de 8 p. avec pl. Poitiers, Blais et Roy 1904).

— Dans l'un des derniers numéros du *Vendéen de Paris*, notre compatriote et ami M. le docteur Chevallereau, en bon Vendéen qu'il est, célèbre les merveilles de nos sites locaux et propose la création d'un syndicat d'initiative pour attirer l'attention du public sur les richesses de la nature vendéenne.

Nous applaudissons de tout cœur à cette idée ; et le docteur Chevallereau n'en sera pas surpris, sachant quel culte ardent nous professons pour tout ce qui touche au sol vendéen, en évoque les glorieux souvenirs et en chante les splendeurs naturelles.

— Notre laborieux et érudit collègue, M. le docteur Marcel Baudoumer, a publié une curieuse notice sur le *Maraichinage* en Vendée.

— On annonce la publication à la Roche-sur-Yon, d'un nouvel organe. « *En garde* » est son titre. C'est le bulletin du Patronage Saint-Louis et de la Conférence Sainte-Lienne.

Nos souhaits de bienvenue.

— M. l'abbé Barbeau, curé de Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay-le-Comte, a composé récemment en vue d'une bonne œuvre : 1° Un *Cantique en l'honneur de la Sainte-Famille* (grand format, avec accompagnement d'orgue ou de piano, prix net : 1 franc.

Édition du même cantique in-12. Paroles et Musique à l'unisson, prix : 0 fr 15 l'exemplaire : 2° Un *Cantique en l'honneur de Sainte-Radégonde*.

Édition in-8°. Paroles et Musique, Prix : 0 fr. 25 l'exemplaire.

Édition in-12°. Paroles et Musique, prix : 0 fr. 10 l'exemplaire.

Ces cantiques sont approuvés par l'autorité ecclésiastique.

— De la *Revue des Autographes* (n° de juillet-août 1904) :

21 **Belliard** (A.-Daniel, comte), brave général de la République et de l'Empire, qui se distingua en Italie et en Égypte, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1769, mort en 1832. — L. a. s. ; Bruxelles, 9 nov. 1831 ; 2 p. in-fol . . . . . 5 »

Toute relative à Mlle de Montalembert.

65 **Cochon de Lapparent** (Ch., comte) député des Deux-Sèvres à la Convention, ministre de la police sous le Directoire, né à Champdenier (Deux-Sèvres) en 1750, mort en 1825. — L. aut. à M. Bassenge, à Dresde ; Louvain, 23 sept. 1816 ; 2 p. gr. in-4°. . 15 »

Intéressante lettre écrite de Louvain, où il parle de Goupilleau de Fontenay, Le Tourneur de la Manche, Le Vasseur de la Meurthe, du comte Thibaudeau, de Fouché, etc.

— Nous recevons au moment de mettre sous presse toute une série nouvelle de cartes postales illustrées, dues à l'objectif toujours si artistiquement inspiré de notre ami, M. Jules Robuchon.

Ces cartes concernent par portion le département de la Vienne et celui de la Vendée. Nous y avons notamment trouvé de très pittoresques vues de Noirmoutier.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

ARCHÉOLOGIE POITEVINE (1)

CRYPTE DE SAINT-LÉGER
A SAINT-MAIXENT

La ville de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) peut aussi offrir aux curieux une construction souterraine de l'époque mérovingienne, dont le plan diffère totalement du plan des deux précédentes et qui possède le grand avantage d'avoir traversé les siècles sans avoir subi de remaniements. Son abside et sa nef sont intactes. Il s'agit de la crypte qui fut découverte en 1876 sur l'emplacement qu'occupait la vieille église élevée en l'honneur de saint Léger, et transformée plus tard en temple protestant. Elle fut édifiée à la fin du VIIe siècle pour recevoir le corps de saint Léger lorsque l'évêque Ansoald de Poitiers le fit transporter dans son diocèse, en 682, avec l'intention de l'ensevelir honorablement. On prévoyait une grande affluence de pèlerins, car on construisit une confession spacieuse en forme de parallélogramme, allongé dans le sens de la largeur, de 11^m 35 sur 7^m 45, avec deux couloirs en pente douce qui débouchaient à gauche et à droite de la petite nef. Les voûtes en plein cintre retombent sur de solides piliers carrés qui partagent le centre en deux nefs, en face d'un chevet rectangulaire plus étroit, dont le fonds était occupé par le

(1) Voir la 3e livraison 1904.

tombeau de saint Léger orienté d'abord, puis par l'autel adossé contre la tête du sarcophage conformément à l'usage des temps mérovingiens. Deux fenêtres percées dans le mur du fond, à l'orient, éclairaient suffisamment le souterrain. On a essayé en vain de rajeunir la crypte, sous prétexte que sa construction est savante (1), on a oublié que les chantiers mérovingiens possédaient d'excellents ouvriers formés aux leçons des vieux maîtres bien capables de faire des voûtes et de les renforcer par des arcs doubleaux malgré quelques gaucheries. M. Berthelé a fait remarquer que la taille et la pose des matériaux n'est pas celle des temps postérieurs. Il y a aussi, dit-il, dans les murs latéraux du petit appareil dont les joints épais sont formés par un mortier qui semble fait avec des tuilots concassés De l'avis de tous les juges compétents, ce sont là les caractères des constructions latines. Après l'an mille, la taille des pierres devient transversale (2).

En dehors de ces raisons techniques, M. B. fait ressortir que les textes ne sont pas contraires à son opinion et que la nouveauté à laquelle ils font allusion consistait précisément dans l'emploi du grand appareil quand tous les manœuvres se servaient couramment du petit moellon. Il ajoute que les impostes sont d'une facture grossière, maladroite et rudimentaire qui est absolument différente des chanfreins du XIe siècle. Enfin le style général de ce souterrain se rapproche bien plus des constructions mérovingiennes telles que les caves de Saint-Andoche d'Autun, que des œuvres imaginées par l'art roman. Ces dernières, voûtées sur arètes, soutenues par des arcs doubleaux et des piliers carrés, ont un aspect tellement archaïque qu'il ne paraît pas invraisemblable de les

(1) *Rapport de M. Richard* (Bull. man. 5e série 1876. t. IV, 1 p. 845-861.

(2) Observations de M. Berthelé sur la date de la crypte de Saint-Léger. *Bull. mon.* 5e série XII p p. 89-112. — M. Palustre partageait l'opinion de ce savant, *Gallia Christ.* t. II, col. 1247. *Acta SS.* octobri I, 427, *Mémoires de la soc. de statistique des Deux-Sèvres* XXI, 1860-1861, p 107. Dom Pitra dans son *Histoire de saint Léger*, p. 503, a donné la description de l'église au IXe siècle d'après le moine de Saint-Gall.

rattacher au *xenodochium* fondé vers 600 par la reine Brunehaut et l'évêque Siagrius ou au monastère de femmes qui lui succéda et dont il est question dans une charte de 858 (1).

Il est, du reste, facile de s'instruire par comparaison Le

Plan

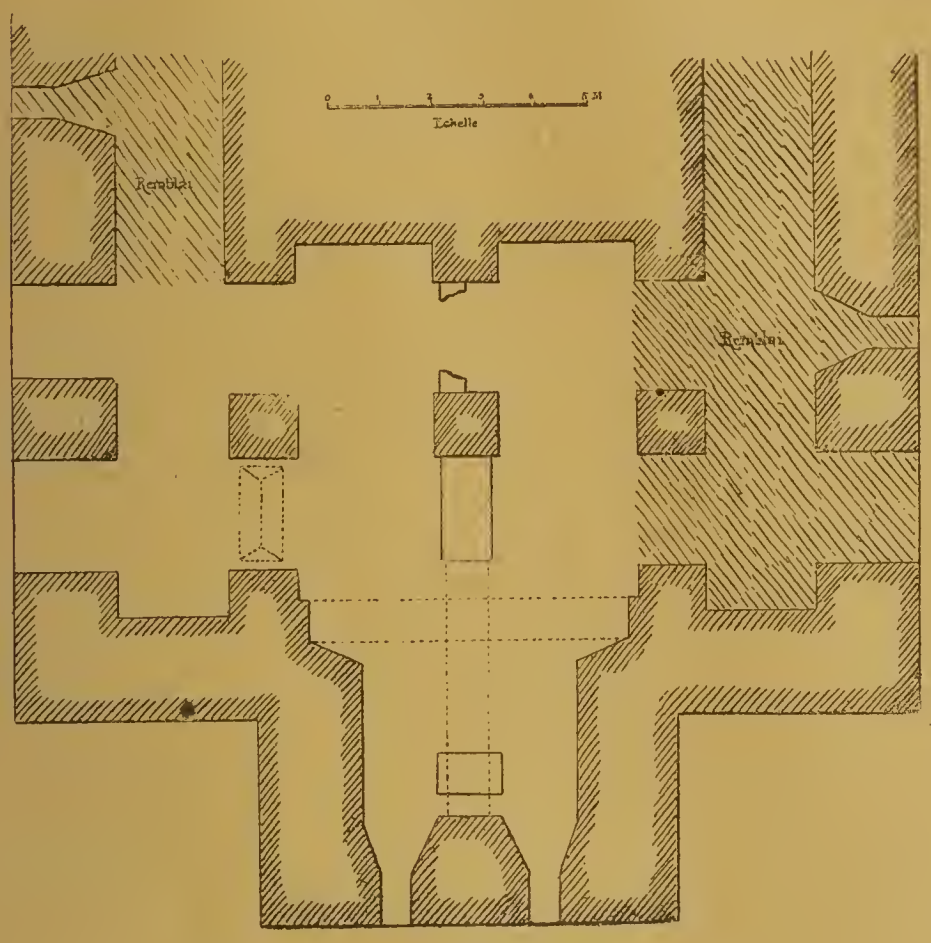

CRYPTE DE SAINT-LÉGER

A SAINT-MAIXENT (Deux-Sèvres)

Bas-Poitou ne manque pas d'exemples de ce qu'on savait faire après l'an mille quand on voulait élever une église sur une crypte. Nous avons des types de cryptes romanes à Curzon, aux Essarts, à Fontenay, à Saint-Maixent même, nous voyons partout de l'espace et de la lumière et des décorations qui

(1) Lettres du pape Grégoire le Grand VIII, Lib. XIII. *Gallia Christiana*, t. IV, in instr. eccl. Eduensis.

forment un grand contraste avec ce que nous avons sous les yeux dans le souterrain de Saint-Léger.

Rappelons-nous aussi comment celui-ci fut dépouillé de son précieux trésor. Dès que les invasions normandes se sont produites, les reliques ont été transportées en Bretagne et lorsqu'elles sont revenues elles ont été déposées à côté des reliques de Saint-Maixent sous le chœur de l'église abbatiale consacrée en 1059. Les deux tombeaux sont là exposés sous une sorte de *ciborium* très éclairé, soutenu par des colonnes à chapiteaux romans dans un sous-sol dont le plafond est presque plat (1). Même en tenant compte des restaurations du XVIIe siècle, il est visible que les procédés du XIe siècle ne ressemblaient pas du tout à ceux des siècles antérieurs.

Les deux saints, une fois réunis, ne furent jamais séparés et saint Léger ne retourna jamais dans sa première confession, on ne voit donc pas pourquoi son église aurait été dotée d'une crypte d'un caractère étrange sans avoir de destination. Voilà des raisons historiques non moins frappantes que les arguments architectoniques qui plaident en faveur de la haute antiquité de la crypte de Saint-Léger.

LÉON MAITRE.

(*A suivre.*)

(1) Voir la planche publiée par Robuchon, *Paysages et Monuments du Poitou*. Caumont, *Cours d'Antiquités monum.*, VIe, pièce p. 361.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite) (1)

J'arrivai peu de jours après sur les bords du Rhin. Je pris mes précautions pour entrer en Suisse où j'avais eu les indices qu'on devait m'arrêter. Je payai d'un coup de hardiesse ; je passai sur le champ de bataille de Huningue et j'arrivai à Bâle. Je traversai toute la Suisse. J'avais des lettres de recommandation pour Son Excellence, M. Wikam, le chargé d'affaires du Gouvernement anglais à Berne ; je fis séjour dans cette ville. J'eus diverses conférences avec M. Wikam. Il était spécialement chargé de surveiller les opérations des royalistes de France, et de leur procurer des secours. Il ne procura un passe-port français pour passer la frontière ; c'était là un point difficile pour moi. J'arrivai sur les bords du lac de Genève et je m'arrêtai à Trion, qui n'est qu'à quatre lieues de la frontière. Je trouvai des Français qui me firent des offres obligeantes pour me faciliter les moyens de rentrer en France, je me défiais de tout le monde ; j'avais bien des raisons pour n'être pas confiant. Enfin il fallait s'exposer à un nouveau danger. Je traversai le Mont Jura avec un guide sûr qu'on m'avait donné. J'arrivai à Rouvré, premier bourg français sur cette ligne qui nous sépare de la Suisse. Je fis viser mon passe-port sans difficulté. Je voyageais par prudence à pied ; j'avais déjà fait passer une voiture et ma malle.

Il est bien difficile d'exprimer ce que l'on éprouve en rentrant dans sa patrie quand on en a été quelque temps éloigné. J'étais parti d'Angleterre sans être parfaitement rétabli de la longue maladie que j'y avait éprouvée. Les médecins m'avaient recommandé les plus grands

(1) Voir le 3e fascicule de 1904.

ménagements ; ils m'avaient même donné des remèdes pour prendre en route, ce que je ne fis pas. J'avais fait quarante jours de poste, la plupart du temps la nuit et le jour. Eh bien ! je fus à peine sur le sol français que je sentis mes forces revenir et ma santé se rétablir parfaitement sans le secours de l'art. Le premier endroit où je m'arrêtai fut à Flavigny, petite ville entourée de montagnes et à huit ou dix lieues de la Suisse.

J'en partis le lendemain matin, en dirigeant ma route par Dole, Auxerre et Dijon. Je passai un jour dans cette ville qui me parut très agréable, j'étais impatient d'arriver à Paris. J'avais ordre de m'y trouver pour le renouvellement du Corps législatif. J'y arrivai la veille.

Mon premier soin, une fois arrivé dans la capitale, fut d'y réunir les différentes personnes à qui je devais communiquer les ordres du Roy dont j'étais porteur ; j'eus aussi des conférences avec MM. les Vicaires généraux de M. l'Archevêque de Paris, concernant les affaires de la Religion.

Pendant mon séjour à Paris, j'eus occasion de voir les personnages les plus marquants du Corps législatif, qui s'occupaient de rétablir la monarchie ancienne ; je conférai particulièrement avec le général Pichegru, sur qui tout le monde avait les yeux fixés alors, et, après avoir pris ses instructions, je préparai mon départ pour revenir dans la Vendée, où je devais attendre les événements ultérieurs.

J'arrivai à Nantes le 25 mai. Il y avait plus d'un an que j'étais absent de mon pays, sans avoir pu en aucune manière communiquer avec mes parents et mes amis. Plusieurs personnes me croyaient mort. Les recherches qu'on avait faites pour me trouver dans la Vendée pendant mon absence avaient donné quelque vraisemblance à cette nouvelle qu'on avait consignée dans plusieurs papiers publics.

Je fut à peine arrivé à Nantes qu'il me fallut prendre de nouvelles précautions pour ma sûreté personnelle ; tous les prêtres demeurés dans la Vendée étaient restés chez eux. On commençait à tolérer l'exercice public de la Religion catholique, tout annonçait un meilleur ordre de choses. L'espérance fut à peine conçue qu'elle fut anéantie : la journée du 18 fructidor eut lieu !

Je ne dois pas passer sous silence les démarches que je fis avant cette époque pour rentrer dans mes foyers. Je fus assez heureux pour trouver à Nantes des connaissances sûres auprès du général en chef de la 12e division militaire, Emmanuel Grouchy. Il accueillit avec bonté ceux qui s'intéressaient à moi, et donna l'ordre de me laisser

rentrer dans la Vendée, moyennant la promesse que je ferais d'y demeurer tranquille. Je souscrivis sans peine à cette promesse, mais j'avais une grande difficulté à vaincre pour arriver jusque dans ma famille. Il y avait à Montaigu un général de brigade qui avait fait la guerre contre nous. Il avait fait des efforts incroyables pour me faire arrêter sans y parvenir. Je devais me présenter devant lui. Je lui en fis demander la permission, et je l'obtins par le moyen de Mme de la Roche Lespinay qui correspondait avec lui, et qui se faisait un plaisir d'obliger les Vendéens opprimés pour un parti qu'elle avait elle-même soutenu avec beaucoup de courage et de constance.

J'arrivai donc au château de Montaigu. Selon les indices que j'avais eus, je devais y être arrêté ; je m'y attendais, je fis néanmoins bonne contenance. Le commandant de la place me reçut froidement ; je lui présentai mes passeports ; il me conduisit, sans me dire un seul mot, jusque dans sa chambre. Après m'avoir fait asseoir, il me donna acte de ma présentation devant lui. Avant de signer cet acte, il me le donna à lire, et me demanda s'il y en avait assez pour ma sûreté et ma satisfaction. Comme il ne contenait effectivement que des choses obligeantes et surtout que le général savait les ordres qu'on avait donnés partout de m'arrêter, je lui témoignai à la fois ma reconnaissance et ma satisfaction.

J'allais sortir de ce château, qui avait vu périr tant de mes infortunés camarades, quand un incident pensa tout perdre. L'aide-de-camp du général de brigade, qui venait de me mettre en liberté, s'avisa de me faire des questions au sujet des évènements passés pendant la guerre. Il me demanda en outre où j'avais fait cacher la poudre et l'artillerie que le général Charette m'avait confiées. Je lui répondis que j'avais appris qu'elles avaient été trouvées ; qu'au surplus je n'avais su où étaient les dépôts, que j'avais ordonné de les faire sans me mettre en peine du lieu où ils avaient pu être placés. La conversation s'engagea insensiblement sur d'autres objets. L'épouse du général me reprocha d'une manière assez vive et assez amère mon attachement obstiné au parti du Roy; je lui répondis que mes sentiments étaient à moi, que d'ailleurs je saurais vivre sous la République, moyennant qu'on respectât ma liberté et mes opinions religieuses. Le général Grigny prit de là occasion de m'engager, d'exiger même de moi que j'eusse exercé les fonctions du saint ministère. Je lui fis part de toutes mes difficultés à ce sujet. Je lui représentai qu'en vain je prêcherais la paix, on ne manquerait pas de dire que je cherchais encore à exciter la guerre. Il m'observa en dernière analyse qu'il convenait d'autant mieux que j'eusse prêché

la paix publiquement dans la Vendée que j'avais fait beaucoup de sensation dans le pays, et que je ferais, plus que bien d'autres, rentrer une infinité de personnes dans le devoir. Je promis, parce qu'il exigea impérieusement de moi que je reprendrais l'exercice public des fonctions du S. Ministère. Mon acte de mise en liberté le portait expressément, comme il contenait aussi qu'on n'exigeait de moi d'autre soumission que la promesse que j'avais faite de vivre paisible sous les lois du gouvernement.

Je vis terminer enfin cette fameuse entrevue où j'avais craint de perdre ma liberté et où je la recouvris véritablement. De Montaigu dans ma famille il y a deux heures de marche. J'arrivai chez mes parents qui ne m'avaient pas vu depuis longtemps. Nous confondîmes longtemps nos larmes dans les doux épanchements d'une tendre amitié. J'avais perdu ma sœur aînée pendant mon long et pénible voyage.

Je fus à peine arrivé dans ma famille que le bruit se répandit bientôt que j'étais dans la Vendée. Un grand nombre de personnes s'attendaient même à y voir reparaître Charette avec qui l'on pensait généralement que j'avais passé le temps de mon absence.

Dès mon arrivée à Nantes les habitants de la Chapelle-Palluau m'avaient invité de me rendre dans leur paroisse pour remplacer leur curé qui était alors en Espagne. Ils renouvelèrent leurs instances pendant mon séjour dans ma famille. Je me rendis à leurs vœux. Comme j'avais promis d'exercer et de prêcher la paix, je préférais le faire dans cette paroisse dont je connaissais particulièrement les habitants.

Je me rendis donc à la Chapelle-Palluau où tout le monde voulut bien me témoigner le plus vif intérêt. J'y arrivai pour la fête patronale, le 1er août, j'avais invité à cette cérémonie plusieurs ecclésiastiques qui s'y rendirent. Une foule immense de peuple y accourut aussi de toutes parts parce que c'était une chose toute nouvelle de voir dans le même lieu plusieurs prêtres réunis, tandis que la plupart des églises étaient encore privées de leurs pasteurs.

Ce lieu de réunion, où tout annonçait une fête religieuse, devint bientôt un lieu de tristesse où l'on n'entendait de toutes parts que des imprécations. J'avais à peine célébré la messe que je fus frappé d'un nouveau coup d'autorité. Le Commissaire du gouvernement pour le canton de Palluau ordonna qu'on me fit faire le serment prescrit alors de « haine à la Royauté », ou, dans le cas de refus, de m'empêcher de célébrer publiquement.

Le serment de haine à la royauté ne fut exigé qu'après le coup d'État de fructidor. L'abbé Remaud confond ici la loi du 19 fructidor an V avec celle du 7 vendémiaire an IV, à laquelle le commissaire du Directoire près le canton de Palluau lui enjoignit de se soumettre, comme en témoignent les documents suivants :

« Le commissaire du Directoire exécutif, près de l'Administration départementale de la Vendée, au ministre de la Police générale.

« 20 thermidor an V.

« Un ex-abbé Remaud, célèbre par la conduite scélérate qu'il a tenue dans le cours des troubles de la Vendée, vient de commencer à reprendre l'exercice du culte dans la commune de Maché, canton d'Apremont. Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration de ce canton, à qui j'avais recommandé la plus exacte surveillance contre cet individu, m'a consulté sur ce qu'il doit faire à son égard. Vous trouverez plus loin copie de la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet. Le général Travot m'a écrit aussi relativement au même individu porteur d'un ordre ou autorisation du général Grouchy, qui lui permet de se montrer et d'exercer librement le culte. Il semble résulter de la lettre de ce général que l'ex-abbé Remaud pressé par le commissaire près l'Administration du canton de Palluau, dans l'arrondissement duquel il a sans doute voulu exercer le culte, pour faire les déclarations prescrites par la loi du 7 vendémiaire an IV, s'y est formellement opposé. Ce refus, qui paraît entrer dans les vues de tous les prêtres réfractaires qui inondent la Vendée, ne laisse aucun doute sur ses intentions. Mais les circonstances sont encore si difficiles qu'il faut agir avec beaucoup de sagesse et de prudence pour ne point augmenter les moyens de ces prêtres qui exercent toujours sur l'esprit du peuple la plus grande comme la plus dangereuse inflence, auquel ils s'efforcent même de persuader que le gouvernement ne cesse de les persécuter.

« L'apparition de cette abbé Remaud qui s'était constamment tenu caché est remarquable. C'est précisément au moment où le peuple de la Vendée regarde comme certaine et prochaine la rentrée de tous les prêtres déportés, qu'il se montre, et son refus de faire sa déclaration de soumission aux lois de la République contraste singulièrement avec les sentiments qu'on doit supposer à tous ceux qui demandent à rentrer en grâce, et qui invoquent la protection du gouvernement. Enfin l'ex-abbé Remaud est montré sur la scène. Il est porteur d'un ordre du général en chef. Lui demandera-t-on une déclaration de soumission ? Tel est le vœu des lois existantes. Mais si les circonstances ont voulu jusqu'ici, conformément aux instructions de votre prédécesseur auxquelles je me suis très scrupuleusement conformé pour tous les cantons qui ont été insurgés, est-il prudent et peut-on exiger sans inconvénient une déclaration de l'ex-abbé Remaud, tandis qu'on a laissé encore tranquilles tous ses collègues, qui à coup sûr partagent ses sentiments ? Ne serait-ce pas s'exposer à faire naître de nouvelles inquiétudes et à altérer même la tranquillité publique généralement rétablie dans toutes les communes de mon ressort, et qui ne peut être troublée selon moi que par les menées des réfractaires qui, j'en suis convaincu, usent de tous les moyens pour ruiner sourdement le gouvernement républicain ?

« Quant à moi il me paraît dangereux et peu politique d'agir isolément, et les circonstances ne me paraissent pas encore favorables pour tous les cantons qui ont été insurgés, où les réfractaires ont, comme je vous l'ai observé, la plus grande influence sur l'esprit du peuple ignorant, fanatique et superstitieux, ne voulant point m'exposer à compromettre ma responsabilité par un avis qui d'un côté paraît être en opposition avec les lois existantes, et avoir des suites contraires à mes instructions et au bien public qui fait l'objet de ma constante sollicitude.

« Je vous prie, Citoyen ministre, de m'aider de vos con-

seils et de vos lumières, et de me tracer une ligne de conduite à l'égard de l'ex-abbé Remaud. »

La réponse du ministre de la police générale ne fut pas conforme aux vues du commissaire départemental, puisque le commissaire près l'administration du canton d'Apremont se refusa à laisser l'abbé Remaud exercer publiquement à Maché sans s'être soumis préalablement au décret du 7 vendémiaire an IV.

L'administration centrale, peu favorable à l'abbé Remaud, avait, dès le 27 thermidor, rendu l'arrêté suivant :

« Vu une pétition présentée par Pierre-François Remaud, se disant ministre du culte catholique, par laquelle il demande à être autorisé à exercer dans les communes de Maché, Saint-Paul et la Chapelle-Palluau, le ministère du culte catholique, sans faire aucune autre déclaration que celle exigée des autres ministres du même culte dans ce département.

« Vu pareillement une délibération de l'administration municipale du canton d'Apremont, sous la date du 20 de ce mois, qu'il résulte de la délibération précitée que Pierre-François Remaud s'est présenté devant l'administration municipale d'Apremont où il a déclaré que son intention était d'exercer le ministère du culte catholique dans la commune de Maché, et demandé acte de sa déclaration ;

« Considérant qu'il résulte également de la susdite déclaration que ledit Remaud a refusé formellement de faire cette déclaration de la manière voulue par la loi du 7 vendémiaire an IV, dont les dispositions lui sont parfaitement connues d'après l'exposé de sa pétition ;

« Considérant que cette loi n'étant pas abrogée par aucune loi postérieure, l'administration municipale du canton d'Apremont n'a pu recevoir la déclaration dudit Remaud que dans les termes qu'elle prescrit :

« Le Commissaire du pouvoir exécutif déclare n'y avoir

lieu à délibérer sur la pétition dudit sieur François-Bernard Remaud.

« Arrête en outre que ladite pétition et la délibération de l'administration municipale d'Apremont et expédition du présent arrêté seront adressées au Ministre de la Police générale. » *(Archives Vendée.)*

EDGAR BOURLOTON.

(à suivre.)

NOTICE

SUR

COMMEQUIERS ET SES SEIGNEURS

CHAPITRE I

Origine de ses eglises. — Son chateau.

Commequiers est une modeste localité de la partie nord-ouest du département de la Vendée nullement susceptible, vu sa position topographique et le peu de fertilité de son sol, d'occuper à aucune époque une situation très importante, soit par son commerce soit par son industrie. Elle fut cependant au Moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie assez vaste, puis d'une baronnie, mais elle vit, dans les derniers siècles de son existence féodale, s'élever près d'elle une rivale qui n'osa pas tout d'abord faire disparaître son nom, mais qui y ajouta le sien, et lui enleva presque toutes ses prérogatives et son influence. Challans devint au XVIIe siècle le siège réel de la seigneurie, le centre où se traitaient toutes les affaires importantes de la région, et dans la suite on ne désigne plus la baronnie que sous le nom de Commequiers-lez-Challans.

L'histoire de ce petit pays commence pour nous à la fin du XIe siècle, et ses prêtres et établissements religieux nous sont connus avant les noms de ses seigneurs. Du reste, il en est généralement ainsi pour toutes les localités dont on veut étu-

dier le passé, et faire renaître les personnages plus ou moins illustres qui les ont habités ou possédés ; et c'est en élaguant des chartes religieuses les quelques mots d'à côté qu'on y rencontre, en les rapprochant et les combinant les uns avec les autres, qu'on arrive, tant bien que mal, à retrouver à peu près quelques liens communs entre les hommes que l'on veut connaître et les grands faits de l'histoire générale de la contrée. Ces personnages, quoique possédant le pouvoir réel et la fortune territoriale, seraient restés dans le plus profond oubli, s'il ne s'était pas trouvé dans leur voisinage des religieux un peu plus instruits et sachant se faire combler par eux d'importantes aumônes. Afin de conserver ces acquisitions à l'encontre des rétractations des seigneurs ou de leur cupidité, il était fort utile de consigner par écrit, sur parchemin les contrats passés, sous peine de les voir revendiqués et calomniés quelques années après. De là ces chartes que tous les historiens étudient avec tant de soins.

Vers 1080 (1) fut vendue à Marmoutiers de Tours, moyennant 8 livres de deniers, une église de Saint-Pierre de Christol par un certain Herbert Ranuce, assisté de ses voisins Joscelin et Rainaud Chabot. A sa mort, son fils Guillaume prétendit la vente faite à condition de lui prêter un cheval, pour ses courses dans les châteaux du voisinage, plus du blé et de l'argent, sous caution valable Il ne renonça à cette prétention qu'en recevant des moines la somme de 15 sous. Au sujet de cette église de Christol, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de citer d'abord textuellement ce que l'érudit chercheur Paul Marchegay à écrit à ce sujet (2). « Un siècle plus tard, « on retrouve le nom de Christol dans la charte par laquelle

(1) *Cartulaire du Bois-Poitou*, p. 40. La grande abbaye bénédictine de Saint-Martin de Tours. (Marmoutiers) possédait déjà à cette époque plusieurs prieurés en Bas-Poitou. Le nombre s'en accrut considérablement au siècle suivant. En général tous les originaux des chartes publiées dans le *Cartulaire du Bas-Poitou* dont nous parlerons sont conservés aux archives de la Vendée, à la Préfecture de La Roche-sur-Yon.

(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. XLV.

« les religieux tourangeaux sont chargés de célébrer le service « divin dans la léproserie de Mahone. Partout ailleurs, notre « prieuré est nommé par les chartes *Kimicherii*, *Quemeiquers*, « *Quemiquerii*, et même *Quid Mihi Quæris*. Ce dernier nom est « seul employé dès 1105 dans les chartes épiscopales confir- « mant à Marmoutier les deux églises qui avaient pour patron « saint Pierre, l'une servant, il est probable, à la paroisse et « l'autre au prieuré. Ainsi une dénomination qui paraît con- « temporaine de l'établissement du christianisme dans notre « pays a été remplacée au XIIe siècle, soit par le nom latinisé « d'une ancienne colonie Kymrique, soit par une locution, « probablement très usitée entre les rivières du Ligneron et « de la Vie qui serait devenue une sorte de surnom pour les « habitants. »

Nous croyons que M. Marchegay a un peu trop pris au sérieux la locution *Quid me Quæris*, que l'on ne rencontre que dans deux ou trois documents rédigés bien loin des lieux où elle aurait été employée ; Saint-Christol et Commequiers nous paraissent être un seul et même lieu ; Saint-Pierre de Christol et Saint-Pierre de Commequiers une seule et même église désignée sous deux noms différents. — D'après le cadastre, en effet, une pièce de terre située dans ces parages porte encore le nom de Cristol (1). En outre, le premier seigneur que nous connaissons et tous ses successeurs, dès l'année 1092 sont désignés sous le nom de seigneurs de Commequiers et jamais de Christol, qui n'a dû être qu'un simple petit fief situé dans les environs de Commequiers, ce dernier centre, étant le plus important des deux, et probablement aussi le plus ancien, d'après son étymologie assurément Kymrique. Dans tous les cas s'il y eut primitivement deux églises dédiées à saint Pierre entre les mains des moines, elles furent réunies bien vite en une seule, car ceux-ci auront jugé superflu

(1) Dans une note de 1539 il est aussi question d'un finement du nom de Christol. (*Poitou et Vendée*, de M. Benjamin Fillon.)

de conserver deux bénéfices si voisins qui ne pouvaient que se nuire, sans rapporter aucun profit ; et alors on aurait désigné l'église du prieuré alternativement sous les deux vocables, Saint-Pierre de Commequiers et Saint-Pierre de Christol, comme l'indiquent deux documents fort précis, rédigés à dix années d'intervalle et postérieurs d'un siècle à celui que nous venons de citer. Le premier est une transaction passée à Tours, en 1185, entre le doyen de Poitiers Geoffroy assisté du curé Guillaume de Commequiers, qui s'y étaient transportés, et l'abbé Hervé du monastère de Marmoutiers, rédigée en présence de deux archiprêtres, Jean de Tours et André d'Amboise, tous les deux délégués du Saint-Siège et désignés spécialement pour apaiser la querelle pendante entre les pouvoirs réguliers et séculiers. On y trouve cette phrase très explicite : « *Sciendum est quod apud Quemiquers est ecclesia beati Petri, que* « *matrix est et ubi sunt monachi Majoris Monasterii ; et est capella* « *beati Nicolaï aliquantulum distans a matrice, et ibi est mansio* « *capellani* (1). — Il est bon de savoir qu'à Commequiers il « existe *une* église de Saint-Pierre qui est l'église mère et où « sont les moines de Marmoutiers ; il existe également une « chapelle de Saint-Nicolas, distante un peu de la première, « où se trouve la résidence du chapelain (2) (curé). » Il est évident que, si les moines avaient possédé à cette date deux églises, ils n'auraient pas manqué d'en faire mention dans ce document, et, d'après le Pouillé latin tiré du livre rouge au XVIIIe siècle, l'église Saint-Nicolas se trouvait dans le château même (3).

L'autre charte de 1195 contient une donation faite par Maurice, seigneur de Montaigu, à Saint-Pierre de Cristol, moyennant laquelle un des moines sera attaché à la léproserie de Mahone, (aujourd'hui la terre de l'Aumônerie,) pour y célé-

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 142. Nous ne donnons pas ici tous les détails fort curieux de ce traité, laissant la primeur de cette publication à l'auteur qui fera l'histoire des églises de Commequiers.

(2) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 142.

(3) In capella sancti Nicholaïcastri de Commiqueriis est....

brer le service divin (1). Ainsi donc, d'après cela, on peut dire avec toute assurance, que, si les moines ont possédé primitivement deux églises, à la fin du XIIe siècle, ils n'en possédaient plus qu'une désignée indistinctement sous les noms de Saint-Pierre de Commequiers ou de Cristol. Y en eut-il jamais deux ? Nous serions bien tenté de croire que la fondation du prieuré date tout simplement de la vente de Herbert Ranuce, et que par conséquent l'église paroissiale fut primitivement Saint-Nicolas et nom Saint-Pierre, comme a semblé le croire M. P. Marchegay dans sa notice.

Commequiers avait aussi son château-fort, dont l'origine doit être fort ancienne, et qui probablement rendit plus de services au temps de l'invasion normande qu'au moyen âge, quoique à son origine il ne fut qu'une *mothe* c'est-à-dire une éminence de terre entourée de fossés assez profonds et couronnée par une tour en bois assez haute pour dominer les environs et servir de refuge aux habitants poursuivis. Il y a même peut-être lieu d'en faire remonter l'origine aux Romains quand on considère les énormes mouvements de terre qui ont été opérés par les générations successives et qui couvrent encore plus de deux hectares.

Voici ce qu'en dit Benjamin Fillon dans *Poitou et Vendée* : « A côté de Commequiers sont les restes d'une forteresse du « moyen âge, appelée les Tours, dont l'origine doit remonter à « une période très reculée. Ce fut sans doute vers le moment « de la chute de l'empire romain que fut élevée la première en- « ceinte en terre, comme sa forme semble l'indiquer. La féoda- « lité compléta ces premiers travaux de défense, et en fit un « point assez fort pour que le seigneur du lieu eut sous sa « dépendance une partie des habitants des provinces de Com- « mequiers, Soulans Saint-Christophe du Ligneron, Saint- « Paul Mont Pénit, Maché, les Habites, le bourg Saint-Pierre « et du Perrier et les châtellenies du Perrier, de la Mothe

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 144.

« Fouqueraud, du Soulandreau, de la Morinière, de la Verrie « et du Verger. Les seigneurs de Commequiers prirent dans « la suite le nom de barons.

« Du premier château féodal construit, suivant toute pro- « babilité au Xe siècle sur l'enceinte antique, il ne reste plus « que les fondations, apparentes en certaines parties. Les mu- « railles étaient en schiste du pays, lié avec un excellent mor- « tier de chaux et sable. Au XVe siècle, on ajoute à la partie « S. E. de la forteresse un donjon octogone, en pierres de Sal- « lertaine, dont les angles s'appuyaient sur des tours rondes « percées de meurtrières propres au service de l'artillerie. Une « chapelle dédié à Saint-Jacques fut bâtie à côté, vers la « même époque sur les ruines de l'église Saint-Nicolas. Les « eaux d'un étang alimenté par un ruisseau et de nombreuses « sources rendaient difficile une attaque à main armée. Louis « XIII fit démolir ce château aussitôt après le combat de « Rié. »

Ces lignes ont probablement été inspirées par celles qu'écrivait déjà en 1859 Mourain de Sourdeval dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*. Ces deux auteurs ont oublié de comprendre comme dépendant de la châtelleinie de Commequiers la paroisse toute entière de Challans qui en formait une si grosse portion, que plus tard, comme nous l'avons déjà dit plus haut, la baronnie prit le nom de Commequiers-lèz-Challans. Ce château du reste ne paraît pas avoir jamais possédé d'habitation privée un peu confortable. Ce fut une forteresse pour quelques gens d'armes et rien de plus, et la valeur de ses défenses ne dut jamais porter grand ombrage aux rois de France, ni offrir une sécurité très appréciée des Anglais qui l'occupèrent évidemment à diverses reprises. Sa forme octogonale presque parfaite est très rare parmi les constructions de son époque, et nous n'en connaissons pas d'autres exemples dans cette province. Dans ces conditions, il aurait pu être épargné par Louis XIII, sans grands inconvénients, et obtenir grâce devant le ministre absolu qui égalisait et abaissait tout autour de lui.

CHAPITRE II.

Les premiers seigneurs de Commequiers.

Urvoidus de Quemeiquiers, premier seigneur connu de nous, se trouvait à la cour du comte de Poitiers, Guillaume VII, le 18 des calendes de février 1092 (15 janvier 1093. n. s.), lorsque celui-ci autorisa et confirma toutes les donations faites par Aimery IV, vicomte de Thouars, et les siens, à l'occasion de la fondation du prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte (1). Il était allé rejoindre l'armée du comte, qui, trop heureux d'intervenir dans les querelles de ses vassaux, s'empressait de secourir Gelduin de Parthenay contre son frère Ebbon. La campagne n'était pas encore commencée, car l'ambitieux Ebbon se trouvait également ce jour-là chez le Comte et était témoin au même titre que le seigneur de Commequiers et que Raoul d'Apremont, le plus proche voisin de ce dernier (2).

Nous retrouvons Urvoy le 7 décembre 1099 à la dédicace de cette même église, à la Chaise-le-Vicomte, célébrée par Pierre évêque de Poitiers, sur la demande d'Herbert II, fils et successeur d'Aimery à la vicomté de Thouars ; il était un des nombreux barons poitevins assistant à cette cérémonie imposante et ajoutant leur offrande à celle de leur suzerain. Le seigneur de Commequiers fut inscrit pour cinq sous de cens, tandis que les autres barons abandonnèrent en général dix sous, pour la prospérité du monastère (3). C'était là un signe d'infériorité assez notoire.

Nous ne savons s'il prit part comme Pierre de la Garnache et Guillaume d'Apremont ses voisins, et le vicomte de Thouars, son suzerain, à la croisade tardive et inutile organisée par le

(1) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 17.
(2) *Histoire de Besly*, p. 108 et note.
(3) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 22 et 344.

Comte de Poitiers en 1101. Il est probable toutefois qu'il vivait encore à cette date (1).

Parmi les faits mémorables qui se déroulèrent en Poitou à cette époque on peut citer : en 1103 et 1104, la rivalité des comtes de Poitou et d'Anjou qui amena de terribles combats. Puis la violente querelle à main armée des moines de Luçon et de Saint-Michel en l'Herm, à laquelle prirent part avec leurs vassaux les seigneurs avoués de ces deux riches et puissants monastères, Ebbon de Parthenay pour Luçon, Geoffroi II, vicomte de Thouars pour Saint-Michel, et qui se termina après une lutte sanglante en 1107. Nouvelle guerre horrible en 1111 et 1112, et qui fit époque en Poitou, entre le seigneur Simon de Parthenay et Hugues de Lusignan alliés contre le comte de Poitou Guillaume VII. Le seigneur de Commequiers prit part très probablement à ces levées de boucliers, dans une certaine mesure, de son plein gré ou autrement ; mais nous ne savons de quel côté il se rangea, et à quelles causes il donna ses préférences.

Ce fut peut-être Urvoy qui reçut la visite de Guillaume VII, lorsque celui-ci quittant Talmond (1112), où il avait couché à l'abbaye de Sainte-Croix, se rendit à la Garnache pour s'assurer de la fidélité de ses vassaux et de leur concours dans les circonstances difficiles qu'il avait à traverser.

Tout porte à croire cependant que le seigneur de Commequiers se rallia au parti de ses suzerains, le vicomte et le comte, mais les chroniqueurs sont absolument muets à ce sujet ; les cartulaires des monastères ne donnent aucun détail qui permette d'émettre la plus légère conjecture, et il faut ainsi traverser une époque de vingt années avant de recueillir de nouveau quelques indices, qui, malgré leur peu d'importance, rappellent toutefois l'existence des seigneurs de ce lieu.

Une charte postérieure de plus d'un siècle, et que nous ana-

(1) Le *Cartulaire de Talmond* raconte qu'un certain Engibaud, dit Meschinot, de Dolbeau paroisse de Commequiers, était au nombre des croisés et qu'il périt pendant l'expédition.

lyserons plus tard, relate les noms des enfants d'Urvoy, qui furent Brient, Herbert Hugues et Gunnode. Le nom de sa femme n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Brient de Commequiers, I du nom. La première pièce qu parle de Brient, parmi celles qui ont été conservées, date de 1119 et se trouve dans le *Gallia Christiana*, à propos de l'abbaye de Fontevrault. Le pape Calixte en faisant l'énumération de toutes les générosités octroyées aux dames de l'abbaye, dit que Brient et ses frères avaient déjà offert, avant cette date, la terre de la Grole (*Lagrolæ*) (1). Ce dernier apparaît de nouveau vers 1130 (2) dans plusieurs chartes relatives à Coudrie (3), près Challans, commanderie fondée par Hugues des Payens, premier grand maître de l'ordre des Templiers, et dont les seigneurs de la Garnache et de Commequiers furent les principaux bienfaiteurs. Par celles-ci il lègue, aux frères de cet établissement religieux, la Croix-Tania ainsi que les terres situées entre la Grande et la Petite Coudrie, avec le consentement de Pierre de la Garnache, et il accorda son approbation à plusieurs autres libéralités de ses vassaux et notamment d'Olivier de Coudrie.

Si nous n'avons pu donner le nom de la mère de Brient nous connaissons celui de sa femme Agathe, citée après sa mort dans trois documents rédigés en 1174-1182 (4) 1202 (5). Il mourut lui-même vers 1152 en laissant au moins deux enfants, Maurice et Pulchréisodis.

Herbert de Commequiers, frère du précédent, et déjà nommé avec lui dans plusieurs chartes de Coudrie rédigées

(1) *Gallia Christiana*, t. II, col. 1316.
(2) *Archives hist. du Poitou*, t. II, p. 154.
(3) Archives de l'hôpital de Montaigu.
(4) *Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 145.
(5) L'Institution des Templiers sortit en 1118 de l'association de 9 croisés à la tête desquels était Hugues des Payens de Champagne qui devint le premier grand maître de l'ordre. Il n'obtint la confirmation de son Institut qu'en 1128. Aussitôt après il parcourut la France en partie, passa en Angleterre puis en Espagne et en Italie. Il mourut en Terre Sainte en 1136.

vers 1130, est cité seul dans le *Cartulaire de Talmond* vers 1135 (1), comme remplissant le rôle de témoin dans une restitution faite par Guillaume de la Mothe-Achard, qui, fort malade, voulut se faire pardonner ses spoliations par l'abbé Guillaume de Sainte-Croix. Il ne porte le titre de seigneur de Commequiers qu'en 1152, dans une pièce du cartulaire de Buzay, scellée à Machecoul par Raoul seigneur de Rais, et relatée par Dom Morice dans son *Histoire de Bretagne* (2). Il aurait, dans ces conditions, succédé à son frère, par droit de viage, coutume particulière à une partie du Bas-Poitou, le frère succédant à son frère, sa vie durant, à l'exclusion temporaire des enfants du dernier possesseur.

Hugues, frère *Junior* de Brient et d'Herbert, n'apparaît qu'en compagnie de ses aînés et n'est indiqué nulle part comme ayant possédé Commequiers.

G. Loquet.

(A suivre.)

(1) *Cartulaire de Talmond*, ch. 297.
(2) *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, par Dom. Morice, t. I, col. 612.

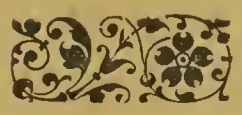

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES

GUERRES DE VENDÉE ET DES CHOUANNERIES

(1793-1815-1832)

Avec notices sur les différentes insurrections

SUITE (1)

204. MOULIN (Michelot), *Mémoires sur la chouannerie normande, publiés par le vicomte* L. RIOULT DE NEUVILLE, Paris, Picard, 1892, in-8°. (Publication de la *Société d'histoire contemporaine.)*

Simplement écrit, avec un grand accent de vérité. A consulter pour l'histoire des rassemblements commandés par Frotté, Bruslard, etc.

205. PANAT (Chevalier de), *Relation d'un officier échappé des prisons d'Auray et de Vannes après l'affaire de Quiberon*, (1795), Paris, 1830, in-8°.

Brochure presque introuvable et d'un grand intérêt. L'auteur, qui a combattu à Quiberon et qui devint, sous la Restauration, l'un des officiers généraux les plus estimés de la marine, a laissé un écrit véritablement saisissant dans sa concision.

(1) Voir la *Revue du Bas-Poitou*, 1903, 3e livraison ; 1904, 1re, 2e, et 3e livraisons.

206. Pontbriand (Colonel de), *Mémoires sur les guerres de la Chouannerie*, Paris, Plon, 1897, in-8°.

Au point de vue militaire, l'un des ouvrages les plus complets sur la Chouannerie. La première partie est consacrée à la division du Boisguy (Fougères et Vitré), au rôle de Puisaye dans l'expédition de Quiberon et aux principaux combats jusqu'à la pacification de 1796. La deuxième partie, plus écourtée, relate ce qui se passait dans les divisions voisines. — Parmi les pièces justificatives, cf. les rapports de M. Collin de la Contrie et de M. de Botherel sur leur mission en 1796. Voir à la fin de la première partie les préparatifs du soulèvement de 1799.

207. Tercier, *Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés avec préface, notes et pièces justificatives par* C. de la Chanonie, Paris, Plon, 1891, 1 vol in-8°.

Officier de l'ancienne armée, Tercier se révéla un chef de partisans ingénieux et redoutable. Ses mémoires constituent un chapitre important de la Chouannerie. Notes très documentées de M. de La Chanonie.

208. Vauban (Comte de), *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*, Paris, 1806, in-8°.

Attribués au comte de Vauban, colonel émigré, l'un des combattants de Quiberon, qui les aurait écrits en prison. Très hostiles au comte d'Artois et à son entourage, ces mémoires paraissent avoir été publiés par les soins de l'Administration impériale.

209. Rouget de Lisle, *Historique et souvenirs de Quiberon* (dans les *Mémoires de tous*, Paris, 1884, in-8°).

Cf. t. II, une centaine de pages sur Quiberon. L'auteur, frère de l'auteur de la *Marseillaise* et officier républicain qui

prit part aux combats de Quiberon, est absolument impartial ; ses appréciations militaires manquent un peu trop de personnalité.

210. Vossey (contre-amiral de), *Récit fidèle et impartial, de l'expédition de Quiberon (Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1898).

Le manuscrit de M. de Vossey a été publié par le comte d'Harscouët, l'érudit bibliophile breton.

211. Villeneuve de la Roche Barnaud, *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, Paris, Lenormant, 1819, in-8°.

Récit simple et sobre du débarquement des émigrés et de la victoire des républicains par un des officiers royalistes.

212. *Petits mémoires sur la Chouannerie de l'an IV dans le Morbihan.* (Dans la *Revue de la Révolution*, 1883, 2e partie, p. 10, 48, 79, 112, 149, 179.

Lettres intéressantes de fonctionnaires républicains, notamment celles du président Perret de la Lande. La mort de Lantivy est racontée d'une façon fort dramatique.

213. *Portefeuille d'un Chouan.* Pentarchipolis, Imprimerie des honnêtes gens, 1796, in-16.

Petit opuscule curieux mais dont le caractère d'authenticité n'est pas démontré. Des quatrains, des chansons, quelques lettres ; la seule intéressante est signée Cormatin, datée de Paris le 27 vendémiaire, et adressée à Charette. Le signataire n'y parle guère de ses juges que pour les persifler. Charette aurait reçu cette lettre et l'aurait laissée chez un prêtre, la veille de son arrestation (d'après une note du livre).

Ouvrages d'ensemble et ouvrages épisodiques.

214. Beauchamp (Alph. de), *Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine.* Paris, Vernarel et Tenon, 1825, 2 vol. in-8°.

Le second volume reproduit les *Mémoires sur Madame Turpin de Crissé* (116 p.). Détails alors inédits sur l'organisation de l'armée de Scépeaux (Bas-Anjou et Haute-Bretagne), sur la guerre que soutint cette armée d'un effectif de 15000 hommes et enfin sur le rôle pacificateur de Mme Turpin de Crissé auprès de Hoche. Voir les pièces justificatives (lettres de Hoche, Scépeaux, Hédouville, Baillot, etc.).

215. Billard de Vaux, *Mémoires d'un ancien chef vendéen ou biographie des personnes marquantes de la Chouannerie et de la Vendée.* Paris, Lecointre et Pougin, 1832, 3 vol. in-8°.

216. Billard de Vaux, *Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'Ouest.* Paris, 1838-1840, 3 vol. in-8°.

L'auteur a pris une part active à la Chouannerie; il a beaucoup observé, mais, esprit aigri, il fait preuve constamment dans ses appréciations, de vanité et de jalousie.

217. Boulé (A.), *La petite Vendée du Sancerrois.* (Dans les *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, 1873, 1892 et 1893).

Etude relative à l'insurrection royaliste de l'an IV. Voir de même : Un écho en Gâtinais de la petite Vendée du Sancerrois (*Annales de la Soc. historique et archéologique du Gâtinais*, XII, 1894, p. 64-71). — Cf. le n° 237).

218. Cadoudal (G. de), *Georges Cadoudal et la Chouannerie.* Paris, Plon, 1887, in-8° avec carte.

Récit très complet des opérations militaires en Bretagne et des complots auxquels a pris part le célèbre chef chouan.

219. Carré de Busserolle (J. X.), *Souvenirs de la Révolution dans le département d'Indre-et-Loire (de 1790 à 1798)*. Tours, Ladevèze. 1864, in-12.

Insurrection locale, très peu connue.

220. Carré de Busserolle (J. X.), *La Chouannerie en Touraine (1799-1801)*. Montsoreau, 1890, in-8° de 20 p.

Petit opuscule complémentaire du précédent.

221. Chardon (Henri), *Les Vendéens dans la Sarthe*. Le Mans, 1869, 3 vol. in-18.

On y voit retracées avec beaucoup d'exactitude les différentes phases de la chouannerie mancelle, sous la direction de Scépeaux, Bourmont, Rochecotte etc.

222. Closmadeuc (Dr G. de), *Quiberon (1795) ; émigrés et chouans, commissions militaires, interrogatoires et jugements*. Paris, Société d'édition littéraire, 1898, in-8°.

Ouvrage considérable, documenté presque exclusivement sur les archives du Morbihan. L'auteur se montre particulièrement hostile pour les prisonniers de Quiberon.

223. Closmadeuc (Dr G. de), *Les faux chouans à Vannes en 1795 et un complot chouan contre la ville de Vannes en 1796*. (Dans le *Bulletin de la Soc. Polymathique du Morbihan*, 1898,).

Incidents peu connus qui se produisirent au cœur même de la chouannerie.

224. Contades (Comte de), *Souvenirs de Coblentz et Quiberon*. Paris, 1885, in-8°.

La partie relative à Quiberon montre bien le manque d'unité dans le commandement et en même temps la bravoure des émigrés, si mal utilisée par leur chefs.

225. Contades (Comte G. de), *Emigrés et Chouans*. Paris, Perrin, 1895, in-12.

Pages élégamment écrites, d'après les papiers de Pusaye (British Museum). A consulter pour les débarquements des émigrés sur les côtes de France.

226. Daudet (Ernest), *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire (1800-1815)*. Paris, Plon, 1895, in-12 de 360 p.

Récits d'intrigues d'après les papiers de la Sûreté.

227. Delarue (P.), *Charles-Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, chef de la conjuration bretonne*. Rennes, Plihon et Hervé, 1899, in-8°.

L'organisation de l'association préparée par La Rouërie y est bien décrite.

228. Desfeux, *Anecdotes, souvenirs et faits historiques de la première Révolution, principalement relatifs à la guerre civile et à la chouannerie dans les cantons de Bercey et Tirepied*. Saint-Lô, Le Tual, 1890, in-8°.

Intéressant au point de vue épisodique.

229. Du Chatellier (A.), *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*. Paris, Dessessart et Nantes, Mellinet, 1836, 6 vol.

Le tome II est relatif aux premiers troubles de 1791 et 1792 dans les départements bretons, à la Rouërie et au soulèvement du printemps de 1793 dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Seine-Inférieure, etc. ; le tome IV traite de la guerre de la

Chouannerie jusqu'au traité de la Mabilais ; le tome V de Quiberon ; le tome VI des dernières tentatives de la Chouannerie. Ouvrage documenté et bien écrit. Nombreuses pièces justificatives qui en font un véritable recueil d'archives.

230. Duchemin-Descépeaux, *Lettres sur l'origine de la Chouannerie et sur les Chouans du Bas-Maine*. Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

L'organisation de la chouannerie y est minutieusement expliquée.

231. Hémon (P.), *Les Chouans dans les Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, Guyon, 1897, in-8° de 41 p.

232. Jeanvrot (V.), *La Chouannerie dans la Manche*. (Dans *La Révolution française*, XXIX, 1895, p. 43-58.)

Détails d'histoire locale.

233. La Sicotière (Louis de), *Louis de Frotté et les insurrections normandes*. Paris, Plon, 1889, 3 vol. in-8°.

Œuvre magistrale à laquelle ne manquent ni la sûreté des sources, ni l'impartialité des appréciations, ni l'élégance du style. A y joindre l'ordre d'arrestation de Frotté, publié dans un texte retrouvé à Rouen par F. Cléremblay (*La Révolution française*, 1899, XXXVII, p. 468-471).

234. Lebain (Bélisaire), *Histoire de la ville de Bressuire, suivie de l'histoire des guerres de la Vendée dans le district de Bressuire* (2e éd.). Bressuire, Lendrault, 1880, in-8°.

235. Le Garrec (E.), *Quiberon, la bataille et le martyre (1795)*. Auray, 1895, in-16 de xli-373 p. et cartes.

Beaucoup plus complet au point de vue historique que l'ouvrage de Nettement et écrit dans le même esprit.

Récit attachant terminé par la liste des victimes.

236. Lemas (T.), *Un district breton pendant les guerres de l'Ouest et de la Chouannerie (1793-1800)*. Paris, Fischbacher, s. d. [1894] ; in-8° de VIII-371 p.

Il s'agit du district de Fougères et des tentatives si audacieuses du général royaliste du Boisguy.

237. Lemas (T.), *La Chouannerie dans le canton de Saint-Marc-le-Blanc (Ille-et-Vilaine) ; récit du citoyen Julien Simon dit Champrobert*. (Dans *La Révolution française*, XXIV, 1893, p. 64-80).

238. Lenotre (G.), *Le marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne (1790-1793)*. Paris, Perrin, 1899, in-8°.

Ouvrages d'une lecture agréable et d'une documentation sûre qui fait revivre les premiers chapitres de l'histoire révolutionnaire en Bretagne.

239. Lenôtre (G.), *Tournebut (1804-1809)*. Paris, Perrin, 1901, in-8°

Sous la forme d'un roman des plus captivants dont les principaux personnages sont Le Chevallier d'Aché, Mme Acquet de Férolle et sa mère Mme de Combray, l'auteur raconte les dernières tentatives de la chouannerie normande à la fin du Consulat et dans les premiers jours de l'Empire. La sûreté des sources où il a puisé fait de cet ouvrage un véritable livre d'histoire.

240. Montier (A.), *La Chouannerie dans l'Eure*. Sotteville-lès-Rouen, Lecourt, 1897, in-8° de 39 p.

241. Morvan (Jean), *Les chouans de la Mayenne (1792-1796)*. Paris, Calmann Lévy, 1902, in-8°.

Ouvrage presque uniquement rédigé à l'aide des archives départementales de la Mayenne. L'auteur y apprécie la guerre

d'embuscades soutenue par les Chouans avec Jean Chouan, Coquereau, Jambe d'Argent. L'arrivée de M. de Scépeaux en 1795 et d'un grand nombre d'émigrés donna aux paysans insurgés des allures plus militaires, moins sauvages, mais ils semblent avoir perdu leur audace et leurs qualités de résistance, les nouveaux chefs malgré leur bravoure du champ de bataille n'ayant pas « l'instinct du contrebandier, le courage du braconnier traqué, mis hors la loi » : cette appréciation paraît exacte. L'auteur ne se montre pas moins sévère pour les chefs des troupes républicaines ; il déclare incapables les généraux jacobins et néfastes les représentants aux armées, qui veulent tout ordonner, tout surveiller et qui enrayent tout. Le rôle militaire de M. de Scépeaux et de ses lieutenants, depuis la prise d'armes d'août 1795 jusqu'en juin 1796 ne nous paraît pas suffisamment étudié.

242. Paulouin (l'Abbé), *La Chouannerie du Maine et pays adjacents avec la biographie de plus de 120 officiers.* Le Mans, Mennoyer, 1875, 3 vol. in-12.

Détails intéressants et bien présentés. Biographies instructives.

243. Robert (Charles), *Expédition des émigrés à Quiberon. Le comte d'Artois à l'île d'Yeu, d'après les documents français et anglais ; responsabilité anglaise ; responsabilité royaliste ; responsabilité républicaine, avec une préface de* M. de la Borderie. Paris, Lamulle et Poisson, 1899, in-8° de xv-392 p.

Ouvrage bien écrit et bien documenté notamment avec les papiers de Puisaye du *British Museum*. Dans la première partie du volume il décrit bien les phases de la lutte, les conditions de la reddition, et détermine le rôle des commissions d'exécution. Dans la seconde partie, il met en lumière l'attitude brutalement capricieuse du gouvernement anglais, il excuse la trop grande docilité du comte d'Artois.

244. Sageret (E.), *Tentative de Cadoudal contre Belle-Ile en janvier 1801* (Vannes, Lafolye, 1902), in-8° 86 p. Dans la *Revue Morbihannaise*.

Cadoudal cherchait, comme Charette à Noirmoutier, une île de *sûreté*. L'étude de M. Sageret fait bien connaître les dédétails de cette audacieuse entreprise.

245. Sarot (E.), *La Chouannerie devant la juridiction répressive et en particulier devant la juridiction militaire de la Manche, pendant la première Révolution*. Coutances, Salettes, 1877, in-8°.

246. Sarot (E.), *Des tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique pendant la première Révolution*. Coutances, Salettes, 1881-1882, 4 vol. in-8°.

Études importantes et parfaitement documentées au point de vue de l'histoire judiciaire.

247. Séguin (Richard), *Histoire de la chouannerie et de la restauration de la religion et de la monarchie en France*. Vire, Adam, 1823-1824, 2 vol. in-18.

Sous une forme un peu naïve, détails inédits contés par quelqu'un qui en a recueilli beaucoup lui-même.

248. Triger (R.), *La prise du Mans par les Chouans le 15 octobre 1799*. (Dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, XLVI, 1899, p. 97-180.)

249. Veillart (Just), *La Vendée de Palluau ; Souvenirs de l'an IV en Berri (1796)*. Châteauroux, Muret, 1858, in-8°.

Phase presque inconnue de la guerre civile.

250. WELSCHINGER (Henri), *Aventures de guerres et d'amour du baron de Cormatin (1794-1812)*. Paris, Plon, 1894, in-18.

Dans un récit pleins d'intétêt, l'auteur défend, en restant dans une juste mesure, la personnalité du major-général de Puisaye que la plupart des historiens ont injustement dénigrée. — Détails très nombreux et très précis sur la chouannerie bretonne.

251. YVER (Georges), *La petite Vendée du Sancerrois*. (Dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, novembre 1901, p.).

Etude condensée et bien écrite sur cette insurrection toute locale dirigée par le comte de Phélippeaux, le futur défenseur de Saint-Jean-d'Acre contre Bonaparte.

RENÉ BITTARD DES PORTES.

(*A suivre.*)

FLEURS D'AME

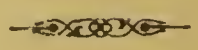

VI

L'AJONC

POUR MA MÈRE

Je suis le fils des campagnes pieuses ;
Je suis né, chétif, aux flancs des rochers
Et j'ai souffert au grand vent des landiers
Qui frissonne en mes tiges épineuses.

J'ai vu passer, lents, les simples bouviers ;
J'ai vu, le soir, vers les grèves brumeuses,
Se prosterner des ombres anxieuses
Et les Veuves gémir par les sentiers.

Mais si mon ciel est âpre de tristesses,
Si je gémis sous des horizons durs,
Je survis, quand même, au deuil des détresses,

Car ma douleur s'épanche aux souffles purs,
Et ma fleur d'or aux clartés d'allégresses
Redit des rêves forts aux matins sûrs.

Noirmoutier, septembre 1903.

VII

ASPHODÈLE

Dans le matin d'avril, l'asphodèle pensive
Veut redresser sa hampe au sein des ajoncs d'or ;
Mais, comme un front en deuil, rêveur et jeune encor,
Sa cîme, vers le sol, se recourbe, massive.

Le Rêve et la Douleur s'unissent en sa fleur,
Dont l'ivoire est serti des ombres du calice ;
Et dans l'aube d'avril, sous le souffle qui glisse,
De sa tige penchante, il coule une perle, — un pleur.

Et je connais un cœur pareil à l'asphodèle :
Son rêve d'amour monte et s'ouvre en un ciel d'or,
Mais il suffit d'un mot pour briser son essor,
Et l'Ame alors s'enclôt en sa douleur cruelle.

Fontenay-le-Comte, le 23e de novembre 1902.

VIII

LES HIBOUX

Pour l'ami Aug. Barrau, au bon poète des *Fleurs d'Enfer*, une fleur de décadence.

« Le bonheur de l'homme sur la terre est dans la victoire de l'intelligence sur les instincts, et de l'âme sur les sens. »

HARDEMBERG.

Les Hiboux des destins ont logé dans nos cœurs,
Dans nos cœurs défaillants comme des cœurs de femmes,
Et leurs âpres sanglots, par la nuit de nos âmes,
Ont dit de bien grands maux et de sombres douleurs.

Sous l'archet affolé de nos plaisirs morbides,
Nos êtres délirants, en accords inconnus,
Rudement ont frémi de spasmes éperdus,
Et nos dents ont grincé sous nos lèvres livides.

Et nos nerfs saturés de morphine et d'éther,
Nos muscles imprégnés, comme d'un mortel philtre,
Du poison que Pravaz en nos veines infiltre,
Ont eu des abandons de feuille morte en l'air.

Et nos corps accablés par d'étranges ivresses
Ont eu le lourd sommeil du cadavre au caveau,
Et nous avons senti, fouillant notre cerveau,
L'âpre griffe d'acier des immenses détresses.

Nos âmes ont vécu de vice et de laideurs ;
Comme un fauve affamé se repaît de carnage
Et se vautre en le sang pour assouvir sa rage,
Les cœurs fous ont traîné dans toutes les hideurs.

Les cœurs inassouvis, souffrant de mal étrange,
Ont voulu savourer des plaisirs plus nouveaux,
Et du Parnasse alors, roulant aux bas ruisseaux,
Nous nous sommes tordus en des masses de fange.

Nos sens se sont repus à tous les flots malsains ;
Et nos nerfs maladifs, en crises de furie,
Ont âprement vibré dans un vent de folie ;
Mais ils sont restés morts dans les lourds lendemains

Le pur essor des cœurs, vers l'Amour, s'est fait rare ;
Nous avons déifié le Vice triomphant,
Et nous l'avons dressé, de cynisme insultant,
Hideux et sans peplos, sur socle de Carrare.

Nous avons revêtu nos rêves d'oripeaux,
Et pris au bouge abject tous les haillons sordides
Et les loques sans nom, qui, sur des chairs livides,
Ont trempé sans répit dans d'ignobles ruisseaux.

Flammels incohérents, faux maistres d'hermétique !
Nos macabres pensers, traînés dans leur décor
De linceuls et de christs et de creusets sans or,
Nous ont fait grimacer d'un rire satanique.

Nos Ames ont eu soif des ivresses d'enfer ;
Comme les moribonds frémissent sur leurs couches,
Nous avons tressailli dans des « *Là-bas* » farouches,
Et nos dents ont claqué sur ces coupes de fer.

A pleine âme, à plein sens, de tous les faux breuvages
Nous nous sommes grisés ; nos cœurs, jouets du sort,
Ont cru trouver la Vie en des œuvres de Mort,
Et tous les cœurs déçus ont eu des cris sauvages.

Oui, des cris et des pleurs, et les longs désespoirs
De n'avoir pu saisir l'ineffable Harmonie
Et fixer le Bonheur en dévorant la vie,
Et nos cris ont monté, lugubres, dans les soirs.

Soirs de cœurs accablés aux lentes agonies,
Crépuscules glacés d'occidents lourds d'effroi,
Vous semblez nous étreindre, et nos âmes ont froid
De ne pouvoir au Beau chanter des litanies.

Des Hiboux hullulants ont clamé dans nos cœurs,
Dans nos cœurs défaillants comme des cœurs de femmes,
Et leur fatal sanglot, par la nuit de nos âmes,
A dit de bien grands maux et d'obscures douleurs.

L'implacable Souci, le Frisson, la Souffrance,
La vive obsession de grands maux invécus,
Les songes torturants et les rêves déçus,
Ont endeuillé nos cœurs de leur désespérance.

Le poème des « *Nuits* » que sanglota Musset
Fut le glas précurseur, chant sublime d'alarmes
Qui mit aux cœurs l'angoisse et dans les yeux, les larmes
Et nos cœurs, maintenant, s'en vont criant : « Assez ! »

Assez ! plus de laideurs, o magiques artistes
Qui couronnez le Vice, assez de vos poisons
Et de vos fleurs de mal qui donnent des frissons !
Baudelaire et Huysmans ! car nos cœurs en sont tristes...

Et toi, bon Rollinat, tu nous incarnes tous,
Nous nous vivons en toi : tes rimes méconnues
Ont dit en sanglotant des douleurs inconnues,
Et nous avons eu peur de ton « Meneur de Loups ».

Mais la Mort t'épiait, la Mort et la Folie ;
Et de ce jour fatal, glacés dane leur pâleur,
Les Névrosés, émus de leur vaine douleur,
N'ont plus osé clamer les effrois de la vie.

Déments buveurs d'éther et sinistres fumeurs
Qui mourrez en rêvant à de blanches spirales,
Dévoreurs de haschisch, sombres scandeurs de râles,
Tous, vous avez frémi dans vos noires torpeurs.

Vous vous êtes dressés, soudain, hagards, livides,
Et la démence au front, la mort encore aux yeux,
Pareils au revenant, qui, de ses doigts osseux,
Ecarte du linceul les lourds replis frigides,

Cherchant tout effaré le grand ciel lumineux
Du regard d'au-delà de ses prunelles vides,
Tels vous avez surgi, mais vos grands yeux avides
N'ont vu de toutes parts qu'horizons nébuleux.

Ils ont en vain sondé des lointains de lumière .
Partout les ont suivis des spectres effarants,
Des images de mort, de vices obsédants,
Dans un décor en deuil de cyprès et de pierre.

Alors, tout hoquetant d'un amer haut-le-cœur,
Et l'esprit affalé de dégoûts lamentables,
Tous, enfin dégrisés des poisons exécrables,
Ont, en se prosternant, pleuré la grande Erreur !

Et lors, nous attendons... Nous attendons l'aurore
Et le flambois divin de feux et de clartés
Qui chassera la nuit des cœurs épouvantés,
Comme fleurit le champ que le soleil essore.

Nous levons nos regards, aux heures d'abandons;
Nous emplissons nos yeux de ciel, de bois et d'onde ;
Un flot lent nous caresse, un flot de paix profonde ;
Et, le cœur dilaté, déchus, nous attendons.....

Nous attendons le Maître à l'âme lumineuse,
Le rédempteur d'esprits, le semeur de bonté,
Qui nous entraînera vers la sérénité,
Et de grands horizons de Beauté radieuse.

Les Hiboux noirs alors auront quitté nos cœurs,
Nos cœurs qui seront bons comme des cœurs de femmes,
Et de bien tendres voix, dans l'aube de nos âmes,
De l'Atre et de l'Amour, chanteront les douceurs.

Maurice Rollinat est mort, mort l'évadé de Paris, l'artiste qui méprisa la gloire des salons et le trafic du talent, le méconnu, le méprisé, l'homme qui fut tout cœur, l'époux fidèle jusqu'à la tombe, le bon rêveur de Fresselines à l'âme vibrante et visionnaire, mort ! Tous ceux qui ont connu le poète qui rimait aux bords fleuris de la Creuse, qui sut écouter l'esprit aux vents, les longs abois des chiens dans la nuit, tous ceux qui ont été gagnés par sa magnétique influence, tous ceux qui ont frissonné au rythme éperdu de ses vers, ont eu, en apprenant sa mort, l'in-

tuition d'un vide immense. Et c'est l'esprit plein du souvenir du poète des *Névroses* et des *Apparitions*, de cet être d'une mentalité si complexe, doué d'une expressivité émotionnelle si puissante, c'est en évoquant la formidable silhouette du Meneur de loups, la vision de l'Ensevelisseuse, la macabre danse des Squelettes, c'est avec l'émotion pieuse et attristée de ce déchirement, dans le deuil de cet anéantissement, que j'ai composé *Les Hiboux*. Ce n'est qu'un timide essai dans un genre décadent, que ma Muse idéaliste n'effleure pas sans hésitation. J'avoue que c'est un égarement de ma plume, mais que ces mots de l'ami A. Barrau me soient une excuse, s'il en faut une : « C'est le pauvre Rollinat qui aurait été content s'il avait connu ça. »

Fontenay-le-Comte le 13e de décembre 1903.

IX

LA CANTILÈNE DU GUI

FLEUR D'ANTAN

Il est un bourgeon d'or d'une éternelle vie
Qui brave au sein des bois les Hivers grelottants;
Et sur les arbres nus, dans la fauve agonie,
Des feuilles que la Mort jette aux vents sanglotants,
Il est un bourgeon d'or d'une éternelle vie.

Il est un frais bouquet qui rit par les frimas,
Dans la forêt neigeuse où la bise détone;
Et comme un ris d'espoir fleurit en des cœurs las,
Sous la pâle clarté du grand ciel monotone,
Il est un frais bouquet qui rit par les frimas.

Il est un arbrisseau d'un dessin hiératique,
Et l'âpre vent du nord qui passe en tourbillons
Fait encor tressaillir d'un long frisson mystique
Ses ailerons pareils à de verts papillons,
Car c'est un arbrisseau d'un dessin hiératique.

Il est un franc bourgeon, des cœurs vrais préféré :
C'est une fleur d'antan, sans grâce et sans prestige
Près des esthètes faux, car, pour en être aimé,
C'est un trop rustre plant, et sa frigide tige
N'a pas le souple élan d'un rinceau préféré.

Il est un beau rameau qui croît dans le mystère
Des grands bois désolés où les oiseaux frileux
Gémissent sur le bord de leur nid solitaire,
Et rêvant du passé, sous le ciel nébuleux,
Il est un beau rameau qui croît dans le mystère.

Il est sur le grand chêne un végétal sacré,
Et son âme divine, en les nuits anxieuses,
Appelle encor le Druide et le blanc défilé,
Mais, dans nos soirs éteint, les Vellédahs rêveuses
Ne vont plus dans les bois cueillir le Gui sacré.

Quand les beaux jours sont morts et que les fleurs sont closes,
Il est un fleuron d'or qui s'ouvre à la bonté
Du ciel où vont glissant les nuages moroses,
Et qui chante la Vie en le deuil attristé
Des jours qui sont éteints et des fleurs qui sont closes.

Dans la plainte d'hiver, les tristesses du soir,
Dans les nuits d'épouvante et dans l'aube lassée,
La plante du Gaulois, fidèle au franc terroir,
Attend en vain zerza (1) : l'antique panacée
Reste en l'oubli des bois, par l'abandon du soir.

Dans les brumes de songe et les nuits solitaires,
Le Gui murmure aux vents ses intimes douleurs :
« Je fus le Gui divin aux rameaux tutélaires,
Le talisman sacré de tous les purs bonheurs ;
Je suis un dieu mourant dans les nuits solitaires. »

Et le Gui dit encor : « Je suis le Gui d'amour.
L'étoile de ma fleur est un rayon d'aurore
Que les dieux ont ravi dans un lever du jour,
Et mon fruit est d'ivoire ! » Et le Gui dit encore :
« Je bénis les promis, car je suis Gui d'amour ! »

Et le Gui croît toujours, robuste fleur de Vie,
Et s'il ne tombe plus sous la faucille d'or,
Il reste pour nos cœurs la verte plante amie,
Le symbole d'Espoir, et de Bonheur encor,
Car le Gui de Noël est d'éternelle Vie.

Chaillé-sous-les-Ormeaux, au crépuscule du 24e de décembre 1903.

(A suivre.) EDMOND BOCQUIER.

(1) Zerza correspondait à la nuit de Noël.

LES

CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT

DE LA PROVINCE DU POITOU

DE 1578 A 1700.

Notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris, à la Bibliothèque Nationale et publiées avec des notes par le Vicomte PAUL DE CHABOT.

(Suite) (1)

Vingt-neuvième création des chevaliers du Sainct-Esprit et la Huitième du Roy Louis XIV, faite, à Versailles, le 30 décembre 1688, et premier janvier 1689, avec les cérémonies ordinaires, Sa Majesté ayant résolu de faire cette promotion de 74 des principales personnes de sa cour, tant commandeurs que chevaliers, sur ce qu'elle voyait l'ordre diminuer de jour en jour par la mort des anciens. Elle en fit nomination dans le chapitre qu'elle tint pour ce sujet le 2 du même mois de décembre 1688, dans l'ordre qui suit.

LA TRÉMOÏLLE (Charles-Belgique-Hollande de) (2), duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmont, sire de Poix, comte de Laval, de Montfort, Guisnes,

(1) Voir la livraison de juin 1903.
(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 951-952.

Benon, Jonvelle et Taillebourg, marquis d'Espinay, vicomte de Rennes, de Bays, baron de Vitré, Mauléon, Berrie et Didonne, seigneur de la Trémoïlle et Loudun, premier gentilhomme de la Chambre du Roy, chevalier de ses ordres, né en 1655, fils aîné de *Henry-Charles, sire de la Trémoïlle*, duc de Thouars, pair de France, chevalier de la Jarretière, général de la cavalerie des Etats de Hollande, gouverneur de Bolduc, et d'Emilie de Hesse-Cassel, fut tenu sur les fonts de baptême par *Charles-Gustave de Suède* et par les *Etats de Hollande*. Il fut fait premier gentilhomme de la Chambre en 1687 et chevalier des ordres en 1688. Il fut (1) marié le 3 avril 1675 à *Magdelaine*, fille unique de *Charles, duc de Créquy*, pair de France, chevalier des Ordres, et d'Armande de Saint-Gelais-Luzignan, de laquelle il a plusieurs enfants. Le premier : *Marie-Armande-Victoire*, damoiselle de la Trémoïlle, née en 1677, mariée au *duc d'Albret* en 1696. Le second : *Charles* — (2) *Bretagne de la Trémoïlle*, prince de Talmont, né en 1683.

Il porte : *Ecartelé au 1 : de France, au 2 : de Laval, au 3 : d'Aragon-Sicile, qui est d'or, à 4 pals de gueules, flanqué d'argent à deux aigles de sable becqués et armés de gueules, au 4 : de Bourbon, et sur le tout, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aigles d'azur, becqués et membrés de gueules. Cimier : un aigle naissant d'azur, becqué d'or ; supports : deux anges et une fois deux lions ou léopards d'or ayant chacun un mantelet aux armes de la Trémoïlle, doublés d'hermines.*

DU PLESSIS DE VIGNEROT (Armand-Jean) (3), duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, prince de Mortagne, marquis du Pont-de-Courlay, comte de Cosnac, baron de Barbezieux, Coze, Saugeon et d'Albret, gouverneur pour Sa Majesté des ville et citadelle du Hâvre-de-Grâce et des Vi-

(1) Il mourut à Paris, le 1er juin 1709, veuf depuis près de deux ans. (*Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. IV, p. X.). Nantes. Grimaud, 1895.)

(2) Charles-Louis-Bretagne, né en 1685. (*id.* t. V, p. V.)

(3) Bibl. Nat. Français : 32861, p. 959-960.

comtés de Harfleur et de Montivilliers, chevalier des ordres du Roy, chevalier d'honneur de feue Madame la Dauphine, et ci-devant général des Galères de France, fils de *François de Vignerot*, marquis du Pont-de-Courlay, aussi chevalier des ordres qui a eu ci-devant son rang. Il prit séance, le 14 janvier 1657, au parlement, du duché de Richelieu, suivant l'institution testamentaire du feu sieur Cardinal, duc de Richelieu son grand oncle, à charge de porter les nom et armes du Plessis. Il fut fait chevalier des ordres en 1688. Il naquit en 1631 (1), a épousé en 1649, en premières noces, *Anne Poussart du Vigean*, morte en 1684, le 28 mai ; et le 30 juillet de la même année, il épousa en secondes noces, *Anne-Marguerite d'Acigné* fille de *Jean-Léonard, marquis d'Acigné* et *d'Anne-Marie d'Acigné*, sa nièce, dame de la Rochejagu, il en eut plusieurs enfants. Le premier : *N*..... (2) damoiselle de Richelieu, née le 22 juin 1685. Le second : *N*..... (3) Mademoiselle de Fronsac Le troisième : *N*..... (4) damoiselle de Chinon. Le quatrième : *N*..... (5) *du Plessis de Vignerot*, duc de Fronsac, né en 1696.

Il porte : *D'argent, à trois chevrons de gueules, qui est du Plessis-Richelieu. Cimier : un griffon d'or. Supports : 2 griffons de même.*

La maison de Vignerot est originaire de Picardie, le sieur d'Handiques qui en a fait le Nobiliaire lui donne plusieurs siècles et y cite plusieurs illustres personnages qui en sont sortis depuis plus de 300 ans.

(1) Il naquit au Hâvre le 3 octobre 1629, et mourut le 10 mai 1715. (B. F. *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd. t. II p. 799.)

(2) Catherine-Armande, mariée le 23 avril 1714 à François-Bernardin du Châtelet, comte de Clermont, brigadier des armées du Roi. (*Id.*)

(3) Elisabeth-Marguerite-Armande, née le 12 août 1686, religieuse à Saint-Rémy-des-Landes et prieure perpétuelle des bénédictines de la rue des Postes, à Paris. (*Id*).

(4) Marie-Gabrielle-Elisabeth, née le 27 juin 1689, religieuse à Port-Royal, coadjutrice de Sainte-Perrine de la Vilette, enfin abbesse du Trésor. (*Id*).

(5) Louis-François-Armand, né le 13 mars 1696. Mort le 8 août 1788. (*Id*)

LA ROCHEFOUCAULD (François) (1), **VIIIe du nom, duc de**), pair et grand-veneur de France, prince de Marcillac, marquis de Guercheville, comte de la Rocheguyon, Liancourt et Beaumont, baron de Verteuil, Grand-Maître de la Garde-Robe du Roy, gouverneur et bailli de Berry, ci-devant mestre de camp du régiment royal et chevalier des ordres. Il servit en Flandres et en Hollande ce qui lui mérita le gouvernement du Berry, qui luy fut donné en 1671, duquel il s'est démis; ensuite il fut Grand-Maître de la Garde-Robe, en 1672, puis Grand-Veneur de France, en 1679. Il épousa en 1659 sa cousine *Jeanne-Charlotte, fille* unique et héritière d'*Henry du Plessis-Liancourt*, marquis de Rochefort, comte de la Rocheguyon, premier gentilhomme de la Chambre du Roy, et d'*Anne-Elisabeth de Lannoy*. Il en eut plusieurs enfants. Le premier: *François*, (*VIIIe du nom*) *de la Rochefoucauld*, duc de la Rocheguyon, reçu en survivance des charges de son père, marié en 1679, à *Charlotte-Magdeleine Le Tellier*, fille du marquis de Louvois, de laquelle il a sept fils et une fille. Le second : *Henri de la Rochefoucauld,* marquis de Liancourt, colonel du régiment de la Marine.

Il porte : *Burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier ayant la pointe écimée, brochant sur le tout.*

LA PORTE-MAZARINI (Armand-Charles de) (2), duc de Rhethelois-Mazarini, de la Meilleraye et de Mayenne, pair de France, chevalier des ordres du Roy, prince de Porcieu, marquis de Montcornet, comte de la Fère, Marle, Ferrettes, Tannes, Betfort et Secondigny. Baron d'Alkirq, Saint-Maixent et Parthenay, grand-bailli de Haguenau, gouverneur de la Haute et Basse-Alsace et des villes, citadelles et châteaux de Brissac, Vitré et Port-Louis, ci-devant Grand-Maître de l'artillerie de France, surintendant général des poudres et sal-

(1) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 961-962.

(2) Bibl. Nat. Français : 32861. p. 969-970.

pêtres et gouverneur de Bretagne, fils de *Charles de la Porte*, duc de la Meilleraye, maréchal de France, qui a eu ci-devant son rang (1). Il épousa le 28 février 1661 *Hortense Mancini*, fille de *Laurent Mancini*, chevalier romain et de *Jeronime Mazarin*, sœur du cardinal Mazarin, lequel institua le dit sieur de la Porte, son héritier universel, à charge par lui et les siens de porter le nom et les armes pleines de Mazarini, à l'effet de quoi le Roy Louis XIV lui octroya ses lettres patentes ; quoique ce mariage lui eût produit de grands biens, il en a été mauvais ménager, ayant vendu des sommes immenses le gouvernement de Bretagne, la grande-maîtrise de l'artillerie, etc, qu'il a dissipées. Il fut fait chevalier des ordres en 1688. Il a eu des enfants. Sa femme qui n'a pas eu toute la conduite que devoit une personne de sa qualité le quitta et se retira en Italie, puis en Angleterre, où elle mourut fort obérée en 1669. Il a eu quatre enfants : le premier : *Paul-Jules Mazarini,* duc de la Meilleraye, grand bailli de Landsvogt et Haguenau, marié en 1685, à *N...* (2) fille de *Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras,* de laquelle il a eu des enfants, il est né en 1666. Le second : *Marie-Charlotte Mazarini*, née en 1662, mariée à *Louis Vignerot du Plessis,* marquis de Richelieu. Le troisième : *Marie-Anne,* née en 1663 ; religieuse à l'abbaye du Lys. Le quatrième : *Marie-Olympe-Emmanuelle*, née en 1665, mariée en 1681, à *Louis-Christophe de Gigaut,* marquis de Belfond, mort en 1692 des blessures qu'il reçut à la bataille de Stenkerke.

Il porte : *D'azur, à la hache d'armes, ou consulaire d'argent, posée en pal, entourée d'un faisceau de verges d'or, liée d'argent à la fasce en devise de gueules, brochant sur le tout, chargée de trois étoiles d'or qui est de Mazarini. Cimier : une hermine naturelle. Supports : deux hermines de même.*

(1) Il succéda à son père dans sa charge de Grand-Maître de l'Artillerie et s'en démit ensuite en faveur du comte du Lude. Il mourut à la Meilleraye le 9 novembre 1713. (B. F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd. t. II, p. 540).

(2) Le 15 novembre 1685 à Félicie-Charlotte-Armande. (*Id*).

COURCILLON (**Philippes de**) (1), marquis de Dangeau, comte de Mesle et de Civray, baron de Sainte-Hermine, de Husson et Bressuire, seigneur de Chausseraye et la Bourdaisière, chevalier des ordres du Roy, Grand-Maître des ordres militaires de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, colonel du régiment du Roy, gouverneur et lieutenant-général, pour Sa Majesté en Touraine, des ville et château de Tours, chevalier d'honneur de feue Madame la Dauphine, protecteur de l'Académie royale d'Arles (2), fils de *Louis de Courcillon*, marquis du Dangeau, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et de *Charlotte des Nouhes*. Le Roy Louis XII, sous lequel il a servi, ayant connu son mérite et son esprit pénétrant le fit son ambassadeur, en 1673, vers les électeurs de Trêves, de Mayence et Palatin et vers le duc de Mantoûe. En 1680, il alla en la même qualité à la cour d'Angleterre d'où, étant de retour, il eut l'honneur d'être choisi l'un des six seigneurs qui devoient être assidus auprès de Monseigneur le Dauphin. En 1685, il fut fait chevalier d'honneur de Madame la Dauphine. En 1688, il fut mis au nombre des chevaliers du Saint-Esprit. En 1693, le roy le fit Grand-Maître de l'ordre de Mont-Carmel et Saint-Lazare. Dès l'an 1668, il fut reçu de l'Académie de Françoise (*sic*), il en est aussi de celle de Padoue, en Italie. Il fut marié en première noces, en 1671, à *Françoise Morin*, fille de *Jacques*, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté et d'*Anne Yvelin*, mort en 1682 et sœur de madame la Maréchale d'Estrée ; et en secondes, en 1686, il épousa la princesse *Sophie de Bavière*, Comtesse de Lowenstein, fille d'honneur de madame la Dauphine, fille du prince *Ferdinand-Charles de Bavière, comte de Lowenstein* de la Maison Palatine et d'*Anne Marie, princesse de Furstemberg*, sœur du Cardinal Guillaume-Egon de Furstemberg. Il lui est resté deux enfants. Le premier: du premier lit, *Marie-Anne-Jeanne de Courcillon*, née en 1671,

(1) Bibl. Nat. Français 32861. p. 1011-1012.

(2) Il mourut le 9 septembre 1720. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Fam. du Poitou*, 2me éd. t. II, p. 689)

mariée en 1694, à *Honoré-Charles d'Albert*, duc *de Chevreuse-Monfort*. Le second : du deuxième lit, né en 1687 : *N.*. (1)... *de Courcillon*.

Il porte : *D'argent, à la bande fuselée de gueules, au lion d'azur en chef. Cimier : un lion d'or ; supports : deux lions de même.*

(A suivre.)

(1) Philippe-Egon de Courcillon, marié à Françoise de Pompadour. (*Id*).

UNE

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE EN VENDÉE

LES RETRANCHEMENTS DU PUYTHUMÉ A SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE.

Il y a quelques semaines à peine, par une pluie torrentielle, je quittais, en compagnie du laborieux et très érudit directeur de cette *Revue*, le gracieux ermitage de Beauregard et nous nous dirigions vers Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine où nous attirait une bien aimable invitation du châtelain de la Bironnière, M. le baron de Lauzon.

De Mouilleron jusqu'à Saint-Martin c'est une assez jolie trotte et le grand carrossier qui nous emportait, à très vive allure cependant, dut bien maugréer ferme contre les routes détrempées et les averses continuelles !

Pourtant comme elle était belle, sous son vêtement ouatté de brumes toute cette grande plaine de Pareds, mollement ondulée, avec ses massifs de vieux arbres que dominent au nord-ouest les hauteurs de Chantonnay, et, de l'autre côté, les coteaux de la Caillière, Saint-Maurice et Cheffois, sombre fond sur lequel, entre les averses, s'enlevait en plein relief la tour grise de Bazoges, altière encore comme aux jours lointains de sa prime jeunesse.

Puymain, la Jaudonnière sont passés... et bientôt nous entrons dans les grands bois qui entourent la Bironnière ; la pluie cesse et la route devient superbement belle avec ses bordures de sapins, de vieux chênes et ses théories de sveltes

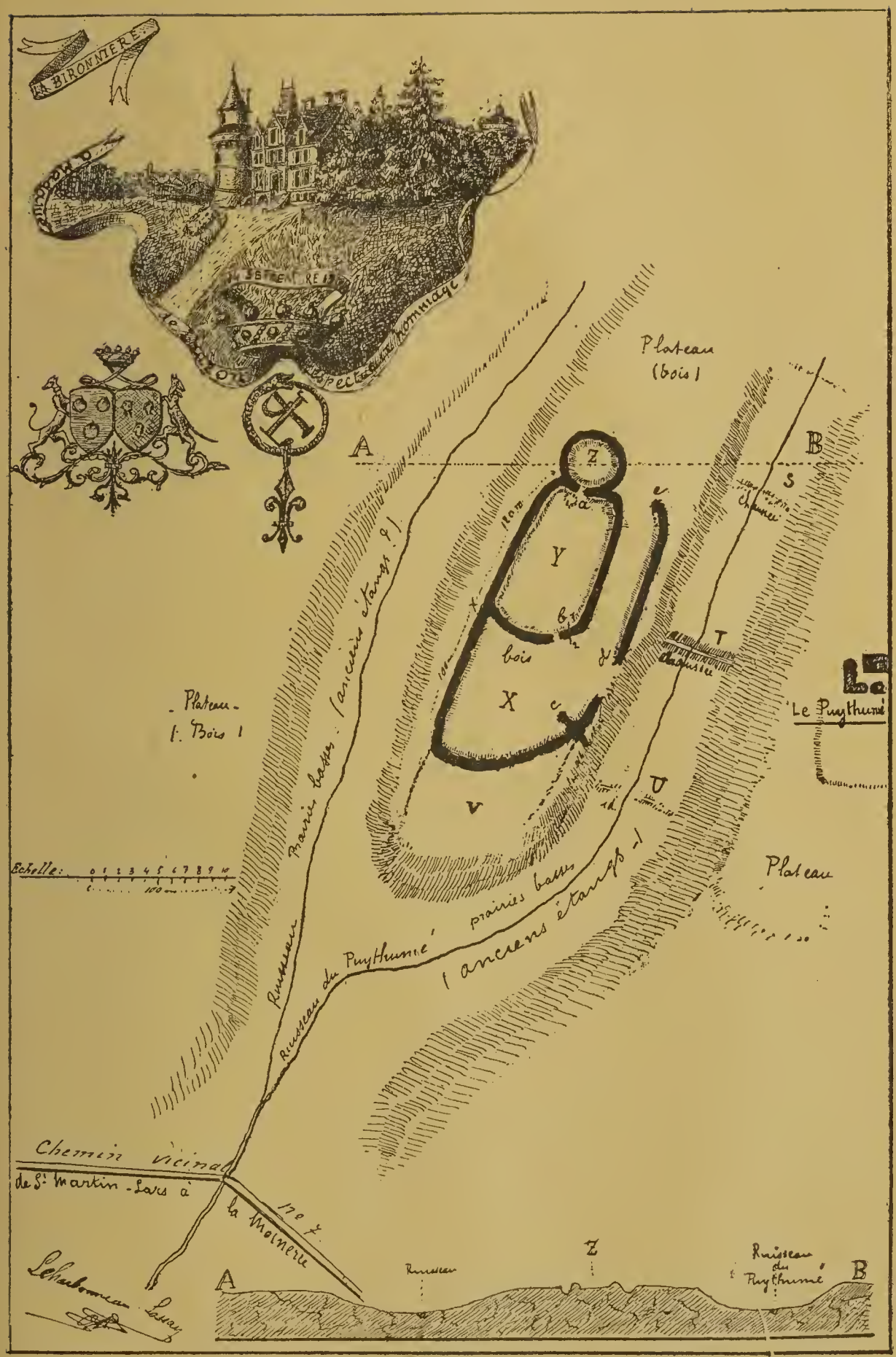
LA BIRONNIÈRE
Plateau
(bois)
A
B
Z
S
Y
bois
X
V
T
U
Le Puythuné
Plateau
(bois)
Plateau
Ruisseau
prairies basses
(anciens étangs)
Ruisseau du Puythuné
prairies basses
(anciens étangs)
Echelle:
Chemin vicinal
de St Martin-Lars à
la Meynerie
Ruisseau
Ruisseau du Puythuné

bouleaux dont les troncs blancs coupent de lignes très vives le vert plus sévère du sous-bois.

Enfin, la Bironnière !... La châtelaine, M. de Lauzon et, avec eux, le beau soleil nous y accueillent, luttant de courtoisie pour recevoir les archéologues pèlerins.

. . . . . .

Dès midi nous étions à l'étude des retranchements en terre que M. de Lauzon avait découverts, au printemps passé, dans les bois voisins du Puythumé, propriété de M. de Carheil-Tinguy (1). Etablis sur un promontoire étroit, bande de terre escarpée, resserrée entre les vallées de deux ruisseaux autrefois converties en étangs successifs, ces retranchements occupent une position incontestablement avantageuse. Ils se composent de trois enceintes de forme oblongue en tête desquelles une enceinte circulaire de moindre surface (point Z de la planche) semble jouer, par rapport au reste des travaux, un rôle analogue à celui de donjon dans la castramétation du moyen-âge.

Cette enceinte circulaire est délimitée par un fossé dont l'ouverture mesure, en moyenne, environ 10 à 12 mètres, 4 mètres de surface horizontale au fond, et 5 mètres de pente à l'escarpe extérieure : du côté intérieur, la hauteur de l'escarpe a été augmentée de toute la terre sortie du fossé ; grâce à cet *agger* ou *vallum* le fond de l'enceinte forme une sorte de cuvette que devait protéger, au sommet du bourrelet de terre, une palissade de pieux (le vallum proprement dit).

Le diamètre de la circonférence limitée par le fossé est de 40 mètres, chiffre rond.

En *a* le fossé est interrompu pour donner passage dans l'enceinte oblongue Y et ce passage semble défendu par un monticule de terre ; deux autres tertres (2) s'élèvent aussi aux

(1) Le Puythumé a successivement appartenu aux familles Simoneau, de Bernon, de Béjarry et de Tinguy. Il est aujourd'hui la propriété de M. de Carheil qui a épousé une demoiselle de Tinguy.

(2) Le tertre le plus rapproché du point *a* vient d'être fouillé, il était simplement formé de terre.

points où les fossés de l'enceinte Y viennent se souder au fossé circulaire.

En *b*, passage analogue à celui du point *a*. La partie X des retranchements ne forme pas clôture fermée, au point *c* le fossé est coupé par une courte tranchée transversale dont une branche remonte vers le plateau pendant que l'autre descend vers la prairie : En *d* le fossé d'enceinte semble avoir été comblé à une époque postérieure sur une quarantaine de mètres environ ; son extrémité, *e*, s'infléchit, sans cependant la rejoindre, vers l'enceinte circulaire.

Dans la partie V du plan une légère dépression du terrain ferait presque croire à de très petits fossés creusés dans la direction du pointillé et qui seraient venus mourir sur les pentes raides que baignaient les étangs de défense. (?...)

Les eaux des ruisseaux qui ceinturent le plateau étaient en effet retenues par des chaussées successives encore très visibles aux points U, T, S.

Nous avons relevé, aussi exactement que l'état de l'épais bois-taillis nous l'a permis, cet ensemble de terrassements dont le caractère défensif n'est, croyons-nous, pas contestable.

Reste la grosse question : a quelle époque ces

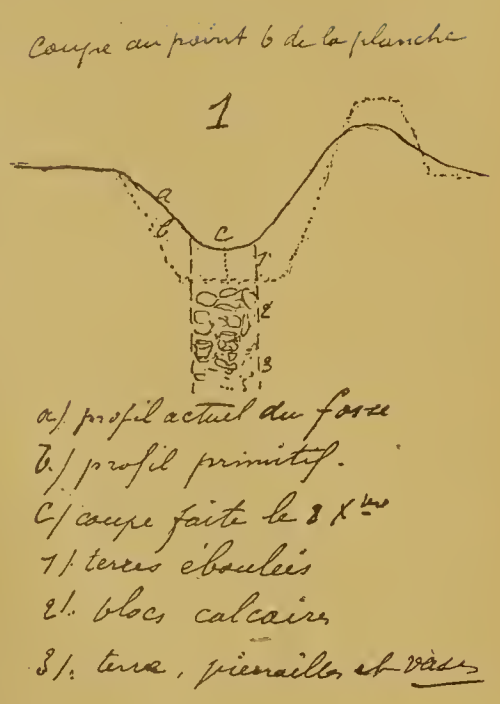

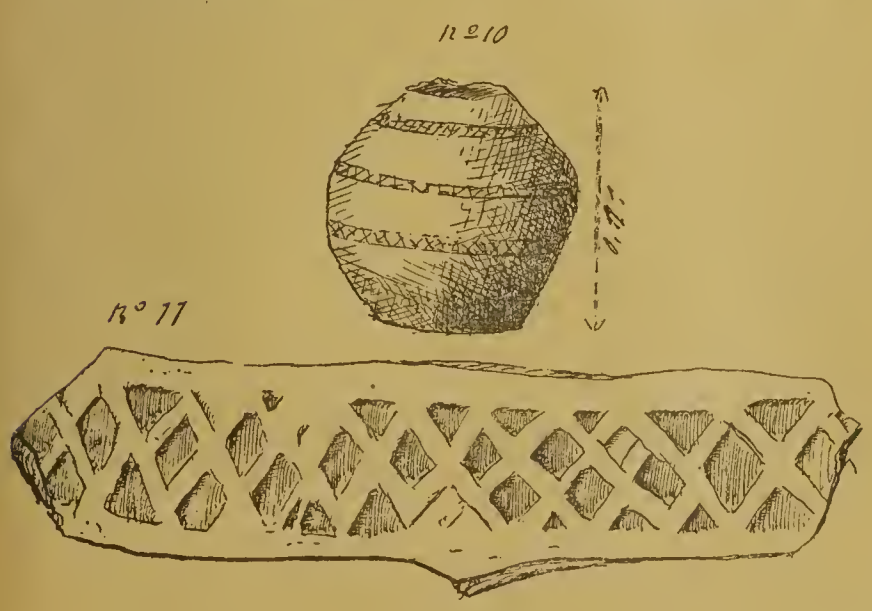

travaux appartiennent-ils ?... Aux temps préhistoriques, à la période romaine ou à l'époque barbare?...

Tant que des fouilles d'observation n'auront pas été faites il sera téméraire de se prononcer d'une façon *absolue* ; mais si l'on s'en tient aux caractères extérieurs de ces enceintes, il est permis de risquer une attribution... provisoire. En procédant par élimination nous avons :

Temps Préhistoriques :

La position des retranchements du Puythumé, assis sur un promontoire élevé dominant deux vallées, entre bien dans la catégorie des assiettes choisies par les premiers stratégistes de notre pays pour leurs établissements : seulement nos enceintes présentent un élément essentiellement étranger à la castramétation préhistorique, c'est le *fossé*.

L'homme de France qui a le plus et le mieux étudié les fortifications préromaine et romaine, M. le général de la Noë auquel il faut toujours revenir pour les questions des camps anciens, pose l'*absence de fossé* comme un caractère constant de l'enceinte d'origine préhistorique, formée seulement par un remblai ou agger de terre (1).

De plus l'enceinte préhistorique consiste presque toujours en un ouvrage extrêmement simple, barrant transversalement l'extrémité du promontoire ; les fossés qui nous occupent offrent un tracé bien autrement compliqué.

Seulement je ne serais nullement surpris que les enceintes du Puythumé aient été posées à une époque postérieure sur l'emplacement d'une station néolitique. — Je dis *station* et non pas *camp*. Parmi les quarante et quelques stations de cette époque découvertes et étudiées par G. Béraud, de Châtillon, et moi, dans les vallées de la Sèvre-Nantaise et de l'Argent, et qui nous ont donné des milliers de silex taillés ou polis, plusieurs occupent des assiettes analogues au promontoire du Puythumé ;

(1) G. Lieut.-Col. de la Noë, *Principes de Fortification Antique*.

en sorte que des silex néolitiques pourraient être recueillis dans le terrain qui nous occupe sans que pour cela la date des terrassements doive nécessairement être reportée aussi loin.

Epoque Romaine :

Deux principales raisons combattent l'attribution des défenses du Puythumé à cette époque : d'abord l'emplacement choisi, puis la forme des travaux.

a) A quelques exceptions près, si rares que, selon le dicton, elles ne font que confirmer la règle, les Romains choisissaient pour bases de leurs établissements militaires, camps passagers ou enceintes de stationnement des endroits de facile accès : Hygin (1) recommande instamment les pentes douces et Végèce (2) proscrit absolument les positions escarpées ; cela se conçoit à la seule pensée que les établissements romains n'étaient pas des camps de simple défensive mais encore des points d'offensive et qu'ils devaient en conséquence permettre des sorties faciles dans toutes les directions.

b) La castramétation romaine donnait toujours invariablement à ses ouvrages fortifiés une forme régulièrement géométrique : presque toujours rectangulaire ou carrée, très rarement ronde ou demi-circulaire, exceptionnellement, et à la basse époque seulement, triangulaire.

Ces règles ont été observées dans notre contrée comme ailleurs, c'est ainsi que le tracé du camp romain du Plessis-Bouchard, entre Mouilleron et Saint-Mars-des-Prés, présente un rectangle parfait et, à l'un des angles, une butte-vigie entourée par un fossé circulaire.

Nos enceintes du Puythumé sont bien loin d'avoir ce que M. de la Noë regarde comme le caractère essentiel de l'établissement romain : « l'*invariabilité* dans la *régularité* du tracé. »

(1) Hyginus, *De munitione castrorum.*
(2) Végèce, *De re mil.*
(Citation du Général de la Noë, *Fortification ancienne*, t. II, p. 8.)

Epoque Barbare :

Au Ve siècle par le fait des invasions quasi simultanées des Francs, des Wisigoths et des Burgondes les règles de la castramétation romaine furent délaissées aussi bien pour les nouveaux établissements militaires de campagne que pour la clôture des cités. Puis, vinrent les troubles qui durant des siècles ensanglantèrent constamment notre région : guerres entre les Leudes mérovingiens, invasion des Arabes en 752, lutte de Pépin le Bref et de l'Empereur son fils contre les ducs Hunald et Waïfre, guerre de la succession d'Aquitaine sous Louis le Débonnaire, Pépin et Charles le Chauve, enfin les multiples descentes des Normands sur les côtes poitevines et leurs incursions dans toute la Vendée, les Deux-Sèvres et la Saintonge en 830, 843 surtout quand ils pillent et détruisent à peu près tous les bourgs depuis Marans jusqu'à Niort et remontent vers les Herbiers et Tiffauges ; en 846 et 853, alors qu'ils battent le duc de Poitiers Rainulf, près de Fontenay, puis en 880 et plusieurs fois encore.

Je croirais volontiers que les retranchements du Puythumé ont été établis à l'une de ces époques de violences, où chaque homme devenait forcément soldat, où tout endroit propice se couronnait d'ouvrages et servait de point de résistance contre les bandes de pillards armés qui parcouraient les campagnes.

J'espère que des recherches moins superficielles permettront plus tard une attribution précise.

. . . . . .

Le lendemain nous reprenions par Bazoges la route de Mouilleron, absolument charmés de l'amabilité des châtelains de la Bironnière et les admirables paysages qui se déroulaient sous nos yeux ne pouvaient nous enlever le souvenir des jolis bois et des larges allées de ce domaine aux arbres séculaires : pas plus que la pittoresque et grandiose architecture du donjon de Bazoges, auprès duquel nous passons, ne nous fait oublier la silhouette plus gracieuse de la tourelle d'angle qui flanque au midi l'élégante demeure de M. de Lauzon.

Puis c'est Beauregard ! Beauregard de Mouilleron avec ses féeriques charmilles et son rideau de collines vertes où, comme dans les contes de nos grand'mères, les moulins tournent, tournent, tournent... Beauregard avec ses vitrines et ses bahuts tout pleins de livres choisis entre les feuillets desquels l'histoire et la chronique du vieux Poitou reposent. Mystérieuse et calme retraite de travailleur obstiné, merveilleux cadre fait exprès, semble-t-il, pour celui que le regretté M. des Nouhes de la Cacaudière appelait tant à propos le laborieux *dom* Vallette.

L. CHARBONNEAU-LASSAY

Loudun, 20 septembre 1904.

*
* *

Depuis que j'écrivais les lignes qui précèdent, des fouilles d'étude ont été faites par les soins de M. de Lauzon, avec l'autorisation très gracieuse de M. de Carheil.

Elles viennent de nous donner ces jours derniers — le texte précédent étant déjà sous presse — des résultats trop importants pour qu'il ne soit pas utile d'ajouter le présent post-datum.

Le remblai qui borde intérieurement tous les fossés de défense a été coupé en plusieurs endroits, notamment dans l'enceinte circulaire (*Z* du plan). Ces coupes ont démontré que le *vallum* ne contenait aucun muraillement; d'autres tranchées ont été faites dans cette même enceinte ronde; elles ont mis à jour des tuiles convexes anciennes indiquant le haut moyen-âge, en quantité suffisante pour permettre de croire qu'une partie de cette enceinte a été autrefois couverte. Les recherches faites dans l'enceinte ronde n'ayant amené la découverte d'aucune maçonnerie, il est à supposer que la toiture ne reposait que sur des supports de bois, peut-être reliés par des cloisonnements de même nature.

Des tranchées ont été pratiquées dans le lit des fossés des enceintes *Z* et *Y*; elles n'ont fourni aucun renseignement sauf aux passages *a* et *b*, ce qui semblerait indiquer que ces issues, bien que modifiées, complétées peut-être pour l'exploitation du bois, étaient quand même les entrées normales au temps de l'occupation active des enceintes.

Au point *a* du plan, la pioche nous a donné plusieurs débris de lampes gauloises. Au passage *b*, cette même époque gauloise nous

a été clairement indiquée par des sépultures incinérées situées au-dessous du fond primitif du fossé.

Il importe de préciser le mode de ces ensevelissements qui datent les travaux de castramétation du Puythumé : au côté droit du passage *b* nous avions fait dans le fossé une coupe destinée à relever sa profondeur primitive ; arrivées au niveau où elles auraient dû rencontrer le sol vierge, les pioches tombèrent sur des gros moellons de *calcaire*, roche absolument étrangère au sol du promontoire, composé d'argile, de quartzites et de micaschistes.

Sous les blocs de calcaire des vases avaient été déposés ; tous, sauf un (n° 10) avaient été écrasés par le poids des pierres et des terres supérieures. Pourtant les précautions prises pour leur enlèvement ont permis les observations indispensables à l'étude scientifique :

Plusieurs de ces vases contenaient des restes d'aliments : ossements brisés et calcinés, attribuables à des bovidés jeunes, des dents de cheval, etc. ; d'autres contenaient de la poussière de charbon, mélangée de cendres difficiles à distinguer des terres, par suite de leur coloration ocrée due à l'infiltration des eaux qui avaient traversé la couche des schistes argileux. Plusieurs vases avaient été « calés » dans tout leur pourtour par des cailloux de la grosseur du poing ; d'autres avaient été jetés sans ordre, déjà brisés. Cette particularité se retrouve dans presque toutes les sépultures de cette époque.

Les débris, par leur juxtaposition ou le degré de leurs courbes, ont permis de restituer dans leurs grandes lignes quelques-uns de ces vases :

Nos 2 et 3. Fragments de lampions funéraires gaulois.

N° 1. Rebord de « jatte » avec les « poucées » décoratives, genre d'ornement qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

N° 6. Grand et beau vase décoré de bandes portant un dessin réticulé en creux, reproduit plus loin (N° 11) d'après estampage. J'ai vu autrefois dans la collection Gabriel de Fontaines un pied de lampion trouvé en faisant les fondations du gentil castel de Saint-André-sur-Sèvre. J'ai sous les yeux le dessin de cet objet qui porte à sa base deux bandes ornées d'une ornemention réticulée absolument semblable à celui de nos vases du Puythumé.

N° 7. Buire à goulot lattéral. Nous avons trouvé de nombreux débris de ce genre de vase.

Nos 8 et 9. Parmi les objets en métal, à noter : un fer à cheval dont il n'est pas possible de distinguer les étampures; un instrument aratoire hybride qui pouvait être employé comme une pioche ou bien être actionné au moyen d'un manche coudé comme la pelle de nos terrassiers. Enfin une casserole! c'est la saison..... et j'en sais de moins respectables... mais, chut! pas de politique.

Ces objets constituent un mobilier absolument analogue à celui des sépultures fouillées à Bournigal et au Boupère (Vendée) par Parenteau et aussi à ceux qui m'ont été fournis par les nécropoles gauloises que j'ai étudiées au Bourbelard de Pouzauges, aux Châteliers, à la Pommeraye (Vendée) à la Forêt-sur-Sèvre, à Saint-Marceau (Deux-Sèvres) et qui figuraient à l'Exposition Universelle de 1900.

Les ponnes incinérées ont été en usage dans notre région depuis l'époque marnienne de G. de Mortillet, c'est-à-dire le IIIe siècle avant Jésus-Christ, jusque peu après l'invasion romaine : les plus récentes contiennent en effet des fragments de tuiles à rebord et de poterie samienne à couverte rouge.

Nos débris céramiques du Puythumé sont plus anciens.

Quelques archéologues se demanderont peut-être si nous sommes bien, au Puythumé, en présence de sépultures et si nos vases n'ont point été mis là pour une autre raison :

Pour le moment la question n'est pas là: ces vases sont incontestablement celtiques; ils portent avec eux une date qu'on ne saurait discuter, d'autre part ils ont été placés où nous les avons trouvés — la coupe du terrain l'indique : n° 1 — après que le fossé a été creusé, lequel par conséquent leur est antérieur, (de très peu selon toute apparence).

D'où l'on doit conclure :

Les retranchements du Puythumé, par leur forme, n'étant ni préhistoriques, ni romains, ne peuvent donc appartenir qu'à la période protohistorique intermédiaire entre les deux grandes époques susdites, ou à la période barbare qui précède et commence le moyen-âge. Or, les vases que les fouilles ont donnés forcent à les attribuer aux temps protohistoriques ou celtiques, et les tuiles plus récentes trouvées dans l'enceinte circulaire indiquent qu'ils ont été utilisés aussi dans le haut-moyen-âge, peut-être à l'époque des invasions normandes.

L. Charbonneau-Lassay.

La Bironnière, décembre 1904.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

COMBAT & BATAILLE DE PALLUAU

Attaque et Prise de Legé

(1793)

(Suite). (1)

Le même jour, vers deux heures de l'après-midi, le général Boulard fut prévenu que les royalistes allaient l'attaquer sur trois points différents. Effectivement, trois fortes colonnes s'avançaient : l'une, commandée par les chefs du Marais Guerry du Cloudy et Baumeler, venait du côté de Saint-Christophe-du-Ligneron et Grand'Landes ; la seconde, dirigée par Joly et Savin, arrivait par le chemin du Poiré, et celui de Beaufou, et enfin, celle du centre, sous les ordres de Charette et de Vrignault, suivait la route de Legé (2).

L'attaque fut pour ainsi dire subite, mais Boulard avait bien pris ses dispositions.

(1) Voir le 2e fascicule de 1903.

(2) Crétineau-Joly semble dire qu'à cette date Charette faisait *une pointe sur Paimbœuf*. C'est une erreur. Charette était bien à l'attaque de Palluau du 2 mai.

Ce fut la colonne de Saint-Christophe-du-Ligneron qui la commença; celle du Poiré, beaucoup plus forte, ne tarda pas à la seconder. De ce côté, les républicains, au nombre de 450, s'étaient postés à l'abri des retranchements composés de palissades défendant l'entrée du bourg, et dans les maisons voisines qu'ils avaient eu soin de créneler. Dans cette solide position, ils attendaient avec sécurité le choc des royalistes.

Sur l'ordre du général Joly, trois cents paysans se ruèrent contre les retranchements ; à cette furieuse attaque les républicains répondirent par une fusillade terrible. Sous cette pluie de plomb les paysans hésitèrent, lorsque le fils Joly se portant en avant de ses paroisses et s'élançant courageusement à l'assaut, tous bondirent en poussant de véritables hurlement sauvages. En un instant, les palissades sont escaladées et les républicains obligés de se retirer dans les maisons. Par les meurtrières, ceux-ci mitraillent les royalistes qui ne peuvent répondre à leurs coups, cinq ou six paysans tombent morts, plusieurs sont blessés, et les assiégés, par suite de la dispositions des lieux, croisent si bien leurs feux que dans tous les sens l'on entend siffler les balles. Pour les éviter, les paysans encore peu aguerris se jettent à plat ventre ou se dissimulent le long des moindres abris.

A ce moment, l'attaque se ralentit. Les paysans qui, en fait d'armes, ne possèdent que des fourches et autres instruments qui paraîtraient ridicules s'ils n'étaient maniés par des mains solides et nerveuses, n'osent cependant sortir de derrière les haies qui les dérobent à la vue de l'ennemi. L'instinct de la conservation est chez eux supérieur à leur exaltation. Une nouvelle tentative de Joly réussit à en entraîner quelques-uns, mais ceux-ci, voyant dans quelle position dangereuse se trouvent leurs camarades, n'osent franchir les retranchements et à ce moment même une violente fusillade partie des maisons les fait reculer.

Joly, furieux de leur lâcheté, commençait à désespérer lorsque plusieurs paroisses de la division de J. Savin, venant

par Beaufou, se joignirent à sa colonne. Croyant que l'arrivée de ces renforts ranimerait l'ardeur de ses troupes, Joly se mit lui-même à leur tête et voulut tenter un suprême effort. Mais les soldats de Boulard, profitant de l'indécision de leurs ennemis, sortirent vivement de leurs retranchements et les chargèrent à la baïonnette aux cris de *Vive la République.* Cette brusque attaque surprit tout à fait les paysans dont les premières lignes se rejetèrent en arrière, mettant le désordre dans le gros de la colonne qui n'était, comme on le sait, composé que de gens armés de fourches ou de bâtons.

C'est alors que J. Savin, en défilant avec sa troupe par les prés de la Prévoté, voulut prendre les républicains en flanc, mais son mouvement avait été surpris. Foudroyé par le canon de la redoute où se trouvait Boulard et voyant la réserve de l'infanterie républicaine se diriger sur lui, il fut contraint de renoncer à son projet.

Tous les efforts de Joly et de Savin pour ramener les paysans en avant furent vains. Pressés vivement et déjà démoralisés par l'insuccès de leurs précédentes attaques et d'ailleurs inhabiles à forcer des retranchements, ils se replièrent tout en rispostant au feu de leurs adversaires. Dans cette retraite, chaque barrière de champ, chaque fossé et chaque haie, obstacle nombreux dont tous les alentours de Palluau étaient couverts, devint l'objet de luttes nombreuses.

Lentement, mais avec cette force irrépressible que donne le sentiment de la victoire, les soldats de Boulard s'avançaient toujours en maintenant leur avantage. Ils traversèrent le bois de la Cantinière, débusquèrent les royalistes du logis et enlevèrent le village des Athuis occupé et défendu avec vigueur par l'ennemi. D'ores et déjà, la défaite de ce dernier était certaine, mais n'osant trop se hasarder dans un pays si couvert où les paysans pouvaient les tourner sans être aperçus, et où la cavalerie ne pouvait être d'aucune utilité, les républicains, après s'être rassemblés, restèrent quelques heures dans le village pour prévenir un retour offensif de l'ennemi et se

replièrent, la nuit venue, sur Palluau. Là, ils apprirent que les deux autres colonnes royalistes étaient en fuite.

Or, voici ce qui s'était passé du côté ouest de Palluau, où le succès fut vivement disputé et où les républicains, aux prises avec 2000 royalistes, durent à leur valeur, à leur discipline et à la supériorité de leur armement, l'issue heureuse de cette lutte acharnée.

Un poste républicain de 25 hommes occupait le hameau de la Maladrerie, avec mission de surveiller les chemins et les sentiers qui aboutissaient à ce point. Voyant l'ennemi s'approcher en grand nombre, il se retira sur Palluau. A cette époque, un chemin étroit et bordé à droite d'un talus élevé, à gauche d'une haie épaisse, donnait seul accès au pont de bois qui assurait le passage de la rivière la Petite Boulogne. Ce pont, détruit en partie par les royalistes pendant leur séjour à Palluau, avait été réparé tant bien que mal. Deux ou trois planches vermoulues, seuls restes de l'ancien tablier, permettaient, pour le moment, de traverser ce cours d'eau considérablement gonflé par les pluies abondantes tombées la veille et les jours précédents. Le petit détachement allait s'engager sur ce fragile passage tout en maintenant ses assaillants à distance par des décharges souvent répétées, lorsqu'une troupe de royalistes conduite par Mercier d'Apremont, qui venait par la Birochère et longeait la rive gauche du ruisseau en dissimulant sa marche, se montra tout à coup en poussant les cris de *Vive le Roi*. Son dessein était de cerner les soldats, de leur couper la retraite et de les précipiter dans les eaux du ruisseau. Mais les républicains qui étaient aux Ileaux, voyant leurs camarades en péril, s'élancèrent à leur secours. L'action devint sérieuse et la fusillade extrêmement vive.

Les royalistes, supérieurs en nombre et de plus recevant des renforts de la colonne du centre, semblaient prendre l'avantage. Plusieurs corps à corps s'étaient déjà produits, lorsque Boulard fit avancer une pièce de canon soutenue par

les 150 hommes restés en soutien près de la chapelle de l'Aumônerie. Arrivés sur le lieu du combat, ils abordèrent impétueusement à la baïonnette la troupe de Mercier qui, surprise par l'arrivée inopinée de ce renfort, fléchit au choc et s'égailla à toutes jambes. Les volontaires de Boulard, profitant habilement de l'hésitation et du commencement de désordre que cette diversion venait d'opérer, traversèrent hardiment la rivière, protégés par le canon qui tirait sur les groupes ennemis. Se voyant attaqués par des adversaires si résolus, les paysans ne purent prolonger un combat aussi chaud et déjà meurtrier pour eux. Ils battirent donc en retraite tout en s'arrêtant, eux aussi, derrière chaque haie pour répondre au feu des républicains. Ils disputèrent ainsi le terrain pas à pas.

Comme nous l'avons vu, l'arrivée du renfort républicain fit rétrograder les royalistes. Ceux qui se trouvèrent en deçà du pont dit de la Chaussée, n'ayant pas dans leur précipitation le temps de le traverser, se dispersèrent à droite et à gauche. Le plus grand nombre fila dans la direction de la Bonnetière afin de pouvoir regagner la colonne par le gué de la Mourandière. Les autres se virent obligés de remonter la rive gauche jusqu'à la planche de Pissot. Aperçus de la redoute du Terrier, il furent vivement canonnés, ce qui hâta leur fuite. Bientôt ils disparurent derrière les buissons mais pour réapparaître sur le théâtre de la lutte, comme nous allons le voir plus loin.

Les volontaires républicains avançaient toujours en repoussant les hommes de Guerry du Cloudy et de Baumeler.

A environ 3 kilomètres de Palluau, le chemin qu'ils suivaient traversait un bois connu sous le nom de bois de la Brosse. Formé de chênes et d'ormes vigoureux, d'épais fourrés, refuge de nombreux sangliers, animaux très communs dans ces parages, ce lieu paraissait propice à une embuscade. Toujours dans l'ombre et à l'abri des vents desséchants, cette partie du chemin était tellement détrempée par l'humidité, qu'il paraissait dangereux d'y engager la pièce de canon qui

suivait. Celle-ci ne pouvait d'ailleurs leur être d'aucune utilité dans un lieu si couvert et si encaissé. Aussi, la laissèrent-ils à l'entrée de ce bois, sous la protection d'une douzaine de gardes nationaux du pays.

Pendant ce temps, les royalistes que nous avons vus remonter la rive gauche du ruisseau avaient pu le traverser sans encombre à la planche de Pissot. C'étaient pour la plupart des gens de la paroisse de Saint-Paul-Mt-Penit sous les ordres du brave capitaine Tallonneau.

Grâce à une liste trouvée probablement sur le prisonnier dont l'interrogatoire, écrit par l'administrateur Cormier, de Palluau, nous révèle ces détails, nous pouvons citer les noms de la plupart : Simonnet, Charriau, Thomas, J. Porteau, Péraudeau, Robin de la Robinière, Clautour de la Boulinière, L. Baudouin, Péraudeau de la Petite Ymonnière, Jarny de la Grande Ymonnière, Jarny, Moinet, autre Moinet, Augizeau, S. Tardy, Tallonneau l'aîné, Lachèze, René Boury, Jean Boury, Bulteau, Jarny, Rabiller des Grois, Coumailleau, Barbin de la Rivière, Vincent, Bourmand de la Galipaudière, Violleau de la Galipaudière, Laurent Legast, Noël Legast, Saurin, Relet de la Grénetière, Relet de la Liborgère, Gauvrit, autre Gauvrit, Rabiller, Bulteau de la Boissière, Jarny de la Guilbaudière, Crêté, Clautour, Lambert de la petite Pilatrière, Touzeau de la Pilatrière. Le jeune Guinebault de la Grostière se trouvait parmi eux avec quelques hommes des paroisses de Saint-Christophe et de Commequiers.

Tallonneau, après avoir laissé les combattants s'éloigner un peu, se mit en marche avec sa troupe et, passant rapidement par le Vivier et les Pilatrières, il se rapprocha du théâtre de l'action. Il se rendit bientôt compte que les volontaires, tout à l'ardeur de leur poursuite, ne songeaient nullement qu'une attaque pût se produire derrière eux. Cette négligence lui suggéra la pensée de les prendre à revers. Il convoitait surtout la pièce de canon dont il n'entendait plus les détonations. Si, à la faveur du trouble occasionné par sa contre-

attaque, il pouvait s'en emparer ! Ce fait d'armes le tentait, d'autant plus que l'armée royaliste était pour ainsi dire sans artillerie, l'ayant perdue aux Sables et à Saint-Gervais. La capture d'un canon ! mais, c'eût été le meilleur gain de la victoire, quel trophée !

Mais, pour la complète réussite de son plan, il était nécessaire d'en informer les chefs de la colonne qui rétrogradait, afin qu'ils ralliâssent leurs hommes. La Grostière et un cavalier de Commequiers furent chargés de cette mission. Pendant qu'ils cherchaient à joindre la colonne par des chemins détournés, les républicains fouillaient le bois de la Brosse. Ils n'aperçurent rien de suspect, sauf un jeune paysan qui se dissimulait dans les branches d'un arbre ; ils le tuèrent sans pitié sur son abri. Ce temps d'arrêt avait permis à la Grostière de rejoindre Guerry du Cloudy. La résistance augmenta et la fusillade devint plus nourrie.

A peine les républicains eurent-ils dépassé le bois que la troupe de Tallonneau déboucha d'un champ de genêts. Jugeant le moment favorable, elle se précipita sur les gardiens de la pièce. En un clin d'œil ceux-ci furent entourés et allaient succomber malgré leur défense désespérée. Deux gardes nationaux étaient tombés mortellement blessés et des cris de *Vive le Roi* annonçaient que le succès couronnait l'entreprise. De l'autre côté du bois, de la Grostière qui avait rejoint et rallié ses hommes, se mit à leur tête, l'épée à la main, et s'élança sur les républicains, entraînant les siens enthousiasmés d'une ardeur si juvénile.

Les volontaires, surpris par ce retour offensif et par le bruit de la lutte qui se déclarait sur leurs derrières, eurent un moment d'indécision. Mais il fut court, car leur commandant, dont il est regrettable d'ignorer le nom, voyant bien que, s'il se laissait déborder, c'était perdre tout le fruit de la victoire, fit battre la charge. Cet ordre fut leur salut. Tous se précipitèrent en avant aux cris répétés de *Vive la liberté !* Malgré les efforts de Guerry du Cloudy, les paysans n'atten-

dirent pas le choc et se sauvèrent précipitamment. Seul, de la Grostière, quoique blessé à la tête et l'épée brisée, combattait héroïquement ; la figure ensanglantée, il encourageait encore de la voix et du geste ceux de sa paroisse qui se tenaient à ses côtés. Mais ce fut en vain, des pertes graves et l'arrivée inattendue de cavaliers républicains l'obligèrent à se dérober à leurs coups. Il réussit, grâce à des haies touffues qui étaient autant d'obstacles à la poursuite des cavaliers, à préserver sa vie qu'il devait perdre quelques mois plus tard, à l'attaque imprudente de l'église de Saint-Cyr en Talmondais. On sait qu'il mourût âgé de 17 ans seulement, remplissant alors les fonctions d'adjudant-major de Charette.

E. W.

(A suivre.)

LES ANCIENS COUVENTS DU BAS-POITOU

LE COUVENT DES CERISIERS

SON ORIGINE ET SA FIN

(Suite et fin) (1)

En exécution de la loi sur les communautés, les religieuses qui n'avaient pas voulu prêter le serment obligatoire, furent contraintes de se retirer du couvent et leurs richesses déclarées biens de l'Etat. Un jour, des commissaires délégués à cet effet par le district de la Roche-sur-Yon, auquel ressortissait la maison des Cerisiers, s'y introduisirent et, brutalement, s'emparèrent de tous les nombreux objets (nous en donnons la nomenclature plus loin), servant à l'exercice du culte, notamment d'un magnifique Soleil soutenu par deux anges, qui fut placé dans l'église de la Roche ; cinq cloches dont la plus grosse s'appelait sainte Barbe. Ils remplirent deux charrettes, attelées chacune de six bœufs,et chargèrent en outre deux chevaux des titres et des papiers qui constataient que la valeur des biens fonds montait à plus de 400.000 livres, ce couvent ayant au moins 20.000 livres de rente (24.000 d'après un compte conservé aux archives de la Vendée). Puis les dits agents, leur pillage terminé, s'en retournèrent à la Roche avec ce riche butin Quant aux meubles, ils furent naturellement mis en vente, opération qui dura huit jours ; de sorte qu'il ne restait plus rien dans la pauvre maison, que les murs. N'avait-on pas aussi arraché de ses

(1) Voir la 2e livraison 1904.

scellements, peut-être séculaires, la grille en fer qui faisait la sûreté de ce monastère, pour lui infliger également la honte du feu des enchères publiques ! Enfin tout avait été dévasté, les autels dégradés et laissés dans le plus pitoyable état.

Comme bien on pense, tout cela avait rendu la maison inhabitable. Les religieuses se retirèrent, paraît-il, chez une pieuse dame de Saint-Martin des Noyers où elles continuèrent à suivre la vie conventuelle. La promesse qui leur avait été faite de leur servir une modique pension ne fut pas tenue; puisque cette pension cessa de leur être versée vers le mois de septembre 1792. Le produit de toutes les rentes et celui de la vente du mobilier ainsi que le montant des fermes échues à la Toussaint 1792 avaient été versés entre les mains du trésorier de la Roche, lequel ayant reçu de ce chef une somme de plus de 40.000 livres, n'avait même pas daigné faire à ces pauvres sœurs, ainsi dépouillées, l'aumône d'un malheureux sol. Privées de tout, ne subsistant qu'à l'aide de charités, les religieuses menaient une vie vraiment précaire. Cette désagréable situation n'avait que trop duré lorsque les événements extraordinaires de mars 1793 vinrent donner une lueur d'espoir à nos pauvres fugitives.

Le 14 mars, le district, forcé d'évacuer le siège de son administration, se retira à Mareuil.

Les 15 et 16, la Roche tombait au pouvoir des bandes royalistes dirigées par Bulkeley, de Chouppes, Saint-Pal-Birotheau, etc...

Le 30 mai, Madame la Prieure, que sa faible santé empêchait de voyager, envoya une de ses religieuses vers Messieurs les commandants de l'armée royale, avec mission de leur remettre la lettre suivante :

MESSIEURS,

« Jusqu'à ce moment, je n'ai osé réclamer les effets précieux que le district de la Roche a enlevés de notre communauté des Cerisiers, persuadée que votre pieuse vigilance les

aura fait mettre en réserve, et que le délai que la prudence m'a obligée de mettre n'aura causé aucune perte ni préjudice à la demande que j'ai l'honneur de vous en faire aujourd'hui.

« Je joins ici un mémoire abrégé des objets les plus de conséquence, concernant les argenteries.

« Un soleil soutenu de deux anges qui a été mis à l'église de la Roche.

« Six chandeliers d'autel, quatre grands calices, un beau ciboire, une boîte pour les saintes huiles, une custode, deux paires de canettes et le bassin, une lampe ciselée et bien ouvragée, deux croix d'argent dont une pèse neuf marcs et demi (2 k. 324 g. environ), quatre grands reliquaires d'argent, plusieurs petits et bien d'autres objets servant à l'autel ainsi que notre argenterie de table, deux cuillères à potage et couverts, cinq cloches, la grosse nommée *Sainte-Barbe,* trente aubes, vingt-et-un devants d'autels et douze chasubles, une en petit point et les autres en broderie et belle étoffe, plusieurs dalmatiques, tout le linge des autels dont le détail serait trop long, car de ces effets seuls les commissaires envoyés par le district en firent charger deux charrettes à six bœufs chaque. »

Après avoir fait ressortir la fâcheuse position dans laquelle elle et ses religieuses se trouvaient, la Mère Sainton, sollicitait un secours des commandants royalistes qui, on le sait, s'étaient substitués au gouvernement révolutionnaire, pour la perception des revenus des biens confisqués par celui-ci.

« Si absolument vous ne le pouvez, je vous prie de donner l'ordre au nommé Maquineau métayer de la porte de notre couvent de nous payer 520 livres qu'il nous doit de sa ferme échue de la Saint-Georges dernière, et au nommé Dénéchaud, métayer de la Tremblai, 224 livres échues du même terme. Ces objets sont bien minces pour treize que nous sommes, mais les besoins des pieuses armées sont préférables aux nôtres, si en ce cas on ne peut subvenir à tous.

« Rien n'égale, Messieurs, la haute estime et les sentiments les plus distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Votre humble et obéissante servante,

« Sœur Sainton,
Prieure des Cerisiers. »

« De la Moselle, le 30 mai 1793, l'an premier du règne de Louis XVII. »

Le commandant William Bulkeley et surtout sa femme, l'étonnante Céleste-Marie-Michelle Talour de Cartrie, s'empressèrent de rechercher les objets réclamés et firent passer à la prieure le peu qu'ils purent retrouver.

Le 9 juin, celle-ci leur écrit :

« Monsieur,

« Je vous dois un million de remerciements, ainsi qu'à Madame votre charmante épouse, des soins que vous avez bien voulu vous donner pour nous faire remettre ce qui s'est trouvé de la dépouille de notre église. C'est un faible débris, mais il est bien précieux dans les circonstances. Je vous prie, Monsieur, de faire surveiller, pour les autres effets, et surtout pour l'argenterie. En cas qu'on puisse en découvrir, vu que nous n'en avons pas du tout. »

Une garde royaliste avait été placée tout d'abord aux Cerisiers, pour la surveillance du domaine, mais obligée de se retirer, par suite des circonstances que nous n'avons pu connaître. La prieure crut devoir commettre un homme à la surveillance de la récolte des fruits, et pour empêcher l'introduction, dans les nombreux bâtiments, de toute espèce de malfaiteurs. En conséquence, elle passa avec ce gardien un « billet de convention » qu'elle fit parvenir à Bulkeley, le prlant d'approuver cet arrangement, afin que nul ne put y apporter aucun trouble : « le délabrement de notre maison me force à prendre ce parti, vu que la prudence et la religion m'obligent d'attendre le rétablissement des lois pour y ren-

trer. Plaise au ciel que ce soit bientôt. C'est tout l'objet de mes vœux... »

Le Comité royaliste de la Roche allait former un conseil chargé de la gestion des biens abandonnés par leurs propriétaires. Sachant cela, la prieure des Cerisiers écrivit toujours au même :

« Vous allez, Monsieur, former un conseil pour les biens, ayez la bonté d'avoir égard aux nôtres, et de nous faire payer de tous les fermiers qui peuvent nous devoir, ce qu'il vous sera aisé de connaître, en vous faisant représenter la quittance. Je ne me suis point servie du permis que vous avez eu la bonté de me faire passer, je préférerai de toucher par vos mains, si vous daignez vous donner cette peine.

« J'ai l'honneur d'offrir mes hommages à Madame votre courageuse compagne, qui mérite les plus grandes louanges.

« Rien n'égale la gratitude et les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très humble et obéissante servante.

« Sr Sainton, *prieure*.

« Le 9 juin 1793. »

Le sieur Remaud, de la ferme de l'Herminière, dépendant du monastère, avait abattu sans autorisation deux chênes et six pieds de châtaigners, espérant probablement en détourner le montant à la faveur des troubles, mais sœur Sainton, gardienne vigilante des intérêts du couvent, veillait, et de suite elle écrivit à son correspondant habituel :

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire samedi, et j'ai oublié d'insérer dans ma lettre que des personnes connaisseuses et de foi auraient apprécié les arbres que le sieur Remaud, notre fermier de l'Herminière, a fait jeter, qui consistent en deux chênes et six pieds de châtaigners, ils sont évalués cent

livres. Il offrira peut-être de nous les laisser mais il faut qu'il les garde et nous les payent... »

L'administration royaliste s'acquittait consciencieusement des charges qu'elle s'était imposée, c'est-à-dire de la vérification des comptes se rapportant aux biens dont nous avons déjà parlé, car notre digne et entendue prieure faisait savoir dans la même lettre :

« Mlles Maréchal m'ont dit, Monsieur, qu'après la peine que vous aviez prise de faire faire leurs comptes, vous les enverriez vers moi pour payer et pour que je leur donne quittance.

« Les entraves que quelques-uns mettent à cette opération, me fait vous supplier d'avoir la bonté de recevoir vous même et de donner quittance et, lorsque vous me ferez toucher ce qui sera reçu, j'aurai l'honneur de vous en donner décharge qui vous tiendra quitte de tout compte. Daignez me rendre ce service, je vous en aurai une éternelle obligation. Renvoyez, s'il vous plaît, les doubles de la ferme des Cerisiers... »

Enfin, pour terminer, un homme, vivant maritalement, ou marié sans le concours de l'Eglise avec une dame Payneau, avait fait dire à la Mère Sainton qu'il avait l'intention d'aller habiter le couvent. Celle-ci, navrée de voir sa sainte demeure menacée d'une semblable intrusion, ajoutait dans sa lettre au commandant royaliste :

« Veuillez tenir à ce que M. Blanchard, qui me fait menacer beaucoup, ne puisse en troubler la jouissance. Il me dit qu'il veut y aller demeurer avec Mme Payneau, sa compagne Cette démarche ne peut avoir lieu sans blesser l'ordre et le respect dû à notre saint état qui exige qu'après les lois établies, nous entrions en corps. Je vous en parle en toute confiance, Monsieur, et me repose entièrement sur votre prudence.

Permettez que Mme votre épouse trouve ici mon respect. J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués, Monsieur, votre...

Sœur Sainton,
prieure des Cerisiers.

De la Morelle, le 25 juin 1793.

On le voit, la Mère Sainton ne manquait ni d'intelligence ni d'activité.

Née à Saint-Malo en 1742, elle avait fait profession en 1765. Quand la Révolution chassa les religieuses des Cerisiers, la Mère Sainton se préoccupa de trouver dans le voisinage une maison où elle put se retirer avec ses sœurs. Elles se firent conduire par un nommé Bulteau chez une pieuse dame de Saint-Martin des Noyers. (On croit que c'est au village du Ceriselet près la Grève.)

Le curé de Saint-Martin, M. Guillet, venait de s'embarquer aux Sables pour l'Espagne, mais un prêtre de Nantes, M. Pronzat de Langlade, qui suivait ordinairement les armées vendéennes, ne tarda pas à le remplacer. Il se tenait caché dans les forêts de la Chaize ou des Essarts. Le rendez-vous des fidèles pour recevoir les sacrements était ordinairement au village de Saint-Paul en Saint-Martin, où le prêtre disait souvent la messe dans un vaste grenier de la maison actuellement habitée par la famille Prouteau. Les religieuses des Cerisiers, retirées non loin de là, s'y transportaient.

Mme Sainton, femme énergique et de ressources, se trouvait encore la tête de ses filles pendant la Terreur, suivant avec anxiété la marche des événements et se tenant au courant de toutes les nouvelles religieuses du diocèse. A la suite d'un voyage à Montaigu en 1795, où elle était allée s'aboucher avec deux autres religieuses fontevristes du couvent de Saint-Sauveur de Montaigu, elle se mit en rapport avec Mgr de Mercy, et lui écrivit, sous le pseudonyme de citoyenne Pérodeau, à l'abbaye de Saint-Vital de Ravenne où était retiré notre évêque.

Toutes les nouvelles circonstanciées transmises par Mme Sainton au prélat exilé lui furent d'un grand intérêt, et il n'hésita pas à entretenir la correspondance. On croit même que c'est par elle qu'il transmettait à ses prêtres, restés cachés dans les paroisses du bocage, les avis et les pouvoirs nécessaires. On verra par la suite qu'un fonds d'orgueil et d'entêtement faussa

le jugement et empêcha l'obéissance de la bonne religieuse à son évêque. Ainsi malgré l'avis et l'exemple d'un grand nombre de bons prêtres, qui, pour être à même de faire du bien aux âmes, avaient reconnu « *que l'universalité des Français est le souverain, et promettaient obéissance à ses lois* », elle s'entêta à empêcher les prêtres de reconnaître ainsi le gouvernement. Ses religieuses, qui auraient touché leur pension à cette condition, s'y refusèrent aussi sur son ordre.

En janvier 1798, Mgr de Mercy pouvait écrire en Espagne à l'abbé Paillou, son grand-vicaire, au sujet de la supérieure des Cerisiers : « Cette excellente fille est encore aux environs des Cerisiers. . . . . Elle se conduit en apôtre ; sa sagesse est admirable, son courage héroïque. Par elle nos frères ont reçu de mes nouvelles et des consolations... Je lui ai donné des instructions convenables relativement au dernier serment. » Mais pendant cette année 1798, la Mère Sainton n'écrit plus au Prélat dont elle ne partage plus la manière de voir. Elle ne subissait plus l'influence de l'abbé Charette de la Colinière favorable au serment. A la suite d'autres prêtres hostiles à tout serment, elle s'était jetée dans l'intransigeance.

En l'an VIII un nouveau serment de simple « promesse de fidélité » au gouvernement Consulaire fut jugé possible par l'évêque de Luçon. La dame Sainton se fit l'écho de prêtres mécontent, et conseilla de ne pas prêter ce serment.

Mgr de Mercy regrettait l'attitude prise par Mme Sainton. Il écrivait à l'abbé Paillou le 1er mars 1801 : « Je redoute singulièrement ces femmes théologiennes qui, au mépris des conseils de saint Paul, osent parler quand elles devraient se taire. »

Le 18 mars, le Prélat écrit encore : « Donnez-moi donc des nouvelles de Mme Sainton. Je n'ai pas entendu parler d'elle depuis sa lettre du 16 juin 1800... Je lui ai adressé ma lettre à Modeste Leroy pour Montaigu, ou Chavagnes, comme elle me l'avait indiqué. . . »

Autre lettre de Monseigneur à M. Paillou, 12 mai 1801.

« M. Macé m'envoie le 3 avril une lettre de Mme Sainton du

22 août 1800. C'est une violente diatribe contre la *promesse*, et une censure amère de ma doctrine à cet égard. Elle annonce que tous les esprits sont révoltés contre moi.. » Plus tard le prélat déclare qu'il veut châtier les rebelles obstinées. Au 2 mai, Mme Sainton, dans une lettre, semble annoncer sa conversion au commencement et finit par l'obstination en s'efforçant de mettre l'Evêque dans son sens. « Je ne l'aurais jamais crue capable, disait Monseigneur, de tant d'inconséquence et d'extravagance. Elle est un grand exemple de l'esprit de parti sur une tête de femme.

Au 12 août 1801, Mgr de Mercy croyait pouvoir écrire à M. Paillou : « Je crois être parvenu à ramener Mme Sainton à la raison ; j'ai été content de sa dernière lettre. . . . Je la crois importante à gagner pour le mal qu'elle pourrait faire si on l'aigrissait. . . . Il faut la prendre par son faible, la flatter ; par là vous aurez sa confiance et la mènerez où vous voudrez. » Tant il est vrai, que si le maniement des hommes est difficile, celui des femmes l'est encore davantage.

De loin l'évêque s'exagérait bien l'influence de l'ancienne prieure des Ceriziers. Quand le clergé fut reconstitué dans le diocèse, Mme Sainton devint une quantité négligeable, et loin, de la prendre par son faible et de la flatter, M. Paillou l'oublia et la laissa oublier. Mgr de Mercy, nommé à l'archevêché de Bourges, ne revint jamais en Vendée, et on dit que la prieure des Ceriziers s'éteignit obscurément à Chavagnes-en-Paillers où elle s'était retirée avec la pension de 600 livres que lui servait le gouvernement.

Mais c'est en vain que nous avons cherché à la mairie de Chavagnes l'acte de son décès : nous n'y avons rien trouvé, pas plus que l'acte de sépulture religieuse aux registres de l'église. On dit qu'elle mourut impénitente, dans le schisme de la Petite Eglise.

Quant au couvent, dont le mobilier et les richesses avaient été emportés au district, comme il a été dit précédemment et dont les murs avaient été noircis par la fumée de deux incen-

dies, il resta quelques années sans maître. Quelques terres du domaine furent acquises par plusieurs propriétaires à des époques diverses.

Il ne reste plus grand'chose qui puisse intéresser l'archéologue. Tous les bâtiments claustraux ont été démolis et les matériaux vendus dès le commencement du siècle dernier. Ce ne sont plus que des cours, terrains vagues et jardins. *Etiam periere ruinæ.*

Des dépendances du prieuré, il reste une longue maison de 30 mètres flanquée d'un colombier, sur sa façade extérieure. Dans cette maison habitaient les serviteurs, logeaient les hôtes et peut-être le religieux fontevriste, confesseur et directeur des religieuses. Près de l'emplacement de l'église on voit encore une pierre tombale portant le nom de *Pierre Joussaume*, régisseur, décédé en 1768.

A la suite de la maison restée pour l'habitation des métayers, se trouve le grand portail qui donnait entrée dans la première cour de 100 mètres sur 60, et à la suite de la porte cochère, toujours dans le même alignement une longueur interminable d'étables et servitudes diverses.

Les dernières pierres qui présentaient quelque intérêt viennent d'entrer dans la construction et l'ornementation d'un charmant petit castel bâti récemment par M. Libaudière, architecte de la Roche-sur-Yon, pour l'habitation du nouveau et aimable châtelain du lieu, M. Poirier Coutansais.

GAB. BOISSEAU,
curé de Saint-Martin des Noyers.

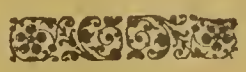

LIVRES NOUVEAUX

SAINT FRANCAIRE, par M. l'abbé F. CHARPENTIER, in-8° écu ; *Angers*, Siraudeau, éditeur.

M. l'abbé F. CHARPENTIER est un auteur trop prudent et trop avisé pour songer à écrire d'imagination, sans documents, un livre, fut-ce une vie de Saint, et il n'eût certainement pas entrepris *motu proprio* de publier un volume sur SAINT FRANCAIRE, qui, à part le glorieux titre de père de saint Hilaire, n'a laissé de traces pas plus dans les textes que sur les monuments.

Un fait subsiste, avec lequel il faut évidemment compter, à savoir e culte traditionnel de saint Francaire dans la paroisse de Cléré Maine-et-Loire), et des procès-verbaux de découverte et de transation des reliques du Saint au dix-septième siècle. C'est peu, au point de vue biographique ; c'est cependant assez pour que le diocèse d'Angers ait demandé à M. l'abbé Charpentier d'établir une bonne fois tout ce que la tradition et la légende peuvent apprendre sur le Saint, objet d'une vénération quinze fois séculaire.

A regret au fond, mais avec l'obligeance inlassable que rien ne décourage, M. Charpentier s'est empressé de répondre à la pieuse confiance qu'on lui témoignait, sans rien dissimuler des difficultés de la tâche, ni de l'indigence du sujet. Il a beaucoup cherché, nous avons le droit de le dire, ayant été, un instant, témoin et presque complice de ses ardentes recherches. S'il n'a rien trouvé, c'est vraiment parce qu'il ne reste plus rien à trouver, et que la vie de saint Francaire échappera toujours à la curiosité de l'histoire.

Ce mystère biographique n'atteint en rien le culte du Saint, consacré par des siècles de continuité et par des faveurs répétées.

M. l'abbé Charpentier a exposé et développé, avec la sûre et vigilante érudition qu'on lui connaît, la thèse hagiographique, et son éloquent hommage à la mémoire de saint Francaire sera lu par tous avec intérêt et avec profit.

E. B.

*
* *

VIE DU VÉNÉRABLE JUSTIN DE JACOBIS, Lazariste, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie, par Mgr DEMIMUID, protonotaire apostolique, directeur général de l'Œuvre de la Saint-Enfance. Un fort volume grand in-8°. Prix : 7 fr. 50. (Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, 6e.)

Voici un grand et magnifique ouvrage, qui contient beaucoup plus que son titre ne semble promettre.

Il ne s'agit pas seulement, en effet, de la biographie d'un serviteur de Dieu, qui a pratiqué d'éminentes vertus et fait de belles œuvres ; mais d'un religieux d'une Congrégation dont le fondateur, saint Vincent de Paul, fut l'une de nos plus populaires gloires françaises ; d'un missionnaire évêque en pays de schismatiques et d'infidèles, l'Abyssinie, où jadis les religieux de trois grands ordres avaient été martyrisés dans de telles conditions qu'on avait pu, durant deux siècles, reprendre leurs glorieux travaux ; d'un vicaire apostolique, enfin, providentiellement appelé à renouer la chaîne interrompue des grands propagateurs de la foi catholique, et qui, à côté d'inévitables persécutions, y a fait tant de conquêtes à la sainte Eglise, qu'il semble que l'Abyssinie soit devenu l'un des meilleurs pays de mission.

Sous le titre modeste de *Vie du Vénérable Justin de Jacobis*, nous avons donc, évidemment, de délicieuses pages qui nous disent les vertus, les œuvres, les miracles du saint religieux lazariste, évêque-missionnaire, dont la cause de béatification est introduite en Cour de Rome par décret pontifical du 13 juillet dernier.

Pas une ligne n'est à omettre : les intrigues du patriarche Copte, l'ambassade éthiopienne schismatique amenés aux pieds de Grégoire XVI par notre vénérable missionnaire ; ensuite ses conquêtes, ses fondations, ses luttes, son sacre comme abouna, ses prédications, ses miracles, ses deux incarcérations, son dernier voyage, sa mort sur la route, assis sur une pierre, sa sépulture triomphale, le vol de son cercueil,... etc. ; ce sont onze chapitres pleins de faits, et de la plus attrayante lecture.

Prêtres et laïques trouveront donc dans ce récent volume le charme inexprimable qui fait l'une des plus pures jouissances des âmes profondément chrétiennes et des intelligences d'élite.

Ph.-G. L. B.
missionnaire apostolique.

VICTIMES DES CAMISARDS. *Récit, Discussion, Notices, Documents* (1902-1904, deuxième centenaire de la guerre des Camisards), par J.-B. COUDERC. — Un vol. in-12 de 312 p. Prix : 3 fr. (Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, 6e).

On sait que l'histoire de France, aux premières années du dix-huitième siècle, raconte les exploits inouïs des *Huguenots Camisards* des montagnes cévenoles, Vivarais, Velay, Gévaudan.

Ils massacraient, écorchaient, grillaient, incendiaient, pillaient, sans cesse excités par des prédicants venus de Genève, ou encouragés par des coreligionnaires d'Angleterre et de Hollande qui leur envoyaient des armes et de l'argent ; et ils ne furent réprimés enfin qu'à grand'peine par le célèbre maréchal de Villars.

Or, à côté du récit de leurs atroces exploits, il fallait qu'un nouvel historien s'attachât plus spécialemet à celui du mérite et de l'héroïsme de leurs innombrables victimes.

C'était le thème d'un magnifique livre ; et, en ce deuxième centenaire, la plume et le cœur de M. J.-B. Couderc, merveilleusement documenté, viennent de nous le donner.

Il faut le lire, avec le récit des cruautés des Camisards, la discussion sur la qualification à donner au *martyre* de leurs victimes et les quarante et quelques chapitres de notices, documents, souvenirs, listes des catholiques massacrés et des paroisses détruites.

Les sources bibliographiques, une table des noms de lieux, et une dizaine de gravures, quelques fac-similés, etc., etc., complètent la documentation de cette admirable ouvrage.

A notre époque trop troublée, il ne sera pas un de nos lecteurs qui, soucieux de se réconforter par l'étude de précédentes persécutions de l'Eglise de France, ne veuille s'empresser de lire *Victimes des Camisards,* Récit, Discussion. Notices, et Documents, de J.-B. Couderc. Leur cœur et leur foi y recueilleront, avec une connaissance plus pleine de cette page d'histoire, les plus patriotiques et les plus religieuses émotions. Ph.-G. L.-B.

Missionnaire apostolique.

Mgr DUPANLOUP (OEuvre posthume). LA VIE DE Mgr BORDERIES, évêque de Versailles, 1 fort vol. in-12 de 450 p. Prix : 4 fr. (Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, 6e).

Les admirateurs de l'illustre évêque d'Orléans se réjouiront de la publication de ce nouveau volume, œuvre des premières années de

son épiscopat, écrite avec cette fraîcheur de style et cette affectueuse gratitude qui caractérisaient tout spécialement Mgr Dupanloup, avant que les grands problèmes religieux, politiques et sociaux ne vinssent prendre le meilleur de son temps et de son génie dans la lutte journalière où, comme Louis Veuillot, mais d'une autre manière, il combattit si vaillamment pour l'Eglise et la patrie.

Or, dans la *Vie de Mgr Borderies*, ce n'est pas seulement la plume et le cœur de Félix Dupanloup, ni même la simple biographie du vicaire catéchiste de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, devenant d'emblée vicaire général de Paris, ensuite évêque de Versailles, qui seront pour le lecteur un sujet digne d'admiration et d'étude.

Il y a plus ici, car cette *Vie* est pleine d'enseignements sur une longue époque qui reste historique. Né sous Louis XV, élève et professeur à Sainte-Barbe, échappant à l'échafaud de la Révolution, s'exilant en Belgique et ensuite en Allemagne, rentrant en France avec le Concordat, vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin où il institua les catéchismes de première communion et de persévérance, prédicateur à la cour, mêlé de près aux conséquences du Concordat de 1817, vicaire général de Paris et directeur d'œuvres cléricales et sociales, confesseur très apprécié, nommé évêque malgré lui, et mourant à soixante-huit ans, en 1832, après avoir vu tant de régimes politiques, et participé de gré ou de force à des événements de toute nature, Etienne Borderies a donc vécu une période historique qu'on ne saurait trop étudier.

C'est donc avec une vraie joie que nous recommandons cette œuvre posthume de Mgr Dupanloup, à tous les points de vue : les prêtres catéchistes, les directeurs d'âmes, les prédicateurs, les administrateurs de paroisse ou de diocèse, les historiens de l'Eglise de France y trouveront des enseignements de premier ordre dans la *Vie* d'un homme extraordinaire, sous la plume d'un homme de génie. Il nous semble difficile de demander mieux.

Ph.-G. L. B.,
Membre tit. de Soc. hist. et arch.

AU TEMPS DE LA PUCELLE. *Récits et tableaux*. LE PÉRIL NATIONAL, par Marius SEPET. (Ancienne maison Ch. Douniol, Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe). Un vol. in-12 de VII-408 p. Prix : 3 fr. 50.

L'histoire pittoresque semble destinée à recueillir en partie l'héritage du roman, surtout du roman historique, auquel elle est supérieure en exactitude et peut n'être pas inférieure en intérêt. C'est à

ce genre, appelé, ce semble, à un assez bel avenir, qu'appartient le nouvel ouvrage de M. Marius Sepet, bien connu par ses écrits sur le moyen âge et sur la Révolution française, et, en particulier, par son livre sur Jeanne d'Arc, depuis longtemps populaire. L'auteur, dans le présent volume, a voulu peindre le milieu où parut cette grande figure, la détresse à laquelle elle apporta remède. Il s'est attaché à ressusciter sous nos yeux, dans sa vérité vivante, la France de Charles VI et des premières années de Charles VII ; il lui a rendu, pour ainsi dire, jusqu'à la parole, à l'aide de nombreuses citations des textes contemporains. La curieuse physionomie de cette époque, riche d'événements et de caractères originaux, se reflète ici, comme dans un miroir, avec tout son piquant et toute sa couleur locale.

On aura une juste idée de l'intérêt de cet ouvrage par la reproduction des titres suivants de ses dix chapitres : I. L'enfance de Charles VII. — Armagnacs et Bourguignons. II. Les trois Frances. III. Jean sans Peur et le dauphin. — Le meurtre de Monterau. IV. Exhérédation dynastique et déchéance nationale. V. Conquêtes et funérailles. VI. L'enfant d'Angleterre et le roi de Bourges. — Coups d'Etat, coups de main et intrigues de cour. VII. Paris sous la domination anglaise. VII. Mœurs, coutumes et costumes. — Episodes et anecdotes. IX. Le théâtre. — Les Confrères de la Passion. — Représentations diverses. X. La France en détresse. — Le péril et le remède.

*
* *

La Pupille du Bonhomme, par M. Pierre Mael. — Un volume illustré de 48 gravures, d'après Vogel. Broché, 7 fr. ; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Ressusciter à nos yeux le plus populaire et peut-être le plus grand de nos poètes, mettre en scènes La Fontaine agissant, rêvant, composant ses célèbres fables, ce tableau multiple de la vie humaine, était bien là le plus gracieux dessein qui pût venir à l'esprit d'un conteur.

Dans *La Pupille du Bonhomme*, M. Pierre Maël l'a mis en œuvre avec sa science habituelle du récit et son élégance accoutumée, en plaçant La Fontaine au centre d'une intrigue singulièrement touchante et qui se détache du tableau le plus animé de Paris et de la France aux années brillantes du règne de Louis XIV.

Jamais récit plus intéressant n'aura charmé et instruit la jeunesse.

LES CADETS DE GASCOGNE, par MM. H. DE GORSSE et J. JACQUIN, (suite de LA JEUNESSE DE CYRANO DE BERGERAC.) — Un volume illustré de 50 gravures d'après Vogel. — Broché, 7 fr.; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

Le titre seul en dit assez. Vantards, certes, ils le sont, ces vingt Gascons que le légendaire Cyrano de Bergerac conduit à la bataille, contre les troupes du prince de Condé.

Mais ils sont braves aussi, et dévoués jusqu'à la mort à la cause de cette Petite Mademoiselle, héroïque adversaire de la Grande Mademoiselle, et leur lieutenante, qui tire l'épée comme Cyrano lui-même, et se bat comme une lionne contre les frondeurs qui ont tué son père et volé sa fortune.

Les *Cadets de Gascogne* sont la suite de la *Jeunesse de Cyrano* qui eut tant de succès l'an dernier, *mais une suite que l'on peut connaître le premier roman*. Ce sont les *Trois Mousquetaires*... et *Vingt ans après*.

LE LOUP NOIR, par M. H. DE CHARLIEU. — Un volume illustré de 52 gravures, d'après ALFRED PARIS. — Broché, 7 fr.; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 fr. (Hachette et Cie, Paris).

L'action du *Loup Noir* se passe en Russie, sous Catherine II. Ce *loup* est un terrible gentilhomme, que sa puissance et ses crimes font également détester et redouter et qu'on nous montre aux prises avec l'innocence, qu'il poursuit et qui finit cependant par triompher : après combien d'épreuves, à travers quelles angoisses, quelles alternatives de confiance et de désespoir, c'est ce qu'on verra dans ce curieux et pathétique volume.

Il suffit de dire ici que qui aura lu les premières pages de ce roman ne pourra plus, jusqu'à la dernière, s'en détacher, et que, dans le genre fameux du roman d'aventures, on n'en citera pas de plus captivant.

*
* *

ALBERT-F. HENNEQUIN. LA VIOLE D'EBÈNE, poèmes, 1899-1904. Préface de Stuart Merrill. Niort, éditions du « Décentralisateur Littéraire et Théâtral », 1904 (1).

M. Stuart Merrill, le somptueux poète qui semble se libérer de

(1) En vente à Poitiers, chez M. Lévrier, libraire, 27, rue Gambetta. Prix : 1 fr. 50.

l'erreur romantique qu'il continuait en la subtilisant (1), écrit dans la préface de cette aimable et fragile *Viole d'Ebène* :

« On s'étonnera d'abord que M. Albert-F. Hennequin unisse en lui deux goûts qui semblent irréconciliables : un goût véhément, puissant, presque brutal pour la Nature, depuis ses plus secrètes élaborations jusqu'à ses manifestations les plus éclatantes, et un goût délicat, tendre et raffiné pour l'art un peu artificiel des siècles d'extrême civilisation. »

Nous ne cacherons pas à M. Hennequin que nous aimons surtout ceux de ses poèmes où s'affirme la première de ces sympathies, en regrettant peut-être que des rimes trop coruscantes et des tours de pure versification en restreignent la liberté. Car la vraie nature est simple ; et le talent, le sûr talent de M. Hennequin, dégagé des vaines préciosités, pourrait la glorifier simplement.

Mais voilà déjà de la critique un peu méchante, et nous voudrions surtout louer — uniquement pour être juste. La plaquette de M. Hennequin mérite mieux que l'oubli froid des vitrines provinciales. Ces vers frémissent d'un accent sincère.

L'âme du poète souffrit de l'automne sournois, et subit l'étreinte du soir enveloppant. Elle interrogea ces neiges tombantes, plumes de colombes lointaines, cette mystérieuse gelée blanche, farine répandue par quel céleste meunier ? Elle eut l'effroi puéril de l'hiver, car les poètes sont des enfants qui prennent conseil de l'heure et de la saison. Le printemps l'exalta d'une espérance neuve ; elle s'enfiévra dans les soirs d'été. Toujours, elle resta mélancolique et inquiète, d'une mélancolie qu'atténua « une certaine gaîté pimpante (2) », d'une inquiétude que l'amour, l'amour des vingt ans, ne consola pas tout à fait. Et comme elle heurta le mensonge de la vie, elle s'exprima avec quelque crainte et non sans une certaine réserve factice, pour ne point se livrer absolument. Elle contint son émotion dans des strophes aux lignes un peu roides, aux angles nets. Une confession trop épanchée eut sans doute été raillée ; elle dit ses défaites — elle en eut ! — comme on conte une légende ancienne, avec des larmes furtives et de petits rires nerveux. Nous ne devons pas voir dans ses mièvreries sucrées, et toutes extérieures, une banale pose de genre. Elle brûle d'un feu intime que les plus sceptiques ne nieront pas.

Nous pouvons la définir bonne, douloureuse, humaine. Comme

(1) Voir le *Beau Pays*, Mercure de France.
(2) Stuart Merrill.

telle, elle nous intéresse davantage qu'un bibelot curieux. Elle nous permet de nourrir, jusqu'à ses prochaines réalisations, et selon ce bel alexandrin :

l'espoir du pain nouveau qui dort dans les grains roux.

FRANCIS EON.

Nous signalons volontiers à nos lecteurs un nouveau recueil de poèmes : *Les Vignes Mortes*, de M. Henri Martineau, (chez l'éditeur niortais L. Clouzot). Il mérite l'attention la plus sérieuse des lettrés, et la sympathie de ceux qui cherchent une émotion sincère sous l'enveloppe des phrases harmonieuses. Douleurs humaines, fumées du rêve, fleurs blessées, plages blondes, brumes élégiaques, — un tel livre se recommande par sa rare valeur aux amis de la poésie.

F. E.

CHRONIQUE

A La Cathédrale des Sables. — De grands travaux sont actuellement exécutés dans la belle église Notre-Dame des Sables, restaurée avec le zèle inlassable et la grande science religieuse que l'on sait par le vénérable archiprêtre M. l'abbé Robert du Botneau. Les voûtes construites, il y a environ trente années par le prédécesseur de M. du Botneau menaçaient ruine. Pour éviter à son église le sort de la Cathédrale d'Orléans, M. l'archiprêtre vient d'ordonner la réfection des voûtes de toute la nef centrale.

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. l'abbé Robert du Botneau, pour les soins généreux qu'il apporte à la conservation d'un des monuments religieux les plus intéressants de Vendée.

Découverte archéologique. — Auprès du parc du château de Denans, commune de Nieuil-sur-l'Autise, dans une carrière exploitée par M. Grayon, il a été découvert, dit l'*Avenir Indicateur*, des cercueils renfermant des restes d'armures et des vases en terre grossière en forme d'amphore.

Dans ces vases se trouvaient encore des débris de victuailles.

La Vendée qui s'en va. — L'ancien château de Saint-Juire, dont le regretté M. O. de Rochebrune avait gravé pour la *Revue* une si charmante eau-forte, est à vendre, en l'étude de Me Pillaud, notaire à Saint-Hermine.

A la Société d'Emulation. — M. Barbaud, archiviste départemental, ayant l'intention de prendre sa retraite le 1er mai prochain et de quitter aussitôt après la Vendée, vient de donner sa démission de président de la *Société d'Emulation de la Vendée.*

On parle de notre distingué collaborateur M. Loquet, architecte départemental, pour le remplacer.

A l'Université d'Angers. — La séance de rentrée des Facultés à l'Université catholique d'Angers a eu lieu cette année sous la présidence de Mgr Catteau, évêque de Luçon.

Recherches historiques sur la Révolution. — Le Comité départemental, chargé de communiquer et de collaborer avec la Commission

de recherches et de publications de documents économiques de la Révolution française, sous la présidence de M. le Préfet de la Vendée, a tenu sa deuxième réunion le 29 octobre dans la salle habituelle de ses séances, à la Préfecture.

M. Bitton, vu son grand âge, a cru devoir donner sa démission.

Après la lecture de la deuxième circulaire ministérielle par M. le Secrétaire, et les commentaires de ladite circulaire par M. le Président, des observations intéressantes sont présentées par MM. d'Auriac, Barbaud, Mignen, Laurent et autres membres au sujet de la méthode employée dans les recherches. Le cas des correspondants prévus par la circulaire ministérielle est réservé pour plus tard.

M. le président et M. Mignen proposent d'envoyer une circulaire à tous les maires pour contrôler les inventaires que les archives départementales possèdent et pour les documents ignorés qui seraient dans les archives. Une circulaire sera également envoyée dans les hôpitaux et tribunaux pour les recherches à faire dans le sens économique de la période révolutionnaire.

Une croix commémorative de la guerre de Vendée. — Au sujet du Jubilé qui vient de se prêcher à Boismé, M. le comte et Mme la comtesse d'Arlot de Saint-Saud ont fait ériger une croix, à l'entrée du château de Clisson, non loin de ces allées où les Vendéens et les gens du pays, conduits par le chevalier de Marigny, le jour du Vendredi-Saint 1794, mirent en déroute les révolutionnaires, imterrompant le combat pour s'agenouiller au pied de la croix et chanter : *O Crux ave !* « Laissez-les prier, disait M. de Lescure ; ils n'en combattront que mieux. » Paroles admirables, dignes de figurer à côté des paroles héroïques : Si j'avance, suivez-moi... » par lesquelles Henri de La Rochejaquelein animait les siens au combat et à la victoire. C'est ce que rappellera cette croix, bénie solennellement pour la clôture du Jubilé.

Concours d'Affiches. — La Société protectrice des animaux a organisé dernièrement, à Paris, une exposition au Petit Palais des Champs-Elysées. Elle avait, à cette occasion, fait un concours d'affiches, auquel un de nos jeunes compatriotes, M. Auvinet, a pris part et a obtenu une médaille.

Le sujet imposé était une scène suffisamment expressive pour, non seulement arrêter, mais surtout appitoyer le paysan sur le sort des animaux. 360 projets ont été déposés, 16 prix seulement ont été attribués. Le succès de M. Ch. Auvinet est d'autant plus grand et nous félicitons sincèrement notre jeune compatriote de cette récompense.

Nos compatriotes. — M. l'abbé Maximin Bernier, professeur au Petit Séminaire des Sables, vient de subir avec succès devant la Faculté de Poitiers les épreuves de la Licence ès-Lettres.

— Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. le comte Serge de Courcy, admis l'année dernière à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, a été reçu après examen et concours, à l'Ecole supérieure de Commerce de Rouen.

A l'Exposition de Saint-Louis. — La liste des récompenses accordées aux exposants de Saint-Louis vient de paraître. Dans cette liste, nous remarquons la maison R. Gandriau fils, qui a obtenu un *grand prix*.

A la fête de la Mutualité qui a eu lieu à Paris le 30 octobre, l'*Union fraternelle des Vendéens* était représentée par quatre de ses membres : MM. Cornière, président honoraire, le docteur Chevallereau, président, Letenneur, secrétaire général et Balquet, secrétaire adjoint.

Plantation de crémaillère. — M. l'abbé Bordron, qui a quitté la cure de Persan, pour venir se fixer à Paris et s'adonner plus complètement aux œuvres sociales, a planté l'autre jour la crémaillère, dans son confortable rez-de-chaussée de la rue de Sarrette, avec quelques bons Vendéens de Paris.

La réunion a été très cordiale, et assaisonnée de gais couplets de nos compatriotes Ligonnière, Balquet et Tremblay.

Dans la Presse Vendéenne. — Deux journaux vendéens ont cessé leur publication : Le *Bleu de Vendée* et le *Peuple Vendéen*.

Le dernier disparaît complètement. Quant au *Bleu de Vendée*, qui avait été fondé par M. Ménagé et qui était rédigé en dernier lieu par M. Eugène Lericolais, il est remplacé par le *Bleu Vendéen*, dont le rédacteur en chef est M. Pouey-Dessus.

Conférences. — M. Aucher, président de la Bibliothèque populaire, a fait le 17 novembre, au théâtre de Fontenay, une conférence sur la *Conquête de l'Air*.

Le dimanche 13 novembre 1904, à quatre heures du soir, au théâtre de la ville, M. Hervé, licencié ès-lettres, a fait une Conférence publique dont le sujet était : *Au Japon*.

— Le 4 décembre, M. Ceccaldi, professeur du Collège, a fait une causerie, avec projections lumineuses sur l'*Art grec*.

Union fraternelle des Vendéens de Paris. — La fête annuelle de l'Union fraternelle des Vendéens a eu lieu le samedi 3 décembre

dans la salle de la Société d'Horticulture de France, 84, rue de Grenelle.

Le banquet, servi par la maison Charvin, était parfait. Au Champagne, des discours ont été prononcés par MM. le docteur Chevallereau, Bourgeois député, Le Roux sénateur, Guillemet, abbé Bordron, et Cornière.

Notes d'art. — M. Ernest Guyonnet, le sympathique et jeune compositeur de musique Yonnais, nous a offert à Challans, dans l'intimité, un régal d'artiste dont nous le remercions bien sincèrement.

Après l'interprétation de ses toutes récentes compositions : *Tres sunt*, *Ma maîtresse à moi*, *Extrait double*, etc. etc., il nous a fait entendre les meilleures pages de *La Vie* (livret de Collas), où nous avons tout particulièrement remarqué une berceuse d'une grâce et d'un charme exquis. Mélodiste original, harmoniste connaissant à fond les ressources des formules modernes, Ernest Guyonnet a écrit là une maîtresse œuvre dont le succès est assuré.

Nous croyons savoir que M. Guyonnet doit prochainement offrir quelques fragments de cette pièce d'ombre, aux habitués de la *Cloche* nantaise. A. B.

— En souvenir de la grande guerre.

A l'occasion de la translation des restes du général de Marigny, dans le nouveau cimetière de Combrand (Deux-Sèvres), notre excellent ami M. Henri de Beauregard, député des Deux-Sèvres, a prononcé un éloquent éloge funèbre du héros Vendéen, si odieusement fusillé en 1794.

CARNET MONDAIN

En la chapelle des catéchismes de la paroisse Saint-François-Xavier a été béni le 11 octobre, dans la plus stricte intimité, le mariage du vicomte Guy de BAGNEUX, fils du vicomte et de la vicomtesse de Bagneux, née de Guébriant, avec Mlle de LA MOUSSAYE, fille du général et de la marquise de La Moussaye, née de Séran.

Les témoins du marié étaient le comte de Bagneux et le comte de Guébriant, ses oncles ; ceux de la mariée : le marquis de Villeneuve-Bargemont et le comte de Séran, ses oncles.

Réception tout intime, au retour de l'église, chez la marquise de La Moussaye, dans ses salons de la rue Monsieur.

— Le 19 octobre 1904 a été célébré à Monthoiron (Vienne), au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, le mariage du vicomte Henri de GRIMOUARD avec Mlle Thérèse MASCAREL. Les témoins du marié étaient : le vicomte de Grimoüard, son frère, et le comte de la Bouillerie, son oncle ; ceux de la mariée : le docteur Jules Mascarel, l'un des doyens du corps médical de France, son grand-père, et M. Charles Merveilleux du Vignaux, ancien député, doyen honoraire de la Faculté de droit à l'Institut catholique de Paris.

Une lettre de Dom Chamard, alors à Rome, reçue la veille, avait annoncé que le Pape, non seulement envoyait sa bénédiction aux mariés, mais qu'il prierait spécialement pour eux, le jour de leur mariage.

— Le 26 octobre a été célébré à Loches, le mariage de Mlle Stéphanie L'HOMME, avec M. Louis MUSSET, architecte à Loches, fils de notre excellent confrère et ami Georges Musset, de la Rochelle.

— Le 10 novembre, en l'église de Saint-Michel-le-Cloucq (Vendée) a été célébré le mariage de M. de FLEURIAU, lieutenant au 125e régiment d'infanterie, avec Mlle Marguerite PICHARD du PAGE.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le chanoine de Martin-Donos, qui a fait en un éloquent langage l'éloge des deux familles.

Après la cérémonie religieuse, un lunch, admirablement servi, réunissait au château de Beaulieu tous les invités. Des toasts aux jeunes mariés ont été portés par MM. le lieutenant-colonel de Bouilhac et Rougevin-Baville, capitaine de dragons.

— Nous avons également appris avec satisfaction le mariage de M. Armand DRAILLARD, le dévoué président de la Jeunesse Catholiques des Sables, avec Mlle Marie HUET, de Saint-Brieuc.

— Au moment de mettre sous presse on nous annonce l'union prochaine de M. le capitaine de VEXIAN, fils du sympathique conseiller général de la Vendée, avec Mlle Marie-Anne CORDEROY-LABUSSIÈRE.

Nos sincères félicitations et vœux à tous.

NÉCROLOGIE

Mme Veuve Louis GALLOT, née Emma BAGE, décédée dans sa 69e année à Foussaies (Vendée), le 29 septembre 1904.

M. l'abbé Barbean, curé de la paroisse Saint-Médard-des-Prés, dont la regrettée défunte fut l'insigne bienfaitrice, lui a consacré un article nécrologique très justement louangeur (in-8° de 4 p. et daté du 3 octobre 1904).

M. le Comte GÉNÉBRIAS de GOUTTEPAGNON, ancien capitaine aux Zouaves pontificaux, chevalier de Pie IX, décédé à Rennes au commencement de novembre 1904.

Nous offrons à son frère, notre collaborateur et ami M. de Gouttepagnon de la Pouzaire et à sa famille nos plus sympathiques condoléances.

Mlle Jeanne Marie-Madeleine-Andrée ALLARD, fille du général et de la générale Allard, décédée à Saint-Jean-d'Angély, le 2 novembre 1904, dans sa 24e année.

Nous offrons à notre confrère et ami M. J. Chenuau, avocat, et à Mme Chenuau, née Allard, nos douloureuses sympathies.

Mme Charlotte-Clémentine FERRIER, veuve de M. Pierre BALLY, ingénieur des Mines à Faymoreau, décédée à l'âge de 75 ans, le 5 novembre, à Poitiers où elle habitait près de son gendre M. TILLIER, le distingué avoué à la Cour d'appel.

Mme Bally était une femme de beaucoup d'énergie et d'une intelligence peu commune. Après la mort de son mari, elle dirigea seule l'importante exploitation des Mines de Faymoreau, où elle faisait beaucoup de bien.

Nous adressons aux siens nos respectueuses condoléances.

M. le capitaine au long cours Pierre-Aimé GOELLÈV, président du Conseil de Fabrique de Notre-Dame de Bon Port et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, décédé aux Sables-d'Olonne, le 19 novembre 1904, à l'âge de 66 ans.

C'était, dit le *Vendéen*, dans toute l'acceptation du terme, le type de l'honnête homme et du parfait chrétien.

Il laisse un fils qui est curé des Clouzeaux, et auquel nous offrons nos respectueuses condoléances.

M. Gustave MAJOU de la DÉBUTRIE, maire de Saint-Michel-Mont-Mercure, décédé en son château de la Louisière, le 12 novembre. 1904.

Ses obsèques ont été célébrées le 16 en l'église de Saint-Michel, au milieu d'une très nombreuse et très sympathique assistance.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. l'amiral Alquier, maire de la Flocellière, et par MM de Rajot, Charles de Beauregard et Guy de Fontaines.

Le cierge d'honneur était porté par M. le chevalier Armand de Béjarry.

Le deuil était conduit par MM. Ernest, Stanislas, Jacques, Hubert et Antony de la Débutrie et par MM. de Buor de Villeneuve, Bailly, Majou de la Rousseliere père, Antoine et Henry de la Rousselière.

Avant l'absoute, M. le Curé-Doyen de Pouzauges a célébré en termes touchants les vertus chrétiennes du regretté défunt.

Au cimetière, deux discours éloquemment émus ont été prononcés: l'un par M. Raymond de Fontaines, député de la 1re circonscription et ami de la famille; l'autre par M. Jean de Tinguy du Pouët, auditeur au Conseil d'Etat, au nom du Conseil municipal de Saint-Michel.

Nous offrons aux familles de la Débutrie et de la Rousselière, si universellement estimées en Vendée, nos plus respectueuses condoléances.

Mme PICHARD du PATY, décédée en son château de l'Orbrie, le 21 novembre 1904, des suites d'une cruelle maladie.

M. l'abbé Camille EPRON, diacre d'office à l'Eglise Saint-François de Sales, à Paris, décédé le 27 novembre 1904, à l'âge de 68 ans et inhumé à Luçon, où habitent encore plnsieurs membres de sa famille que nous assurons de nos plus vives condoléances.

M. l'abbé Arsène ELBERT, ancien curé de Champagné-les-Marais et de Grosbreuil, décédé à Vairé, où il venait de se retirer dans sa famille, à l'âge de 41 ans, le 30 novembre 1904.

Mme Marcel VERNHES, née Céline de ROCHEBRUNE décédée à la Roche-sur-Yon, le 6 décembre 1904.

Nous renouvelons à notre éminent confrère et ami, M. Marcel Verhnes, nos plus douloureuses sympathies.

Mme Léonie-Nathalie BABIN, Vve de M. Léon-Marie ROUSSE, décédée le 7 décembre à l'âge de 87 ans, à Fontenay-le-Comte.

Nos plus sincères condoléances à M. le docteur Rousse et à toute sa famille.

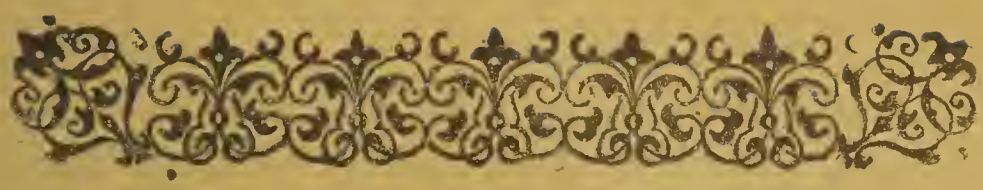

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre : *Mon grand-père à la Cour de Louis XV et à celle de Louis XVI*, M. le duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut, vient de publier un admirable et charmant volume. C'est le recueil des lettres qu'adressa, pendant plusieurs années, à partir de 1767, Philippe Walsh à son père, le comte de Serrant. Les Walsh-Serrant avaient passé sur le continent à la suite des Stuart. Leurs biens d'Ecosse et d'Irlande ayant été confisqués, ils s'établirent armateurs, eurent à Saint-Malo, à Nantes, à Cadix des vaisseaux, firent des croisières heureuses, reconstituèrent leur fortune et en 1749 achetèrent Serrant à la duchesse d'Estrée. La terre de Serrant fut érigée en comté par Louis XV pour Walsh et ses descendants.

Philippe Walsh vit à la Cour, prend part à l'expédition de Corse, est mêlé à toutes les affaires importantes d'alors. Ses lettres piquantes composent une sorte de journal très attrayant où les incidents de la Cour, les batailles, les détails divers et les secrets de l'histoire sont relatés avec un soin fidèle. Et c'est mieux qu'un journal du temps, car (ainsi qu'il est dit en l'une de ces lettres familières et véridiques), il ne faut pas « se fier aux Gazettes de Hollande qui font livrer des batailles toutes les semaines sans qu'il y ait eu un coup de fusil !... »

Avec sa merveilleuse érudition, M. le duc de La Trémoïlle a enrichi ce texte de notes qui seront pour les historiens et les curieux une bonne fortune.

— Ce sont des Mémoires bien intéressants que *les Souvenirs de la baronne du Montet* (1785-1866), publiées par la librairie Plon.

Alexandrine de La Boutetière de Saint-Mars, baronne du Montet, dont le joli et fin visage sourit à la première page de ce livre, ne songeait pas à écrire pour l'histoire : elle n'attachait à « ses pauvres petites feuilles détachées » d'autre importance que celle « d'une causerie de famille, d'une conversation sans conséquence, sans préméditation, même de bons petits radotages ».

En qualifiant ainsi le livre publié aujourd'hui, la baronne du Montet donne une idée fort juste de ces Mémoires sans prétention, tout remplis d'anecdotes menues ; mais elle se trompait sur leur importance, et il faut louer, sans réserve, son arrière-neveu de les avoir livrés à la publicité.

Ces souvenirs aimables, émus, mélancoliques souvent, car ils parlent souvent d'exil, sont, en effet, de véritables pages d'histoire.

Les menus faits, les anecdotes sans nombre dont ils sont pleins, expliquent de grands événements et font mieux comprendre de vastes mouvements ; ce sont des coulisses historiques tout à fait intéressantes et suggestives qui apportent des lumières très nouvelles sur l'émigration, les princes, la Cour de Vienne, Napoléon et son aiglon, Marie-Louise et les archiduchesses, les quatre femmes de François II, la Restauration, les d'Orléans, et dans lesquelles passent toutes les grandes figures de cette période si mouvementée et si passionnante qui est la première moitié du dix-neuvième siècle (1).

— Sous sa couverture bleue comme la Mer de *CHEZ NOUS* en ses beaux jours d'été, ce charmant livre renferme des miniatures, des pastels, des joyaux, des bijoux de grâce, de vérité, de vie et d'ar comme on en devait attendre de ce ciseleur de rythmes et d'images qu'est notre ami Auguste Barrau. *CHEZ NOUS*, c'est toute la Vendée précieusement enclose en un écrin bleu ; la Vendée véritable, robuste, vivante, avec ses aspects variés ; la Vendée avec sa vieille âme de granit, ses parures vertes, ses landes saignantes de bruyères purpurines, ses bois d'automne aux rousses jonchées de feuilles mortes, avec ses manoirs de mystère et ses flèches gothiques, avec ses maisons humbles agenouillées dans les lointains boisés ; la Vendée avec ses mélancolies, ses joies et ses vigueurs ataviques ; tout chez nous, en un mot, surgi dans une belle et pure lumière et fixé dans cette langue animée, harmonieuse, musicale, riche d'art, de poésie et d'émotion, qui est la personnelle manière de Barrau. La réaliste exactitude ne le cède d'ailleurs en rien à la poésie des images : chaque tableau est précis, chaque phrase a la netteté d'un trait de burin, et le caractère dominant de chaque localité décrite est mis en relief comme une effigie de médaille vigoureusement frappée.

L'auteur, qui a toute les délicatesses, a eu l'aimable attention de dédier ses jolies pages au directeur de cette *Revue*. C'est une raison de plus pour en dire ici tout le bien qu'elles méritent, et en recommander le charme à nos lecteurs.

(1) En vente, chez Plon, 8, rue Garancière, Paris et dans les principales librairies. Prix : 7 fr. 50.

— Nous avons signalé dans notre dernier fascicule le nouveau roman — disons mieux : la nouvelle étude psychologique — de notre distingué compatriote et ami G. Guitton : *Les Têtards*. C'est le premier volume d'une série d'études osées mais combien vécues, consacrées aux « Quatre âges de la femme ».

« Ce ne sont point d'honnêtes femmes qui défileront dans cette galerie, nous écrivait l'auteur en nous adressant son curieux ouvrage ; mais des femmes vicieuses, qu'il m'a plû de flétrir en les montrant telles qu'elles sont : sans cœur, chez les *Têtards ;* sans pudeur chez les *Essayeuses ;* sans honneur chez les *Exagérées ;* loques grotesques, chez les *Blettes* ».

— M. Charles Foley, le distingué et sympathique romancier auquel on doit déjà tant de pages charmantes inspirées par l'histoire des guerres de Vendée, vient de publier chez Mame, un nouveau volume intitulé *Vendée*, et où l'on retrouve toutes les qualités accoutumées du brillant écrivain et du délicat conteur.

Ce volume est illustré de nombreuses reproductions de gravures du temps qui en soulignent l'intérêt.

— M. Louis Sonolet, un jeune écrivain de beaucoup de talent et d'érudition, qui a fait recevoir en février dernier à L'Odéon une charmante pièce en un acte *L'Ame du Passé*, et qui, en bon cocardier qu'il est a précédemment publié chez Charles, éditeur à Paris, toute une gerbe de gaies et jolies nouvelles sous ce titre plein de promesses généreusement tenues *La Légende du Panache*, — vient de faire paraître dans la *Revue hebdomadaire* une étude d'un intérêt saisissant intitulé *Les Amazones de Vendée.*

— Notre excellent collaborateur et ami A. de Châteaubriant, dans sa laborieuse retraite de Piriac travaille à une étude sur les idées de Maurice Mœterlinck et poursuit en même temps son recueil de vers.

Il n'y oublie point non plus la *Revue,* et met pour elle la dernière main à un nouveau et très charmant pastel que nous donnerons dans un numéro prochain.

— M. Etienne Clouzot, a publié à part (Paris-Champion, 1904, grand in-8° de 282 p.) son étude si savamment documentée sur *Les Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay* du Xe à la fin du XVIe siècle.

L'aimable auteur a bien voulu réserver pour la *Revue du Bas-Poitou* quelques-unes des plus intéressantes pièces justificatives qui ont aidé à la rédaction de son précieux volume. Nous les publierons avec plaisir dans notre prochain numéro.

— M. G. Barbaud, le savant archiviste du département de la Vendée nous a adressé son Rapport pour l'année 1904. Nous y lisons que l'inventaire de la série D (*collège de Fontenay*) des Archives anciennes a été imprimé en 1903.

En 1904, M. l'archiviste de la Vendée, sur l'invitation du ministre de l'Instruction publique, a laissé de côté l'inventaire des Archives Anciennes, pour classer définitivement la série L (*papiers révolutionnaires*) des Archives modernes.

En ce qui concerne les Archives communales, M. Barbaud a continué le dépouillement des registres de l'Etat-Civil de la Ville des *Sables d'Olonne* (1574-1715), et il en donne l'analyse dans son Rapport.

Nous en extrayons les procès-verbaux suivants : *Bénédiction de Cloches* : « Le vint troisième jour du mois de juillet mil six cent quatre-vings, ont esté bénites par nous, prêtre curé soussigné, trois Cloches, une de l'hospital, donnée par honorable homme Jean Joslain, bourgeois, et dame Marie Bougis sa femme, à la quelle on a donné le nom de Marie, par François Giraud et Marie Joslain. Les deux autres de l'église de ce lieu, desquelles une a esté nommée Anne, par noble homme André Massé, sieur des Longeais, et damoiselle Anne Perrayne, et l'autre a esté nommée Marie de Bon Port par noble homme Joseph Perroteau, sieur de la Garecilière, et damoiselle Marie Massé, sa femme. » Signé : Du Croquet, curé.

Bénédiction de chapelle. — « Le sixième octobre 1700 a été bénie la Chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours par la permission de Mgr L'Evêque de Luçon, par moi curé soussigné en présence de MM. les prestres et d'un grand nombre de peuple. « Signé : Rosier.

(Le corps de garde des Douanes occupe actuellement l'emplacement de cette chapelle.)

— *L'Annuaire de la Société d'Emulation* pour 1904 a été mis en distribution. Il contient comme à l'ordinaire d'intéressantes études et notamment : *La grotte du Péage et les grottes à Puits d'Apremont* de MM. Baudouin et Lacouloumère ; — *Les Chartes de fondation de l'Aumônerie-hôpital de Montaigu*, de M. le docteur Mignen ; — *Recherches sur les instituteurs et institutrices de Mouchamp, avant la Révolution*, par M. B. Sarrazin ; — *Une fonderie de fer des invasions Saxonnes* (?) *en Bas-Poitou*, par M. A. Bitton ; — *La Monographie de Chaillé sous les Ormeaux*, (suite) par M. Ed. Bocquier ; — *L'hospice de Saint-Pierre-du-Chemin et la famille d'Asnière*, par M. G. Loquet, et enfin une notice nécrologique sur *M. Eugène Louis* par M. G. Barbaud.

— Sous le titre *Dolmens et Menhirs en Vendée*, notre collaborateur et ami, M. le docteur Baudouin, a publié dans le *Magasin Pittoresque*,

un intéressant article (reproduit par le *Vendéen de Paris*. de décembre 1904) et dans lequel, il passe rapidement en revue les monuments mégalithiques qu'il a découverts, fouillés et restaurés en Vendée, de concert avec M. Georges Lacouloumère. Il conclue justement, en demandant qu'on ne détruise plus ces curieux souvenirs de l'Ancienne Gaule, qui font partie de la richesse pittoresque de notre pays.

— M. René Vallette, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de la Vendée, vient de faire paraître en brochure (Caen, Delesques, 1904, in-8° de dix-huit pages), le rapport très documenté qu'il a lu au Congrès archéologique tenu à Poitiers en 1903 sous ce titre : *l'Archéologie en Bas-Poitou depuis 1864*.

— Notre savant collaborateur, M. le docteur Viaud-Grand Marais publie dans l'*Echo de Noirmoutier* un curieux travail sur *Les Origines de la station du Bois de la Chaise*.

De M. J. Deuzeulière : *Souvenir de Croix-de-Vie. — Une visite à la Chaire*, grand in-8° avec héliog. de 31 p. (Fontenay, Gouraud, 1904).

— Récentes publications de la Librairie-Champion (9, quai Voltaire, Paris :

Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe siècle, publié d'après un manuscrit des Archives nationales et précédé d'une introduction et d'un **État de Niort du XIIIe siècle** par Henri Clouzot. In-8° de 63 p. 3 fr.

La publication de ce texte important est, à son éditeur, l'occasion heureuse pour tracer de Niort au XIIIe siècle un tableau qui semble d'aspect général et qui est d'une documentation minutieuse. Le port, le château, le mur d'enceinte, la ville, les faubourgs, les églises, les monastères, les établissements charitables, la halle, le commerce, les juifs, les établissements communaux de cette époque, n'avaient encore été l'objet d'aucun travail si bien établi.

Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle, par Etienne Clouzot, archiviste paléographe. In-8° de 270 p., 3 planches, hors texte et 1 carte coloriée des marais. 7 fr. 50

L'histoire économique de la France est intimement liée à celle du dessèchement des marais, et il serait souhaitable que nous ayons pour toute la France de pareilles monographies. Après avoir décrit les marais tels qu'ils étaient au XIIe siècle, M. Clouzot, reconstitue les grands dessèchements du XIIIe siècle, entrepris avec tant de force et d'intelligence par les abbayes ; puis voici la guerre de cent ans, qui paralyse tous les efforts des civilisateurs écono-

miques : en vain, au XVIe siècle, on songe à des restaurations : les marais retombent à l'état sauvage. Les auteurs du dessèchement, l'exposé des procédés, les productions des marais ont été pour M. Clouzot l'objet de chapitres documentés et curieux ; il termine par une étude de l'origine de la propriété et des voies de communication et un glossaire. Ce travail est appelé à être souvent consulté.

Un Chouan. Le général du Boisguy. Fougères, Vitré, Basse Normandie et frontière du Maine, 1793-1800, par le vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND. Volume in-8° de 400 p. avec carte, 7 fr. 50.

Biographie saisissante et documentée du fameux chef des Chouans d'Ille-et-Vilaine qui fut l'émule de Georges Cadoudal.

De la *Revue des Autographes* (novembre décembre 1904) :

41 **Clérambault** (Philippe de), comte de *Palluau*, maréchal de France, gouverneur de Niort, guerrier célèbre par sa bravoure et son esprit, ami de Mme Cornuel, né en 1606, mort en 1665. — P. sig. ; Paris, 14 janv. 1660 ; 1 p. 1/2 in-fol. 8 »

301 **Vendée.** — Pièce sig. par *Henri d'Escoubleau de Sourdis*, évêque de Maillezais ; Paris, août (1617). 1 p. in-4°. 6 »

Relative à la terre de La Charpenterie.

R. DE THIVERÇAY

La « **REVUE DU BAS-POITOU** »

offre

ses meilleurs vœux

A SES COLLABORATEURS & ABONNÉS

Pour l'année 1905

REVUE DU BAS-POITOU

17me ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

I. — *Archéologie Poitevine. — La Crypte mérovingienne de Saint-Hilaire de Poitiers*, par M. LÉON MAÎTRE... 5

II. — *Une page d'histoire Vendéenne. — La Chambre de Lecture de Saint-Gilles-sur Vie*, (1783), par M. EDGAR BOURLOTON... 16

III. — *Bibliographie historique et critique des Guerres de Vendée et des Chouanneries* (suite), par M. BITTARD DES PORTES. 27

IV. — *Simulacres*, poésies, de M. A. de Châteaubriand. ... 43

V. — *L'Hébergement-Enthier et la seigneurie de Bois-Chollet*, (suite), par M. JEHAN DE LA CHESNAYE... 47

VI. — *A propos d'une découverte archéologique. — Recherches sur le fossé des Sarrazins et sur les origines de la Motte-Achard* (suite), par M. WAITZEN NECKER... 57

VII. — *Quatre cadets de famille en Bas-Poitou, au XVIIIe siècle* (fin), par M. le Vte H. DE GRIMOUARD... 65

VIII. — *Mélusine en Poitou et en Vendée. — Légende et histoire*, par M. l'abbé F. CHARPENTIER... 80

IX. — *Petits tableaux Bas-Poitevins. — Le Chansonnier*, par M. A. MÉTAY. 90

X. — *L'Abbaye de Ré* (fin), par M. le docteur ATGIER... 97

XI. — *Livres nouveaux* par E. B. et R. V... 103

XII. — *Chronique*, par R DE THIVERÇAY... 108

XIII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par M. Edgar Bourloton... 121

XIV. — *Archéologie Vendéenne. — L'Affique de la Grève et la Cabale en Vendée*, par M. L. Chabonneau-Lassay... 131

XV. — *Bibliographie historique et critique des Guerres de Vendée et des Chouanneries* (suite), par M. Bittard des Portes. 142

XVI. — *L'Hébergement-Enthier et la seigneurie de Bois-Chollet* (suite), par M. J. de la Chesnaye... 149

XVII. — *Pierre Philippe et Louis-François Lefebvre. — Noirmoutier*, (1793-95), par M. le docteur Viaud Grand Marais. 159

XVIII. — *Fleurs d'âme*, poésies de M. Edmond Bocquier... ... 168

XIX. — *Le Livre d'Or de la Vendée. — Essai d'un martyrologe Vendéen de la Révolution* (suite); par M. René Vallette.. 178

XX. — *Mélusine en Poitou et en Vendée* (suite), par M. l'abbé F. Charpentier... 191

XXI. — *Lucas de la Championnière et ses Mémoires*, par M. B. des P.. 205

XXII. — *Les Anciens Couvents du Bas-Poitou.— Le Couvent des Cerisiers* (suite), par M. l'abbé Boisseau, curé de Saint-Martin-des-Noyers 208

XXIII. — *La Vendée au Salon de 1904*, par Fontenac. 215

XXIV. — *Nos morts.— M. Eugène Louis*, par M. l'abbé Rousseau. 218

XXV. — *Livres nouveaux*, par MM. E. Bourloton, Francis Eon et René Vallette. 221

XXVI. — *Archéologie Poitevine. — La Crypte mérovingienne de Sainte-Radegonde de Poitiers*, par M. Léon Maitre. 225

XXVII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par M. Edgar Bourloton... 240

XXVIII. — *A propos d'une découverte archéologique.— Recherches sur le Fossé des Sarrazins et sur les origines de la Mothe-Achard* (suite), par M. Waitzen-Necker ... 253

XXIX. — *Les Historiens du Bas-Poitou.* — M. le Dr Mignen, par M. Jehan de la Chesnaye. 259

XXX. — *L'Enfant aux fleurs*, poésie, de M. Francis Eon.. ... 263

XXXI. — *Mélusine en Poitou et en Vendée* (suite), par M. l'abbé F. Charpentier... 265

XXXII. — *Pierre-Philippe et Louis-François Lefebre. — Noirmoutier* 1793-95 (fin) par M. le Dr Viaud Grand-Marais. 274

XXXIII. — *Bibliographie historique et critique des Guerres de Vendée et des Chouanneries* (suite), par M. Bittard des Portes. 282

XXXIV. — *Petites pages d'histoire sablaise,* extraites des *Mémoires inédits d'André Collinet,* par M. A. Baraud, prêtre. 294

XXXV. — *Le Congrès Archéologique de Poitiers de* 1903, par M. Ed. du Trémond. 298

XXXVI. — *Livres nouveaux*, par M. E. B... 308

XXXVI. — *Chronique*, par R. de Thiverçay 310

XXXVII. — *Archéologie Poitevine. — La Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*, par M. Léon Maître 325

XXXVIII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, d'après des documents inédits (suite), par M. Edgar Bourloton.... 329

XXXIX. — *Notice sur Commequiers et ses seigneurs*, par M. G. Loquet 337

XL. — *Bibliographie historique et critique des Guerres de Vendée et des Chouanneries* (suite), par M. Bittard des Portes.. 347

XLI. — *Fleurs d'âme*, poésies de M. Edmond Bocquier 358

XLII. — *Les Chevaliers du Saint-Esprit de la province du Poitou de 1578 à 1700* (suite), notices publiées par M. le vicomte Paul de Chabot 365

XLIII. — *Une excursion archéologique en Vendée*, par M. L. Charbonneau-Lassay 372

XLIV. — *Recherches historiques sur le district de Challans. — Le Comité royaliste de Palluau* (suite), par M. E. Waitzen-Necker 382

XLV. — *Les Anciens Couvents du Bas-Poitou. — Le Couvent des Cerisiers* (fin), par M. l'abbé Gab. Boisseau... ... 390

XLVI. — *Livres nouveaux*, par MM. E. B. et F. E... 400

XLVII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay 408

GRAVURES

I. — *La Crypte de Saint-Hilaire de Poitiers*, par M. Léon Maitre. 7

II. — *Portrait du Chevalier de la Loge*, d'après un cliché de M. le Vte H. de Grimouard... 67

III. — *Portrait de Jacques de Billy*, abbé de l'abbaye de Ré et de celle de Saint-Michel-en-l'Herm au XVIe siècle, d'après une vieille gravure appartenant à M. le Dr Atgier... ... 99

IV. — *Ruines de l'abbaye de Ré*, vues du côté opposé à la mer, d'après un cliché du même... 101

V. — *L'Affique de la Grève*, bijou du 14e siècle et quelques *amulettes cabalistiques trouvées en Vendée ;* croquis de M. L. Charbonneau-Lassay.. 133

VI. — *La Crypte mérovingienne de Sainte-Radegonde de Poitiers*, croquis de M. Léon Maitre... 239

VII. — *La Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent*, d'après un croquis de M. Léon Maître... 327

VIII. — *Les Retranchements du Puythumé à Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine*, d'après un croquis de M. L. Charbonneau-Lassay 373

IX. — *Objets trouvés dans ces retranchements*, par le même.. ... 375

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 4073